

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, November 27, 2012
Wednesday, November 28, 2012
Thursday, November 29, 2012

Issue No. 30

*Eighth, ninth, tenth
and eleventh meetings on:*

Subject-matter of all of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on October 18, 2012

First meeting on:

The study of the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2013, with the exception of Parliament Vote 10b

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L' honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 27 novembre 2012
Le mercredi 28 novembre 2012
Le jeudi 29 novembre 2012

Fascicule n° 30

*Huitième, neuvième, dixième
et onzième réunions concernant :*

La teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 18 octobre 2012

Première réunion concernant :

L'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, à l'exception du crédit 10b du Parlement

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Finley
Buth	Gerstein
Chaput	* LeBreton, P.C.
* Cowan	(or Carignan)
(or Tardif)	McInnis
Dawson	Mitchell
De Bané, P.C.	Nancy Ruth

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Callbeck (*November 29, 2012*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*November 29, 2012*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Seth (*November 29, 2012*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Eaton (*November 29, 2012*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Demers (*November 28, 2012*).

The Honourable Senator Seth replaced the Honourable Senator Finley (*November 28, 2012*).

The Honourable Senator Callbeck replaced the Honourable Senator Campbell (*November 28, 2012*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Callbeck (*November 28, 2012*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Unger (*November 28, 2012*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Stratton (*November 28, 2012*).

The Honourable Senator Callbeck replaced the Honourable Senator Cordy (*November 27, 2012*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Chaput (*November 27, 2012*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Gerstein (*November 27, 2012*).

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Housakos (*November 27, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Finley
Buth	Gerstein
Chaput	* LeBreton, C.P.
* Cowan	(ou Carignan)
(ou Tardif)	McInnis
Dawson	Mitchell
De Bané, C.P.	Nancy Ruth

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 29 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P. (*le 29 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Seth (*le 29 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Eaton (*le 29 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Eaton a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 28 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Seth a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 28 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Callbeck a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 28 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 28 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Unger (*le 28 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 28 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Callbeck a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 27 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 27 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Gerstein (*le 27 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Unger a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 27 novembre 2012*).

The Honourable Senator Housakos replaced the Honourable Senator Finley (*November 27, 2012*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Callbeck (*November 26, 2012*).

The Honourable Senator De Bané, P.C., replaced the Honourable Senator Dawson (*November 26, 2012*).

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., replaced the Honourable Senator Ringuette (*November 26, 2012*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Runciman (*November 26, 2012*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Enverga (*November 26, 2012*).

L'honorable sénateur Housakos a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 27 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 26 novembre 2012*).

L'honorable sénateur De Bané, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 26 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Ringuette (*le 26 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 26 novembre 2012*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 26 novembre 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Tuesday, November 20, 2012:

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Nolin:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2013, with the exception of Parliament Vote 10b.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 novembre 2012 :

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, à l'exception du crédit 10b du Parlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2012
(81)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:34 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Chaput, Cordy, Day, Hervieux-Payette, P.C., Housakos, McInnis, Nancy Ruth and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 28.*)

WITNESSES:

Mining Association of Canada:

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer.

Prospectors and Developers Association of Canada:

Ross Gallinger, Executive Director.

Rio Tinto:

Jocelin Paradis, Vice President Taxation Canada.

Borden Ladner Gervais:

Steve Suarez, Taxation Lawyer.

Canadian Advanced Technology Alliance (CATAAlliance):

Russ Roberts, Senior Vice President, Tax and Finance.

Certified Management Accountants of Canada (CMA Canada):

Richard G. Monk, Advisor of National Affairs, President and Chief Executive Officer of Msight Global Inc..

Mr. Gallinger made a statement and, together with Mr. Gratton, Mr. Suarez and Mr. Paradis, answered questions.

At 10:43 a.m., the committee suspended.

At 10:45 a.m., the committee resumed.

Mr. Roberts and Mr. Monk each made a statement and answered questions.

At 11:30 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2012
(81)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Chaput, Cordy, Day, Hervieux-Payette, C.P., Housakos, McInnis, Nancy Ruth et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 28 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association minière du Canada :

Pierre Gratton, président-directeur général.

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Ross Gallinger, directeur exécutif.

Rio Tinto :

Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité Canada.

Borden Ladner Gervais :

Steve Suarez, avocat fiscaliste.

Alliance canadienne des technologies avancées (AllianceCATA) :

Russ Roberts, vice-président principal, Taxes et Finances.

Conseillers en management certifiés (CMC Canada) :

Richard G. Monk, conseiller en affaires nationales et président-directeur général de Msight Global Inc.

M. Gallinger fait un exposé puis, avec l'aide de MM. Gratton, Suarez et Paradis, répond aux questions.

À 10 h 43, la séance est suspendue.

À 10 h 45, la séance reprend.

MM. Roberts et Monk font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2012
(82)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:15 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Campbell, Day, Hervieux-Payette, P.C., McInnis, Nancy Ruth, Smith (*Saurel*), Unger and Stratton (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 29.*)

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joan Arnold, Senior Director, Pensions and Benefits Sector;

Kim Gowing, Director, Pensions and Benefits Sector;

Dennis Duggan, Labour Relations Consultant;

David Belovich, Senior Director, Compensation and Labour Relations;

Sylvie Tanguay, Senior Policy Analyst.

Office of the Superintendent of Financial Institutions:

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

Ms. Arnold made a statement and, together with Ms. Gowing and Mr. Ménard, answered questions.

At 3:07 p.m., the committee suspended.

At 3:10 p.m., the committee resumed.

Mr. Belovich made a statement and, together with Mr. Duggan and Ms. Tanguay, answered questions.

At 3:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2012
(82)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 15, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Campbell, Day, Hervieux-Payette, C.P., McInnis, Nancy Ruth, Smith (*Saurel*), Unger et Stratton (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 29 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joan Arnold, directrice principale, Pensions et avantages sociaux;

Kim Gowing, directrice, Pensions et avantages sociaux;

Dennis Duggan, consultant en relations de travail;

David Belovich, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Sylvie Tanguay, analyste principale, Politique.

Bureau du surintendant des institutions financières :

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.

Mme Arnold fait un exposé puis, avec l'aide de Mme Gowing et de M. Ménard, répond aux questions.

À 15 h 7, la séance est suspendue.

À 15 h 10, la séance reprend.

M. Belovich fait un exposé puis, avec l'aide de M. Duggan et de Mme Tanguay, répond aux questions.

À 15 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2012
(83)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Campbell, Chaput, Day, De Bané, P.C., Demers, Finley, Hervieux-Payette, P.C., McInnis, Nancy Ruth and Smith (*Saurel*) (12).

In attendance: Sylvain Fleury and Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 28.*)

WITNESSES:

Pierlot Pension Law:

James Pierlot, Pension Lawyer and Consultant.

Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:

Ron Sanderson, Director, Policyholder Taxation & Pensions.

C.D. Howe Institute: (by video conference)

William B. P. Robson, President and Chief Executive Officer.

Fair Pensions for All: (by video conference)

Bill Tufts, Founder and Executive Director;

Mark Mullins, Director.

Public Service Alliance of Canada

Chris Aylward, National Executive Vice President, Executive Office.

National Association of Federal Retirees:

Rosemary Pitfield, Director of Communications;

Sayward Montague, Pension Information and Research Officer.

Mr. Pierlot and Mr. Sanderson each made a statement and answered questions.

At 3:20 p.m., the committee suspended.

At 3:23 p.m., the committee resumed.

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2012
(83)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Campbell, Chaput, Day, De Bané, C.P., Demers, Finley, Hervieux-Payette, C.P., McInnis, Nancy Ruth et Smith (*Saurel*) (12).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 28 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Pierlot Pension Law :

James Pierlot, avocat et conseiller en régimes de retraite.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes Inc. :

Ron Sanderson, directeur, Rentes et imposition des titulaires de polices.

Institut C.D. Howe : (par vidéoconférence)

William B. P. Robson, président et chef de la direction.

Fair Pensions for All : (par vidéoconférence)

Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif;

Mark Mullins, directeur.

Alliance de la fonction publique du Canada :

Chris Aylward, vice-président exécutif national, Bureau de la direction.

Association nationale des retraités fédéraux :

Rosemary Pitfield, directrice des communications;

Sayward Montague, agente d'information et de recherche dans le domaine des pensions.

MM. Pierlot et Sanderson font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 20, la séance est suspendue.

À 15 h 23, la séance reprend.

Mr. Aylward, Mr. Robson, Mr. Mullins, Ms. Pitfield and Ms. Montague each made a statement and, together with Mr. Tufts, answered questions.

At 4:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2012
(84)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:42 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Chaput, De Bané, P.C., Day, Eaton, Hervieux-Payette, P.C., Nancy Ruth, Seth and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2012, the committee began its examination of the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2013.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates; Expenditure Management Sector;

Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Management Sector.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Michael Wernick, Deputy Minister;

Susan MacGowan, Chief Financial Officer.

Health Canada:

Glenda Yeates, Deputy Minister;

Jamie Tibbetts, Chief Financial Officer.

Mr. Matthews made a statement and, together with Ms. Thornton and Ms. Santiago, answered questions.

At 7:48 p.m., the committee suspended.

At 7:52 p.m., the committee resumed.

Ms. Yeates and Mr. Wernick each made a statement and, together with Mr. Tibbetts and Ms. MacGowan, answered questions.

MM. Aylward, Robson et Mullins, et Mmes Pitfield et Montague font chacun une déclaration puis, avec l'aide de M. Tufts, répondent aux questions.

À 16 h 2, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2012
(84)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 42, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Chaput, De Bané, C.P., Day, Eaton, Hervieux-Payette, C.P., Nancy Ruth, Seth et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2012, le comité commence son étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Sally Thornton, directrice exécutive, Opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directeur principal, Secteur de la gestion des dépenses.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Michael Wernick, sous-ministre;

Susan MacGowan, dirigeante principale des finances.

Santé Canada :

Glenda Yeates, sous-ministre;

Jamie Tibbetts, contrôleur ministériel.

M. Matthews fait un exposé puis, avec l'aide de Mmes Thornton et Santiago, répond aux questions.

À 19 h 48, la séance est suspendue.

À 19 h 52, la séance reprend.

Mme Yeates et M. Wernick font chacun une déclaration puis, avec l'aide de M. Tibbetts et de Mme MacGowan, répondent aux questions.

At 8:46 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 29, 2012
(85)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:30 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Chaput, Dawson, De Bané, P.C., Day, Finley, Mitchell, Nancy Ruth and Smith (*Saurel*) (10).

Other senator present: The Honourable Senator Greene (1).

In attendance: Sylvain Fleury and Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 28.*)

WITNESSES:

Canadian Labour Congress:

Angella MacEwen, Senior Economist, Social and Economic Policy Department.

Canadian Federation of Independent Business:

Corinne Pohlmann, Vice President of National Affairs.

As individuals:

The Honourable Senator Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications;

The Honourable Senator Stephen Greene, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications.

Ms. MacEwen and Ms. Pohlmann each made a statement and answered questions.

At 3:33 p.m., the committee suspended.

At 3:35 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Dennis Dawson and the Honourable Senator Stephen Greene each made a statement and answered questions

À 20 h 46, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 29 novembre 2012
(85)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 30, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Chaput, Dawson, De Bané, C.P., Day, Finley, Mitchell, Nancy Ruth et Smith (*Saurel*) (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Greene (1).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 28 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Congrès du travail du Canada :

Angella MacEwen, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

Corinne Pohlmann, vice-présidente des affaires nationales.

À titre personnel :

L'honorable sénateur Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications;

L'honorable sénateur Stephen Greene, vice-président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Mmes MacEwen et Pohlmann font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 33, la séance est suspendue.

À 15 h 35, la séance reprend.

Les honorables sénateurs Dennis Dawson et Stephen Greene font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

At 3:58 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 15 h 58, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:34 a.m. to examine the subject-matter of all of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures introduced in the House of Commons on October 18, 2012 (topic: Part 1/amendments to foreign affiliates rule).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. This is our eighth meeting on the subject matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

[*Translation*]

This morning, we will be focusing on section 49, part 1, page 93, of the bill pertaining to amendments made to the Income Tax Act and regulations thereunder, more specifically, transfer operations by foreign entities.

[*English*]

We are pleased to welcome Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer of the Mining Association of Canada; Ross Gallinger, Executive Director of the Prospectors and Developers Association of Canada; Steve Suarez, Taxation Lawyer with the law firm of Borden Ladner Gervais; and Jocelin Paradis, Vice President Taxation Canada, Rio Tinto.

We are pleased that you are here to help make what appears to be a complicated set of rules more understandable so that we can decide what to do with those proposals. I should point out we have a submission that will be the basis of Mr. Gallinger's submission to us today, and we have also received a letter from the Toronto Stock Exchange and the Venture Exchange that relates to this issue. They have not been able to arrange for their appearance here, but their letter to us will be put in as evidence as well.

With those introductory remarks, Mr. Gallinger, if you would like to get us started on this particular section, we would be pleased to hear from you.

Ross Gallinger, Executive Director, Prospectors and Developers Association of Canada: I am Ross Gallinger, the executive director of the Prospectors and Developers Association of Canada, which represents over 10,000 individuals and corporate members, many of whom will be directly impacted by the proposed changes. I am joined by my colleague Pierre Gratton, the president and CEO of the Mining Association of Canada. MAC is the national voice of Canada's mining and mineral processing industry and represents

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, pour examiner la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 18 octobre 2012 (sujet : partie 1, modifications des règles visant les sociétés étrangères affiliées).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales est ouverte. Il s'agit de notre huitième séance sur la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Français*]

Ce matin, nous consacrerons la première session de l'étude de l'article 49, à la partie 1, page 93, du projet de loi concernant les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la réglementation qui en découle, plus particulièrement, les opérations de transfert de sociétés étrangères.

[*Traduction*]

Nous sommes très heureux d'accueillir Pierre Gratton, président-directeur général de l'Association minière du Canada; Ross Gallinger, directeur exécutif, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs; Steve Suarez, avocat fiscaliste, du cabinet Borden Ladner Gervais; et Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité Canada, Rio Tinto.

Nous sommes ravis de vous accueillir pour nous aider à mieux comprendre une série de règles qui semblent plutôt compliquées pour que nous puissions prendre des décisions quant à certaines propositions. Je tiens à souligner que nous avons un mémoire qui formera le fond de l'exposé de M. Gallinger et que nous avons aussi reçu une lettre de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance à ce sujet. Ils n'ont pas pu venir témoigner devant nous, mais leur lettre sera inscrite au procès-verbal.

Après ces quelques mots, monsieur Gallinger, je vous cède la parole pour que vous nous parliez de cette section en particulier.

Ross Gallinger, directeur exécutif, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs : Je m'appelle Ross Gallinger, et je suis le directeur général de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, ou ACPE, qui représente plus de 10 000 personnes ou entreprises, dont la majorité est directement touchée par les changements proposés. Je suis accompagné par mon collègue Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'Association minière du Canada, ou MAC. L'Association

more than 30 members engaged in diverse mining and mining-related activities. We are also joined today by tax specialists Steve Suarez and Jocelin Paradis.

Thank you for the opportunity to appear today and share our perspective on this important piece of legislation. The focus of my remarks centres on the foreign affiliate dumping measures currently before this committee for consideration in Bill C-45.

The fundamental policy objectives of the foreign affiliate dumping measures were described in Budget 2012 as being to curtail transactions that “reduce the Canadian tax base without providing any significant economic benefit to Canadians.” Let me begin by saying unequivocally that PDAC and MAC fully endorse these policy objectives. However, our members are very concerned that the current drafting of these measures exposes the Canadian economy to the risk of serious adverse consequences. In particular, this includes harmful impact on the junior exploration and mining sector and Canadian capital markets, as well as other elements of the mining ecosystem that provide a broad range of significant economic benefits to Canadians, on Main street and on Bay and Howe Streets, and in numerous and often remote communities across the country.

It is our respectful submission that these measures can and must be refined in a manner that would exclude their application to bona fide Canadian public corporations that meet certain conditions that would be designed to ensure that they do not dilute their effectiveness in achieving their fundamental policy objectives, while at the same time, also as noted in Budget 2012, ensuring that bona fide business transactions are not affected. We have outlined our suggestions in this regard in our submission to the Minister of Finance, a copy of which has been provided to members of the committee.

The main focus of our concerns relates to the manner in which these measures could impede the normal growth of Canadian public corporations and their pursuit of bona fide business transactions, to the general detriment of the Canadian economy.

Under the foreign affiliate dumping measures as currently drafted, bona fide expansion of an existing business line or diversification into a new business line remains unaffected if it occurs within Canada. In contrast, bona fide diversification outside Canada would be penalized, even where no Canadian tax advantage is being sought. In addition, even the bona fide expansion of an existing business line would be penalized if the existing business line is located outside Canada.

The penalty would come in the form of the imposition of a special tax equal to between 5 per cent and 25 per cent of the cost of the investment. For example, in a conceivable scenario, an

minière du Canada est la porte-parole de l'industrie de l'exploitation minière et de la transformation de minéraux et représente plus de 30 membres qui mènent des activités dans divers secteurs miniers. Les fiscalistes Steve Suarez et Jocelin Paradis se sont également joints à nous.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui et de faire connaître notre point de vue sur cette importante mesure législative. Mes remarques cibleront principalement les mesures visant le transfert des sociétés affiliées étrangères qui sont actuellement à l'étude par votre comité dans le cadre du projet de loi C-45.

Les principaux objectifs politiques des mesures de transfert des sociétés affiliées étrangères ont été décrits dans le budget de 2012 comme des objectifs visant à mettre un terme aux opérations qui réduisent l'assiette fiscale canadienne sans vraiment apporter d'avantages économiques aux Canadiens. Laissez-moi tout d'abord vous déclarer que l'ACPE et l'AMC soutiennent sans équivoque ces objectifs politiques. Nos membres se disent cependant très inquiets du libellé actuel des mesures qui, selon eux, expose l'économie canadienne à des conséquences négatives graves, particulièrement les répercussions sur les petites sociétés minières et d'exploration, sur les marchés de capitaux canadiens, ainsi que d'autres éléments de l'écosystème minier qui procurent une vaste gamme d'avantages économiques importants pour le Canada, tant pour la population en général que les milieux financiers, et dans de nombreuses collectivités éloignées partout au pays.

Nous vous demandons respectueusement de bien vouloir revoir ces mesures pour qu'elles ne soient pas appliquées aux sociétés publiques véritables qui répondent à certaines conditions qui seraient élaborées pour assurer qu'elles ne perdent pas de leur efficacité à réaliser les objectifs fondamentaux en matière de politique et, comme indiqué au budget de 2012, pour garantir que les opérations commerciales véritables ne soient pas touchées. Nous avons souligné nos suggestions à cet égard dans notre mémoire au ministre des Finances, dont une copie a été fournie aux membres du comité.

Nos principales préoccupations concernent la manière dont ces mesures peuvent freiner la croissance normale des sociétés publiques canadiennes et de leurs opérations commerciales véritables, au détriment de toute l'économie du Canada.

En vertu de l'ébauche actuelle du libellé des mesures visant le transfert des sociétés affiliées étrangères, l'expansion véritable d'un secteur d'activité existant ou la diversification en un nouveau secteur d'activité n'est pas touchée si elle a lieu au Canada. Par contre, une diversification véritable à l'extérieur du Canada serait pénalisée, même si aucun avantage fiscal n'est demandé au Canada. De plus, même une expansion véritable d'un secteur d'activité existant serait pénalisée si ce secteur d'activité existant était situé à l'extérieur du Canada.

Cette pénalité prendra la forme d'une taxe spéciale allant de 5 à 25 p. 100 du coût de l'investissement. Par exemple, un investissement de 1 milliard de dollars se traduirait

investment of \$1 billion would give rise to an immediate tax cost of \$250 million, and this would apply even before a single penny of profit is made by the corporation. It is also conceivable in certain scenarios that these measures could give rise to multiple impositions of this type of penalty, as companies dispose of unattractive ventures in order to reinvest in more promising ventures.

We do endorse the minister's bold action to protect the Canadian tax base from abusive transactions. However, we do not believe that it is appropriate for these measures to categorically presume that the expansion of an existing foreign business line or diversification into a foreign business line is abusive. Public corporations generally make bona fide investments for bona fide business reasons and do not generally make what might be referred to as "investments of convenience."

Under Canadian law, public corporations are controlled by a board of directors bound by fiduciary duties to all their shareholders. Despite the ability to elect and remove the directors from the public corporation, the controlling shareholder cannot unilaterally direct the actions of a public corporation. Public corporation directors have full decision-making authority over the company's foreign subsidiaries and, due to their fiduciary duties, must act in the best interests of the company and all of its shareholders.

Canada's mining industry is particularly affected by the foreign affiliate dumping proposals. In a majority of cases, investors use Canadian corporations as a vehicle for investing in mining projects outside of Canada, not because of any perceived Canadian tax benefit but rather because they are attracted to the infrastructure located in Canada that exists to support the mining industry: the bankers, lawyers, accountants, geologists, the TSX and the TSX-V, and Canadian corporate and securities laws applicable to corporations created and listed here. These investors currently choose to come to Canada, but they have alternatives and cannot be taken for granted.

To understand what is at stake, one must understand how the current state of affairs will be affected by these measures. Currently, Canada is home to the largest concentration of junior companies in the world, hosting 70 per cent. In 2011, 152 new junior companies were listed on the TSX Venture Exchange, one company every two and a half days. These new companies accounted for approximately 12 per cent of the exchange's total 1,275 listings for the year.

In 2012, Canadian-based companies accounted for the largest share, 37 per cent or \$7.5 billion, of global exploration spending. Eight hundred of these companies are active exploring outside Canada in over 100 countries, resulting in Canadian firms

immédiatement par un coût fiscal de 250 millions de dollars, qui s'appliquerait avant même que la société ait réalisé le moindre profit. Dans certaines situations, il est également concevable que ces mesures se traduisent par une imposition multiple de ce type de pénalité lorsque des entreprises se débarrassent de filiales inintéressantes pour réinvestir dans des entreprises plus prometteuses.

Même si nous appuyons les mesures audacieuses prises par le ministre pour protéger l'assiette fiscale canadienne des opérations abusives, nous ne croyons pas qu'il soit approprié que ces mesures présument de façon catégorique que l'expansion d'un secteur d'activité étranger existant ou la diversification dans un secteur d'activité étranger est abusive. Les sociétés publiques font généralement des investissements véritables pour des raisons véritables et ne font généralement pas ce qu'on appelle des « investissements de complaisance ».

En vertu des lois canadiennes, les sociétés publiques sont dirigées par un conseil d'administration qui doit s'acquitter de ses devoirs fiduciaires envers ses actionnaires. Malgré ses capacités d'élire ou de renvoyer les administrateurs de la société publique, l'actionnaire dominant ne peut pas orienter de manière unilatérale les activités de la société en question. Les administrateurs d'une société publique détiennent le plein pouvoir décisionnel sur les filiales étrangères et, en raison de leurs devoirs fiduciaires, doivent agir dans l'intérêt de la société et de tous les actionnaires.

L'industrie minière canadienne est particulièrement touchée par les propositions de transfert des sociétés affiliées étrangères. Dans la majorité des cas, les investisseurs utilisent les entreprises canadiennes comme instrument de placement dans des projets miniers à l'extérieur du Canada, non pas en raison des avantages fiscaux perçus au Canada, mais plutôt parce qu'ils sont attirés par le cadre canadien de soutien à l'industrie minière, notamment les banquiers, les avocats, les comptables, les géologues, la Bourse de Toronto, le TSX, et la Bourse de croissance TSX, ainsi que les lois canadiennes régissant les sociétés et les valeurs mobilières qui s'appliquent aux entreprises créées et inscrites en bourse ici. Ces investisseurs choisissent actuellement de venir au Canada, mais ils peuvent profiter d'autres occasions et il ne faut pas les tenir pour acquis.

Pour comprendre les enjeux, il faut comprendre également la manière dont la situation actuelle sera touchée par ces mesures. Actuellement, le Canada a la plus grande concentration de petites sociétés minières dans le monde, soit 70 p. 100. En 2011, 152 nouvelles petites sociétés minières se sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, soit une entreprise tous les deux jours et demi. Ces nouvelles entreprises représentaient environ 12 p. 100 du total des inscriptions en bourse, qui s'élevaient à 1 275 pour l'année.

En 2012, les sociétés établies au Canada représentaient la plus grande partie de dépenses mondiales d'exploration, soit 37 p. 100, ou 7,5 milliards de dollars. Huit cents de ces entreprises font de l'exploration dans plus de 100 pays étrangers, permettant ainsi

accounting for the largest share of exploration spending in the United States, Central and South America, Europe and Africa.

TSX-listed mining companies operate a total of approximately 3,500 projects, of which 63 per cent are located outside of Canada. An additional 2,408 projects outside of Canada are owned by TSX Venture-listed companies. Investors from Canada and around the world injected a total of \$7.25 billion in TSX and TSX Venture mining companies operating projects outside of Canada, compared to \$2.16 billion raised for mining companies with projects located in Canada.

The robust picture painted by the above statistics cannot be taken for granted and will erode under the FAD measures as proposed. By constricting the ability of Canadian mining companies to make and finance bona fide foreign investments, these measures reduce their ability to compete internationally. The result will be a deterrent for new mining companies to incorporate in Canada, an incentive for those already here to leave for a more favourable tax jurisdiction. As the junior sector erodes, the supporting financial, legal and other areas of expertise that surround it, namely our competitive advantage, will erode with it.

International competition is intense for the high-value financing and management activities arising from mining projects in Africa, Latin America and Asia, particularly from the United Kingdom, which recently revised its tax regime to make it very attractive for foreign investors to use U.K. companies for foreign projects, and its AIM market.

These competitors will be very quick to identify and alert mining decision makers to changes in Canadian tax law that make Canada less tax-neutral and therefore prohibitive as a base of operations for foreign projects. This makes it very important to ensure that anti-avoidance provisions, such as the foreign affiliate dumping proposals, are carefully targeted so as not to impose prohibitive tax costs or create needless complexity and expense for the junior mining companies that have neither the funds nor the management tolerance to plan their way around rules that ought not to apply to them in tax policy terms.

As indicated above, new mining companies are created almost daily, and it is important for Canada not to give those deciding where to establish their operations any reason to look elsewhere. Although it is not too late to refine these measures, I would be remiss not to advise the committee that the proposed measures have already begun to have an impact. PDAC and MAC have been alerted that the tax experts are already advising their junior

aux entreprises canadiennes de détenir la plus grande part des dépenses d'exploration aux États-Unis, en Amérique centrale et du Sud, en Europe et en Afrique.

Les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto dirigent environ 3 500 projets miniers, dont 63 p. 100 sont situés à l'extérieur du Canada. De plus, 2 408 autres projets à l'extérieur du Canada appartiennent à des entreprises inscrites à la Bourse de croissance TSX. Les investisseurs du Canada et de l'étranger injectent un total de 7,25 milliards de dollars dans des projets d'entreprises inscrites à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX se déroulant à l'extérieur du Canada, comparativement à 2,16 milliards de dollars pour les projets de sociétés minières se déroulant au Canada.

Le constat intéressant découlant de ces statistiques ne peut pas être tenu pour acquis et s'érodera si les mesures de transfert proposées sont adoptées. En limitant la possibilité pour les sociétés minières canadiennes de faire de véritables investissements à l'étranger, ces mesures réduisent leur capacité à rivaliser sur le marché international. Elles dissuaderont les nouvelles entreprises minières de se constituer en sociétés au Canada et encourageront celles qui sont ici à quitter le pays pour profiter de lois fiscales plus favorables. Si le secteur des petites sociétés minières se détériore, les cadres de soutien financier et juridique ainsi que d'autres secteurs d'expertise — à savoir notre avantage concurrentiel — se détérioreront également.

La concurrence internationale en matière d'activités de gestion et de financement de grande valeur découlant de projets menés en Afrique, en Amérique latine et en Asie est intense, particulièrement celle de la Grande-Bretagne, qui a récemment revu son régime fiscal pour encourager les investisseurs étrangers à utiliser les entreprises britanniques pour les projets à l'étranger, et son marché AIM.

Ces concurrents alerteront rapidement les décideurs du secteur des mines des changements apportés aux lois fiscales canadiennes qui compromettent la neutralité du Canada sur le plan fiscal, nous rendant ainsi prohibitifs comme base d'activité pour les projets étrangers. Il est donc très important de s'assurer que des dispositions anti-évitement soient ciblées, comme les propositions de transfert des sociétés affiliées étrangères, afin d'éviter l'imposition de coûts fiscaux importants ou la création de dépenses ou de complications inutiles aux petites sociétés minières qui n'ont ni les fonds, ni la souplesse de gestion nécessaire pour contourner les règles en matière de politique fiscale qui ne devraient pas s'appliquer à elles.

Comme je l'ai déjà indiqué, de nouvelles sociétés minières voient le jour presque quotidiennement et il est important pour le Canada de ne pas donner l'occasion à ceux qui décident de leur établissement d'aller s'installer ailleurs. Bien qu'il ne soit pas trop tard pour redéfinir ces mesures, il serait négligent de notre part de ne pas avertir le comité que les répercussions des mesures proposées ont déjà commencé à se faire sentir. L'ACPE et

mining clients not to incorporate in Canada in anticipation of the proposed FAD measures.

Specifically, we submit that it would be appropriate to exclude all Canadian public corporations from the application of the proposed FAD measures. Short of that, it would be appropriate at a minimum to exclude Canadian public corporations that meet conditions that are designed to protect the Canadian tax base. Such an exclusion would ensure that Canada remains an attractive location for junior mining companies that may require significant additional investment in the future and enhance the value of existing Canadian-controlled companies that are currently seeking additional investors, whether they be Canadian or foreign.

Members of the committee, the concerns we are sharing with you are widely held. In addition to us, concerns have been expressed by every major accounting and corporate law firm in the country with mining clients. The TSE has made identical points to Finance Canada on three occasions. Much is at risk. We are hopeful you will give our remarks serious consideration.

Thank you for your time, and we would be pleased to take your questions.

The Chair: Mr. Gallinger, thank you very much. Could you describe a typical situation to which these rules would apply, that they have not been applying to up until now, to a publicly traded company in Canada with subsidiaries? How does this all work in practice?

Mr. Gallinger: Could I pose that response to Mr. Suarez? He might be able to walk you through the tax implications and how that works in much simpler detail than I can.

The Chair: Thank you.

Steve Suarez, Taxation Lawyer, Borden Ladner Gervais: Learned members of the committee, thank you for letting me appear today before you. I have a couple of preliminary remarks. First, I am proud to appear alongside MAC and PDAC. The work they do is very important for this country. Second, I am not being compensated in any way today for my appearance and time or expenses. I am here because mining helps put a roof over my family's head. Mining helps put dinner on the table for my family. This is important.

The Chair: Thank you for being here.

Mr. Suarez: Yes, sir. In terms of the fact patterns to which these rules would apply today that did not apply previously, I wonder if I could start by laying out the fact pattern that caused the government to act in the first place. It is important to understand what mischief caused the government to act. If we see

l'AMC ont été informées que les fiscalistes conseillent aux petites sociétés minières de ne pas se constituer en personne morale au Canada en prévision des mesures de transfert des sociétés affiliées étrangères proposées.

Nous soutenons précisément qu'il serait particulièrement approprié que les sociétés publiques canadiennes ne soient pas soumises aux mesures de transfert des sociétés affiliées étrangères proposées. Il serait à tout le moins pertinent d'exclure les sociétés publiques qui répondent aux normes élaborées pour protéger l'assiette fiscale canadienne. Une telle exclusion permettrait au Canada, d'une part, de continuer d'attirer de nouvelles petites sociétés minières qui pourraient à l'avenir avoir besoin d'investissements supplémentaires et, d'autre part, d'augmenter la valeur des sociétés sous contrôle canadien qui sont actuellement à la recherche d'investisseurs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

Mesdames et messieurs les membres du comité, les préoccupations dont nous vous faisons part aujourd'hui sont largement répandues. En effet, tous les principaux cabinets comptables et d'avocats du pays dont les clients travaillent dans le secteur minier ont également exprimé les mêmes préoccupations. La Bourse de Toronto a également souligné les mêmes points à Finances Canada en trois occasions. Les risques sont grands et nous espérons que vous tiendrez compte de nos observations.

Merci de nous avoir écoutés, et nous serions maintenant heureux de répondre à vos questions.

Le président : Monsieur Gallinger, nous vous remercions. Pourriez-vous décrire une situation typique à laquelle s'appliqueraient ces règlements, auxquels ils ne se sont pas appliqués jusqu'ici, pour une société publique au Canada ayant des filiales? Comment fonctionne tout cela dans les faits?

M. Gallinger : Puis-je demander à M. Suarez de répondre? Il pourra sans doute vous expliquer les répercussions fiscales et le fonctionnement de tout cela mieux que moi.

Le président : Merci.

Steve Suarez, avocat fiscaliste, Borden Ladner Gervais : Honorables membres du comité, merci de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui. J'ai quelques commentaires préliminaires à faire. Tout d'abord, je suis fier de comparaître en même temps que l'AMC et l'ACPE. Le travail qu'elles font est très important pour le pays. Deuxièmement, je ne serai aucunement rémunéré aujourd'hui pour ma comparution, ni mon temps ni mes dépenses. Je suis ici parce que l'exploitation minière me permet de subvenir aux besoins de ma famille. L'exploitation minière me permet de les nourrir. Cela est important.

Le président : Merci d'être venu.

M. Suarez : Oui, monsieur. Pour ce qui est des situations auxquelles ces règlements s'appliqueraient aujourd'hui et ne s'appliquaient pas auparavant, j'aimerais bien commencer par vous expliquer la situation ayant incité le gouvernement à agir en premier lieu. Il importe de comprendre les problèmes ayant

that base case and compare that to the range of situations in which these rules will apply, I respectfully submit that you will see quite a big gap between the two.

Foreign affiliate dumping or debt dumping can best be explained as follows: Under Canada's rules for taxing distributions from foreign affiliates, basically if a Canadian company, let us call it CanCo, a company resident in Canada, has a 10 per cent or more direct or indirect equity interest in a foreign company, a foreign subsidiary, I will call that ForeignCo, the Canadian rules work to say that if ForeignCo is resident and carrying on business in a country with which Canada has a tax treaty or a tax information exchange agreement, then dividends from ForeignCo up to CanCo will not be taxed in Canada. There is basically an outright exemption for not all but most dividends from ForeignCo to CanCo in that situation. That is number one. That is a key tax rule to have in the back of your mind.

Broadly speaking, if CanCo borrows money or incurs debt to make an investment in ForeignCo, the interest on that debt will be deductible to CanCo in computing its income. Therefore, we have a combination of two rules. One is a relatively good interest deductibility regime in Canada; the other is a fairly robust exemption and credit system whereby dividends from ForeignCo up to CanCo generally are not taxed in Canada. The basic principle is that if ForeignCo is carrying on business in a tax treaty jurisdiction, Canada assumes that it has borne a sufficient level of tax in that ForeignCo's home country that we do not need to tax it in Canada. It has already been taxed once in the foreign country's jurisdiction. That is the principle behind exempting dividends from foreign companies to CanCo.

Here is what was happening, and this is what caused the government to act. Let us say CanCo has a foreign parent company. I will call that "Parent." The picture is Parent, on top of CanCo, on top of ForeignCo. There were instances where Parent would say to CanCo, "I want you to borrow \$100 million from someone else in our group, in our multinational group, and I want you to use that money to buy the shares of some other foreign affiliate in the group." Let us say it is the Brazilian member of the group. CanCo borrows \$100 million from the parent and buys the shares of BrazilianCo, which will thereby become a foreign affiliate of CanCo.

What happens, or what could happen, is that now CanCo will have interest expense deductions on that \$100 million that potentially reduce its Canadian source income, its income from whatever operations it has in Canada. The shares of BrazilianCo, which are now underneath CanCo and which are supporting the interest expense deduction — that was the use of the borrowed

poussé le gouvernement à agir. Si nous voyons cela comme la situation de base et comparons cela à la gamme de situations dans lesquelles ces règlements s'appliqueront, j'affirme respectueusement que vous verrez tout un écart entre les deux.

Les opérations de transfert de filiales étrangères ou le transfert de dettes peut s'expliquer ainsi : en vertu des règlements canadiens visant l'imposition des distributions de filiales étrangères, si une société canadienne, qu'on peut appeler CanCo aux fins de cet exercice, une société qui réside au Canada, a une participation directe ou indirecte de 10 p. 100 ou plus des capitaux d'une société étrangère, une filiale étrangère, que je nommerai ForeignCo, aux fins de cet exercice. Donc, les règlements canadiens prévoient que si ForeignCo est résidente et fait affaire dans un pays avec lequel le Canada a conclu un traité fiscal ou un accord d'échange d'information fiscale, à ce moment-là les dividendes que verse ForeignCo à CanCo ne seront pas imposés au Canada. Il existe une exemption totale non pas pour tous les dividendes, mais presque tous les dividendes que verse ForeignCo à CanCo dans une telle situation. Voilà le premier fait. Il s'agit d'un règlement fiscal clé dont il faut se souvenir.

Généralement parlant, si CanCo emprunte de l'argent ou contracte une dette afin d'investir dans ForeignCo, l'intérêt sur cette dette sera déductible pour CanCo lorsqu'elle calculera son revenu. Donc, nous avons deux règles combinées. Une est le régime de déductibilité de l'intérêt, qui est relativement bon au Canada; alors que l'autre est un système d'exemption et de crédit plutôt robuste selon lequel les dividendes versés par ForeignCo à CanCo ne sont généralement pas imposables au Canada. Le principe fondamental serait donc le suivant : si ForeignCo fait affaire dans un pays visé par un traité fiscal, le Canada présume que la société a déjà été suffisamment imposée par le pays de ForeignCo, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de l'imposer davantage au Canada. La société a déjà payé des impôts dans le pays étranger. Voilà le principe qui sous-tend l'exemption des dividendes provenant de sociétés étrangères à CanCo.

Voici ce qui se produisait, et c'est pourquoi le gouvernement a décidé d'agir. Disons maintenant que CanCo a une société mère étrangère. Je nommerai cette société Parent aux fins de cet exercice. Imaginez donc Parent, au-dessus de CanCo, au-dessus de ForeignCo. Dans certains cas, Parent aurait dit à CanCo : « Je voudrais que vous empruntiez 100 millions de dollars de quelqu'un d'autre dans notre groupe, une entité dans notre groupe multinational, et je voudrais que vous utilisiez cet argent pour acheter les parts d'une autre filiale étrangère membre du groupe. » Disons qu'il s'agit du membre brésilien du groupe. CanCo emprunte donc 100 millions de dollars de Parent et achète les parts de BrazilianCo qui devient à ce moment-là une filiale étrangère de CanCo.

Ce qui arrive alors, ou qui pourrait arriver, c'est que CanCo peut maintenant profiter des déductions des intérêts sur ce montant de 100 millions de dollars, ce qui a le potentiel de réduire son revenu de source canadienne, c'est-à-dire le revenu tiré de ses activités au Canada, quelles qu'elles soient. Les actions de BrazilianCo, qui appartiennent maintenant à CanCo et qui

money; the borrowed money was used to buy shares of BrazilianCo — basically that will be a deductible interest expense to CanCo. However, as we discussed at the outset, dividends paid from BrazilianCo up to Canada will probably not bear tax in Canada.

What the government was upset about was foreign multinationals dumping BrazilianCo under Canada and incurring a whole bunch of interest expense deductions in doing it. That was debt dumping, explained in a nutshell. It was causing your Canadian subsidiary to borrow a bunch of money from within the group to buy the shares of a foreign affiliate, dividends on which probably will not be taxed in Canada, but the interest expense on the purchase price debt is deductible in Canada.

Canada says, “You know what? You guys are gaming our foreign affiliate system. That is not what these rules were meant to allow.” “In particular,” says Canada, “you are doing that not for any valid business reason; there is no particular business reason that BrazilianCo needs to be under Canada. You are just doing this to create a bunch of interest expense deductions in Canada. That is not fair.” That, in a nutshell, is debt dumping. That is what the mischief was that caused the government to act.

I think it would be fair to say that if the goal were to stop that, that could be done in a relatively concise, not-too-hard-to-do manner. The FAD rules, however, go far beyond that. They go far beyond that fact pattern to encompass a bunch of other things.

Let me say one thing at the outset. Those responsible for designing and implementing tax policy at the Department of Finance do not have an easy job. I will be the first to tell you that. This relatively small group of dedicated public servants does a huge amount of work. It is difficult to achieve the right balance amongst the goals of raising the revenue that Canada needs to do; protect the tax base from inappropriate erosion, potentially like the debt dumping I just described; ensuring that compliance costs for taxpayers are kept to no more than they need to be for the proper functioning of the system; and encouraging, or at least not impeding, the kind of economic activity that benefits Canada. Reasonable people can fairly differ as to the trade-off amongst those objectives.

That said, it is my respectful submission — and I think the view of the tax community generally — that the FAD rules simply put far too much emphasis on preventing base erosion; and all, or substantially all, of that objective could have been achieved with a much more focused rule that would not create the undue compliance and planning burden generated by the FAD rules or

justifient la déduction des frais d'intérêts — c'était l'objet de l'emprunt, l'achat d'actions de la compagnie brésilienne — justifient les déductions des frais d'intérêts pour CanCo. Par contre, comme nous le disions au début, les dividendes versés par BrazilianCo à la compagnie canadienne ne seront probablement pas assujettis à l'impôt au Canada.

Ce qui dérangeait le gouvernement, c'est que les multinationales étrangères effectuaient des transferts de la compagnie brésilienne à la compagnie canadienne et, ainsi, devenaient admissibles à d'importants montants de déductions des frais d'intérêts, ce faisant. Bref, c'était du transfert de dette. Ainsi, la filiale canadienne empruntait un tas d'argent au sein du groupe pour acheter des actions d'une filiale étrangère, dont les dividendes ne seraient probablement pas assujettis à l'impôt au Canada, mais les frais d'intérêts sur la dette contractée pour cet achat sont déductibles de l'impôt au Canada.

Le Canada réagit donc à cette exploitation du système des filiales étrangères, parce que ce n'était pas l'objet des règles établies. Qui plus est, ces transactions ne pouvaient être justifiées par aucun motif opérationnel valable. Ainsi, rien ne justifiait que BrazilianCo soit sous celle du Canada. Ce n'était qu'un stratagème inéquitable qui ne visait qu'à créer d'importantes déductions de frais d'intérêts au Canada. C'est ça, le transfert de dette, et c'est ce qui a poussé le gouvernement à réagir.

On peut certainement dire que si le but était de mettre fin à ces stratagèmes, ce pourrait être fait de manière relativement concise, sans que ce soit très compliqué. Les mesures de transfert proposées, toutefois, vont bien plus loin. Elles ne s'arrêtent pas à ce stratagème et englobent plein d'autres choses.

Permettez-moi de préciser une chose tout d'abord. Les responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques fiscales au ministère des Finances n'ont pas la vie facile. Je serais le premier à l'admettre. Ce groupe relativement restreint de fonctionnaires dévoués fait un travail énorme. Il est difficile de trouver le juste équilibre entre les objectifs suivants : créer les recettes dont a besoin le Canada pour fournir les services qu'il doit fournir et s'acquitter de toutes ses obligations; protéger l'assiette fiscale contre une érosion inopportune, du genre, notamment, du transfert de dette que je viens de décrire; veiller à ce que les coûts d'observation, pour les contribuables, ne soient pas plus élevés qu'ils doivent l'être pour assurer le bon fonctionnement du système; et encourager, ou à tout le moins ne pas entraver, les activités économiques profitables pour le Canada. Des gens tout à fait raisonnables peuvent avoir des avis divergents quant aux compromis qui sous-tendent ces objectifs.

Cela étant dit, à mon humble avis — et je pense que c'est aussi celui du milieu fiscal en général — les mesures de transfert proposées mettent beaucoup trop d'accent sur la prévention de l'érosion de l'assiette. De plus, tous les objectifs visés, du moins la plus grande partie, auraient pu être atteints avec une règle beaucoup plus ciblée, qui ne créerait pas un fardeau excessif en ce

cause foreign groups or investors to reduce the economic activity they undertake in Canada, which is already occurring.

With that background, I have described the kind of transaction that caused the government to act in the first place. These rules would definitely put a stop to that; I can promise you that. However, they go beyond that. If it would help the committee, I would be happy to spend a couple of minutes describing how these rules operate. If that is not what the committee wants, that is fine. I am here to serve you.

The Chair: We have to vote on these rules, so we had better try to understand them.

Mr. Suarez: Okay, sir. Let us go back to the same three companies I talked about earlier: Parent, which is the foreign company at the top of the group; CanCo, in the middle; and ForeignCo beneath it, or potentially beneath it. It does not have to start beneath it.

These rules apply where a corporation that is resident in Canada, which I am calling "CanCo," and that is controlled by a non-resident corporation, which I am calling "Parent," makes an investment — and that is a defined term — in a corporation not resident in Canada that is a foreign affiliate of CanCo, which is to say that is, or immediately after the investment is, a company in which CanCo has at least a 10 per cent-plus direct or indirect interest. You need a foreign-controlled CanCo that makes an investment in a foreign affiliate.

What is an investment? Here is where we start to go off the road a little bit. An investment includes an acquisition of any debt of ForeignCo. If you loan money to ForeignCo, that is an investment. If you acquire shares of ForeignCo, that is an investment. If you confer a benefit on ForeignCo or make a capital contribution to ForeignCo, that is an investment. If you acquire options in respect of or an interest in any ForeignCo shares or debt, that is an investment. If you have a debt of ForeignCo that you extend the maturity date on, that is an investment. If you have shares of ForeignCo that have a fixed redemption date and you extend that date, that is an investment. If you acquire shares of another Canadian corporation, more than 75 per cent of whose property is shares of ForeignCo, a so-called indirect acquisition, that is an investment.

What we have is a very broad charging rule, a very broad range of transactions that will trigger the application of these rules. It is not only a broad charging rule, but it is phrased very broadly, so it also applies where CanCo is not controlled by Parent at the time of the investment but, as part of the same series of transactions that includes the investment, CanCo becomes controlled by Parent. It also applies where ForeignCo is not a foreign affiliate after the investment but, as part of the same series of transactions,

qui concerne l'observation et la planification, ce que font les mesures de transfert proposées, et qui ne pousseraient pas non plus les groupes ou les investisseurs à réduire leur activité économique au Canada, ce qu'ils font déjà.

J'ai donc décrit le contexte de la transaction qui a poussé le gouvernement à agir. Ces mesures mettraient un terme à ce stratagème, c'est sûr. Par contre, elles vont encore plus loin. Si ce peut être utile au comité, je veux bien expliquer en quelques mots comment s'appliquent ces mesures. C'est à vous d'en décider, je suis ici pour vous servir.

Le président : Nous devons voter au sujet de ces mesures, alors mieux vaut-il que nous les comprenions.

M. Suarez : D'accord. Revenons aux mêmes trois compagnies dont j'ai parlé tout à l'heure : la société mère, c'est-à-dire la compagnie étrangère qui est à la tête du groupe; la compagnie canadienne centre et la compagnie étrangère juste en dessous, ou potentiellement en dessous. Il n'est pas indispensable qu'elle soit dessous.

Ces règles s'appliquent lorsqu'une société résidente au Canada, que j'appelle « CanCo » qui est contrôlée par une société non résidente, que j'appelle « société mère », fait un investissement — et c'est un terme défini — dans une société non résidente au Canada qui est une société étrangère affiliée de CanCo c'est-à-dire une compagnie qui est, ou qui devient tout de suite après l'investissement, une compagnie dans laquelle CanCo a un intérêt direct ou indirect d'au moins 10 p. 100. Il faut une compagnie canadienne sous contrôle étranger qui fait un investissement dans une société affiliée étrangère.

Alors comment définit-on un investissement? C'est là qu'on sort un peu de la voie tracée. Un investissement, ça entend l'acquisition d'une dette quelconque de la compagnie étrangère. Si on prête de l'argent à la compagnie étrangère, c'est un investissement. Si on achète des actions de la compagnie étrangère, c'est un investissement. Si on confère un bénéfice à la compagnie étrangère, ou qu'on y fait un apport en capital, c'est un investissement. Si on acquiert des options à l'égard de l'intérêt dans des actions ou sur une dette de la compagnie étrangère, c'est un investissement. C'est encore un investissement si on reporte la dette d'une compagnie étrangère à notre égard, ou si on reporte la date de remboursement fixe d'actions de la compagnie étrangère. Ou encore, si on achète des actions d'une autre société canadienne qui appartient dans une proportion de plus de 75 p. 100 à une compagnie étrangère, ce qu'on appelle une acquisition indirecte.

La seule application de la règle est très vaste, puisqu'un grand nombre de transactions sont susceptibles de déclencher cette application. Non seulement l'application de la règle est vaste, mais la règle est aussi rédigée de façon générale, de sorte qu'elle s'applique lorsque la compagnie canadienne n'est pas sous le contrôle de la société mère au moment de l'investissement, mais aussi, dans le cadre de la même série de transactions qui comprend celle de l'investissement, lorsque la compagnie canadienne tombe

it becomes a foreign affiliate. Under the Canadian tax jurisprudence, the degree of linkage between two transactions to make them part of the same series of transactions is very low.

To give you a simple example of how these rules might work, let us say you have Parent and CanCo and ForeignCo, and let us say CanCo makes a capital contribution of \$100 million down to its wholly owned subsidiary, ForeignCo, so a wholly owned chain. Your starting point for the result that produces is that CanCo is deemed to have paid a dividend of \$100 million up to Parent.

A payment down the chain to a wholly owned subsidiary is treated as though the money had been distributed up out of Canada, and dividend withholding tax applies. The rate of dividend withholding tax is 25 per cent under the Income Tax Act of Canada, so \$25 million, unless reduced by a tax treaty between Canada and Parent's jurisdiction. It could be as low as 5 per cent. It is somewhere in between there.

These rules apply to, in effect, treat a payment down the chain to ForeignCo, a wholly owned subsidiary — the money is still beneath Canada — as the equivalent of a dividend by Canada up the chain, triggering dividend-withholding tax.

There are some relieving provisions that in some but not all circumstances will allow the deemed dividend to instead be used to reduce the paid-up capital of CanCo shares held by Parent. That potentially produces a delayed deemed dividend because that paid up capital is something that could have been used by CanCo to make a distribution to Parent as a return of invested capital. There are two kinds of distributions CanCo can make — a dividend, which triggers dividend-withholding tax, and a return of capital previously invested. The rule is that you get that out without dividend-withholding tax because that is money that you put in in the first place. You are entitled to get your capital back.

Down the chain, payment is either a deemed dividend from CanCo to Parent today, or, under the rules that allow for this in certain circumstances, the deemed dividend is replaced with a reduction of the paid up capital of CanCo shares that will produce a deemed dividend later, when CanCo goes to make a distribution and finds its paid up capital gone. It just got absorbed, ground down on the original investment down the chain.

sous le contrôle de la société mère. Elle s'applique aussi lorsque la compagnie étrangère n'est pas une société affiliée étrangère après l'investissement, mais, dans le cadre de la même série de transactions, elle devient une société affiliée étrangère. En vertu de la jurisprudence fiscale canadienne, le lien entre deux transactions qui permet de les intégrer à une même série de transactions est très ténu.

Pour vous donner un exemple très simple de la manière dont ces règles pourraient s'appliquer, disons que nous avons pris la société mère, la compagnie canadienne et la compagnie étrangère, et que la compagnie canadienne fait un apport en capital de 100 millions de dollars à sa filiale en propriété exclusive, la compagnie étrangère, ce qui en fait une chaîne en propriété exclusive. Le point de départ donnant lieu au résultat que nous savons, c'est que la compagnie canadienne est réputée avoir versé un dividende de 100 millions de dollars à la société mère.

Un paiement en aval à une filiale en propriété exclusive est traité comme si l'argent avait été distribué à partir du Canada, et la retenue d'impôt sur les dividendes s'applique alors. Le taux d'imposition sur les dividendes est de 25 p. 100 en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, donc cela donne 25 millions de dollars, à moins qu'il y ait réduction en vue d'une convention fiscale entre le Canada et le pays de la société parente. Ce peut être aussi peu que 5 p. 100. C'est quelque part entre les deux.

Ces règles s'appliquent, de fait, pour traiter un paiement en aval à une compagnie étrangère, une filiale en propriété exclusive — puisque l'argent est versé à une société qui relève d'une société canadienne — comme étant l'équivalent d'un dividende par le Canada en suivant la filiale hiérarchique, ce qui déclenche la retenue d'impôt sur les dividendes.

Il existe des dispositions d'allègement qui font que dans certains cas, mais pas tous, le dividende réputé peut servir à réduire le capital libéré des actions de la compagnie canadienne que détient la société mère. Cela peut, potentiellement, entraîner un report du dividende réputé, parce que ce capital libéré aurait pu servir à la compagnie canadienne à effectuer une distribution à titre de remboursement du capital investi à la société mère. La société canadienne peut procéder à deux types de distribution — un dividende, qui est alors assujéti à une retenue d'impôt, et un remboursement du capital investi antérieurement. La règle veut que ce montant soit versé sans être assujéti à la retenue d'impôt, parce que c'est de l'argent qu'on a nous-mêmes investi en premier lieu. On a le droit de recouvrer son capital.

En aval, le paiement est soit un dividende réputé de la compagnie canadienne à la compagnie mère, aujourd'hui, ou encore, en vertu de règles qui permettent dans certaines circonstances, le dividende réputé et remplacé par une réduction du capital remboursé des actions de la compagnie canadienne qui produiront ultérieurement un dividende réputé, quand la compagnie canadienne effectuera une distribution et son capital libéré aura disparu. Il aura été absorbé, intégré à l'investissement original en aval.

That is a real shift in tax policy. Treating a payment down the chain as if it were a payment up in Canada is a real change in tax policy and could potentially trigger double taxation because, when CanCo makes the payment to ForeignCo — a deemed dividend for Canadian purposes — dividend-withholding tax applies. If CanCo then, at some point, takes the same funds or different funds and makes an actual dividend to foreign Parent, dividend-withholding taxes will apply again. There is a significant scope for double taxation to arise under these rules, and that is something that really gets foreign investors thinking. It is one thing to prepay your dividend-withholding tax and pay it sooner than you should have. It is another thing again when you are not only potentially incurring immediate tax just by making a payment to your wholly owned subsidiary but also may end up paying tax twice.

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer, Mining Association of Canada: I will ask Mr. Suarez or Mr. Paradis to elaborate a bit more, but, to give a mineral exploration company example, you would have a situation where CanCo will invest, say, \$100 million in an exploration project overseas. That \$100 million is there to finance the development of that project. It is a legitimate business transaction. Without that money, that project would not be developed.

When CanCo invests in that project — and that is part of our whole argument around the mining ecosystem that exists in Canada, for which we are globally renowned — that transaction, though it is an investment in a foreign property somewhere else in the world, will use Canadian lawyers, geologists, assayers and Canadian engineers. Studies done by Natural Resources Canada in the past have shown that, even though it is a foreign property, Canadians are involved in multiple layers. Of course, there are a lot of supply and services generated in the foreign country, but Canada and our mining ecosystem benefit significantly from that.

These measures take that \$100 million to finance that project and tax that investment, which is a far cry from what the foreign affiliate dumping rules were designed to do. You are not supposed to be taxing an investment in economic development. That is the rub. That is the problem.

Mr. Suarez: I just have a couple of comments in terms of why these rules are so much broader than the mischief that they were originally directed at.

The investment that CanCo makes in ForeignCo triggers the rules. The rules apply whether or not that investment generates any taxable deductions in Canada. The original mischief was buying some shares that got you a deduction for interest expense in Canada. These rules apply whether or not the investment that CanCo makes in ForeignCo generates any deductions in Canada. It does not matter whether they do or do not. These rules apply

C'est une véritable réorientation de la politique fiscale. Le traitement d'un paiement en aval comme si c'était un paiement fait au Canada constitue un véritable changement dans la politique fiscale pourrait donner lieu à la double imposition parce que, quand la compagnie canadienne fait le paiement à la compagnie étrangère — un dividende réputé aux termes de la législation canadienne — le dividende est assujéti à la retenue d'impôt. Si la compagnie canadienne, à un moment donné, prend les mêmes fonds ou des fonds différents et produit un dividende réel pour la compagnie mère étrangère, là encore, il y a retenue d'impôt sur les dividendes. Les diverses possibilités de double imposition que créent ces règles donnent à réfléchir aux investisseurs étrangers. C'est une chose que de verser à l'avance la retenue d'impôt sur les dividendes, plus tôt qu'il n'est nécessaire, mais c'en est une autre non seulement que de potentiellement devoir immédiatement payer l'impôt rien que parce qu'on fait un versement à une filiale en propriété exclusive, mais en plus, on finit par payer l'impôt deux fois.

Pierre Gratton, président-directeur général, Association minière du Canada : J'aimerais demander à M. Suarez ou à M. Paradis de poursuivre ses explications, mais pour donner l'exemple d'une compagnie d'exploration minière, une compagnie canadienne pourrait investir, disons, 100 millions de dollars dans un projet d'exploration à l'étranger. Cette somme est destinée à financer le développement du projet. C'est une transaction commerciale des plus légitimes. Sans cet argent, le projet ne verrait pas le jour.

Quand la compagnie canadienne investit dans ce projet — et cela s'inscrit dans notre argument sur l'écosystème minier qui existe au Canada, pour lequel nous sommes réputés à l'échelle mondiale — cette transaction, bien qu'il s'agisse d'un investissement dans une propriété étrangère ailleurs dans le monde, se fera avec l'aide d'avocats canadiens, de géologues, d'essayeurs et d'ingénieurs canadiens. Les études qu'a menées le ministère des Ressources naturelles du Canada dans le passé ont démontré que même lorsqu'il s'agit d'une propriété étrangère, des Canadiens y contribuent sur de nombreux plans. Bien entendu, le projet génère de l'approvisionnement et des services dans les pays étrangers, mais le Canada et notre écosystème minier en tirent considérablement parti.

Ces mesures font que les 100 millions de dollars investis pour financer ce projet est assujéti à l'impôt, ce qui est très loin de l'objet initial des règles entre le dumping étranger. On n'est pas censé percevoir de l'impôt sur un investissement dans le développement économique. C'est là où le bât blesse.

M. Suarez : J'aurais quelques commentaires à faire sur les raisons qui font que ces règles ratissent beaucoup trop large en regard de leur objectif premier.

Dès qu'une compagnie canadienne investit dans une compagnie étrangère, les règles s'appliquent. Peu importe si cet investissement donne droit à des dégrèvements fiscaux au Canada. Le méfait au départ était d'acheter des actions dans une compagnie étrangère, ce qui donnait droit à une déduction pour les dépenses en intérêt au Canada. Ces règles s'appliquent peu importe si l'investissement de la compagnie canadienne dans

whether or not the investment in ForeignCo that CanCo makes produces taxable income in Canada, income that Canada will get its tax on. It does not matter whether it does or does not. This is sort of goes back to the example we talked about; these rules apply even where no net assets have been extracted from Canada. They apply on a value for value transaction where CanCo spends \$100 million and gets \$100 million of property in return. No net assets have been extracted from Canada. Everything is still beneath Canada, but the rules still apply. That is why characterizing it as dividend is such a big change in tax policy. A dividend is when CanCo pays the money and gets nothing back in return. The money is gone. That is a dividend. To characterize a value for value transaction where CanCo spends \$100 million and gets property of \$100 million back in return as a dividend, I cannot square that circle.

One of the government's objectives was to preventing the undo extraction of corporate surplus from Canada. I understand that. However, these rules apply whether or not CanCo has any corporate surplus. You do not have to have retained earnings or a corporate surplus for the rules to apply.

This is probably the most important point: These rules apply whether or not the transaction has any Canadian tax motive or purpose or achieves any Canadian tax advantage. The original version of this rule, when it came out in the budget, had a business purpose test. To be caught, you had to be doing something primarily for tax reasons. The government backed away from that in the August and October versions of the legislation. There is now no business purpose test. That was the primary filter, in my respectful submission, for separating what should be caught from what should not be caught. The original transactions that we talked about — these debt-dumping things — were people causing CanCo to incur a bunch of debt to buy BrazilianCo totally for tax reasons, just to generate deductions. There is no business purpose test in these rules. It does not matter if what you are doing has no Canadian tax motivation whatsoever. That is critically important.

As we talked about, it can apply to produce double taxation in numerous instances. Double taxation is a big problem. It really turns foreign investors off. It does not differentiate between investments that CanCo makes down the chain to wholly owned subsidiaries that are still beneath Canada and investments that CanCo makes up or across the chain to sister companies outside of Canada. These rules do not differentiate between those things in any meaningful way. They are very different in tax policy terms. If stuff is still beneath Canada, then those assets are still

une compagnie étrangère permet une déduction quelconque au Canada. Ce facteur n'a aucune pertinence. Les règles s'appliquent peu importe si l'investissement d'une compagnie canadienne dans une compagnie étrangère donne lieu à un revenu imposable au Canada, le Canada percevant un impôt sur ce revenu. Là encore il n'y a pas d'incidence. Cela nous ramène à l'exemple dont nous parlions : les règles s'appliquent même dans les cas où il n'y a pas d'actif net produit au Canada. Une valeur est attribuée à la transaction quand la compagnie canadienne dépense 100 millions de dollars pour obtenir pour 100 millions de dollars de biens en retour. Il n'y a pas d'actif net produit au Canada. C'est périphérique, mais des règles s'appliquent quand même. Voilà pourquoi définir une telle transaction comme un dividende constitue un énorme virement en matière de politique fiscale. On peut parler de dividende quand une compagnie canadienne verse de l'argent et n'obtient rien en retour. L'argent est parti. Ça c'est un dividende. Caractériser la valeur d'une transaction au cours de laquelle la compagnie canadienne dépense 100 millions de dollars et obtient des biens pour 100 millions de dollars en retour comme un dividende est pour moi incompréhensible.

Un des objectifs du gouvernement était d'empêcher que ne s'envolent les excédents des sociétés. Je peux le comprendre. Toutefois les règles s'appliquent peu importe si la compagnie canadienne a un excédent ou non. Les règles s'appliquent et une compagnie n'a pas besoin de déclarer des bénéfices non répartis ou un surplus pour que ce soit le cas.

C'est sans doute l'élément capital : qu'une transaction soit effectuée pour un motif ou un objectif fiscal canadien ou pour profiter d'un avantage fiscal canadien ou non, les règles s'appliquent. Quand on a annoncé cette règle dans le budget, cette règle était assortie d'un critère d'objet commercial. Pour être pris en défaut, il fallait faire quelque chose essentiellement pour des raisons fiscales. Le gouvernement a reculé là-dessus dans les versions d'août et d'octobre de la loi. Le critère d'objet commercial a disparu. Selon mon humble avis, c'est le premier élément qui permet de séparer ceux qui devraient être pris en défaut et ceux qui ne devraient pas l'être. Je reviens aux transactions dont nous parlions au départ — les transferts des dettes — où une compagnie canadienne contractait une dette pour acheter une compagnie brésilienne, et ce, uniquement pour une question de fiscalisation, pour avoir droit à des déductions. Dans ces règles-là, il n'y a pas de critère d'objet commercial. Peu importe si ce que vous faites est motivé en raison des conséquences fiscales au Canada. Cet élément est absolument important.

Comme nous l'avons dit, cela peut entraîner une double imposition dans bien des cas. La double imposition est un problème majeur. Elle a un effet dissuasif sur les investisseurs étrangers. Cette règle ne fait pas la différence entre les investissements d'une compagnie canadienne en aval dans une filiale en propriété exclusive toujours à la périphérie du Canada et les investissements qu'une compagnie canadienne fait en amont dans une société sœur située à l'extérieur du Canada. Ces règles ne font pas la différence entre ces deux états de chose de façon

within the Canadian taxation system. Payments that CanCo makes to sister companies that are not beneath Canada are different.

These rules do not differentiate between investments CanCo makes with other group members and investments that it makes with arm's-length, totally third-party entities. The original transactions that we were focused on were totally intra-group transactions, where Parent tells CanCo, "You buy the shares of BrazilianCo and incur a bunch of debt." Everything is within the group. These rules apply even on investments that CanCo makes with arm's-lengths third parties. These apply to public corporations, if CanCo is a public corporation or if it has minority shareholders. There are severe limitations on what CanCo cannot do under Canadian corporate securities law. These rules apply nonetheless, even though Canadian public companies and wholly owned Canadian subsidiaries are in a very different position.

The last point I will make is that there is limited grandfathering and no differentiation between foreign affiliates of the Canadian company in place prior to the announcement of these rules and companies that become foreign affiliates of CanCo after these rules are announced. Existing structures are in place where CanCo has foreign affiliates. For perfectly good business reasons, there is no special treatment being offered in a serious way for people in that fact pattern to deal with these rules that change the game.

The Chair: Thank you, Mr. Gratton and Mr. Suarez, for your examples. They are helpful, and you have explained it well, I believe, to honourable senators.

Our briefing note from the Library of Parliament indicates, under foreign affiliate dumping background, that the proposed changes would not apply to transactions that meet a business purpose test, such as pertinent loans, indebtedness, corporate reorganization or strategic business expansion. Does that business purpose no longer apply? Has that been dropped?

Mr. Suarez: The original version of the rules that came out in March had a business purpose test. That was dropped in the August and October versions. Instead of there being a general business purpose test, there are now specific exceptions for certain corporation reorganizations and for certain kinds of loans. As well, there is a closest business exception test, which is meant to allow for certain investments but which, in my respectful submission, is so complicated and so unworkable that it will be of limited practical value.

There is no longer a general business purpose. There are specific exceptions for the three things that you mentioned.

appréciable. Ces deux états de choses sont très différents du point de vue de la fiscalité. Si des actifs demeurent dans l'orbite du Canada, il y a fiscalisation de la part du Canada. Les paiements qu'une compagnie canadienne verse à des compagnies sœurs situées à l'étranger constituent une situation différente.

Ces règles ne font pas la différence entre les investissements d'une compagnie canadienne au sein d'un groupe de membres et les investissements qu'elle fait de façon indépendante à des tierces parties. Les transactions de départ auxquelles nous sommes attardés étaient des transactions totalement à l'intérieur d'un groupe, alors que la société mère disait à la compagnie canadienne d'acheter des actions de la compagnie brésilienne pour constituer une dette. Tout se fait à l'intérieur d'un groupe. Ces règles s'appliquent même aux investissements d'une compagnie canadienne auprès de tierces parties indépendantes. Ces règles s'appliquent aux sociétés cotées en bourse si c'est le cas pour une compagnie canadienne ou si elle est actionnaire minoritaire. Il existe de strictes limites quant à ce qu'une compagnie canadienne peut faire en vertu des lois canadiennes sur les émissions privées. Les règles s'appliquent de toute façon malgré le fait que les compagnies canadiennes cotées en bourse et les filiales canadiennes en propriété exclusive sont dans une position très différente.

En dernier lieu, je tiens à dire que les droits acquis sont limités et qu'on ne fait pas la différence entre une filiale étrangère d'une compagnie canadienne qui existait antérieurement à l'annonce de ces règles et les compagnies qui deviennent filiales étrangères d'une compagnie canadienne une fois les règles annoncées. Il y a des structures en place pour les compagnies canadiennes qui ont des filiales étrangères. Pour des raisons de rentabilité, on ne réserve pas de traitement spécial sérieux à ceux qui vont devoir subir ces règles qui changent la donne.

Le président : Merci, monsieur Gratton et monsieur Suarez, de nous avoir donné ces exemples. Ils sont utiles et vous les avez bien expliqués aux honorables sénateurs.

Dans les notes que nous recevons de la Bibliothèque du Parlement, on peut lire, s'agissant du transfert de la dette à une filiale étrangère que les changements proposés ne s'appliqueraient pas aux transactions qui répondent au critère d'objet commercial par exemple des prêts légitimes, l'endettement, une réorganisation ou une expansion stratégique de l'entreprise. Cela veut-il dire que ce critère d'objet commercial disparaît? L'a-t-on supprimé?

M. Suarez : La version originale des règles produites en mars prévoyait ce critère. Il a été abandonné en août et en octobre dans les versions postérieures. Au lieu de prévoir de façon générale un critère d'objet commercial, il y a désormais des exceptions précises pour certaines réorganisations d'une société et pour certains types de prêts. En outre, on prévoit un critère plus exigeant d'objet commercial, pour permettre certains investissements, mais, selon mon humble avis, c'est si compliqué et si difficile à cerner qu'il sera d'une valeur pratique limitée.

Il n'existe plus de critère général d'objet commercial. Il y a des exceptions pour les trois cas que vous avez mentionnés.

The Chair: That is still referred to by the taxation department as a “business purpose test,” notwithstanding.

Mr. Suarez: I have not seen the document to which you refer, but in my respectful submission, I would not call that a business purpose test.

The Chair: I want to clarify that because honourable senators would have heard your comment, read this, and thought there was a conflict. It is an interpretation of words.

Mr. Suarez: I can assume that the Department of Finance looks at those three specific exceptions and says, “That is meant to function as a business purpose test.” With the greatest of respect for the Department of Finance, in my view it does not do that.

Jocelin Paradis, Vice President, Taxation Canada, Rio Tinto: If I may explain the exemption for business purpose test, a company needs to be more closely related than any other company of the group to the business abroad. It means that in our case, there is a Canadian publicly traded company in which we own 51 per cent of the shares, and 49 per cent are owned by the Canadian public. It is building a copper mine in Mongolia, which is a \$9-billion project. Rio Tinto has copper mines abroad, and the business of that Canadian company listed on the Toronto Stock Exchange is less closely related to the Mongolian business than to other businesses of Rio Tinto. This means that the Canadian publicly listed company is not doing an investment, which is fine from the business purpose test. Even if it is the owner of the mine, even though it did fund a project 10 years ago, and even though it spent all the money needed to make the investment, it is not considered to be a bona fide business for the rules, which are too narrowly drafted for us.

Mr. Gratton: Between August and the October tabling, these additional measures that were brought forward, which are not a business purpose test, as mentioned, were welcomed by us. They somewhat addressed some of the concerns we had been raising. In our respectful submission, they sort of play around the edges and do not really solve the core issue at play here, which Mr. Suarez outlined.

The Chair: Two things flow from that. One is that there was some consultation prior to the rules being promulgated into a draft bill; is that correct? Have all of you had some input?

Mr. Gratton: We have been in regular contact with the Department of Finance since the beginning of September after the draft of proposed legislation was made public for consultation. Certainly, we saw improvements from August through October, but still there are some pretty fundamental issues that we continue to raise. We remain in conversation with the Department of Finance. I should point out that as recently as the last few days, we have received both a letter from the Minister of Finance and a follow-up from officials expressing an interest, which I take is sincere, to sit down with our sector and work through the issues. My sense is that they have

Le président : Mais les gens du fisc continuent néanmoins de parler d’un critère d’objet commercial, n’est-ce pas?

M. Suarez : Je n’ai pas vu le document dont vous parlez, mais à mon humble avis, je n’appellerais pas ça un critère d’objet commercial.

Le président : Je tenais à apporter des précisions parce que les sénateurs ont entendu vos remarques, ont lu ceci et ils estiment qu’il y a un conflit. C’est une interprétation des mots.

M. Suarez : Je présume que le ministère des Finances estime que ces trois exceptions en l’occurrence font office de critère d’objet commercial. Sauf le respect que je dois au ministère des Finances, ce n’est pas le cas.

Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité Canada, Rio Tinto : Permettez-moi d’expliquer les exemptions aux fins du critère d’objet commercial. En l’occurrence, plus que tout autre membre du groupe, il faut qu’une compagnie soit liée plus étroitement à l’entreprise étrangère. Dans notre cas, il y a une compagnie canadienne cotée en bourse où nous détenons 51 p. 100 des actions et 49 p. 100 sont détenues par le public canadien. Nous construisons une mine de cuivre en Mongolie et c’est un projet de 9 milliards de dollars. Rio Tinto a des mines de cuivre à l’étranger et les opérations de cette compagnie canadienne cotée en bourse de Toronto sont moins étroitement liées à l’entreprise mongolienne qu’à d’autres entreprises du groupe Rio Tinto. Cela signifie que la compagnie canadienne cotée en bourse ne fait pas un investissement ce qui respecte le critère d’objet commercial. Même si elle est le propriétaire de la mine, même si elle a financé le projet il y a 10 ans, et même si elle dépense tout l’argent nécessaire à l’investissement, elle ne répond pas aux exigences des règles qui sont trop restrictives pour nous.

M. Gratton : Entre les versions d’août et octobre, ces mesures supplémentaires apportées qui ne constituent pas un critère d’objet commercial, comme nous l’avons expliqué, nous paraissaient de bon augure. Elles répondaient à certaines inquiétudes exprimées. Mais à notre humble avis, ces mesures sont marginales et ne résolvent pas l’enjeu principal en l’occurrence que M. Suarez a décrit.

Le président : Deux choses découlent de cela : tout d’abord, des consultations ont eu lieu avant que les règles ne se retrouvent dans une ébauche de projet de loi, n’est-ce pas? En avez-vous tous été informés?

M. Gratton : Nous avons été en constante communication avec le ministère des Finances depuis le début septembre après que le texte de loi proposé a été rendu public pour consultation. En effet, nous avons constaté des améliorations entre août et octobre, mais il y a encore des problèmes assez fondamentaux que nous continuons à soulever. Nous sommes toujours en communication avec le ministère des Finances. J’aimerais souligner que, il y a aussi peu que quelques jours, nous avons reçu une lettre du ministre des Finances ainsi qu’un suivi des fonctionnaires exprimant un intérêt, que je crois sincère, à s’asseoir avec notre secteur afin de régler les problèmes. J’ai l’impression qu’ils ont

heard us and realize that these rules have created unintended consequences, for our sector in particular, and want to work through them. However, we have not solved the problem and still need to work with Finance to address them. That is in process. We would be remiss if we did not acknowledge that they seem to have heard us, but we still have a lot of work to do.

The Chair: If you have any specific amendments that you would urge the government to make, we would be pleased to hear from you on that.

Senator L. Smith: To follow up the chair's point on communication with the government, do you have or will you have your top three points that you want to focus on? It would appear that after listening to you discuss and brief us on the current situation, Mr. Suarez, the government has built something that is like a trap, and you are trying to catch as much as you can because there has been some manipulation. In order to create the right balance, maybe you could give us some simple suggestions from a business perspective as opposed to a technical perspective. Most of us would not understand the latter necessarily because we are not tax experts. From a macro level, could you give us a couple of ideas?

One of the things in the letter that you received from the government was the implication of the junior sector. There seems to be a strong focus on the junior sector — usually start-ups and organizations that may not have the capital required to move forward. Could you give us a little background?

Mr. Suarez: Certainly. Your question is an astute one. There are differences in terms of how these rules affect the juniors versus the Rio Tintos and other behemoths of the world. I would be happy to spend a couple of minutes on that if it would be helpful.

In terms of your specific question, if I had a wish list, honestly, putting the business purpose test back in these rules would truly make a difference. It was in the first version of the rules. Going back to the original mischief that motivated these transactions, we see that these transactions were undertaken purely for tax reasons. It was all about creating interest expense deductions in Canada by dumping a foreign affiliate under Canada. A business purpose test would achieve an awful lot of what the government is trying to do.

If you are doing something that is tax motivated, then it is a different kettle of fish than just trying to start up a project somewhere in Latin American and using a Canadian holding company because that is where all the bankers, lawyers and financiers are. I have a ton of respect for the people at the Department of Finance, who are smart, dedicated public servants that could be earning a lot more in the private sector. They have my respect; but, with respect, a business purpose test that differentiates between bona fide business transactions not being undertaken to achieve Canadian tax results and the kind of tax-

entendu nos arguments et qu'ils se rendent compte que ces règles ont entraîné des conséquences fortuites, en particulier pour notre secteur, et qu'ils veulent trouver une solution. Toutefois, le problème n'est toujours pas réglé, et nous devons toujours travailler avec le ministère des Finances pour régler la situation. Le processus est en cours. Nous nous en voudrions de ne pas reconnaître qu'ils semblent nous avoir compris, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Le président : Nous serions heureux de savoir quels amendements précis vous aimeriez voir le gouvernement adopter?

Le sénateur L. Smith : Pour poursuivre avec la remarque du président quant aux communications avec le gouvernement, avez-vous apporté vos trois priorités, ou pouvez-vous nous les remettre? Monsieur Suarez, j'ai eu l'impression en vous écoutant nous parler de la situation actuelle que le gouvernement a en quelque sorte créé un piège et que vous essayez d'en tirer profit autant que possible parce que le système a été manipulé. Afin d'avoir un bon équilibre, vous pourriez peut-être nous donner des recommandations simples dans une perspective d'affaires plutôt que dans une perspective technique. La plupart d'entre nous ne comprendraient pas les détails techniques parce que nous ne sommes pas des experts fiscaux. En termes généraux, pourriez-vous nous donner quelques idées?

La lettre que vous avez reçue du gouvernement mentionnait entre autres une implication des petites sociétés. On semble beaucoup se concentrer sur ce secteur, habituellement des entreprises de démarrage et des organisations qui n'ont pas assez de capitaux pour aller de l'avant. Pourriez-vous nous donner des explications?

M. Suarez : Bien entendu. Votre question est fûtée. Ces règles ont des effets différents sur les jeunes entreprises et les Rio Tinto et autres géants de ce monde. Il me fera plaisir de vous en entretenir pendant quelques minutes si cela peut vous être utile.

Pour répondre à votre question, si j'avais une liste de souhaits, je dirais en toute honnêteté qu'il faudrait réintégrer dans ces règles le critère d'objet commercial. Si on pense au méfait qui a motivé ces transactions, on se rend compte que ces transactions ont été conclues pour des raisons fiscales et rien d'autre. L'objectif était de créer des déductions d'intérêts débiteurs au Canada en faisant d'une filiale étrangère une filiale canadienne. Un critère d'objet commercial accomplirait la majeure partie du travail que le gouvernement essaie de réaliser.

Le fait de conclure une transaction pour des raisons fiscales, c'est une autre paire de manches que de simplement essayer d'entreprendre un projet en Amérique latine et d'avoir recours à une compagnie de portefeuille canadienne parce que c'est là que se trouvent tous les banquiers, les avocats et les financiers. J'ai énormément de respect pour les employés du ministère des Finances qui sont de brillants fonctionnaires dévoués qui pourraient gagner beaucoup plus d'argent au secteur privé. Je les respecte; toutefois, avec tout le respect que je leur dois, une grande partie de la solution réside dans le fait de restaurer le

motivated debt dumping that was the mischief behind these rules would go a long way toward solving the issue. In a way, exemptions for public companies and arm's-length transactions are a kind of offshoot of that. They all have the same theme: Guys, we are not doing this to try to erode the Canadian tax base or generate tax deductions. We are doing this for business reasons.

If you allow businesses to do the transactions that they would do and create the economic activity in Canada that they want to create, we could get to a place where the Canadian tax base is enhanced rather than eroded while the government's objectives are met.

Senator L. Smith: Mr. Gratton, you mentioned that communication is going on between your groups and the government. Obviously you want to continue those discussions. Are you proceeding to that next step of prioritizing your recommendations and moving those forward with the government group?

Mr. Gratton: Yes, absolutely. In our submissions to the Department of Finance on the business purpose test question, which was dropped, our recommendations have focused on how to develop some kind of exemption for publicly listed companies with the argument that those companies are accountable to their shareholders and cannot engage in the kind of mischief that Mr. Suarez has been describing. In addition, why would you acquire debt in the mining industry through investments overseas in which you were not interested? You acquire a project overseas because it is a good project. That is your motivation. It is not to avoid tax; it is because you are developing your business.

We have focused on the qualified public company exemption because our perception was that the business purpose test issue was behind us and we had a very short time frame to find ways through this. We are now in the process of assembling a team, as Finance has asked us to do, of people who can work through these issues with their officials. The kind of approach they have outlined is very much what we have been looking for. I would characterize it up until now as largely us putting our views forward and then hearing back from them. What is now being proposed is what we would really like, which is to have everyone around the table trying to fix a recognized problem.

These are complicated rules and, as Mr. Suarez said, you are trying to find the right balance. The industry does not want to allow mischief to erode the Canadian tax base. We totally accept that the debt dumping that has been going on should be eliminated.

critère d'objet commercial qui établit la différence entre les transactions d'affaires de bonne foi qui ne sont pas conclues pour entraîner des effets fiscaux au Canada et le méfait — le transfert de la dette pour des raisons fiscales — qui a entraîné ces règles. En quelque sorte, les exemptions pour les sociétés ouvertes et les transactions indépendantes sont des ramifications de ce phénomène. Un même thème les chapeaute : on n'agit pas ainsi pour effriter l'assiette fiscale canadienne ou pour avoir droit à des déductions fiscales. On agit de la sorte pour des raisons d'affaires.

En permettant aux entreprises de conclure des transactions de leur choix et d'engendrer l'activité économique au Canada qu'elles veulent bien créer, on pourra renforcer l'assiette fiscale canadienne plutôt que de l'effriter tout en réalisant les objectifs du gouvernement.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Gratton, vous avez mentionné que vos groupes et le gouvernement sont en communication. Bien entendu, vous voulez que ces discussions se poursuivent. Allez-vous passer à l'étape de prioriser vos recommandations et de les revendiquer auprès du gouvernement?

M. Gratton : Oui, tout à fait. Dans nos mémoires présentés au ministère des Finances et portant sur le critère d'objet commercial, qui a été abandonné, nos recommandations visent à créer une exemption pour les compagnies cotées en bourse; selon notre raisonnement, ces compagnies sont redevables envers leurs actionnaires et ne peuvent commettre le genre de méfaits que M. Suarez a décrits. De plus, pourquoi une compagnie accumulerait-elle des dettes dans le secteur minier à cause d'investissements à l'étranger qui ne l'intéressaient pas? Une compagnie fait l'acquisition de projets à l'étranger parce qu'il s'agit de bons projets. C'est ce qui motive les compagnies. Il ne s'agit pas d'éviter de payer des impôts, mais bien de faire croître son entreprise.

Nous nous sommes concentrés sur l'exemption pour les sociétés ouvertes admissibles parce que nous avons l'impression que le critère d'objet commercial n'était plus et que nous avons très peu de temps pour trouver des solutions. À la demande du ministère des Finances, nous sommes en train de créer une équipe d'employés qui trouveront des solutions à ces problèmes en collaboration avec les fonctionnaires du ministère. L'approche qu'ils ont définie s'apparente beaucoup à ce que nous cherchions. Jusqu'à présent, je dirais qu'ils nous donnent leur avis sur les idées que nous leur présentons. Nous sommes en train de proposer notre solution idéale, soit de rassembler tout le monde autour de la table pour essayer de régler un problème reconnu.

Les règles sont compliquées et, comme M. Suarez l'a dit, il faut essayer d'établir un équilibre. Le secteur ne veut pas que les méfaits menant à l'érosion de l'assiette fiscale canadienne soient permis. Nous sommes tout à fait d'avis que les transferts de dettes doivent cesser.

How do you craft that? If we can get together and work through the issues with an understanding and recognition that there is a problem that needs to be solved, then I am hopeful that we will be able to do that.

Senator L. Smith: One thing that the government would probably expect from you folks is the creation of the proper discipline within your members to try to avoid the manipulation that can take place when you have —

Mr. Gratton: With respect, on that, Finance has acknowledged from the beginning that we were never the target. They did not have their sights on the mining industry. We were never seen to be among those that were engaged in this kind of debt dumping.

They cast the net so wide that we feel like dolphins in the net, and we need to fix that, because we were not the ones they were after.

Senator L. Smith: Hopefully you will continue those dialogues and move forward in a positive way.

The Chair: “Dolphins in the net” is an interesting analogy.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: For countries that are in the same situation as ours, such as Australia more specifically, a country that also has a large mining sector, but also Brazil and probably the United States, what is the taxation system in this area? Are we acting alone, or are we joining the rest of the Western countries that do not mind collecting taxes now and again?

Mr. Paradis: Rio Tinto does business in approximately 50 countries and no other country has this type of rule. Canada stands alone.

Senator Hervieux-Payette: So we are quite innovative then.

Mr. Gratton: If I may add something, what concerns us is the fact that Great Britain changed its regulations to become more attractive. As you know, a few years ago, the London Stock Exchange attempted to purchase the Toronto Stock Exchange. There was quite a reaction to that, and at that time, everyone said we really needed to protect the Toronto Stock Exchange, and that its great success was partly due to its specialization in the mining sector. What worries us now, is that with London becoming more attractive, we run the risk of losing our jewel, indirectly because of these new regulations. This is what concerns us.

Senator Hervieux-Payette: What I am wondering is whether the issue we are discussing is finance or the mining sector. To hear you speak, \$100 million will be raised on the financial markets — meaning lawyers, accountants, all those people — but in that case,

Comment faire? En travaillant ensemble et en cherchant des solutions tout en reconnaissant et en comprenant qu’il existe un problème qui doit être réglé, j’ai bon espoir que nous pourrions y arriver.

Le sénateur L. Smith : J’imagine que le gouvernement s’attend à ce que vos représentants imposent une discipline appropriée auprès de vos membres pour essayer d’éviter le genre de manipulation qui a lieu quand...

M. Gratton : Avec tout le respect que je vous dois, à ce sujet, le ministère des Finances reconnaît depuis le début que nous n’avons jamais été la cible de cet exercice. Le ministère ne visait pas le secteur minier. Jamais on ne nous a perçus comme figurant parmi des entreprises qui transfèrent leurs dettes.

Le filet du ministère est extrêmement vaste, et nous avons l’impression d’y être pris comme des dauphins. Il faut rétablir les faits parce que le ministère n’a jamais tenté de s’en prendre à nous.

Le sénateur L. Smith : J’espère que vous poursuivrez vos discussions et que vous ferez des progrès positifs.

Le président : La métaphore des dauphins pris dans le filet est intéressante.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Pour les pays qui sont un peu dans la même situation que nous, comme l’Australie en particulier, qui est un pays qui compte aussi beaucoup de mines, mais aussi le Brésil et probablement les États-Unis, quel est le système de taxation dans ce domaine? Est-ce qu’on fait cavalier seul ou est-ce qu’on rejoint le reste des pays occidentaux qui aiment bien, de temps en temps, collecter des taxes?

M. Paradis : Rio Tinto fait des affaires dans une cinquantaine de pays et aucun autre pays n’a ce genre de règles. Le Canada fait bande à part.

Le sénateur Hervieux-Payette : Donc, nous sommes très innovateurs.

M. Gratton : Si je peux ajouter, ce qui nous inquiète, c’est que la Grande-Bretagne a changé sa réglementation pour être plus attrayante. Comme vous le savez, il y a quelques années, il y a eu une tentative de la part de la bourse de Londres pour acheter la Bourse de Toronto. Il y a eu toute une réaction à cela, et dans cette période, tout le monde a dit qu’il fallait vraiment protéger la Bourse de Toronto, que c’était un grand succès en grande partie à cause de sa spécialisation dans le secteur minier. Ce qui nous inquiète maintenant, c’est que, comme Londres devient plus attrayant, on risque justement de perdre notre joyau, indirectement, à cause de ces nouvelles réglementations. C’est cela qui nous inquiète.

Le sénateur Hervieux-Payette : La question que je me pose, c’est de savoir si les affaires dont on parle, c’est le financement ou le secteur minier. De la façon dont vous en parlez, on va lever 100 millions sur les marchés financiers — donc effectivement les

if the headquarters are located in Brazil, if they wish to develop a mine in another country, why would they go through Canada for those \$100 million, if not for fiscal reasons?

I would like to know the real reason because, after all, if you look at Rio Tinto's consolidated financial statements, everything ends up in the same pot. So why make a detour through Canada to invest in New Guinea?

Mr. Paradis: Canada is a place that has developed a great deal of engineering knowledge for the mining sector. There are major research centres in the town of Sudbury, and even the Rio Tinto people in Australia decided of their own accord to invest in research and development in Sudbury, which is recognized for its skill in running and developing underground mines. Because a major proportion of mine exploration financing is done across Canada, Canada has developed an internationally recognized expertise for this type of project. So, having local funding, engineers and people who do research and development, is an advantage for Canada. Our goal is for this to continue in Canada, and to develop Toronto, Sudbury, Vancouver and other regions in order to create a favourable environment for our economy.

This is done across Canada because it is a good place to do so. We could invest through Canada without paying taxes in Canada, but while creating economic activity. If we had to start paying taxes, to pay a tax for using Canada to develop external resources, there is a risk of things changing and people may stop using Canada as a conduit to an external mining project.

Senator Hervieux-Payette: I am not quite convinced by what you are saying. What I currently see is that first of all, there are companies such as SNC-Lavalin who all have expertise in the mining sector and who, like you, work in 35 or 40 countries; they may work in all the countries. The same is true for your engineers, they can go work outside of Canada, supervise the development of new mines, whether that be in Africa or Asia. Technical know-how is one thing; financing is another. Why shouldn't it be the parent company that invests the \$100 million? Why go through Canada? We need to see some evidence as to the number of jobs that will create here.

In the end, you are making use of expertise that already exists. Will that create jobs? It may create work for people who already have a job. But the jobs will be created in the mine that is located in the foreign country, not here; they will be created wherever the \$100 million is being invested. I am trying to see the net benefit for Canada in all this.

avocats, les comptables, tout ce monde-là — mais, à ce moment-là, si le siège social est au Brésil, s'ils veulent développer une mine dans un autre pays, pourquoi passeraient-ils par le Canada pour lever ces 100 millions, sinon pour des raisons fiscales?

Je veux savoir la vraie raison parce que, somme toute, quand on a les états financiers consolidés de Rio Tinto, tout cela va dans le même pot. Alors pourquoi faire un détour par le Canada pour aller investir en Nouvelle-Guinée?

M. Paradis : Le Canada est un endroit où on a développé beaucoup de connaissances en ingénierie pour le secteur minier. La ville de Sudbury a des centres de recherche très importants, et même, les gens de Rio Tinto en Australie ont décidé par eux-mêmes d'investir dans la recherche et développement à Sudbury, qui est reconnue pour sa compétence en exploitation et en développement de mines souterraines. Le Canada, du fait qu'une grande partie du financement de l'exploration minière se fait à travers le Canada, a développé une expertise mondialement reconnue pour ce genre de projet. Donc, avoir le financement localement, les ingénieurs et les gens qui font la recherche et développement, donne un avantage au Canada. Notre but est que cela continue à être au Canada, et de développer autant Toronto, Sudbury, Vancouver et les autres régions pour créer un environnement qui va être bon pour notre économie.

C'est fait à travers le Canada parce que c'était un bon endroit pour le faire. On pouvait investir à travers le Canada sans avoir d'impôts à payer au Canada, mais en créant de l'activité économique. Si on doit se mettre à payer de l'impôt, avoir une taxe à l'utilisation du Canada pour développer des ressources à l'extérieur, les choses risquent de changer et les gens vont peut-être arrêter d'utiliser le Canada comme conduit vers un projet minier à l'extérieur.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je ne suis pas très convaincue par ce que vous me dites. Ce que je vois à l'heure actuelle, c'est que, premièrement, on a des firmes comme SNC-Lavalin qui ont toutes une expertise dans le secteur minier et qui travaillent, comme vous, dans 35, 40 pays; ils peuvent travailler dans tous les pays. C'est la même chose pour vos ingénieurs, ils peuvent aller travailler en dehors du Canada, superviser le développement de nouvelles mines, que ce soit en Afrique ou en Asie. Le savoir-faire technique, c'est une chose; le financement en est une autre. Pourquoi ne serait-ce pas la compagnie mère qui investirait les 100 millions? Pourquoi passer par le Canada pour cela? Il faut faire la preuve du nombre d'emplois que cela va créer ici.

Dans le fond, vous prenez l'expertise qui existe déjà. Est-ce que cela va créer des emplois? Cela va peut-être faire travailler des gens qui en ont déjà un, mais les emplois seront créés à la mine qui se trouve dans le pays étranger, pas ici; ils seront créés là où les 100 millions seront investis. J'essaie de voir le bénéfice net pour le Canada.

To wrap up my question, I would like to know — and I'm not certain what the French word is for this — what the withholding tax is with Brazil? Apparently, it is between 5 per cent and 25 per cent; I would like to know what it is for you, since your headquarters are in Brazil.

Mr. Paradis: No, they are in England.

Senator Hervieux-Payette: In England, I am sorry.

Mr. Paradis: In England, it is 5 per cent. The point I am trying to make is that we are participating in a project in Mongolia through a Canadian public company. There are minority shareholders who represent 49 per cent of the investment — people like you and me — in the pension fund. Those people have the right to expect a reasonable return on their investment, in keeping with the company they have purchased. At Rio Tinto, we cannot bypass minority shareholders and make direct investments in the company's best foreign assets and leave them with only less lucrative assets. The company's management would not be allowed to do that because they have a fiduciary duty towards all the stakeholders and towards the company. It is not because we do not wish to go through Canada, it is because we have no choice given Canadian regulations and also because we must protect Canadian investors.

When we are talking about a company that is Canadian, and that is 100 per cent foreign-owned, it is easy to bypass Canada. When it is a public company, it becomes quite difficult to do so without creating issues with minority stakeholders.

Senator Hervieux-Payette: And how many countries across the world does Rio Tinto Canada have foreign investments in, besides Mongolia?

Mr. Paradis: There is a company called Turquoise Hill Resources which is a public company. This company has investments in about 10 countries. Rio Tinto only holds 51 per cent of the assets.

If we set that aside, as for the rest of 100 per cent Canadian companies in Rio Tinto, we currently have assets in four countries, and we are on track for others in two other countries in the long term. The first one is Brazil, because its rules prevent us from restructuring. There would be a capital gain or there would be taxes to pay to Brazil. The second country is Oman, a Muslim country in which the rules for changing stockholders are quite difficult.

Aside from that, there are only those two rather minor investments under Rio Tinto Canada's activities that are 100 per cent Canadian. Our problem is the public corporation.

Senator Bellemare: I have a brief question about Quebec's Northern Plan. For some time now, Quebec's activities have been slowing down. We know that there are international considerations involved. However, in the context of the

Pour terminer ma question, je veux savoir ce que c'est que — je ne sais pas quel est le mot français — le *withholding tax* avec le Brésil? On dit que c'est de 5 à 25 p. 100; je veux savoir ce qu'il en est pour vous, parce que votre siège social est au Brésil.

M. Paradis : Non, il est en Angleterre.

Le sénateur Hervieux-Payette : En Angleterre, excusez-moi.

M. Paradis : Avec l'Angleterre, c'est 5 p. 100. Le point que je veux faire, c'est qu'on participe dans un projet en Mongolie à travers une compagnie publique canadienne. Il y a des actionnaires minoritaires qui représentent 49 p. 100 de l'investissement — ce sont des gens comme vous et moi — à la caisse de retraite. Ces gens ont le droit d'avoir un rendement raisonnable sur leur investissement en fonction de la compagnie qu'ils ont achetée. On ne peut pas, à Rio Tinto, contourner les actionnaires minoritaires et faire les investissements directement dans les meilleurs actifs de la compagnie à l'étranger et ne leur laisser que les moins bons actifs. La direction de la compagnie n'aurait pas le droit de faire cela parce qu'ils ont un devoir de fiduciaire envers tous les actionnaires et la compagnie. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas passer à travers le Canada, c'est parce qu'on n'a pas le choix à cause des règles légales canadiennes et parce qu'il faut aussi protéger les investisseurs canadiens.

Dans le cas où la compagnie est une compagnie canadienne, qui est possédée à 100 p. 100 par des étrangers, il est facile de contourner le Canada. Dans le cas d'une compagnie publique, cela devient très difficile de le faire sans créer des problèmes aux actionnaires minoritaires.

Le sénateur Hervieux-Payette : Et Rio Tinto Canada a des investissements étrangers dans combien de pays à travers le monde, à part la Mongolie?

M. Paradis : Il y a une compagnie qui s'appelle Turquoise Hill Ressources, qui est une compagnie publique. Cette compagnie a des investissements dans une dizaine de pays. Rio Tinto a seulement 51 p. 100 de l'actif.

Si on fait exclusion de cela, pour ce qui est du reste de Rio Tinto, dans les compagnies qui sont à 100 p. 100 canadiennes, on a actuellement des actifs dans quatre pays et on s'enligne pour en avoir dans deux autres pays à long terme. Le premier, c'est le Brésil, parce qu'on ne peut pas faire de réorganisation à cause des règles. Il y aurait un gain de capital ou il y aurait des impôts à payer au Brésil. Et le deuxième, c'est à Oman, qui est un pays musulman où les règles pour changer les actionnaires sont très difficiles.

À part cela, dans les activités de Rio Tinto Canada, qui sont à 100 p. 100 canadiennes, il y a seulement ces deux investissements, qui ne sont pas très importants. Notre problème, c'est la compagnie publique.

Le sénateur Bellemare : J'ai une petite question au sujet du Plan Nord du Québec. On sait que, depuis quelque temps, il y a des ralentissements dans les activités au Québec. On sait qu'il y a des considérations internationales. Dans la problématique de la

Canadian tax system's problems, is there a connection between the slight slowing down of the Northern Plan in Quebec and the taxation environment that is developing? Or does this really only affect foreign investments?

Mr. Gratton: It is a little too early to be able to say that. I can give you an example which does not deal with the Northern Plan as such, but that does affect Canada. The Polish company, KGHM, that bought out the Quadra FNX company, wanted to establish their global copper branch here in Canada because of all the reasons my colleagues mentioned, because of the expertise here. Because of the rules, they are now reconsidering this investment. They think that under the new regulations, it might be better to locate that branch in another country.

That is a major company, but we are also concerned that other companies, including junior companies, will start saying that the system is too complex. Furthermore, as Mr. Gallinger pointed out, many junior companies are still unaware of the regulations, but when they do become aware of them, they will conclude that it is easier to go to London than stay here. Should that arise, we risk losing all the expertise that we have and that we are so proud of here in Canada. That is what will affect the Northern Plan because it will have a negative effect on the foreign investment that we need in order to develop our mining projects in Canada.

[English]

Senator McInnis: Thank you for coming. My question is a follow-up from my learned colleague Senator Smith, more to do with protocol and procedure. How proactive are you in dealing with government? For example, does your organization meet on a regular basis with Finance or Natural Resources? You are nodding that you do. What departments do you meet with? Is it an overall briefing that you give? Do you host receptions? What do you do to communicate with government?

Mr. Gratton: Is behind your question the question of how we got here?

Senator McInnis: I think I know how you got here.

Mr. Gratton: I can explain, in part. Everything was going along swimmingly until mid-August. What we were expecting was what they announced in the budget, which was a plan with a business purpose test to address the legitimate issue of debt dumping, and then in mid-August they came out with these draft rules. It was unfortunately the middle of summer, so it was about the first week of September that my colleague Mr. Paradis and a few others within our membership said, "Oh my God, what have they done?"

There was a one-month time frame for consultation, so a fairly narrow consultation period for some pretty fundamental rule changes that had not been anticipated based on what the

fiscalité canadienne, est-ce qu'il y a un lien entre le léger ralentissement au Québec au Plan Nord et la fiscalité telle qu'elle est en train de se développer? Ou c'est plutôt pour les investissements étrangers davantage?

M. Gratton : C'est un peu trop tôt pour dire que c'est à cause de cela. Je peux vous donner un exemple, qui ne touche pas le Plan Nord comme tel mais qui touche le Canada. La compagnie polonaise KGHM, qui a acheté la compagnie Quadra FNX, voulait établir leur division mondiale de cuivre ici au Canada à cause de toutes les raisons que mes collègues ont mentionnées, à cause de l'expertise qui est ici. À cause de ces règles, ils sont en train de reconsidérer cet investissement parce qu'ils trouvent qu'avec les nouveaux règlements, il est peut-être plus avantageux d'établir cette division dans un autre pays.

C'est une compagnie majeure, mais cela nous inquiète parce que d'autres compagnies, y compris des compagnies juniors, vont commencer à dire que c'est trop complexe. Comme M. Gallinger l'a souligné, plusieurs compagnies juniors ne sont pas encore au courant de ces règles, mais quand ils en prendront conscience, ils vont trouver qu'il est plus facile d'aller à Londres que de rester ici. Le cas échéant, on risque de perdre l'ensemble de l'expertise que nous avons et dont nous sommes très fiers au Canada. C'est ce qui va toucher le Plan Nord parce que cela risque de nuire à l'investissement étranger dont on a besoin pour développer nos projets miniers au Canada.

[Traduction]

Le sénateur McInnis : Merci d'être venu. Ma question fait suite à celle de mon éminent collègue le sénateur Smith et a davantage trait au protocole et à la procédure. Dans quelle mesure travaillez-vous avec le gouvernement? Par exemple, votre organisation rencontre-t-elle régulièrement des fonctionnaires du ministère des Finances et des Ressources naturelles? Vous me faites signe que oui. Quels ministères rencontrez-vous? Leur faites-vous des exposés complets? Organisez-vous des réceptions? Comment entrez-vous en communication avec le gouvernement?

M. Gratton : La question derrière votre question est-elle de savoir comment nous en sommes arrivés là?

Le sénateur McInnis : Je crois savoir comment vous en êtes arrivés là.

M. Gratton : Je peux vous donner une explication en partie. Tout se passait pour le mieux jusqu'à la mi-août. Nous nous attendions à ce qu'ils ont annoncé dans le budget soit un plan avec un critère d'objet commercial pour aborder la question légitime de transfert de la dette, puis à la mi-août ils ont publié une ébauche des règles. C'était malheureusement au milieu de l'été alors ce n'est qu'aux environs de la première semaine de septembre que mon collègue M. Paradis et quelques autres membres ont dit : « Mon Dieu, qu'ont-ils fait? »

Il n'y avait qu'un mois pour les consultations donc une période de consultations très courte pour apporter des changements assez fondamentaux aux règles et que nous n'anticipions pas vu les

budget had indicated would be happening. We responded very quickly at that time, met with Finance officials and started to submit a series of letters.

By October, so a month after that, the actual legislation came forward, and it addressed a number of the concerns that our members had raised, and I do want to acknowledge that. However, it left a number of issues unaddressed. We have been engaging directly with Finance and NRCan and all the usual suspects you would have expected us to since then, but it is a very complex file. It has taken us some time. I do not know how much experience people have with Finance. It takes a long time. The onus was on us pretty well consistently to convince them that there was a problem. We would raise one set of issues, and we would get another set of questions. We would do some more research and answer those questions, and it would lead to more questions. It has been that kind of relationship up until now.

It has actually been only more recently that we feel we have got to the point where we will sit around the table and work this through. We have certainly been very active on this particular file, but it has only been since the beginning of September, I would suggest. The time frame for such a significant tax change was really rather narrow, and it has caught a lot of people off guard.

Senator McInnis: The mining sector is a major component of the economy of Canada. Do you have ongoing dialogues? Are there briefings? Do you communicate with government on a regular basis?

Mr. Gratton: Yes, of course we do. The irony here too is that, as an association, we have in recent years not spent an awful lot of time at Finance because Canada has become, from a general tax perspective, a much more attractive country. We have low corporate tax rates and so on. Within our association, tax issues were not at the top of the list. This issue came out of left field, because there was no reason, based on the budget announcement, to anticipate that this would affect us in this way.

The Chair: Gentlemen, we are out of time. This has been a very helpful session. We are very pleased to hear that you are in dialogue.

Our concern, after a quick look at the bill, is that once this bill passes, this provision is retroactive to March; it comes in automatically. There does not seem to be the flexibility to allow for it to be held in abeyance while you continue negotiations. We will work on seeing if we can find a way to allow you to continue that negotiation. We have heard what you have said in relation to what the fix might be, and hopefully that can be worked out to the interest of your industries and all Canadians.

Mr. Gratton: Finance has indicated to us that they have many tools to try to address this rather quickly. It does not necessarily require, at least in the first instance, new legislation. The minister

prévisions énoncées dans le budget. Nous avons répondu très rapidement, rencontré les représentants des Finances et commencé à envoyer une série de lettres.

Un mois plus tard, en octobre, la loi a été présentée et traitait d'un certain nombre de préoccupations que nos membres avaient soulevées. Je souhaite le souligner. Cependant, il restait un nombre d'enjeux qui n'ont pas été abordés. Nous avons communiqué directement avec des représentants des Finances, de Ressources naturelles Canada et tous les intervenants auxquels on s'attendrait depuis lors, mais c'est un dossier très complexe. Il nous a fallu du temps. Je ne sais trop combien d'expériences les gens ont avec les représentants des Finances, mais il faut du temps. Il nous incombait de les convaincre qu'il y avait un problème. Nous soulevions une série d'enjeux et nous recevions une autre série de questions. Nous menions d'autres recherches pour répondre aux questions et cela menait à d'autres questions. C'est ce genre de relations que nous avons eues jusqu'à maintenant.

Ce n'est que récemment que nous avons l'impression d'arriver à un point où nous pouvons discuter autour de la table pour trouver des solutions. Nous avons été très dynamiques dans ce dossier particulier, mais ce n'est que depuis le début septembre faut-il préciser. Le temps prévu pour une telle modification fiscale était plutôt court, ce qui a pris beaucoup de gens au dépourvu.

Le sénateur McInnis : Le secteur minier est une grande composante de l'économie canadienne. Avez-vous établi un dialogue permanent? Y a-t-il des séances d'information? Communiquez-vous avec le gouvernement sur une base régulière?

M. Gratton : Oui bien sûr. L'ironie, c'est qu'en tant qu'association, nous n'avons pas passé beaucoup de temps aux Finances ces dernières années, car le Canada est devenu, du point de vue fiscal, un pays beaucoup plus attirant. Nous avons un faible taux d'imposition sur les sociétés et ainsi de suite. Les questions d'imposition ne sont pas en tête de liste à notre association. La situation nous a pris de court, car nous n'avions aucune raison, en fonction de l'annonce dans le budget, de penser que cela nous toucherait ainsi.

Le président : Messieurs, c'est tout le temps dont nous disposons. La séance a été très utile. Nous sommes ravis d'entendre que vous avez engagé le dialogue.

Après un bref survol du projet de loi, nous sommes préoccupés du fait qu'une fois qu'il sera adopté, cette disposition est rétroactive au mois de mars, cela entre en vigueur automatiquement. Il ne semble pas y avoir de souplesse pour que cette disposition demeure en suspens pendant que vous poursuivez les négociations. Nous tenterons de voir si nous pouvons vous permettre de poursuivre cette négociation. Nous avons bel et bien entendu les solutions possibles que vous proposez et, j'espère que cela pourra fonctionner dans l'intérêt de vos industries et dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. Gratton : Le ministère des Finances nous indique qu'ils disposent déjà de nombreux outils pour pallier à la situation. Nul besoin, du moins pour commencer, de nouvelles lois. Le ministre

could issue a bulletin, a news release or a signal like that, which can be done pretty quickly and would have a quick effect across the mining and tax community to provide the reassurance we need. There is the potential, anyway, for a fairly quick response once we all agree on what is required.

Mr. Suarez: The point I would like to leave you with is that this is what is different in mining from other industries, especially in the junior sector. In mining, it is quite common for foreign investors that have a foreign project — nothing to do with Canada — to use a Canadian company as the headquarters because that is where the bankers, lawyers, geologists, financiers, the TSX and Canadian corporate law is. It is quite common, unlike other industries, for foreigners to decide to use Canada as a base of operations, a headquarters for a project that has nothing to do with Canada — Latin America, Asia, something like that. These folks do not have to come here. They can go to the U.K., list on the AIM exchange and use the U.K. tax system. Those are the ones we are most at risk of losing. The ones that are here might go, but the real danger from these rules is the ones who will not come. I would just leave the committee with that thought. People have a choice. They do not have to come to Canada. They do in mining because of our infrastructure and all the jobs that creates, but they do not have to come.

The Chair: Thank you very much. I am sorry the time is over. Thank you for being here, Mr. Suarez from Borden Ladner Gervais; Mr. Gallinger, Prospectors and Developers Association of Canada; Mr. Gratton, Mining Association of Canada; and Mr. Paradis, Rio Tinto and the project in Mongolia. Many of us are quite familiar with that Oyu Tolgoi project, and we wish you well on that and your other ventures and hope that you continue to show a strong interest in Canada and the services we have to offer. Thank you very much, all of you.

We will allow for the members of our next panel to take their places.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, we are going to continue our examination of the subject matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

During the second part of our meeting, we will consider amendments to the scientific research and experimental development investment tax credit.

[English]

That is clause 9, Part I, page 14.

peut émettre un bulletin, ou un communiqué de presse, ce qui peut être fait dans des délais très brefs et aurait un effet immédiat sur le secteur de la mine et de la fiscalité afin d'offrir à tous les garanties dont nous avons besoin. Donc, il y a moyen d'intervenir rapidement dès lors que nous nous serons entendus sur les mesures à prendre.

M. Suarez : En fait, je voudrais que vous reteniez par-dessus tout que c'est ce qui distingue le secteur minier des autres industries, surtout dans le secteur des petites entreprises. C'est-à-dire que dans le secteur minier, il n'est pas inhabituel de voir des entreprises étrangères investir dans des projets à l'étranger — donc des entreprises qui n'ont rien à voir avec le Canada — et utiliser comme siège social une compagnie canadienne tout simplement parce que c'est au Canada qu'on trouve les banquiers, les avocats, les géologues, les financiers, la TSX et le droit canadien des sociétés. Il est donc tout à fait habituel, contrairement à d'autres secteurs, que des entreprises étrangères utilisent le Canada comme siège, pour des projets qui n'ont rien à voir avec le Canada — des projets réalisés en Amérique latine ou en Asie, par exemple. Ces entreprises ne sont pas obligées de venir au Canada. Elles peuvent tout aussi bien aller au Royaume-Uni, s'inscrire à la Bourse AIM, et employer le système fiscal britannique. Ce sont ces entreprises que nous risquons de perdre le plus. Celles qui se trouvent déjà au Canada pourront déménager leurs pénates, mais ces règles menacent surtout les investissements qui auraient été faits autrement. C'est ce que je voudrais que vous reteniez. Les gens ont un choix, ils ne sont pas obligés de venir au Canada. Ils viennent au Canada dans le secteur de la mine à cause des infrastructures et de l'emploi, mais ils n'y sont pas tenus.

Le président : Merci beaucoup, je suis désolé que votre temps soit écoulé. Merci d'être venus, monsieur Suarez de Borden Ladner Gervais, monsieur Gallinger, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, monsieur Gratton, Association minière du Canada, et monsieur Paradis, Rio Tinto et le projet en Mongolie. Nous connaissons tous le projet Oyu Tolgoi, et nous vous souhaitons beaucoup de succès pour ce projet et d'autres, nous espérons que vous continuerez de vous intéresser au Canada et aux services que nous pouvons vous offrir. Merci à vous tous.

Nous permettrons maintenant aux membres du prochain panel de prendre leurs places.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Durant la deuxième session, nous reviendrons sur les modifications apportées au crédit d'impôt applicable au programme de recherche scientifique et de développement expérimental.

[Traduction]

C'est l'article 9, partie I, page 14.

From the Canadian Advanced Technology Alliance, and it is also referred to by *CATAAlliance*, we are pleased to welcome Russ Roberts, Senior Vice President, Tax and Finance; and from the Certified Management Accountants of Canada, we are pleased to welcome Richard G. Monk, Advisor of National Affairs, President and Chief Executive Officer of Msight Global Inc.

I understand that both of you have a few brief opening remarks, and we will begin with Mr. Roberts and then Mr. Monk. After that we will get into a discussion. Mr. Roberts, would you like to begin?

Russ Roberts, Senior Vice President, Tax and Finance, Canadian Advanced Technology Alliance (CATAAlliance): Thank you for inviting us to attend. I will give you my background because it may be relevant to shaping some of your questions. I enjoy answering questions, so I am looking forward to that section of our talk.

My background is that when the tax credits were created, I was brought in from the National Research Council to help set that up. I have seen the policy development process, particularly as it related to what is eligible SR&ED. I followed it for almost its total period of evolution over time. I have followed its administration, the shifts in it and how it has worked over that same period of time. Eventually, I spent about eight or nine years in the private sector working on claims themselves, so I have seen the other side of the story as well. Maybe that will be useful to you. I will try to explain my observations from that perspective as we go.

In terms of SR&ED and innovation policy, which is where we were last year when the budget was brought forward, we were pleased by some changes that we saw in the discussion. We saw the discussion had shifted very much from a focus on research to a focus on commercialization: How do we achieve commercialization? How do we get businesses to focus on taking the IP that they develop here and doing something with it here in Canada?

Our concern was that most of the discussion previously had focused on research, getting more money into research and more researchers creating IP, yet, what were we doing with the IP? It was moving offshore often.

We conducted a discussion on our website for about three months before the budget, and we were surprised by the feedback. It was really focused on whether there was too much going into research. How do we take advantage of all these skill sets? It was not a lack of innovation; it was a lack of ability or willingness to commercialize what we had here.

In that respect, we were strongly in favour of the tone of the budget. It was moving in that direction, but when we looked at the changes that took place in the SR&ED program, we did not see how all this meshed together as a result. Particularly, when we looked at the way the program was being managed by the CRA,

De l'Alliance canadienne des technologies avancées (AllianceCATA), nous accueillons Russ Roberts, vice-président principal, Taxes et Finances; et, des Conseillers en management certifiés (CMC), M. Richard G. Monk, conseiller en affaires nationales et président directeur général de Msight Global Inc.

Je crois que vous avez tous les deux de courtes déclarations préliminaires, nous commencerons donc par M. Roberts et enchaînerons ensuite avec M. Monk. Après quoi, nous passerons à la discussion. Monsieur Roberts, vous avez la parole.

Russ Roberts, vice-président principal, Taxes et Finances, Alliance canadienne des technologies avancées (AllianceCATA): Merci de nous avoir invités à témoigner. Je vous parlerai un peu de mes antécédents, car ils pourront orienter vos questions. J'aime répondre aux questions, donc j'attends avec impatience cette partie de la séance.

Lorsque les crédits d'impôt ont été créés, j'ai été envoyé du Conseil national des recherches pour contribuer à la mise sur pied de ce nouveau système. J'ai donc été un témoin privilégié du processus d'élaboration de la politique, tout particulièrement en ce qui concerne le RS&DE. J'ai suivi le RS&DE tout au long de son évolution. J'ai observé son administration, les changements qu'on y a apportés et son degré d'efficacité tout au long de cette période. Ensuite, j'ai passé huit ou neuf ans au secteur privé à travailler sur les demandes, donc j'ai également été témoin de cet aspect du système. Ça pourra peut-être vous être utile de le savoir. J'expliquerai mes observations de ce point de vue.

En ce qui concerne le SR&DE et la politique d'innovation, au point où nous en étions l'année dernière lorsque le budget a été déposé, nous étions heureux de certains des changements qu'on y apportait. Nous constatons que la priorité passait de la recherche à la commercialisation : bref, comment commercialiser les inventions? Comment amener les entreprises à se concentrer sur la commercialisation de la propriété intellectuelle qu'ils développent ici au Canada?

En effet, par le passé, l'accent avait été mis sur la recherche, c'est-à-dire sur les moyens de donner davantage d'argent aux chercheurs qui créaient de la propriété intellectuelle. Toutefois, qu'arrivait-il à cette propriété intellectuelle? Souvent, elle était exportée.

Nous avons tenu une discussion sur notre site web environ trois mois avant le dépôt du budget, et nous avons été surpris des commentaires. En effet, on se demandait si on ne dépensait pas déjà trop d'argent dans la recherche. Encore fallait-il tirer parti de toute cette recherche. Le problème n'était pas au niveau du manque d'innovation, mais plutôt, au niveau de la capacité ou la volonté de commercialiser cette innovation.

À cet égard, nous étions donc très en faveur du budget. Il nous semblait qu'il allait dans la bonne direction, mais lorsque nous avons observé les changements apportés au programme SR&DE, nous n'avions pas vu comment tous ces changements ont été harmonisés. Notamment, lorsque nous observions comment

what we were being told but also what we saw, the program has been shifting much more to an orientation that is directed at research rather than what engineers do to create innovative and advanced technologies.

It is not getting less complex, in our opinion and in our members' opinion. In that sense, we were not necessarily comfortable with the direction of the changes unless there was more to come with the next budget. That was our fundamental position. Where is all of this going? Can it pick up the slack that is being created by these changes in the budget? Are there opportunities? We think so. Could these changes all mesh together? Yes. One of the ideas that we have looked at is a patent or innovation box, which is being developed in other countries. It is being looked at closely. It is a way of encouraging companies to actually commercialize their IP. The credit actually applies on the profits when it occurs, so it is a pull by rewarding success rather than using the push approach. We are very much in favour of that.

Our members are also less likely to be comfortable with direct grants or direct funding. They much more prefer the tax mechanisms, tax credits or lower tax rates. The innovation box approach definitely has merit for them.

To balance the losses to SR&ED with this budget proposal, the way it has been shaped, we see that you need something like the innovation box. We also see that the extension of the facilitated writeoffs helps because the major impact of these changes is around the incentive for expenditures in capital. That is where the biggest impact occurs, in the large firms as well. That is why it picks up there, will actually pull forward on it and help pick up the gap. That is what we are saying.

Even so, unless we figure out how to get the tax credits to be managed efficiently and effectively, we still have concerns about the effectiveness of the program. The direction it is going in is very much focused on research, and that is a criterion. I can explain that later on if you wish, but that is what is happening and has been happening for a number of years.

We had identified a different way of going at this rebalancing. About a third of the claims are termed retrospective. What occurs is that, as a practitioner, I would go into a firm, go through all of their development projects, figure out where their R & D lay and I would file it after the fact. Our contention is that those are not working effectively as an incentive, so we asked ourselves if there was a better way of doing this. Could we get rid of that group of claims — somewhere between 500 million and a billion — and come up with a more effective incentive itself which does not have the same type of structural impacts as the current proposals? We

l'Agence du revenu du Canada gérait ce programme, d'après tout ce que nous avons vu et entendu, il nous semblait que ce programme était plus axé sur la recherche que sur les efforts des ingénieurs dans le domaine de l'innovation et du développement des technologies avancées.

Les choses ne se simplifient pas, de notre avis et de celui de nos membres. C'est pourquoi nous n'étions pas très à l'aise avec l'orientation des changements apportés au programme, à moins que ceux-ci ne seraient clarifiés dans le prochain budget. C'était notre position fondamentale. Où tout cela nous mène-t-il? Les lacunes créées par ces changements dans le budget pourront-elles être comblées? Y a-t-il des occasions à saisir? C'est ce que nous croyons. Tous ces changements peuvent-ils être harmonisés? Oui. Nous avons étudié l'idée d'un train de mesures encourageant l'innovation ou les brevets d'invention, idée que l'on met déjà en œuvre dans d'autres pays. Nous étudions cette idée très attentivement. C'est une façon d'encourager les entreprises à commercialiser leur propriété intellectuelle. Le crédit ne s'applique que lorsque des profits sont générés, donc c'est une façon de récompenser le succès a posteriori plutôt que par anticipation. Nous sommes très en faveur de ce genre de politiques.

Nos membres sont également mal à l'aise avec l'idée de subventions ou de financement directs. Ils préfèrent de loin les mécanismes fiscaux, les crédits fiscaux, ou les réductions de taux d'imposition. L'approche d'un train de mesures encourageant l'innovation est donc à retenir.

Pour rééquilibrer les pertes du RS&DE sous cette proposition de budget, tel que le programme est actuellement conçu, il nous faudrait un train de mesures encourageant l'innovation. Une bonification de la capacité de déduction facilitée aiderait également, car l'incidence majeure de ces changements porte sur l'incitatif aux dépenses en immobilisation. C'est là que l'on constate l'incidence la plus importante, y compris dans les grandes entreprises. C'est pourquoi ce programme agit à ce niveau-là, pour combler les lacunes. C'est ce que nous disons.

Mais même si l'on trouvait le moyen de gérer les crédits d'impôt de façon efficiente et efficace, nous nous inquiéterions toujours au sujet de l'efficacité du programme. Dans son orientation actuelle, il met l'accent sur la recherche, c'est d'ailleurs le principal critère. Je peux y revenir tout à l'heure si vous le voulez, mais c'est ce qui se passe actuellement et ce qui se passe depuis de nombreuses années.

Nous avons trouvé une autre façon de rééquilibrer les choses. Un tiers des demandes sont ce qu'on appelle des demandes rétrospectives. C'est-à-dire que lorsque je vais dans une entreprise, je passe en revue tous leurs projets de développement, je cerne les aspects recherche et développement et je présente une demande *a posteriori*. Nous soutenons que ce n'est pas efficace en tant qu'incitatif; il faut dès lors se demander s'il y a un meilleur moyen de le faire. Peut-on éliminer ce genre de demandes — qui représentent entre 500 millions et 1 milliard de dollars — et les remplacer par un programme d'incitatifs plus efficace et qui n'a

think we could. We do not think there was enough time to get at those questions in the discussions, and we are just now beginning to see people talk about it as we go out into the community.

The Chair: Thank you. Mr. Monk?

Richard G. Monk, Advisor of National Affairs, President and Chief Executive Officer of Msight Global Inc., Certified Management Accountants of Canada (CMA Canada): Honourable senators, I am pleased to be with you this morning representing Certified Management Accountants of Canada, also known as CMA Canada. Thank you for inviting us.

I would like to take a moment to tell you about Certified Management Accountants. We are strategic management accounting professionals who combine accounting skills and business acumen with professional management skills to provide leadership, innovation and integrating perspective to organization decision making. We have over 50,000 members working in the private and public sectors and also working in the government sector.

You have asked CMA Canada to discuss the provisions of Bill C-45 regarding changes to the Scientific Research and Experimental Development Tax Credit, commonly known as SR&ED. We think it is fair to say that the SR&ED is Canada's best known and most used vehicle for R & D in this country. As the Jenkins committee report says, it is the flagship of federal support for innovation.

In spite of this, studies have repeatedly documented that business innovation in Canada lags behind that of other highly developed countries. Therefore, we believe that it is not unreasonable to make some modifications to the program. Bill C-45 includes some important changes to the SR&ED tax credit.

CMA Canada has been advocating for several years, primarily in pre-budget consultations, including this fall, that government policy measures should focus on improving Canada's productivity. The track record on productivity has been weak over the past decade or longer. CMA Canada has advocated that change to the SR&ED is one of the means of contributing enhanced innovation as a key driver of productivity.

We also participated in government consultations on the Review of Federal Support to Research and Development launched in December 2010. In our submission, we recommended expanding the refundability of the SR&ED tax credits to claimants of all sizes, getting credits more quickly into the hands of innovators and reducing the complexity of program administration. Measures such as these, implemented in tandem with our legal framework protecting the intellectual property of Canada's innovators, would contribute to innovation and productivity. In our view, the ultimate objective of improving Canada's productivity should be to increase the living standards of Canadians.

pas le même impact structurel que les propositions actuelles? Nous pensons que c'est possible. Nous n'avons pas eu assez de temps pour discuter de cette question, et ce n'est que maintenant que l'on commence réellement à en parler dans nos milieux.

Le président : Merci. Monsieur Monk?

Richard G. Monk, conseiller en affaires nationales et président-directeur général de Msight Global Inc., Conseillers en management certifiés (CMC Canada) : Honorables sénateurs, je suis très heureux d'être parmi vous ce matin et de présenter le point de vue de Conseillers en management certifiés, CMC Canada. Merci de votre invitation.

Je souhaite d'abord vous parler un peu de Conseillers en management certifiés. Nous sommes des experts en comptabilité de management et à ce titre nous conjugons comptabilité et sens des affaires avec des compétences en gestion afin d'offrir un leadership, de l'innovation, et une perspective d'intégration aux prises de décisions. Nous avons plus de 50 000 membres travaillant dans les secteurs privés et publics ainsi qu'à la fonction publique.

Vous avez demandé à CMC Canada de discuter des dispositions du projet de loi C-45 concernant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, le RS&DE. Nous pensons que le programme de RS&DE est probablement l'outil le mieux connu au Canada et le plus utilisé pour la recherche et le développement. Comme le rapport du comité Jenkins le dit bien, le RS&DE est le programme phare du soutien fédéral à l'innovation.

Malgré cela, des études ont conclu à maintes reprises que le Canada est à la remorque d'autres pays très développés en ce qui concerne l'innovation. C'est pourquoi nous estimons qu'il ne serait pas inapproprié d'apporter des modifications au programme. Le projet de loi C-45 prévoit des changements importants aux crédits d'impôt pour le RS&DE.

CMC Canada a toujours eu comme position, surtout dans ses consultations prébudgétaires, y compris cet automne, que les mesures de politique devraient mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité au Canada. Notre bilan en matière de productivité est peu reluisant depuis au moins une décennie. CMC Canada estime qu'une façon d'améliorer l'innovation au Canada, et donc, la productivité, est de modifier le RS&DE

Nous avons également participé aux consultations gouvernementales sur l'examen du soutien fédéral de la recherche-développement, lancées en 2010. Dans notre mémoire, nous avons recommandé d'élargir la nature remboursable des crédits d'impôt pour le programme de RS&DE pour les demandeurs de toutes tailles, de manière à donner les crédits plus rapidement aux innovateurs et à réduire la complexité administrative du programme. De telles mesures, mises en œuvre de pair avec notre cadre juridique pour protéger la propriété intellectuelle des innovateurs canadiens, pourraient contribuer à l'innovation et à la productivité. À notre avis, l'objectif ultime quand on cherche à améliorer la productivité au Canada devrait être de rehausser le niveau de vie des Canadiens.

When looking at the proposed amendments to the SR&ED program in Bill C-45, we suggest that the ultimate question to be asked is this: Will these changes have a positive impact on Canada's innovation and productivity? We think this is the real test of success.

It may be too early to make this judgment. There will be a transition period as these changes come into effect over the next year or two. Moreover, there may be more changes coming in Budget 2013 to respond to the Jenkins report recommendations to shift resources from indirect support through the SR&ED program. We will want to take a closer look at any measures that are introduced in the future before making any comments in that regard.

We understand that Canadian manufacturers are concerned with some of the proposals in Budget 2012 affecting the SR&ED program. Two specific concerns they have are reducing their SR&ED investment tax credit from 20 per cent to 15 per cent and eliminating capital expenditures from expenses eligible for the investment tax credit. This group estimates that these two measures will take out \$770 million and \$94 million respectively from the SR&ED program between 2014 and 2017.

What we do not know is whether this will be balanced with the positive effects resulting from other measures included in Budget 2012 intended to redeploy government funds from the tax credit to a more complete set of direct support initiatives to help encourage businesses to invest in R & D. That is the issue we have.

In closing, CMA Canada supports measures aimed at improving Canada's productivity. The SR&ED is one of the programs that can be improved in ways to effect productivity in a positive manner. I look forward to your questions and discussion.

The Chair: Thank you, Mr. Monk.

Senator Buth: Thank you very much for being here today.

Mr. Roberts, you offered — and I will take you up on your offer — to comment on how this program focuses more on the research side of things instead of I think you said innovation or commercialization.

Mr. Roberts: What has happened is the following. If you look at what the intent of the legislation originally was, it was to be focused on applied research predominantly, on the research side of the story, but also on experimental development, which is the advancement of technologies done very much within the context of advancing products and processes. In other words, it is not standing alone with a nice new advancement in the technology, but a technology that is used for something. That is the way the definition is written.

À la lumière des amendements proposés au programme de RS&DE dans le projet de loi C-45, nous estimons que la question à poser ultimement est la suivante : Ces changements vont-ils avoir des retombées positives sur l'innovation et la productivité au Canada? Nous pensons qu'il s'agit du véritable indicateur de réussite.

Il est peut-être trop tôt pour le savoir. Il y aura une période de transition puisque ces changements entreront en vigueur au cours des 12 à 24 prochains mois. En outre, il y a peut-être des changements supplémentaires dans le budget 2013 pour répondre aux recommandations de rapport Jenkins demandant à réaffecter les ressources du soutien indirect par le biais du programme de RS&DE. Il nous faudra examiner de plus près toutes les mesures qui seront introduites à l'avenir avant de pouvoir nous prononcer à cet égard.

Nous comprenons que les fabricants canadiens s'inquiètent de certaines des propositions du budget 2012 et qui affecteront le programme de RS&DE. Deux de ces inquiétudes précises sont la réduction de leurs crédits d'impôt pour les investissements en RS&DE pour les faire passer de 20 à 15 p. 100 et l'élimination des dépenses en capital des dépenses admissibles aux crédits d'impôt à l'investissement. Ce groupe estime que ces deux mesures amputeront le programme de RS&DE de 770 millions et 94 millions de dollars respectivement entre 2014 et 2017.

Ce que nous ne savons pas, c'est si cela sera compensé par les effets positifs qu'auront d'autres mesures prévues par le budget 2012 et qui visent à reposer les fonds gouvernementaux des crédits d'impôt vers un éventail plus complet d'initiatives de soutien direct visant à encourager les entreprises à investir dans la R.-D. C'est là que se situe notre problème.

En conclusion, CMC Canada appuie les mesures qui visent à améliorer la productivité au Canada. Le programme de RS&DE fait partie des programmes pouvant être améliorés pour avoir des effets positifs sur la productivité. Je suis impatient d'entendre vos questions et vos commentaires.

Le président : Merci, monsieur Monk.

Le sénateur Buth : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Roberts, comme vous nous l'avez offert, je vais vous demander de commenter sur la façon dont ce programme se concentre davantage sur l'aspect recherche plutôt que, je crois que vous avez dit, sur l'aspect innovation ou commercialisation.

M. Roberts : Voici ce qui s'est produit. Si vous examinez l'intention de la loi, au départ, elle se concentrait principalement sur la recherche appliquée, sur l'aspect recherche, mais également sur le développement expérimental, à savoir les avancements technologiques dans le contexte de la mise au point de nouveaux produits et processus. En d'autres termes, il ne s'agit pas de beaux avancements technologiques isolés, mais d'une technologie qui sert à quelque chose. C'est ainsi que la définition est formulée.

In the last three years many reviewers have imposed, on top of the engineering design methodologies, the requirement that they be able to see the scientific method employed. While it is quite often there at a micro level in what is done by the engineers, the way you manage these large, complex developments is using a much broader approach to finding problems, bringing them together and seeing where the issues are coming from, and finding the solutions. If you impose this rigid, linear, almost laboratory-oriented approach to scientific method in its application, you get down to the micro level and miss the projects. You miss what is there. It requires the imposition of a different methodology on top of what is a good way to get to a product cost-effectively. It also requires additional documentation and systems put in place, some of which are contradictory to the efficient design process. The net result is micro projects and a reduction of what can be claimed.

Does that make some sense?

Senator Buth: Micro projects and a reduction in what can be claimed?

Mr. Roberts: What can effectively be claimed. It does not change the entitlement; it changes what you are able to effectively put into a claim to the point where many people drop out of the program or are not interested in it because of the sheer work required to do so. It explains why the number of consultants is up to 70 per cent of the claims. That was not the case five years ago. Consultants are saying that it has become sufficiently complex and you need me.

Senator Buth: I am a curious just about the comment that one third of the claims are retrospective.

Mr. Roberts: It is approximately that.

Senator Buth: Part of what the government is trying to deal with is to move toward incentivising research, which is what the savings from SR&ED will be focused on.

Mr. Roberts: Except they have not approached that issue. They have done a series of changes within the structure of the quantum, while they have not dealt with the claims that are retrospective. You have a system right now where you can file up to 12 months after the six-month point when the T2 is filed for your corporation. That gives you a minimum of 18 months on a file. These projects are often started before that. You end up with people like myself examining the development work that the company has done, figuring out where R & D was being done and then developing a claim around that, rather than it influencing and having it already influenced the decision making to do that work.

It is basically a claim which generates tax revenue, but it did not have much influence on the way people thought about R & D in the decision making. As we would work with companies, we would get out of that situation because we would put in systems

Au cours des trois dernières années, de nombreux examinateurs ont demandé à ce que, en plus des méthodes de conception technique, ils puissent voir également la méthode scientifique employée. Même si c'est souvent le cas au niveau micro dans ce que font les ingénieurs, la façon dont vous gérez ces grands développements complexes, c'est en adoptant une démarche beaucoup plus large pour identifier des problèmes, les rassembler et voir d'où ils proviennent, avant de trouver des solutions. Si vous leur imposez cette démarche rigide, linéaire et quasiment celle des laboratoires par rapport à la méthode scientifique dans son application, vous vous retrouvez au niveau micro et vous perdez de vue les projets. Vous passez à côté. Il faut imposer une méthodologie différente, en plus de ce qui est nécessaire pour obtenir un produit à moindre coût. Cela nécessite également des documents additionnels et des systèmes, dont certains vont à l'encontre du processus efficace de conception. Le résultat net, ce sont des microprojets et une réduction de ce qui peut être réclamé.

Est-ce clair?

Le sénateur Buth : Des microprojets et une réduction de ce qui peut être réclamé?

M. Roberts : De ce qui est réclamé dans les faits. Cela ne change pas ce à quoi on a droit, mais cela change ce qu'on demande dans les faits, au point où bien des gens quittent le programme ou ne s'y intéressent même pas en raison de tout le travail que ça représente. Cela explique aussi que 70 p. 100 des demandes soient présentées par des experts-conseils, ce qui n'était pas le cas il y a cinq ans. Les demandes sont devenues si complexes qu'on fait souvent appel à des experts-conseils.

Le sénateur Buth : J'aimerais en savoir plus sur les demandes rétrospectives qui, selon vous, représentent un tiers de toutes les demandes.

M. Roberts : C'est approximativement cela.

Le sénateur Buth : Le gouvernement tente de trouver davantage d'incitatifs à la recherche, ce à quoi serviront les économies réalisées grâce au RS&DE.

M. Roberts : Mais le gouvernement n'a pas encore abordé cette question. Il a apporté une série de changements à la structure de détermination des montants, mais n'a rien fait au sujet des demandes rétrospectives. Dans le système actuel, vous pouvez présenter une demande au plus tard 12 mois après l'échéance de six mois à laquelle le T2 pour votre société est soumis. Cela vous donne au minimum 18 mois. Ces projets commencent souvent bien avant cela. En conséquence, des gens comme moi examinent le travail de développement effectué par l'entreprise, tentent de déterminer ce qui correspond à de la R-D. et rédigent une demande à partir de cela, alors que c'est la demande qui devrait influencer sur la décision d'entreprendre un projet.

Essentiellement, c'est une demande qui génère des recettes fiscales, mais elle n'entre pas vraiment en ligne de compte quand des entreprises décident d'entreprendre un projet de R-D. Quand nous travaillons avec des entreprises, nous rectifions la situation

so the company could recognize it. The intention is that more and more the company take responsibility, and often we develop claim processes that way.

In principle, you would move outside of those claims as you work with companies as a practitioner. That is another part of the story, but still, every year, a large number of claims are retrospective and those are terribly difficult to support because they are after the fact. They were not documented with the SR&ED program in mind, and that is where, for most of us, the major issues of the claims have come from. Last year when we were making proposals to the Department of Finance and the government on this, a number of practitioners identified this as an interesting and serious cost-efficiency to the program. They go beyond CATA in that respect.

Senator Buth: The savings from the SR&ED program as announced in Budget 2012 will go toward direct support. I am curious about your comment on direct support. Mr. Monk, you made a comment, but I am not sure whether the members are in favour of direct support or whether it was Mr. Roberts. Could you both comment on that? Clearly the government is committed to that fund for direct support and will move toward how they are going to disburse those funds. I am curious to hear your comments.

Mr. Monk: We had been promoting measures to improve productivity for several years when we appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance, and part of that is SR&ED program. We know the SR&ED program is a flagship for our innovators in Canada. We also know, based on research, that we are not moving the bar from a productivity perspective for Canadians. We are encouraged by changes. There is no point in doing the same thing over and over again if it will not make the change. We wholeheartedly agree with intention of taking 5 per cent out of the credit system for large corporations and putting that toward other incentives or measures to improve productivity. The issue is that we do not know what the results will be for some of these and perhaps there are more that could improve productivity; we will be suggesting more when we appear before the House of Commons Standing Committee on Finance soon. We have other suggestions as well, including the patent box that Mr. Roberts mentioned.

That is the issue we have. At the moment, the issue is not with a change from 20 to 15 or eliminating the capital expenditures from the inputs of the calculations for expenses that qualify. The issue is what happens with those savings.

Senator Buth: Thank you very much.

The Chair: Perhaps this is a good time to get an explanation of this innovation box or patent box. What is this all about?

en prévoyant des systèmes permettant à la société de reconnaître ce qui était de la R-D. L'intention était d'amener la société à assumer cette responsabilité et, souvent, c'est le point de départ de la demande qui est soumise.

En principe, les experts qui travaillent auprès de ces entreprises vont au-delà de ce qui est prévu dans la demande. C'est autre chose, mais ça n'empêche pas que chaque année, un bon nombre des demandes qui sont présentées sont rétrospectives et il est très difficile d'étayer ces demandes après le fait. Ces projets n'ont pas été documentés en fonction des critères du programme de RS&DE et c'est ce qui nous a donné, à la plupart d'entre nous, le plus de problèmes. L'an dernier, lorsque nous avons fait des propositions au ministère des Finances et au gouvernement à ce sujet, des experts ont souligné que ce serait une façon intéressante d'accroître la rentabilité du programme. Eux vont même au-delà de l'alliance CATA.

Le sénateur Buth : Comme il a été annoncé dans le budget de 2012, les économies qu'on réalisera grâce au programme de RS&DE serviront au soutien direct. J'aimerais revenir à ce que vous avez dit à ce sujet. Monsieur Monk, vous en avez parlé, mais je ne suis plus certain si ce sont ceux que vous représentez qui sont en faveur du soutien direct ou si c'est M. Roberts. Pourriez-vous tous les deux nous en dire un peu plus à ce sujet? Il est clair que le gouvernement s'est engagé à financer le soutien direct et devra déterminer comment ces fonds seront distribués. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Monk : Depuis plusieurs années, nous préconisons des mesures pour améliorer la productivité quand nous témoignons devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, et le programme de RS&DE en fait partie. Il s'agit d'un programme phare pour les innovateurs au Canada. Mais les études ont démontré que la productivité chez les Canadiens n'a pas beaucoup changé. Les modifications qui ont été apportées sont encourageantes, car il ne sert à rien de garder les pratiques qui n'amènent pas de changements. Nous sommes entièrement d'accord avec l'idée de garder 5 p. 100 des recettes provenant de l'impôt des grandes sociétés pour prévoir des incitatifs ou des mesures visant à améliorer à la productivité. Cependant, nous ignorons si ces mesures donneront des résultats. Il y a peut-être d'autres façons d'améliorer la productivité et nous ferons des suggestions en ce sens à notre comparution prochaine devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Nous avons d'autres suggestions à faire, notamment le train de mesures encourageant les brevets d'invention dont M. Roberts a fait mention.

Voilà la question. À l'heure actuelle, la question n'est pas de savoir si on passe de 20 à 15 ou si on élimine les dépenses en capital des intrants aux fins du calcul des dépenses admissibles. La question est de savoir ce qu'on fera de ces économies.

Le sénateur Buth : Merci beaucoup.

Le président : Je crois que le moment serait bien choisi pour une explication de ce train de mesures encourageant l'innovation ou les brevets d'invention. Qu'est-ce que c'est?

Mr. Monk: I am sure Mr. Roberts has more information than I do, but the patent box is a program that is throughout some countries in northern Europe, and the U.K. is bringing it in, in 2013. Revenue earned from patents is taxed at a more favourable rate than regular revenue. It gives a favourable tax rate for direct revenue earned from patents. It is a fairly complicated process, but that is essentially the issue.

The Chair: Mr. Roberts, is that okay?

Mr. Roberts: I agree that is exactly it.

The Chair: The terms “innovation box” and “patent box” are the same? Does it have to be an actual patent or something less?

Mr. Roberts: That is the point of using the word “innovation.” It depends on which country you are in. Some focus only on patents, and we think it needs to be broader. Others focus on innovative design and copyright, et cetera. It is getting that box right. That is why we used that phrase and other countries are as well. The process of getting to effective box, whatever it is, understands what to include, how you spin off and what your country is able to do in Canada.

The Chair: You are recommending that, but we have not seen it in Canada yet?

Mr. Roberts: Yes. It needs to be worked on closely and discussed by leading experts to get to the right box.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I will wait until the gentleman can hear me. I just wanted to tell you that it is not out of laziness but rather because there are people listening to us who speak French. From time to time, it is nice for them to be able to hear our language.

I am trying to understand your last three lines, Mr. Roberts, where you say:

[English]

The CRA's focus is now on the science research model that is making the program irrelevant to many historical users of the program. Without attention to how the program is managed, our efforts and yours may become irrelevant.

[Translation]

If I am interpreting this correctly, it does not seem very positive, and I was wondering if everything that is called “research and development” should be considered equally for the purposes of government assistance.

M. Monk : Je suis certain que M. Roberts en sait plus que moi à ce sujet, mais le train de mesures encourageant les brevets d'invention est un programme qu'ont adopté des pays du Nord de l'Europe, ainsi que le Royaume-Uni, pour 2013. Les revenus provenant des brevets sont imposés à un taux moindre que les autres revenus. Les revenus provenant directement de brevets jouissent donc d'un taux d'imposition avantageux. C'est un processus assez complexe, mais essentiellement, c'est ainsi que cela fonctionne.

Le président : Monsieur Roberts, c'est bien cela?

M. Roberts : C'est tout à fait cela.

Le président : Est-ce que le train de mesures encourageant l'innovation et le train de mesures encourageant les brevets d'invention sont la même chose? Les revenus doivent-ils provenir d'un brevet?

M. Roberts : Voilà pourquoi certains préfèrent employer le mot « innovation ». Cela dépend du pays. Dans certains pays, on exige un brevet, mais nous estimons qu'il faut appliquer cette mesure à d'autres formes d'innovation. Dans d'autres pays, on met l'accent sur la conception novatrice et les droits d'auteur, par exemple. Il s'agit de déterminer avec précision ce qu'on veut encourager. Voilà pourquoi nous avons employé cette phrase, comme d'autres pays. Pour en arriver à un train de mesures efficaces, quel qu'il soit, il faut bien comprendre ce que cela inclut, ce que sont les retombées et ce que l'on peut faire au Canada.

Le président : C'est ce que vous recommandez, mais cela n'existe pas encore au Canada, n'est-ce pas?

M. Roberts : C'est exact. Les experts devront en discuter pour établir avec soin les paramètres de ce train de mesures.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je vais attendre que monsieur puisse m'entendre. Je veux juste vous dire que ce n'est pas par paresse, mais bien parce qu'il y a aussi des gens qui nous écoutent et qui parlent français. De temps en temps, ça leur fait plaisir d'entendre parler notre langue.

J'essaie de comprendre vos trois dernières lignes, M. Roberts, quand vous dites :

[Traduction]

L'ARC met maintenant l'accent sur un modèle de recherche scientifique qui enlève tout intérêt au programme pour bien des entreprises qui en ont eu recours par le passé. Si on n'accorde pas assez d'attention aux modalités de gestion du programme, nos efforts et les vôtres pourraient bien s'avérer inutiles.

[Français]

Ça ne me semble pas très positif, si je l'interprète bien, et je me posais la question à savoir s'il fallait mettre tout ce qui s'appelle « recherche et développement » sur un pied d'égalité en matière de formule d'aide du gouvernement.

I am thinking for example of new engineering technologies; new engineering uses in plants, whether it be in aluminum plants or manufacturing plants, as opposed to the aeronautics sector, the biotechnology sector or even the computer sciences sector. In the case of computer sciences, paragraph 9(11)(d)(i) states:

To acquire, from a person or corporation, an asset that is the capital property of the taxpayer, [. . .]

The same formula is there, except that the expenses are not broken down in the same way, certainly not in relation to the percentage. When one works in a factory and wishes to create a new product, a pilot project is often launched, which requires material and new equipment. What I understand is that it will no longer be possible to obtain a tax credit for this equipment, but only for the person using it. However, the equipment will often cost 5, 10 or 20 times more than the person using it.

How then can we increase productivity? Because that is where we can really increase productivity: with new equipment, new ways of doing things that are more closely linked with engineering than with information technology where, in the end, it all comes down to the intellectual ability of people to create new programs, and they do not have to invest much.

In biotechnology, more technical equipment is needed. In aerospace — I am thinking of the Bombardiers of this world — to develop new things, new designs and new drafting tables are needed, but they also need templates and equipment. Are we aiming at the wrong target when it comes to the productivity of the entire Canadian manufacturing sector?

[*English*]

Mr. Roberts: The way it is currently written or in the future?

Senator Hervieux-Payette: What I see when we are excluding.

Mr. Roberts: The way the legislation is currently written, it has historically been focused on supporting the capital expenses associated with the prototyping, et cetera. That has been very much captured. I mentioned earlier that the impacts of these changes hit very hard on the biotech claims, and any of the prototyping that goes on in the IT sector, as well. That zone is impacted.

In terms of a balancing and redistribution, we have said that if that is being picked up by new proposals with the next budget, basically we need to see what they are to see how it fits together before we can comment. It is conceivable that a more effective regime, or sets of regimes, can pick up on what is now being not

Je pense à de nouvelles technologies plutôt basées sur le génie; différents types d'utilisations dans des usines du côté ingénierie, que ce soit pour les usines de production d'aluminium ou des usines de produits manufacturés, par opposition au secteur de l'aéronautique, au secteur de la biotechnologie ou encore par opposition au secteur de l'informatique. Dans le cas du secteur informatique, à ce que je sache, l'alinéa 9(11)d)(i) dit :

Pour l'acquisition, auprès d'une personne ou d'une société de personnes, d'un bien qui est une immobilisation du contribuable [...]

On a la même formule, sauf que nous n'avons pas des dépenses de la même façon, et certainement pas en fonction du pourcentage. Quand on travaille dans une usine et qu'on veut faire un nouveau produit, souvent on fait un projet-pilote et on a besoin de matériel, de nouveaux équipements. Ce que je comprends, c'est que ce ne sera plus possible d'obtenir un crédit d'impôt pour ces équipements, mais seulement pour la personne utilisant l'équipement. Toutefois, l'équipement va coûter souvent cinq, 10 ou 20 fois plus cher que la personne qui l'utilise.

Comment peut-on alors augmenter la productivité? Parce que c'est vraiment là où l'on peut créer des gains de productivité, à savoir avec de nouveaux équipements, des nouvelles façons de faire reliées beaucoup plus aux sciences du génie que dans le domaine de l'informatique où, finalement, il ne s'agit probablement que de l'habileté intellectuelle des gens à effectuer de nouveaux programmes et eux n'ont pas beaucoup d'investissements à faire.

En biotechnologie, il y a quand même de plus en plus d'équipements techniques dont on a besoin. En aéronautique — je pense aux Bombardier de ce monde —, pour développer de nouvelles choses, ils ont besoin de nouveaux designs et de tables à dessin, mais ils auront aussi besoin de modèles, d'équipements. Est-ce qu'on se trompe de cible lorsqu'il s'agit de la productivité de tout le secteur manufacturier canadien?

[*Traduction*]

M. Roberts : Sous sa forme actuelle ou à l'avenir?

Le sénateur Hervieux-Payette : Ce qui reste après toutes ces exclusions.

M. Roberts : La loi est libellée de telle façon que, jusqu'à présent, on s'est concentré sur les dépenses en capital associées à l'établissement d'un prototype, par exemple. Ce genre de recherche a été bien soutenu. J'ai dit un peu plus tôt que ces changements avaient eu une incidence considérable sur les demandes du domaine biotechnologique et sur tout le prototypage qui se fait dans le secteur de la TI. Ce secteur a été touché.

Pour ce qui est de l'équilibre et de la redistribution, comme nous l'avons dit, si les changements prévus au prochain budget rendent admissible ce genre de recherche, il faudra d'abord voir quels sont ces projets avant de pouvoir nous prononcer. Il est tout à fait concevable qu'un régime plus efficace, ou un ensemble de

supported as effectively by these proposals with other ideas like the patent box, which would help to pick up what you are talking about — it would have picked up the capital associated with those production lines.

Senator Hervieux-Payette: Would you see a complement to this budget in 2013 — that this one would just be part of the changes? When you talk about the next budget, which one are you talking about — this one or the one after this one?

Mr. Roberts: We hope we arrive quickly at an understanding of how the SR&ED integrates with other measures. Right now, you are correct: These proposals do lead to a gap. That gap is particularly around the capital expenses associated with starting up a new technology and getting it going, as you are saying. If measures are put in place that pick that up, then there is potentially a good balance. It may be better targeted and maybe even less cumbersome than some of the aspects of the current legislation in SR&ED. We made the current legislation in SR&ED work, as it was. In my view, that is not a huge issue, but it still was complex. Does that help?

Senator Hervieux-Payette: The other question would then be this: Is it well balanced between research and development in terms of the way the program will now be applied? Will we see more development and more commercialization with these measures, or are we missing the target?

Mr. Roberts: In our opinion, without another complementary program, it is imbalanced now.

Senator Hervieux-Payette: Thank you.

[Translation]

Senator Bellemare: You mentioned, during your presentation, that the United Kingdom in particular tends to offer higher incentives than those offered in Canada. You spoke of the patent box; are there other things that are done, particularly in the United Kingdom, to support research and development?

Secondly, do you take into account the fact that under the SR&ED program as we knew it, businesses in the new technology sector incorporated tax credits to fund the payroll of their employees? That is always a bit sensitive because research and development is something that we wish to encourage on an ongoing basis; but at the same time, when one funds salaries that could also contribute to production, is there not a way of separating them?

mesures, appuient tout aussi efficacement ce qui est actuellement exclu grâce à certaines initiatives comme le train de mesures encourageant les brevets d'invention, qui s'appliqueraient à ce que vous décrivez. Les dépenses en capital associées à ces chaînes de production seraient incluses.

Le sénateur Hervieux-Payette : Devrait-il y avoir un complément à cette mesure dans le budget de 2013 — que cette mesure ne serait qu'un aspect des changements? Lorsque vous parlez du prochain budget, duquel parlez-vous : celui-ci ou le suivant?

M. Roberts : Nous espérons en arriver rapidement à une compréhension de l'intégration de la RS&DE aux autres mesures. Pour l'instant, vous avez raison : les mesures proposées créent une lacune. Cette lacune est surtout évidente pour les dépenses d'immobilisation nécessaires pour lancer une nouvelle technologie et faire démarrer les choses, comme vous le dites. Si des mesures sont mises en place pour corriger cela, il pourrait y avoir un bon équilibre. Les mesures seront peut-être mieux ciblées et moins lourdes que certains des aspects de la loi actuelle sur la RS&DE. Nous avons réussi à faire fonctionner le régime législatif de RS&DE tel quel. D'après moi, ce n'est pas un grave problème, mais ça reste complexe. Cela vous est-il utile?

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma prochaine question sera la suivante : Y a-t-il un bon équilibre entre la recherche et le développement dans la façon dont le programme sera maintenant appliqué? Y aura-t-il plus de développement et de commercialisation grâce à ces mesures, ou manquons-nous la cible?

M. Roberts : D'après nous, sans un autre programme complémentaire, la situation sera déséquilibrée.

Le sénateur Hervieux-Payette : Merci.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Vous nous avez dit, lors de votre présentation, que le Royaume-Uni, notamment, tend à proposer des mesures incitatives supérieures à ce qui se fait au Canada. Vous avez parlé du *patent box* ; est-ce qu'il y a d'autres choses qui sont faites, au Royaume-Uni notamment, pour inciter à la recherche et au développement?

Deuxièmement, comment considérez-vous le fait que dans le programme RS & DE tel qu'on le connaissait, des entreprises du secteur des technologies nouvelles ont incorporé les crédits d'impôt pour le financement de la masse salariale de leurs employés? C'est toujours un peu délicat parce que la recherche et le développement, c'est quelque chose que l'on veut encourager comme un processus continu; mais en même temps, quand on finance les salaires qui peuvent contribuer également à la production, est-ce qu'il n'y a pas un moyen de départager cela?

Do you consider that the program, as it has been in the past, allowed for overspending because salaries were funded, for example? In other words, businesses could have funded them anyway without the tax credit; are there not new ways to encourage research and development other than funding salaries?

[English]

Mr. Monk: With respect to the U.K. patent box, or the innovation box, there have been other countries, as well. We are suggesting not necessarily implementing that; we are suggesting that it be reviewed with a Canadian perspective to see if that would also be another measure that may incentivize investment and productivity and so on. It is just another measure.

There are several other measures, as well. Australia has a lot of programs in place, such as commercialization. They have several separate programs where they offer grants to start-ups. Some are on a 50-50 basis and repayable by royalties from the new products that have been processed. Israel has a technological incubator program you might be aware of that has been going for several years and has seen 1,200 success stories come out of there.

There are many areas to be looked at from a Canadian perspective to see if we can, along with SR&ED, improve productivity. That is where we are coming from in that regard with the patent box.

With respect to payroll, many companies have large pools of tax credits and cannot use them up because they do not have taxable income, the credits are not refundable. The large companies accumulate these pools, and some go on for quite a while and do not take advantage of that tax relief that can come for the smaller companies that have the refundable credits.

The other issue is because of the complexities of the administration there is quite a time lag. Mr. Roberts mentioned it could be up to 18 months by the time you incur a cost and get a credit to be recorded. If payroll is part of the cost, you could be outlaying money before receiving anything back from the credit perspective.

Senator Bellemare: Thank you very much.

The Chair: I had not heard you comment on the reduction from 65 per cent to 55 per cent for the overhead costs and the simple way of doing it, called a proxy method, as opposed to the detailed method of calculating the overhead. Is that a major factor? Is that a reasonable initiative?

Mr. Monk: We think so. A corporation investing in SR&ED can calculate the actual amount. Again, they would have to have systems in place to capture that, but most companies now are

Considérez-vous que le programme, tel qu'il a évolué dans le passé, a pu accorder certaines dépenses excessives parce qu'on finançait les salaires, par exemple? En d'autres mots, les entreprises auraient pu les financer quand même sans le crédit d'impôt; n'y a-t-il donc pas de nouvelles façons d'inciter à la recherche et au développement autrement que par le financement des salaires?

[Traduction]

M. Monk : En ce qui concerne le train de mesures encourageant les brevets d'invention du Royaume-Uni, ou le train de mesures encourageant l'innovation, d'autres pays ont fait de même. Nous ne proposons pas nécessairement de mettre en œuvre un tel train de mesures; nous proposons qu'il soit examiné du point de vue canadien pour savoir s'il constituerait une autre mesure qui pourrait encourager l'investissement, la productivité, et tout le reste. Ce n'est qu'une autre mesure.

Il y en a d'autres également. L'Australie a beaucoup de programmes en place, comme en matière de commercialisation. Ce pays a plusieurs programmes différents qui offrent des subventions aux jeunes entreprises. Certains sont partagés à parts égales et remboursables grâce aux redevances des nouveaux produits traités. Israël possède un programme d'incubation technologique que vous connaissez peut-être qui existe depuis plusieurs années et qui a produit plus de 1 200 réussites.

Il y a plusieurs choses que l'on devrait examiner du point de vue canadien pour voir si l'on peut améliorer la productivité et la RS&DE. Voilà notre position en ce qui a trait au train de mesures encourageant les brevets d'invention.

En ce qui concerne la masse salariale, de nombreuses entreprises ont de vastes réserves de crédits d'impôt, mais ne peuvent pas les utiliser parce qu'elles n'ont pas de revenu imposable, les crédits ne sont pas remboursables. Les grandes entreprises accumulent ces réserves, et certaines durent assez longtemps et ne profitent pas de ces allègements fiscaux disponibles aux plus petites entreprises qui ont des crédits remboursables.

Les complexités de l'administration qui mènent à des délais posent également problème. M. Roberts a mentionné que cela pouvait prendre jusqu'à 18 mois après que vous avez fait une dépense avant que le crédit soit inscrit. Si les salaires font partie de cette dépense, vous devrez dépenser de l'argent avant de vous faire rembourser votre crédit.

Le sénateur Bellemare : Merci beaucoup.

Le président : Je ne vous ai pas entendu parler de la réduction de 65 à 55 p.100 des frais généraux et de la façon simple d'y arriver, qu'on appelle la méthode de remplacement, par rapport à la méthode détaillée du calcul de ces frais. Est-ce un facteur important? Est-ce une initiative raisonnable?

M. Monk : Nous le croyons. Une entreprise qui investit en RS&DE peut calculer le montant réel. Elle aurait besoin d'avoir des systèmes en place pour le faire, mais la plupart des entreprises

fairly sophisticated and have good accounting systems. They still have the opportunity of doing the actual overhead calculation. The proxy amount coming down by a little bit may incent people to be more accurate, using actual figures as opposed to a proxy figure.

Mr. Roberts: Basically we would say the same thing. Going from 65 to 55 per cent probably in many situations brings you to the point where going over to what is termed the traditional becomes appropriate for a company to figure out if there is an advantage to it. It was close to it for many companies actually at 65 per cent, in my experience. You just go with the proxy because it was easier. By lowering it, you have not simplified. You now have companies needing to go through both approaches to see which benefits them the most.

The Chair: You indicated as well a concern about money going out to the third parties, and there is provision in here, I understand, that reduces the profit portion to any third-party contracts. Is that a reasonable way to deal with what is perceived as a problem of too much of the funds going to third parties?

Mr. Roberts: I was just thinking about my experience. Normally the market defines the cost of those contracts, so I think the market tends to work, but there are exceptions. That is the way to put it. By dropping it to 80, you are bringing it down to what is anticipated to be close to the normal markup. You are legislating a standard. In that sense, it probably stabilizes the points you are making. In other words, you have less of an opportunity to raise the rate, the amount, and inflate the contracts. There would be less of a chance to do that.

The Chair: You might be inclined as a third party to put more into overhead than you otherwise would have.

Mr. Roberts: It comes down to simply how well the market is working.

Senator Cordy: Mr. Roberts, you were speaking about the SR&ED Program, and in your written documentation to us you talk about the fact that it is becoming more and more complex and that the CRA is out of synch with IT projects, with complex engineering projects, and you are saying it is becoming irrelevant to many historical users. What changes should be made so that SR&ED is in fact up to date, modern and able to deal with more complex engineering projects, as you said? Certainly with the phenomenal changes we have in IT over the past number of years, it seems that CRA has not changed in the way it deals with the SR&ED Program. I think you said 70 per cent of the people applying require assistance of consultants. It should not be the case with government programs to have 70 per cent of the applicants hiring a consultant in order to understand how they can access funding. What do we have to do?

Mr. Roberts: The first critical step is to find a way to have companies focus on SR&ED as they start the projects rather than going back and trying to find the SR&ED in what has been done

sont maintenant assez sophistiquées et ont de bons systèmes comptables. Elles peuvent toujours faire le calcul des frais généraux réels. La réduction du montant de remplacement encouragera peut-être les gens à être plus précis, à utiliser les chiffres réels plutôt qu'un chiffre de remplacement.

M. Roberts : En gros, nous pensons la même chose. Passer de 65 à 55 p. 100 dans de nombreuses situations vous amène probablement au point où il est pertinent pour une entreprise d'utiliser la méthode traditionnelle pour voir si elle présente un avantage. Selon mon expérience, pour beaucoup d'entreprises, à 65 p. 100, c'était près de la réalité. On utilisait le montant de remplacement parce que c'était plus facile. En le réduisant, on n'a rien simplifié. Les entreprises devront utiliser les deux approches pour voir laquelle est la plus avantageuse.

Le président : Vous vous êtes également dit préoccupé du fait qu'il y ait de l'argent qui aille à de tierces parties, et il y a une disposition ici, je crois, qui réduit la part des profits pour tout contrat avec un tiers. Est-ce une façon raisonnable de régler ce qui est perçu comme un problème quand une trop grande part des fonds va à des tiers?

M. Roberts : Je réfléchissais à mon expérience. Normalement, le marché détermine les coûts de ces contrats, alors je pense que le marché a tendance à fonctionner, mais il y a des exceptions. Voilà la façon de présenter la situation. En diminuant le chiffre à 80, on l'amène à un niveau que l'on prévoit être près de la majoration normale. On légifère une norme. De ce point de vue, cela stabilise probablement la situation que vous décrivez. En d'autres mots, on a moins l'occasion d'augmenter le taux, le montant, et de gonfler les contrats. On aurait moins l'opportunité de le faire.

Le président : Un tiers pourrait avoir tendance à inclure le plus de choses dans les frais généraux qu'il l'aurait fait normalement.

M. Roberts : Cela revient simplement au bon fonctionnement du marché.

Le sénateur Cordy : Monsieur Roberts, vous parliez du programme de RS&DE, et dans les documents que vous nous avez fournis, vous dites qu'il devient de plus en plus complexe et que l'ARC n'est pas adaptée aux projets de TI, aux projets complexes d'ingénierie, et vous dites qu'il devient de moins en moins pertinent pour de nombreux utilisateurs de longue date. Quels changements devraient être apportés pour que la RS&DE soit à jour, moderne et adaptée aux projets d'ingénierie plus complexes, comme vous l'avez dit? Étant donné les changements phénoménaux en TI au cours des dernières années, il semble que l'ARC n'a pas changé sa façon de traiter le programme de RS&DE. Je pense que vous avez dit que 70 p. 100 des gens qui présentent une demande ont besoin de l'aide de consultants. Dans le cas des programmes gouvernementaux, il n'est pas normal que 70 p. 100 des demandeurs aient à embaucher un consultant pour comprendre comment avoir accès au financement. Que devons-nous faire?

M. Roberts : La première chose est de trouver une façon d'encourager les entreprises à se concentrer sur la RS&DE au début des projets plutôt que d'y revenir plus tard pour trouver la

in a company. There are a number of mechanisms for doing that. We had suggested ones for the last budget in our discussions, but that is critical.

It has been proposed that CRA will provide upfront confirmation that it is SR&ED as you file. This will help. There are ways of going at this. If you can get companies to recognize their SR&ED projects at the beginning and to study and follow their timeline and what is happening and mark milestones, then it becomes much easier and better for both parties. That is the beginning of it.

We have been discussing the issue as to what SR&ED is with CRA. The community has been discussing this with the new policies they have been developing. What we saw a year ago certainly did not get there at all. Our hope now is that those policies will clearly show that SR&ED is effectively operational in an engineering environment and how to do it. We are waiting to see that.

Mr. Monk: I understand CRA is looking at this whole issue now, which is very good, and I agree with Mr. Roberts' comments. One of the other things to improve or reduce the complexity or the administration of it is to look for ways to get these tax credits, especially the ones that will be refundable, to the smaller companies sooner than, in some cases, almost two years. It is a long time to cash flow your business. That would be something to look at, and there may be ways of doing that through pre-approvals. There are ways it could be done with interim filing and that type of thing.

Senator Cordy: Two years is a long time for a start-up company.

Mr. Monk: It is very long, and most of them have no revenue stream yet other than funds from family, friends and interested bankers, and these SR&EDs are receivables on the financial statements that take a long time to collect.

The Chair: I hear you both say that you recognize changes should be made and changes are being made but it would have been nice if you knew where we were going as opposed to changing and then saying we will just keep talking about this. That is the same message we got from the last group, and you heard that discussion. There are ongoing discussions, and changes are being made to the existing situations, but we do not know where we will end up. Is that a fair summary of the discussion this morning?

Mr. Roberts: I would agree.

Mr. Monk: I would agree, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much, Mr. Roberts and Mr. Monk. This has been helpful. We understand what you have told us, and I do hope your negotiations and discussions on

RS&DE dans ce qu'elle a déjà fait. Il y a certains mécanismes pour y arriver. Nous en avons suggérés pour le dernier budget lors de nos discussions, mais cet élément est essentiel.

On propose que l'ARC confirme qu'il s'agit de RS&DE au moment de soumettre la demande. Cette mesure sera utile. Il y a diverses façons de s'y prendre. Si les entreprises signalent qu'il s'agit d'un projet en RS&DE au départ, pour qu'on puisse ensuite l'étudier en suivant les échéanciers et en signalant les jalons, eh bien, c'est beaucoup mieux et plus facile pour les deux parties. Et ça c'est le début.

Nous discutons la question de RS&DE par rapport à l'ARC. Le milieu discute de cette question en tenant compte des nouvelles politiques qu'on conçoit. La situation qui existait il y a un an n'était pas très réussie du tout. Nous espérons que ces politiques nous permettront de prouver que la RS&DE fonctionne de façon efficace dans un environnement d'ingénierie et nous espérons expliquer comment le faire. Nous attendons cela.

M. Monk : Si j'ai bien compris, ARC examine toute cette question à l'heure actuelle, ce qui est une très bonne chose, et je suis d'accord avec les observations de M. Roberts qu'il faut notamment réduire la complexité ou le fardeau administratif en cherchant des moyens ouvrant droit aux crédits d'impôt, surtout les crédits remboursables, pour les petites entreprises avant ce délai de presque deux ans, dans certains cas. Cette longue attente peut avoir un impact négatif sur le flux de trésorerie d'une entreprise. Il faut alors se pencher sur cette question, et on peut également étudier la possibilité de mettre sur pied un système d'approbation préalable. On pourrait toujours faire des demandes intérimaires, et ce genre de chose.

Le sénateur Cordy : Pour une jeune entreprise, attendre deux ans, c'est bien long.

M. Monk : Oui l'attente est très longue, et la plupart de ces entreprises n'ont pas de revenus à part le financement de la famille, de leurs amis et des banquiers intéressés et ces RS&DE constituent des comptes à recevoir aux états financiers, des comptes pour lesquels le paiement prend énormément de temps.

Le président : Vous avez tous les deux dit que des changements s'imposent et que des changements sont en cours, mais nous aurions aimé savoir si vous, vous saviez l'orientation de ces changements plutôt que de changer pour ensuite dire nous allons continuer à en discuter. C'est le même message transmis par le dernier groupe, et vous avez entendu cet échange. On discute, on change la situation actuelle, mais nous ne savons pas où on veut en venir. Est-ce que je résume assez bien l'échange de ce matin?

M. Roberts : Je suis d'accord.

M. Monk : Je suis d'accord, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Roberts et monsieur Monk. Cet échange a été utile. Nous avons compris votre message, et j'espère que vos négociations et discussions pour

a new program are what you are looking for. In that case, we will probably have you back with the new legislation when it comes along.

Honourable senators, this meeting is now concluded. We will meet again this afternoon on finishing up with the government officials in the last two sections of Part 4 at 2:15 in this room.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:15 p.m. to examine the subject-matter of all of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures introduced in the House of Commons on October 18, 2012 (topic: Part 4 — Division 23 — public sector pensions).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the ninth meeting on the subject matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures introduced in the House of Commons on October 18, 2012.

[*Translation*]

During the next two hours, we will be speaking with representatives of the Treasury Board of Canada Secretariat, who will explain the last two divisions of Part 4 of the bill. We will begin with Division 23 regarding public sector pension plans; it starts on page 353 of the bill.

[*English*]

From the Treasury Board of Canada Secretariat, Pensions and Benefits Sector, we once again welcome Joan Arnold, Senior Director. Thank you for being here. Kim Gowing is also back with us. From the Office of the Superintendent of Financial Institutions, we welcome the Chief Actuary, Jean-Claude Ménard.

Ms. Arnold, I presume you will be taking the lead in taking us through Division 23.

Joan Arnold, Senior Director, Pensions and Benefits Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: I think Ms. Gowing was going to do a brief overview first, and then I will start the clause by clause, if that is okay.

The Chair: That is perfect; thank you.

obtenir un nouveau programme portent fruit. Et si c'est le cas, nous allons sans doute vous convoquer de nouveau dans le cadre d'un examen d'un nouveau projet de loi.

Honorables sénateurs, la séance est levée. Nous allons nous rencontrer de nouveau cet après-midi, dans cette salle, à 14 h 15, pour mettre fin avec les représentants du gouvernement à notre examen des deux derniers articles de la partie 4.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 15, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 18 octobre 2012 (sujet : Partie 4 – Section 23 – Régimes de pension du secteur public).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, il s'agit de la neuvième séance sur la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 18 octobre 2012.

[*Français*]

Au cours des deux prochaines heures, nous nous entretiendrons avec des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui nous expliqueront les deux dernières sections de la partie 4 du projet de loi. Nous commencerons par la section 23 relativement aux régimes de pension du secteur public et qui débute à la page 353 du projet de loi.

[*Traduction*]

Nous accueillons de nouveau Joan Arnold, directrice principale du Secteur des pensions et avantages sociaux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Merci d'être ici. Kim Gowing est également parmi nous. Nous accueillons aussi Jean-Claude Ménard, actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

Madame Arnold, je présume que vous serez chargée de nous aider à parcourir la section 23.

Joan Arnold, directrice principale, Pensions et avantages sociaux, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je crois que Mme Gowing fera d'abord un bref survol, après quoi j'entreprendrai l'étude article par article, si cela vous convient.

Le président : C'est parfait; je vous remercie.

Ms. Gowing, please wait until everyone gets to the page. This is page 353 in the English version of the bill, Division 23, Public Sector Pensions. Give us an overview.

Kim Gowing, Director, Pensions and Benefits Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you very much. These are amendments to the Public Service Superannuation Act, the Canadian Forces Superannuation Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act. The Public Service Superannuation Act is amended to provide that contributors pay no more than 50 per cent of the current service costs of the pension plan. In addition, the pensionable age is raised from 60 to 65 in relation to persons who become contributors on or after January 1, 2013. The Canadian Forces Superannuation Act is amended to change the limitations that apply with respect to the contribution rates that contributors are required to pay as a result of the amendments to the Public Service Superannuation Act. The Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act is amended to change the limitations that apply with respect of the contribution rates that contributors are required to pay as a result of the amendments to the Public Service Superannuation Act. Ms. Arnold will now address the clause by clause.

The Chair: Will we find a lot of clauses here that are similar to what we saw in Bill C-46?

Ms. Arnold: The ones in the Canadian Forces Superannuation Act and the ones in the RCMP Superannuation Act are quite similar since they have a limited scope and are derivative of the amendments made in the Public Service Superannuation Act.

The Chair: If you could make that link as you are going through, that would be great.

Ms. Arnold: I can probably do that. To start with clause 464, this provision just updates the definition of contributor, which is found in the Canadian Forces Superannuation Act. It updates the references, takes out the word “retired” because it was not really defined in the statute and refers to the act and a person who is required to contribute or who was required to contribute under the act. That same amendment would be found in clause 504, which is the RCMP, and in clause 475. All three of those do the same thing.

The Chair: When you get to them, you can refer back because we have already seen that, rather than have us jump way ahead.

Ms. Arnold: Clause 465 proposes to amend the Canadian Forces Superannuation Act, the CFSA, to restructure the contribution rate section, which requires plan members to contribute. The clause proposes to restructure it completely, take out the spent provisions, and set out the new regime. Essentially, it says that Canadian Forces superannuation members contribute the same amount as persons under the

Madame Gowing, je vous prie d’attendre que tous aient trouvé la bonne page. Il s’agit de la page 353 du projet de loi, section 23, Régimes de pension du secteur public. Je vous prie de nous faire un survol.

Kim Gowing, directrice, Pensions et avantages sociaux, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci beaucoup. Il s’agit de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique, à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. La Loi sur la pension de la fonction publique est modifiée afin que les contributeurs ne versent pas plus de 50 p. 100 des coûts des prestations de service courant. Elle l’est aussi afin de faire passer l’âge ouvrant droit à pension de 60 ans à 65 ans pour les personnes qui deviennent contributeurs le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date. La Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes est modifiée afin de changer les limites concernant les taux de contribution que les contributeurs au régime devront verser par suite des modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique. La Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada est modifiée afin de changer les limites concernant les taux de contribution que les contributeurs au régime devront verser par suite des modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique. Mme Arnold va maintenant procéder à l’étude article par article.

Le président : Y aura-t-il ici de nombreuses dispositions similaires à celles que nous avons vues dans le projet de loi C-46?

Mme Arnold : Celles de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et celles de la Loi sur la pension de retraite de la GRC sont passablement similaires, car elles sont de portée limitée et sont issues des modifications apportées à la Loi sur la pension de la fonction publique.

Le président : Ce serait fantastique si vous pouviez établir ce lien au fur et à mesure.

Mme Arnold : Je peux probablement le faire. Commençons par l’article 464, qui actualise la définition du terme « contributeur », dans la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Il met à jour les renvois, supprime le mot « retraité » parce qu’il n’était pas vraiment défini dans la loi et renvoie à la loi et à une personne qui est tenue de contribuer ou qui était tenue de contribuer en vertu de la loi. Cette même modification se trouve dans l’article 504, relatif à la GRC, et dans l’article 475. Les trois ont le même effet.

Le président : Lorsque vous y viendrez, vous pourrez y faire référence parce qu’il en aura déjà été question, plutôt que de nous faire faire un grand bond en avant.

Mme Arnold : L’article 465 propose de modifier la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la LPRFC, afin de réorganiser la disposition sur le taux de contribution, qui exige que les participants au régime y contribuent. L’article propose de la réorganiser complètement, d’abroger les dispositions caduques et d’établir le nouveau régime. Pour l’essentiel, il prévoit que les participants au régime de pension des Forces canadiennes versent

Public Service Superannuation Act, who are Group 1 contributors. I will get to what a “Group 1 contributor” is when I get to the public service act. Currently, they pay the same as a public servant and in the future will pay the same as a public servant. This will not bring a Canadian Forces individual up to 50-50 on the cost in terms of the current service costs because the Canadian Forces Superannuation Act, like the RCMP act, is a more expensive pension plan. Their cost-sharing ratios are not the same as the PSSA, which is 50-50.

Basically, clauses 466, 467, 468, 469 and 470 are proposed consequential amendments on the restructuring of the contribution rate section, which is in clause 465. They are technical changes to take into account the restructuring of that contribution section.

Clause 471 is a consequential amendment to the change proposed in clause 464 to remove a reference to the Superannuation Account. That is because there is no longer any necessity to talk about the Superannuation Account in terms of people who are contributing now on a current basis. That was the terminology used in the past for the contributions held and credited. We no longer need to use that account because we are going forward from this point. Currently, the contributions are credited to the Canadian Forces superannuation fund. There are two different provisions. The account is for service prior to 2000 and the fund is for service from 2000 forward. It is a consequential amendment based on an updating of the definition of “contributor.”

Clause 472 is consequential to amendments proposed in clause 465 — changing the cross-references because section 5 was restructured.

Clause 473 proposes to change a cross-reference in the Special Retirement Arrangements Act.

In clause 474, coordinating amendments were necessary to take account of the fact that some amendments were made to the Canadian Forces Superannuation Act in 2003 that are not yet in force. Since they are not in force, you have to allow for the contingency that they would come into force before the proposed amendments in Bill C-45. I am sure that senators are well versed in these things. That is all for the Canadian Forces Superannuation Act.

If I may, I will move to clause 475, which is the first clause that proposes to amend the Public Service Superannuation Act, PSSA. Clause 475 proposes to amend the definition of “contributor” to remove outdated references and a reference to the Superannuation Account. It is the same as the amendment proposed to the CFSA.

le même montant que les personnes visées par la Loi sur la pension de la fonction publique, qui sont des contributeurs du groupe 1. Je traiterai de ce qu'est un « contributeur du groupe 1 » lorsque j'aborderai la loi sur la fonction publique. À l'heure actuelle, ils versent la même contribution qu'un fonctionnaire et cette situation demeurera la même. Cela n'aura pas pour effet de ramener la contribution d'un membre des Forces canadiennes à 50 p. 100 du coût des services courant, parce que le régime relevant de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, comme celui qui relève de la loi sur la GRC, est un régime de pension plus coûteux. Le partage des coûts n'est pas le même que celui de la LPPF, qui s'établit à 50 p. 100.

Fondamentalement, les articles 466, 467, 468, 469 et 470 proposent des modifications corrélatives à la réorganisation de la disposition sur le taux de contribution prévue à l'article 465. Ce sont des modifications de forme qui tiennent compte de la réorganisation de cette disposition sur la contribution.

L'article 471 est une modification corrélative au changement proposé dans l'article 464 pour supprimer un renvoi au compte de pension de retraite. Il n'est en effet plus nécessaire de parler du compte de pension de retraite en faisant référence aux personnes qui contribuent maintenant sur une base courante. C'est la terminologie qui était utilisée par le passé pour les contributions détenues et créditées. Nous n'avons plus besoin d'utiliser ce compte parce que nous allons de l'avant à compter de maintenant. À l'heure actuelle, les contributions sont créditées au fonds de pension de retraite des Forces canadiennes. Il y a deux dispositions différentes. Le compte s'applique au service antérieur à 2000 et le fonds, au service à compter de l'an 2000. Il s'agit d'une modification corrélative basée sur la mise à jour de la définition de « contributeur ».

L'article 472 découle des modifications proposées à l'article 465, en ce qu'il modifie les renvois en raison de la réorganisation de l'article 5.

L'article 473 propose de modifier un renvoi contenu dans la Loi sur les régimes de retraite particuliers.

Dans l'article 474, il a fallu intégrer des dispositions de coordination pour tenir compte du fait que certaines modifications qui avaient été apportées à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes en 2003 ne sont pas encore en vigueur. Il faut donc prévoir qu'elles pourraient entrer en vigueur avant les modifications proposées dans le projet de loi C-45. Je suis convaincue que les sénateurs connaissent bien ces questions. Voilà qui complète ce que j'avais à dire au sujet de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.

Si vous le permettez, je passerai maintenant à l'article 475, soit le premier article qui propose de modifier la Loi sur la pension de la fonction publique, la LPPF. L'article 475 propose de modifier la définition de « contributeur » afin de supprimer les renvois désuets ainsi qu'un renvoi au compte de pension de retraite. Il s'agit de la même modification que celle qui est proposée à la LPRFC.

Clause 476 is key to these amendments because it sets up the new contribution regime for January 1, 2013, going forward. It completely restructures section 5 of the act, takes out all the spent provisions and sets up the regime for Treasury Board to set the rates, as they do now, and to put the new limit of 50-50. That way, plan members, as Ms. Gowing was saying, will not pay more than 50 per cent of the current service cost of the plan.

It also makes a reference for the first time to Group 1 and Group 2 contributors. I will get to those when we come to clauses 482 and 483. I will describe a Group 1 contributor and a Group 2 contributor. In any case, you are not to pay more than 50 per cent of the current service cost of whatever kind of contributor you are. The plan is a little more generous for Group 1 contributors than it is for Group 2 contributors so they will pay more. They are now 65 and at the age of retirement, so the plan does not cost as much and, therefore, their contribution rates are a bit lower.

Clauses 477, 478 and 479 propose consequential amendments to the changes in clause 476 to reflect the restructuring of section 5 of the act. The same goes for clause 480.

Clause 481 is the first reference to Group 1 contributor. We have to put that terminology into the statute because we have these two groups of contributors. Clause 482 defines or sets out who Group 1 contributors are. Essentially, they were contributors under the plan prior to January 1, 2013. Some technical bits in it cover people who may have service that goes between 2012 and 2013; and due to the technical way the act works, they may not be contributors on January 1 but they are, in fact, plan members. It tries to take into account all such technicalities in the statute.

It also puts into Group 1 a person who may have had a pension entitlement under the PSSA prior to January 1, 2013. If they were to come back into the public service and become a contributor again, those people, because of their continuing connection with the pension plan, will continue to be Group 1 contributors. That is another important type of person in Group 1.

The clauses may look intimidating but they are kind of technical ways of trying to make the category as broad and as equitable as possible. The general rule is that if you were not a contributor prior to January 1, 2013, and you become one after that date, you will become a Group 2 contributor, which means that your normal retirement age is 65 as opposed to 60, which is the present rule.

L'article 476 constitue l'élément clé de ces modifications, parce qu'il instaure le nouveau régime de contribution qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013. Il réorganise complètement l'article 5 de la loi, supprime toutes les dispositions caduques et instaure le régime permettant au Conseil du Trésor de fixer les taux, comme il le fait maintenant, et de fixer la nouvelle limite à 50 p. 100. Ainsi, comme le disait Mme Gowing, la contribution des participants au régime ne dépassera pas 50 p. 100 du coût des prestations de service courant.

L'article 476 renvoie également pour la première fois aux contributeurs du groupe 1 et du groupe 2. J'y reviendrai lorsqu'il sera question des articles 482 et 483. Je décrirai maintenant ce qu'est un contributeur du groupe 1 et ce qu'est un contributeur du groupe 2. Quoi qu'il en soit, vous ne devez pas verser des contributions de plus de 50 p. 100 du coût des prestations de service courant, peu importe le type de contributeur que vous êtes. Le régime est légèrement plus généreux pour les contributeurs du groupe 1 que pour les contributeurs du groupe 2; les premiers paient donc davantage. L'âge de leur retraite est actuellement établi à 65 ans, ce qui fait que le régime n'est pas aussi coûteux. Par conséquent, leur taux de contribution est légèrement plus bas.

Les articles 477, 478 et 479 proposent des modifications corrélatives aux changements apportés à l'article 476, compte tenu de la réorganisation de l'article 5 de la loi. Il en va de même pour l'article 480.

L'article 481 renferme le premier renvoi au contributeur du groupe 1. Nous devons intégrer cette terminologie dans la loi en raison de l'existence de ces deux groupes de contributeurs. L'article 482 définit les contributeurs du groupe 1 ou énonce qui forme ce groupe. Fondamentalement, ils étaient des contributeurs aux termes du régime avant le 1^{er} janvier 2013. Certains éléments techniques qui s'y trouvent visent des personnes qui étaient en service entre 2012 et 2013; cependant, en raison des aspects techniques de la loi, il se peut que ces personnes ne soient pas des contributeurs en date du 1^{er} janvier. Néanmoins, dans les faits, ce sont des participants au régime. L'article 482 tente de tenir compte de tous les aspects techniques de la loi.

Il place également dans le groupe 1 une personne qui a pu avoir un droit à pension en vertu de la LPFP avant le 1^{er} janvier 2013. Si une telle personne devait revenir au sein de la fonction publique et redevenir un contributeur, elle continuerait à faire partie des contributeurs du groupe 1 en raison du maintien de son lien avec le régime de pension. Ce type de personne du groupe 1 est également important.

Les dispositions peuvent sembler intimidantes, mais leur objectif est de permettre, techniquement, de rendre la catégorie la plus vaste et la plus équitable possible. La règle générale qui s'applique est la suivante : si vous n'étiez pas un contributeur avant le 1^{er} janvier 2013 et que vous devenez contributeur après cette date, vous deviendrez alors contributeur du groupe 2, ce qui signifie que votre âge normal de la retraite s'établit à 65 ans plutôt qu'à 60 ans, selon ce que prévoit la règle actuelle.

Clause 483 defines cleverly a Group 2 contributor as anyone who is not in Group 1. It was much easier to do it that way than to try to list all the possible permutations of what a Group 2 would be. If you are not in Group 1, then you are automatically in Group 2. We start with that description.

Clause 484 is another consequential amendment as it adds “Group 1” to the heading before section 13 of the act.

Clauses 485 and 486 are consequential with this new distinction between Group 1 and Group 2 contributors. Clause 486 will establish the Group 2 contributors’ retirement age of 65 years. Clause 487 is another consequential provision for the restructured section 5 of the act, which is in clause 476.

The Chair: You said that 486 is consequential and it runs three pages? That is pretty consequential.

Ms. Arnold: Essentially, it is. It must be section 13.001.

The Chair: Yes, it is.

Ms. Arnold: This act is getting a little creaky in places and there are some sections that go on for page after page. The present section 13 is about three pages in the present act, so we had to make a new provision for the Group 2 contributors. It is essentially exactly the same as the old section 13, but it ups all the ages by five years. It is consequential in that you now have Group 2 contributors; it has the same provisions but we changed the age thresholds by five years. Yes, it is actually four or five pages long.

Clause 487 is consequential on our updating and restructuring of section 5, which is the contribution section. Clause 488 is consequential on now having two groups of contributors, Group 1 and Group 2, so you have to make sure you make a reference to both section 13 and to section 13.001 of the act, which is the new provision for Group 2 contributors.

Clause 489 is consequential on the restructured section 5, which is in clause 476, and it also allows the Treasury Board to set contribution rates, additional amounts to be paid by individuals who are subject to the Correctional Service employees early retirement program. It allows the Treasury Board to determine that individuals who are subject to that early retirement program would pay a slightly larger amount to take account of their early retirement benefits, which are more generous.

Clause 490 is again consequential on the fact that we now have Group 1 and Group 2 contributors.

L’article 483 définit judicieusement le contributeur du groupe 2 comme étant toute personne qui ne fait pas partie du groupe 1. Il était beaucoup plus facile de procéder ainsi que de tenter de dresser la liste de toutes les permutations possibles de ce que serait le groupe 2. Si vous ne faites pas partie du groupe 1, vous faites automatiquement partie du groupe 2. Commençons par cette description.

L’article 484 est une autre modification corrélative qui ajoute « groupe 1 » à la rubrique qui précède l’article 13 de la loi.

Les articles 485 et 486 découlent de cette nouvelle distinction entre les contributeurs du groupe 1 et ceux du groupe 2. L’article 486 établira l’âge de la retraite des contributeurs du groupe 2 à 65 ans. L’article 487 est une autre disposition corrélative de l’article 5 réorganisé de la loi, qui se trouve dans l’article 476.

Le président : Vous avez dit que l’article 486 est la conséquence d’un changement et il s’étend sur trois pages? C’est loin d’être négligeable.

Mme Arnold : Effectivement, c’est le cas. Ce doit être l’article 13.001.

Le président : Oui, c’est cela.

Mme Arnold : Cette loi est un peu dépassée par endroits, et certaines dispositions s’étendent sur de nombreuses pages. L’article 13 de la présente loi comporte environ trois pages, ce qui fait que nous avons dû rédiger une nouvelle disposition sur les contributeurs du groupe 2. Celle-ci est en tous points la même que l’ancien article 13, mais elle rehausse tous les âges de cinq ans. Elle est corrélative en ce sens qu’il y a maintenant des contributeurs du groupe 2; elle renferme les mêmes dispositions, mais nous avons repoussé les limites d’âge de cinq ans. C’est un fait, elle comporte quatre ou cinq pages.

L’article 487 fait suite à notre mise à jour et à notre réorganisation de l’article 5, qui est la disposition sur la contribution. L’article 488 découle de l’existence de deux groupes de contributeurs, le groupe 1 et le groupe 2. Il fallait donc s’assurer de faire un renvoi à la fois à l’article 13 et à l’article 13.001 de la loi, qui est la nouvelle disposition sur les contributeurs du groupe 2.

L’article 489 fait suite à la réorganisation de l’article 5, qui est contenu dans l’article 476, et il permet au Conseil du Trésor de fixer les taux de contribution et d’établir les contributions supplémentaires que doivent verser les personnes assujetties au programme de retraite anticipée des employés du Service correctionnel du Canada. Il permet au Conseil du Trésor de déterminer que les personnes visées par ce programme de retraite anticipée verseraient un peu plus d’argent afin que leurs prestations de retraite anticipée, plus généreuses, soient prises en compte.

L’article 490 découle également de l’existence des contributeurs du groupe 1 et des contributeurs du groupe 2.

Clause 491 is the same. It takes into account that there are now Group 2 contributors so we must add references into sections 12.1 and 13.001, which are the new Group 2 contributor sections. Clause 492 is the same concept as clause 491. We must add references to Group 2 contributors.

Clause 493 adds provisions to allow for the restructuring of section 5 as it is presently restructured in the amendments.

Clause 494 adds a reference to Group 2 contributors in the provision regarding disability payments to reflect the retirement age of 65 for those contributors. Clause 495 is again consequential on the addition of Group 2 contributors in the re-employment provisions of the act, which is section 29 of the PSSA.

Clause 496 adds in appropriate references of section 5 as it is restructured. That was in clause 476. Clauses 497 and 498 are both consequential on the addition of the act — from the concept of having Group 2 contributors — and adding in the appropriate references for them.

Clause 499 is consequential on the restructured section 5, and also repeals the provision that allowed contribution rates for Correctional Service to be set by regulation. Those are now set by the Treasury Board.

Clause 500 deals with the Canada Post Corporation and makes it clear that previous restrictions the board of directors of Canada Post had to abide by when they were setting contribution rates for the Canada Post Pension Plan are now the same as the restrictions the Treasury Board has. As a little bit of history, when Canada Post left the Public Service Superannuation Plan and set up their own plan in 2000, there were a number of provisions left in the PSSA to deal with transitional provisions to Canada Post. One of those was to place the same restrictions on the Canada Post board of directors as Treasury Board was subject to in setting contribution rates. You could not exceed 40 per cent of the cost for plan members, and you could not raise the contribution rate by more than 0.4 per cent in any one year. Those two restrictions applied to Canada Post for their board of directors as they were the same for the Treasury Board. Now that we have the 50-50 rule, it is carried through to the board of directors for Canada Post.

Clause 501 is a provision that allows, for a limited period of time, some regulations to be made retroactive to January 1, 2013, in order to accommodate the new rules for Group 2 contributors.

Clause 502 is a consequential amendment to the Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act to reflect the fact that we now have Group 2 contributors so we must make cross-references to the appropriate sections.

L'article 491 comporte des dispositions identiques. Il tient compte du fait qu'il existe maintenant des contributeurs du groupe 2 et qu'il faut donc ajouter des renvois aux articles 12.1 et 13.001, qui sont les nouvelles dispositions sur les contributeurs du groupe 2. C'est la même chose pour l'article 492 que pour l'article 491. Nous devons ajouter des renvois aux contributeurs du groupe 2.

L'article 493 ajoute des dispositions prévoyant la restructuration de l'article 5 tel qu'il est réorganisé présentement dans les modifications.

L'article 494 ajoute un renvoi aux contributeurs du groupe 2 dans la disposition sur les prestations d'invalidité de manière à refléter que l'âge de la retraite est établi à 65 ans dans le cas de ces contributeurs. L'article 495 fait également suite à l'ajout des contributeurs du groupe 2 dans les dispositions sur un nouvel emploi de la loi, à l'article 29 de la LPPF.

L'article 496 ajoute les renvois appropriés de l'article 5 tel qu'il est réorganisé. Cette réorganisation était prévue par l'article 476. Les articles 497 et 498 font suite à l'ajout de la loi — de la notion des contributeurs du groupe 2 — et à l'ajout des renvois appropriés à ces contributeurs.

L'article 499 est la conséquence de la réorganisation de l'article 5 et abroge la disposition qui permettait de fixer par règlement les taux de contribution du Service correctionnel. C'est maintenant le Conseil du Trésor qui fixe ces taux.

L'article 500 traite de la Société canadienne des postes et précise que les restrictions auxquelles le conseil d'administration de Postes Canada devait se conformer lorsqu'il fixait le taux de contribution pour le Régime de retraite de Postes Canada sont maintenant les mêmes que celles du Conseil du Trésor. Pour faire un peu d'histoire, quand Postes Canada a quitté le Régime de pension de retraite de la fonction publique et a instauré son propre régime en 2000, il restait un certain nombre de dispositions dans la LPPF régissant les dispositions transitoires qui touchent Postes Canada. L'une d'elles consistait à appliquer au conseil d'administration de Postes Canada les mêmes restrictions que celles qui étaient imposées au Conseil du Trésor relativement à l'établissement des taux de contribution : interdiction d'excéder 40 p. 100 du coût pour les participants au régime et de hausser le taux de contribution de plus de 0,4 p. 100 au cours d'une année donnée. Ces deux restrictions s'appliquaient au conseil d'administration de Postes Canada parce qu'elles étaient les mêmes que celles du Conseil du Trésor. Maintenant que la règle des 50 p. 100 est en place, elle s'applique au conseil d'administration de Postes Canada.

L'article 501 est une disposition qui permet, pendant une période limitée, de donner à certains règlements une portée rétroactive au 1^{er} janvier 2013, afin que les nouvelles règles pour les contributeurs du groupe 2 soient prises en compte.

L'article 502 est une modification corrélative de la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, étant donné qu'il y a maintenant des contributeurs du groupe 2 et que nous devons faire des renvois aux articles appropriés.

Clause 503 is the same thing. It is a consequential amendment to the Special Retirement Arrangements Act, which is a cross-reference to reflect the proper reference in section 5 of the PSSA.

That is all of the amendments for the Public Service Superannuation Act. Obviously, there are quite a lot more there because of the addition of the new group of contributors. A lot of it is related to that.

In the RCMP, it is pretty much the same as the Canadian Forces. Clause 504 updates of the definition of contributor and removes the reference to the superannuation account. Clause 505 is their restructuring of their section 5 for their contribution rates.

Clauses 506, 507, 508, 509, 510, 511 and 512 are all consequential on the restructuring of section 5 to ensure that the appropriate cross-references are in those provisions of the act.

Clause 513 is a cross-reference into the Special Retirement Arrangements Act to ensure it has the proper cross-reference. Clause 514 is coming into force, which is January 1 for everything except for the coordinating amendments because of the nature of those. If this act were not to come into force on January 1 and the coordinating amendments came into force first, you would have to ensure that the appropriate coming into force time is set. You would do that by the Governor-in-Council, but it only applies to those coordinating amendments. Everything else is to come into force January 1, 2013.

The Chair: You do not have Groups 1 and 2?

Ms. Arnold: Not in the RCMP or the Canadian Forces because their retirement ages, all their age thresholds and everything else are not changed at all. The only thing that changes in those statutes is that they will pay the same contribution rates as Group 1 PSSA contributors, and the restriction on increasing contributions by more than 0.4 per cent in any one year is removed, as well, for the forces and the RCMP. However, since they will pay exactly the same as public servants who are Group 1 contributors, that all fits together.

The Chair: You do not need the restriction any longer?

Ms. Arnold: No, we do not need the restriction or anything about people who are different groups of contributors because there are no changes to their ages.

The Chair: Please refresh our memory with regards to the retirement ages for the RCMP and the Canadian Forces. We know it is 60 to 65 and it is going up to 65 as the retirement age for the public service.

Ms. Arnold: The Canadian Forces and the RCMP are not really age-related as much as service-related, and that is 25 years at any age; you need to have 25 years of service.

The Chair: Thank you for that, Ms. Arnold.

L'article 503 est semblable. Il s'agit d'une modification corrélative à la Loi sur les régimes de retraite particuliers, qui représente le renvoi pertinent à l'article 5 de la LPFP.

Ce sont là toutes les modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique. Évidemment, il y en a beaucoup plus en raison de l'ajout du nouveau groupe de contributeurs. Bon nombre sont des changements connexes.

Dans le cas de la GRC, c'est essentiellement la même chose que dans les Forces canadiennes. L'article 504 met à jour la définition de contributeur et supprime le renvoi au compte de pension de retraite. L'article 505 réorganise l'article 5 en ce qui a trait à leur taux de contribution.

Les articles 506, 507, 508, 509, 510, 511 et 512 font tous suite à la réorganisation de l'article 5 et garantissent la présence des renvois appropriés dans ces dispositions de la loi.

L'article 513 est le renvoi approprié dans la Loi sur les régimes de retraite particuliers. L'article 514 entre en vigueur le 1^{er} janvier, sauf dans le cas des dispositions de coordination, en raison de leur nature. Si cette loi n'entraîne pas en vigueur le 1^{er} janvier et que les dispositions de coordination entraînent d'abord en vigueur, il faudrait s'assurer d'établir le moment approprié de l'entrée en vigueur. Cette tâche incomberait au gouverneur en conseil, mais seules les dispositions de coordination seraient alors visées. Tout le reste doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Le président : Il n'y a pas de groupe 1 et de groupe 2?

Mme Arnold : Ni à la GRC ni dans les Forces canadiennes, parce que l'âge de la retraite, toutes les limites d'âge et tous les autres éléments ne sont aucunement modifiés. Le seul changement apporté à ces lois, c'est que les participants verseront le même taux de contribution que les contributeurs du groupe 1 de la LPFP, et que la restriction à la hausse des contributions de plus de 0,4 p. 100 au cours d'une année est également abrogée pour les Forces et la GRC. Toutefois, comme ils verseront exactement le même taux que les fonctionnaires qui sont des contributeurs du groupe 1, tout s'intègre.

Le président : Vous n'avez plus besoin de la restriction?

Mme Arnold : Non, nous n'avons pas besoin de la restriction ni de quelque disposition sur les gens qui font partie de groupes différents de contributeurs parce qu'aucun changement n'est apporté à l'âge dans leurs cas.

Le président : Veuillez nous remémorer l'âge de la retraite pour la GRC et les Forces canadiennes. Nous savons que l'âge de la retraite passe de 60 ans à 65 ans dans la fonction publique.

Mme Arnold : Les Forces canadiennes et la GRC fonctionnent davantage en termes d'années de service que d'âge, c'est-à-dire qu'il faut avoir accumulé 25 ans de service, peu importe l'âge.

Le président : Merci de l'information, madame Arnold.

Senator Buth: Thank you for being here again. I just have a couple of basic questions. With one of the clauses, you talk about the difference between an account and a fund. Can you explain that in a bit of detail?

Ms. Arnold: Sure. Extensive amendments were made to the statutes for the RCMP, the CF and the public service in 1999. The government established pension funds for each of these groups, and the contributions made by the government and by plan members were credited to what they called their new funds — the Canadian Forces Pension Fund, the public service pension fund and the RCMP Pension Fund. Those funds are the repositories for the contributions and are invested in the capital markets by the Public Sector Pension Investment Board for all service from April 1, 2000, forward. For all service prior to April 1, 2000, the contributions were credited to the accounts, which were the accounts in the accounts of Canada, and there are no assets associated with those accounts. The funds, the amounts of money and the contributions are not invested in the capital markets. It is the new regime that was established in 2000.

Senator Buth: It is establishing a specific fund, whereas, prior to that, it was just in general accounts; is that right? It is a liability for the government; is that correct?

Ms. Arnold: Yes.

Senator Buth: Now it is in a fund.

Ms. Arnold: Yes, and the amounts are backed by assets.

Senator Buth: Thank you very much.

Then you made a comment that the RCMP and Canadian Forces funds are more expensive. Is that just as result of fewer members?

Ms. Arnold: It is not their funds; their pension plans are more expensive. Their retirement provisions are more expensive almost primarily because their retirement ages are much lower and they can get unreduced pensions from earlier ages. It makes their plans more expensive.

The Chair: They can get a full pension after 25 years of service, can they not?

Ms. Arnold: A full would be a full-earned pension, which would be 50 per cent, because it is 2 per cent accrual per year of service. If one were to call a full pension the maximum accrual, one would have to have 35 years of service. If you only have 25 years, you can get only 50 per cent.

The Chair: There is no penalty for taking it at 25 years; is that right?

Ms. Arnold: That is correct.

Le sénateur Buth : Merci d'être encore ici. Je n'ai que quelques questions de base. En ce qui concerne l'un des articles, vous parlez de la différence entre un compte et une caisse. Pouvez-vous expliquer de manière un peu plus détaillée?

Mme Arnold : Bien sûr. Des modifications exhaustives ont été apportées aux lois de la GRC, des FC et de la fonction publique en 1999. Le gouvernement a établi des caisses de retraite pour chacun de ces groupes, et les contributions versées par le gouvernement et par les participants au régime étaient portées au crédit de ce qu'ils appelaient leurs nouvelles caisses — la Caisse de retraite des Forces canadiennes, la Caisse de retraite de la fonction publique et la Caisse de retraite de la GRC. Ces caisses sont les dépositaires des contributions, et l'argent est investi dans les marchés des capitaux par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public pour tout le service cumulé à partir du 1^{er} avril 2000. En ce qui concerne le service antérieur à cette date, les contributions étaient créditées aux comptes, à savoir les comptes dans les comptes du Canada, et il n'y a pas d'éléments d'actif liés à ces comptes. Les fonds, les montants d'argent et les contributions ne sont pas investis dans les marchés financiers. C'est le nouveau régime qui a été établi en 2000.

Le sénateur Buth : Il établit une caisse spécifique, tandis qu'auparavant, l'argent n'était que dans des comptes généraux; est-ce bien cela? Cela représente une obligation pour le gouvernement, n'est-ce pas?

Mme Arnold : Oui.

Le sénateur Buth : Maintenant l'argent est dans une caisse.

Mme Arnold : Oui, et les montants sont adossés à des actifs.

Le sénateur Buth : Merci beaucoup.

Vous avez ensuite formulé le commentaire selon lequel les caisses de la GRC et des Forces canadiennes sont plus coûteuses. Est-ce seulement en raison du plus petit nombre de participants?

Mme Arnold : Ce ne sont pas leurs caisses; leurs régimes de pension sont plus coûteux. Leurs dispositions relatives à la retraite sont plus coûteuses, presque essentiellement parce que l'âge de la retraite est beaucoup plus bas et parce qu'ils peuvent obtenir leur pension non réduite à un plus jeune âge. C'est ce qui rend leurs régimes plus dispendieux.

Le président : Ils peuvent obtenir une pleine pension après 25 ans de service, n'est-ce pas?

Mme Arnold : Une pleine pension serait une pension maximum acquise, qui s'établirait à 50 p. 100, soit 2 p. 100 par année de service. Pour qu'on puisse dire d'une pension qu'elle correspond au cumul maximum, il faudrait 35 ans de service. Si vous avez seulement 25 ans de service, vous pouvez obtenir 50 p. 100 seulement.

Le président : Le fait de prendre sa pension après 25 ans de service n'entraîne pas de pénalité, n'est-ce pas?

Mme Arnold : C'est exact.

The Chair: Is that the same for the RCMP and the Canadian Forces?

Ms. Arnold: Yes.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: My question is more general than technical. Have there been consultations with the public service unions on the changes? It seems to me that pensions are part of the collective agreements of government employees.

[*English*]

Ms. Gowing: Pensions are not negotiated; they are specifically excluded under the Public Service Labour Relations Act. However, during the process, we did consult with the unions through pension advisory committees. Each of the three public sector plans has a pension advisory committee made up of employee and employer representatives and one retiree representative. Their recommendations are made to each of their respective ministers.

During this process, we did consult on the plan changes. They were consulted on the phase-in period. Our committee was also consulted on the new age of retirement of 65 and the related-age thresholds.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: In certain cases, they talk about 25 years, and in others, 35. What is the rationale behind that? Why is it 35 years in some cases and 25 in others, since we are talking about the same government and the same country?

[*English*]

Ms. Arnold: In the public service, a full pension has always been established as a pension reflecting 35 years of service. That means that the maximum amount that one can attain for a pension would be 35 times 2 per cent, or 70 per cent of your best five years' average.

In the Canadian Forces, and in the public service, as well, a person can get a pension with fewer than 35 years of service, as long as you meet the other age thresholds. In the Canadian Forces, I am not sure what the origin of the 25 years is. Do you know?

The Chair: It was a five-year increase over the 20 that it used to be.

Ms. Gowing: Yes, it is. That was a change to the terms of reference. Also, the reason behind the RCMP and the Canadian Forces having different plan provisions is the type of work being done. It is in recognition of their military or police work, which is one of the reasons why they have an earlier retirement age in terms of years of service.

Le président : Est-ce la même chose pour la GRC et les Forces canadiennes?

Mme Arnold : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma question est plus générale que technique. Y a-t-il eu des consultations avec le syndicat de la fonction publique pour les changements? Il me semble que la pension fait partie du contrat de travail des employés du gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Gowing : Les pensions ne sont pas négociées; elles sont expressément exclues en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Toutefois, au cours du processus, nous avons consulté les syndicats par l'intermédiaire des comités consultatifs sur les pensions. Chacun des trois régimes du secteur public a un comité consultatif sur les pensions constitué de représentants des employés et de l'employeur et d'un représentant des retraités. Ils présentent leurs recommandations à chacun de leurs ministres respectifs.

Pendant ce processus, nous avons tenu des consultations sur les changements aux régimes. La période d'implantation graduelle a fait l'objet de consultations. Notre comité a également été consulté sur le nouvel âge de la retraite, soit 65 ans, et sur les limites liées à l'âge.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : Dans certain cas on parle de 25 ans, dans d'autres on parle de 35 ans. Quelle est la logique derrière cela? Pour quelle raison est-ce 35 ans dans un cas et 25 ans dans un autre puisqu'on parle du même gouvernement et du même pays?

[*Traduction*]

Mme Arnold : Dans la fonction publique, il a toujours été établi qu'une pleine pension correspond à une pension reflétant 35 ans de service. Cela signifie que le montant maximum possible au titre de la pension serait de 35 fois 2 p. 100, soit 70 p. 100 de la moyenne des cinq meilleures années de salaire.

Dans les Forces canadiennes et dans la fonction publique, il est possible d'obtenir une pension après moins de 35 ans de service, dans la mesure où les autres limites d'âge sont respectées. Dans les Forces canadiennes, je ne suis pas certaine de connaître l'origine de la règle des 25 ans. La connaissez-vous?

Le président : Il s'agit d'une augmentation de cinq ans par rapport aux 20 ans qui avaient cours auparavant.

Mme Gowing : Oui, c'est ça. Une modification a été apportée aux modalités. De plus, les régimes de la GRC et des Forces canadiennes sont différents en raison de la nature du travail. On reconnaît ainsi leur travail militaire ou policier, et c'est une des raisons pour lesquelles le nombre d'années de service requis est moindre dans leur cas.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: If I understand correctly, all of the support staff, the administrative staff, whether at National Defence or the RCMP, are subject to the other rule. Only those who served in the army, the air force or the navy are entitled to pensions after 25 years, or in the case of the RCMP, those who are members of the police force. Are there two pension categories for the members of these two organizations?

[English]

Ms. Gowing: No. With respect to the Canadian Forces, under their terms of reference, whether their job is an administrative clerk position or a soldier in Afghanistan, they are all subject to the same pension provisions, so they can leave after they have completed 25 years of service.

My understanding is that it is the same with the RCMP: For the regular force members it is 25 years of service. There is a category within the RCMP, and that is “civilian members.” Their program is a little bit less generous. I am not 100 per cent sure how theirs differs, but it is a little different. It is more generous than the public service but less generous than the regular force members.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: How is it determined that they are not entitled to the same things as other public servants? The only hazardous thing about working on the other side of the river here is having to cross the bridge. Why would we not have the same standard for all government employees, whether they work in the capital or elsewhere in Canada?

[English]

Ms. Arnold: I think perhaps we may have misunderstood. Anyone who is an actual public servant working in the Department of National Defence and working in a support role for members of the military is under the PSSA; they are under the public service plan, so they have the same rules as all other public servants. It is the same as public servants who work in support roles for the RCMP. Those people are not under the RCMP plan or under the Canadian Forces plan.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: That is clearer, because the previous answer seemed to indicate that the opposite was true. It is now clear to me that that is the case for all of the public servants who work here, in any of our institutions. When we talk about public servants, do the people who work at the Federal Development Bank have a particular status when it comes to pensions, or are they also covered by the same system? I am talking about federal public servants.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Si je comprends bien, tout le personnel de soutien, le personnel administratif, que ce soit à la défense ou à la Gendarmerie royale, est soumis à l'autre règle. Ce sont seulement ceux qui servent dans l'armée, l'aviation ou la marine qui y ont droit après 25 ans, ou, dans le cas de la Gendarmerie royale, ceux qui font partie des forces policières. Y a-t-il deux catégories quand il s'agit de la pension des membres de ces deux organisations?

[Traduction]

Mme Gowing : Non. Selon les modalités d'emploi dans les Forces canadiennes, les dispositions relatives au régime de retraite sont les mêmes pour tout le monde, du commis administratif au soldat en missions Afghanistan, ce qui fait que tous peuvent partir après avoir accumulé 25 ans de service.

Je crois comprendre qu'il en va de même à la GRC : les membres de la force régulière sont régis par la règle des 25 ans de service. Il existe cependant une autre catégorie au sein de la GRC, soit celle des « membres civils ». Leur programme est un peu moins généreux. Je ne suis pas tout à fait certaine des différences, mais le programme est légèrement différent. Il est plus généreux que celui de la fonction publique, mais moins généreux que celui des membres des forces régulières.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Quel facteur est utilisé pour déterminer qu'ils n'ont pas droit à la même chose que les autres fonctionnaires du gouvernement? Le seul danger relié au fait de travailler de l'autre côté de la rivière, ici, est de traverser le pont. Pourquoi n'aurions-nous pas la même norme pour tous les employés de l'État, qu'ils travaillent dans la capitale ou sur le territoire canadien?

[Traduction]

Mme Arnold : Peut-être avons-nous mal compris. Toute personne qui est fonctionnaire au ministère de la Défense nationale et qui joue un rôle de soutien des membres de l'armée est régie par la LPFP. Ces personnes sont régies par le régime de la fonction publique et sont donc sujettes aux mêmes règles que tous les autres fonctionnaires. Elles sont dans la même situation que les fonctionnaires qui occupent des rôles de soutien à la GRC. Ces personnes ne sont pas régies par le régime de la GRC ou par celui des Forces canadiennes.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Voilà qui est plus clair, car la réponse précédente indiquait le contraire. Il est clair maintenant pour moi que c'est le cas pour tous les fonctionnaires qui travaillent ici, dans n'importe quelle de nos institutions. Quand on parle des fonctionnaires, est-ce que les gens qui travaillent à la Banque fédérale de développement ont un statut particulier, du point de vue pension, ou sont-ils aussi couverts par le même régime? Je parle des fonctionnaires fédéraux.

[English]

Ms. Arnold: I am not certain about organizations such as the Business Development Bank of Canada, but all public servants who are under the PSSA are in the same regime. That is a very broad spectrum of people — it covers all departments, most government agencies and a few Crown corporations. As I mentioned, some of them may work in support roles in the RCMP or with the Canadian Forces.

I think Ms. Gowing was talking about persons who have administrative support roles but who are still soldiers. If they are still regular members of the Canadian Forces, they would be under the Canadian Forces pension regime. I believe that is what you meant.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I think it is more precise than that. There has to be a certain balance, I would say, between the public servants who have similar roles, similar educations, whether they work for a department, a crown corporation or the Royal Canadian Mounted Police.

Senator Bellemare: I would like to go back to the matter of the 50 per cent increase related to the cost of past service. The government, with regard to public service pension plans, has established two groups: group 1 and group 2. It is clear that group 2 is going to fund 50 per cent of the cost of its own plan and its current service, and past service.

In the case of group 1, we know that capitalization began in 2000. Before that, there was pay-as-you-go funding. We know that there have also been amendments to curtail benefits in the public service pension plan as well, to align it with what is normally found in the private sector.

So are we changing the cost of that service before 2000? Will employees fund 50 per cent of it, or does that apply only to the service that is accumulated from the time this act comes into effect?

In other words, public servants who were employed in 1998 accumulated benefits according to a certain formula. Will the premium take into account only the part of the amended plan from that day on, and will the previous service be funded by the government as it used to be in the past?

I do not know if I expressed that clearly enough. The plan is being amended, and there are employees who pay 50 per cent of the cost of their benefits, but as of when? We know that it is very clear for group 2, but for group 1, it is less clear. Are they going to pay 50 per cent of the cost of their past pensionable service, or simply 50 per cent of the service they will accumulate as of now?

[Traduction]

Mme Arnold : Je ne suis pas certaine en ce qui concerne des organisations comme la Banque de développement du Canada, mais tous les fonctionnaires qui sont visés par la LPFP sont soumis au même régime. Ce sont donc des personnes très diverses, dans tous les ministères, dans la majorité des organismes gouvernementaux et dans quelques sociétés d'État. Comme je l'ai mentionné, certaines de ces personnes peuvent occuper des rôles de soutien à la GRC ou auprès des Forces canadiennes.

Je crois que Mme Gowing parlait des personnes qui ont des rôles de soutien administratif, mais qui demeurent soldats. Ceux qui sont encore des membres réguliers des Forces canadiennes sont soumis au régime de pension des Forces canadiennes. Je crois que c'est ce que vous vouliez dire.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je crois que c'est plus précis que cela. Il doit y avoir, je dirais, un certain équilibre entre les fonctionnaires qui ont des rôles similaires, des formations similaires, que ce soit pour un ministère, une société de la Couronne ou la Gendarmerie royale du Canada.

Le sénateur Bellemare : Je voulais revenir sur la question de l'augmentation du coût à 50 p. 100 pour le service passé. Le gouvernement, en ce qui concerne les régimes de retraite de la fonction publique, a distingué deux groupes : le groupe 1 et le groupe 2. C'est clair que le groupe 2 va financer 50 p. 100 du coût de son propre régime et de son service courant, et service passé.

Dans le cas du groupe 1, on sait que la capitalisation a commencé en 2000. Avant cela, il y avait un financement par répartition. On sait que, pour le régime de retraite de la fonction publique aussi, il y a eu des amendements pour, si on veut, réduire les bénéfices du régime, l'aligner avec ce qui se fait normalement dans le secteur privé.

Alors, avant l'an 2000, est-ce qu'on a changé le coût de ce service? Est-ce que c'est financé à 50 p. 100 par les employés ou c'est uniquement le coût du service qu'on va accumuler à partir de l'entrée en vigueur de cette loi?

Autrement dit, les gens de la fonction publique qui sont à l'embauche en 1998 ont accumulé des bénéfices selon une certaine formule, donc la cotisation va-t-elle tenir compte seulement de la partie du régime modifié à partir de ce jour alors que la partie antérieure va se financer par le gouvernement ou comme c'était par le passé?

Je ne sais pas si je me suis exprimée assez clairement. On a un régime qui change et on a des employés qui ont payé 50 p. 100 de leurs bénéfices, mais les bénéfices de quoi? On sait que c'est très clair pour ce qui est du groupe 2, mais pour ce qui est du groupe 1, c'est un peu moins clair. Vont-ils payer 50 p. 100 du service passé ou simplement 50 p. 100 du service qu'ils vont accumuler à partir d'aujourd'hui?

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary, Office of the Superintendent of Financial Institutions: They are going to pay 50 per cent for the service they accumulate in the future. So, the liability recorded in government books remains the same. How was it created? It was accumulated through the contributions of the participants and of the government. In fact, these accounts started being kept in 1924, and so there is a long history of cost-sharing, and there are different methods to arrive at a summary assessment of cost-sharing for past service.

Now, as for the bill we are studying here, it concerns the cost of current service, and future service, and that is true for both group 1 and group 2.

Senator Bellemare: This brings me to my second question. We passed Bill C-46, concerning parliamentarians, under which we pay 50 per cent of the cost of pensions for parliamentarians. Could you compare the funding of parliamentarians' pensions and tell me whether the rationale is the same as in this case, since for parliamentarians, there is no capitalization?

In other words, will the contribution rate for parliamentarians as of 2013 be 50 per cent of the cost of future service, or 50 per cent of the cost of service accumulated previously, when the plan was far superior?

Mr. Ménard: For the parliamentarians' plan, the contribution rate paid by the participants is set in the act at 8 per cent for 2013, 9 per cent for 2014 and 10 per cent for 2015. Afterwards, the objective is the same, and that is 50 per cent cost-sharing between the employees and the government, both for the public service plan and the parliamentarians' plan. The big difference regarding the contribution rates to be paid by the participants is of course set out in the provisions of the plan.

Senator Bellemare: So, in the case of parliamentarians, it is a pay-as-you-go system, if you will, since current contributions are used to pay the current service under the plan, which includes commitments made prior to 2013.

Mr. Ménard: You are correct, but if we do a calculation, the main reason why the parliamentarians' pension plan costs more than the public service one is that parliamentarians are entitled to 3 per cent per year of service rather than 2 per cent; that 1 per cent has to be financed by different mechanisms.

Senator Bellemare: With the introduction of the Canada Pension Plan, parliamentarians will have approximately 2.78 per cent per year of service, because they already participate in the plan.

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières : Ils vont payer 50 p. 100 à partir du service accumulé à l'avenir. Donc, le passif reconnu dans les livres du gouvernement reste le même. Comment ce passif a-t-il été créé? C'est effectivement par des crédits de cotisation des participants du temps et du gouvernement. En fait, ces comptes ont commencé en 1924, donc il s'agit d'une longue histoire en termes de partage des coûts dans le passé et il y a plusieurs méthodes pour arriver à une évaluation sommaire du partage des coûts dans le service passé.

Maintenant, pour le projet de loi dont il est question ici, c'est le coût du service courant, le futur, autant pour le groupe 1 que pour le groupe 2.

Le sénateur Bellemare : Cela m'amène à ma deuxième question. On a adopté le projet de loi C-46 pour les parlementaires où on paie 50 p. 100 du coût du service des parlementaires. Pouvez-vous me faire une comparaison si le financement des fonds de retraite des parlementaires se fait selon la même logique que dans ce cas-ci, étant donné que pour les parlementaires, il n'y a pas de capitalisation?

En d'autres mots, est-ce que le taux de cotisation des parlementaires à partir de 2013 sera de 50 p. 100 du coût du service à venir ou 50 p. 100 du coût du service accumulé antérieurement, alors que le régime était de beaucoup supérieur à ce qu'il sera?

M. Ménard : Pour le régime des parlementaires, le taux de cotisation payé par les participants est fixé dans la loi à 8 p. 100 pour 2013, 9 p. 100 pour 2014 et 10 p. 100 pour 2015. Par la suite, l'objectif est le même, c'est le partage des coûts à 50 p. 100 employé/50 p. 100 gouvernement, autant dans le régime de la fonction publique que dans le régime des parlementaires. La grande différence sur le taux de cotisation à verser par les participants est évidemment les provisions du régime.

Le sénateur Bellemare : Donc, dans le cas des parlementaires, comme c'est un régime par répartition, si on veut, les cotisations courantes servent à payer le service courant du régime, ce qui inclut les promesses antérieures à 2013.

M. Ménard : Vous avez raison, mais si on fait le calcul mathématique, la première raison pour laquelle le régime de retraite des parlementaires coûte plus cher que le régime de la fonction publique, c'est qu'il y a un 3 p. 100 par année de service au lieu de 2 p. 100; ce 1 p. 100 doit être financé par des mécanismes différents.

Le sénateur Bellemare : Avec l'introduction du Régime de pension du Canada, les parlementaires auront autour de 2,78 p. 100 par année de service, parce qu'ils ont déjà une participation avec le régime.

[English]

The Chair: I just want to follow up on that question, if I can, so that I understand. The pension for parliamentarians is an account. In effect, it is an account in the public accounts and is unfunded?

Mr. Ménard: It is not backed by invested assets, yes.

The Chair: We expressed a concern about that when we dealt with that and you were here before. In each one of these three that we are dealing with here, it became a fund as of the year 2000.

Mr. Ménard: Yes.

The Chair: There was a period before that when it was in general revenue like the parliamentarians' pension is now.

Mr. Ménard: Indeed. In the report, you could see the division between the value of the liabilities for years of service before 2000 and after 2005. If you look at the big picture, about 30 per cent of the total pension liabilities are backed by invested assets — all of the service since 2000. As time pass, this 30 per cent will go up to 35 per cent. Eventually, in 2050, it will be 100 per cent fully funded, backed by invested assets.

The Chair: It is easy to determine what the growth and interest is on the invested assets. It is what it is each year.

Mr. Ménard: Yes.

The Chair: For the purposes of calculating the service charge to be attributed to each of the members of these three different programs, do you attribute an interest rate for the amount that is in a general account of the government?

Mr. Ménard: Going forward, to give you a rough number, I am using an evaluation interest rate, for the PSSA, of about 6.2 per cent or 6.3 per cent. For the MPs, it is 5.2 per cent, and, of course, it is divided by two if it is the RCA components over the taxation unit. Yes, in the public service, the evaluation interest rate is higher than in the MP pension plan.

The Chair: There was some discussion, even something in Bill C-46, I think, to reduce the interest rate, but you say that that is not a problem because we are already using a lower number anyway. I recall that discussion previously. It is not critical to hear, but it helps us to understand the broader picture and how each of these fits in.

[Traduction]

Le président : J'aimerais simplement faire un suivi de cette question, si c'est possible, pour m'assurer de bien comprendre. La pension des parlementaires est un compte. En fait, il s'agit d'un compte qui se trouve dans les comptes publics et qui n'est pas provisionné?

M. Ménard : Vous avez raison, il n'est pas adossé à des actifs investis.

Le président : Nous avons exprimé nos préoccupations quand nous avons étudié la question, et vous étiez présent. Dans chacun des trois régimes dont nous traitons ici, le compte est devenu une caisse en 2000.

M. Ménard : Oui.

Le président : Le compte a déjà été financé par des recettes générales, comme c'est le cas de la pension des parlementaires à l'heure actuelle.

M. Ménard : Effectivement. Dans le rapport, il était possible de constater la division entre la valeur du passif pour les années de service antérieures à 2000 et postérieures à 2005. Si l'on regarde le portrait global, une proportion d'environ 30 p. 100 du total du passif des régimes de retraite est soutenue par des éléments d'actif investis — la totalité du service depuis 2000. Au fur et à mesure que le temps s'écoule, cette proportion de 30 p. 100 passera à 35 p. 100. À un moment donné, en 2050, le régime sera entièrement provisionné et les fonds seront adossés à des éléments d'actif investis.

Le président : Il est facile de déterminer la croissance et l'intérêt sur les éléments d'actif investis. Ils sont établis annuellement.

M. Ménard : Oui.

Le président : Aux fins du calcul des frais de service qui doivent s'appliquer à chacun des participants à ces trois programmes différents, attribuez-vous un taux d'intérêt au montant qui est dans un compte général du gouvernement?

M. Ménard : Pour vous donner un chiffre approximatif, j'utilise un taux d'intérêt évalué, pour la LPFP, d'environ 6,2 p. 100 ou 6,3 p. 100. Dans le cas des parlementaires, ce taux s'établit à 5,2 p. 100 et est bien sûr divisé par deux s'il s'agit d'éléments du compte de convention de retraite par rapport à l'unité de taxation. Oui, dans la fonction publique, le taux d'intérêt évalué est supérieur à celui du régime de pension des parlementaires.

Le président : Il y a eu des discussions, peut-être même quelque chose dans le projet de loi C-46, je pense, pour abaisser le taux d'intérêt, mais vous affirmez que cela ne pose pas problème parce que nous utilisons déjà un chiffre plus bas de toute manière. Je me rappelle de cette discussion. Son importance n'est pas cruciale, mais elle aide à comprendre le portrait global et la façon dont chaque élément s'y intègre.

The issue raised previously was whether this was voluntary or mandatory. Is there any option to opt out if you are in the RCMP, in the Canadian Forces or in the public service?

Ms. Arnold: No, it is mandatory.

Senator Buth: Can you tell me what the impact will be on take-home pay? Do you have any examples of that?

Ms. Gowing: For the public service, it is estimated that by 2017 the after-tax impact will be \$1,197 per year.

The Chair: May I have that figure again?

Ms. Gowing: It is about \$1,200.

The Chair: Is that more than it is today?

Ms. Gowing: Yes. For the public service, the figure is based on an average salary of \$70,000, which would be under Group 1, which I want to clarify. For the new entrants, which we refer to as Group 2, the after-tax effect will be approximately \$1000 based on a salary of \$70,000. For the Canadian Forces, based on a salary of \$60,000, the estimated figure will be approximately \$1,100 per year. For the RCMP, based on a salary of \$80,000, the estimated after-tax effect is approximately \$1,200.

Senator Buth: Is that less salary?

Ms. Gowing: Yes. It is less take-home pay.

The Chair: What are we adding that to? Let us pick one of them so I have an idea.

Ms. Gowing: I am not sure that I follow the question.

The Chair: The impact is \$1,200 more going into a pension than went in previously. That is what I understood you to say. It is a reduction in the take-home pay of that amount.

Ms. Gowing: Yes.

The Chair: If it is a reduction in the take-home pay, it is as I was saying: The additional amount will go into the pension.

I am trying to think of your funds that you have created here with all this extra money going in. What amount goes in now, before this additional \$1,200?

Ms. Gowing: I would not say that there is additional money. It is just how it is being divided. Currently, the government is paying a certain portion. I believe that for the public service, it is approximately 63 per cent; and Mr. Ménard will correct me if I am wrong. That means public servants are contributing 37 per cent. Therefore, overall it is not a difference in the amount of money but rather how it is being split for contribution.

Ms. Arnold: You will move to 50-50. It is the same total but more will be paid by plan members.

La question soulevée précédemment consistait à déterminer si le régime était volontaire ou obligatoire. Est-il possible de se retirer si vous faites partie de la GRC, des Forces canadiennes ou de la fonction publique?

Mme Arnold : Non, le régime est obligatoire.

Le sénateur Buth : Pouvez-vous me dire quel sera l'impact sur la rémunération nette? Avez-vous des exemples?

Mme Gowing : En ce qui concerne la fonction publique, on estime que d'ici 2017, l'impact après impôt sera de 1 197 \$ par année.

Le président : Pourriez-vous me répéter ce chiffre?

Mme Gowing : Il s'agit d'environ 1 200 \$.

Le président : Est-ce davantage qu'à ce jour?

Mme Gowing : Oui. Dans le cas de la fonction publique, le chiffre se fonde sur un salaire moyen de 70 000 \$, pour une personne du groupe 1, ce que je veux clarifier. Dans le cas des nouveaux arrivants, que nous appellerons le groupe 2, l'impact après impôt sera d'environ 1 000 \$ sur la base d'un salaire de 70 000 \$. En ce qui concerne les Forces canadiennes, sur la base d'un salaire de 60 000 \$, le montant estimatif sera d'environ 1 100 \$ par année. En ce qui touche la GRC, sur la base d'un salaire de 80 000 \$, l'effet après impôt estimatif est d'environ 1 200 \$.

Le sénateur Buth : Le salaire est-il moindre?

Mme Gowing : Oui. La rémunération nette est moindre.

Le président : À quoi ajoutons-nous cela? Prenons l'un des exemples afin que je puisse me faire une meilleure idée.

Mme Gowing : Je ne suis pas certaine de bien saisir la question.

Le président : Quelque 1 200 \$ de plus qu'antérieurement iront dans une pension. C'est ce que j'ai compris de vos propos. Cela correspond à une réduction de la rémunération nette de ce montant.

Mme Gowing : Oui.

Le président : S'il s'agit d'une réduction de la rémunération nette, c'est comme je le disais : le montant additionnel ira dans la pension.

J'essaie de comprendre les caisses que vous avez créées, compte tenu de tout l'argent supplémentaire qui y entre. Combien est investi maintenant, avant l'ajout de ces 1 200 \$?

Mme Gowing : Je ne dirais pas qu'il y a de l'argent additionnel. C'est seulement une question de répartition. À l'heure actuelle, le gouvernement verse une certaine portion. Je crois que dans le cas de la fonction publique, c'est environ 63 p. 100. M. Ménard me corrigera si j'ai tort. La contribution des fonctionnaires est donc de 37 p. 100. Par conséquent, dans l'ensemble, le montant d'argent ne change pas, mais il est réparti différemment.

Mme Arnold : Vous passerez à 50 p. 100. Le total est le même, mais les participants au régime verseront davantage.

The Chair: I am thinking of the poor RCMP officer, who might be watching this program, wondering how much this will cost personally. How much more will be taken out of that paycheque each year after this bill is passed?

Ms. Arnold: It will be approximately \$100 a month for the RCMP and the public service, and a little less than that for a member of the Canadian Forces.

Senator Stratton: As a supplementary, you said \$100 per month. Is that over and above what they currently pay?

Ms. Arnold: Yes.

Senator Stratton: What do they pay now?

Ms. Arnold: This is after a five-year phasing. Five years from now, in 2017, there will be approximately \$100 less per month in take-home pay. It is hard to know what the take-home pay is now. In five years, it will be different. Maybe I am not understanding it.

Senator Stratton: Look at it in today's world. Currently, there is so much taken off their paycheque each month. How much is that?

Ms. Arnold: That is difficult to say because, of course, one pays above the year's maximum pensionable earnings, YMPE, for CPP, and the other pays below that rate. It is not as straightforward as a simple 8 per cent.

Senator Stratton: I thought that would be the answer, but the guy sitting there watching will go to his pay stub to find out what he is contributing now and add \$100 per month to know the amount. That is the simple question.

Ms. Gowing: I believe I have the figures here with me; I apologize.

Senator Stratton: Awesome.

Ms. Gowing: I am sorry, I do not have that. It is the increase. I apologize. I do not have that number with me.

The Chair: That would be helpful for people to bring it home in a clear way. Do you think you might be able to provide us with the after-tax impact of this bill if we deem it worthy of passage?

Ms. Gowing: Yes, we can provide that.

The Chair: I see no other senators who wish to engage in any question or discussion. Therefore, I thank each of you for being here to help us with that division. We have been waiting in anticipation of getting to this final division on pensions. We thank you for taking us through it.

Le président : Je pense à l'agent de la GRC peu fortuné, qui surveille l'application de ce programme et qui se demande ce qu'il lui en coûtera personnellement. Combien d'argent de plus sera prélevé du chèque de paie chaque année, une fois ce projet de loi adopté?

Mme Arnold : Environ 100 \$ par mois pour la GRC et la fonction publique, et un peu moins dans le cas d'un membre des Forces canadiennes.

Le sénateur Stratton : En guise de montant supplémentaire, vous avez parlé de 100 \$ par mois. Ce montant s'ajoute-t-il à ce qu'ils versent actuellement?

Mme Arnold : Oui.

Le sénateur Stratton : Combien versent-ils maintenant?

Mme Arnold : Il y a d'abord une période de mise en œuvre graduelle de cinq ans. Dans cinq ans, soit en 2017, la rémunération nette aura été réduite d'environ 100 \$ par mois. Il est difficile de savoir maintenant quelle est la rémunération nette. Dans cinq ans, ce sera différent. Peut-être que je ne comprends pas.

Le sénateur Stratton : Envisageons la question en données d'aujourd'hui. À l'heure actuelle, un certain montant est prélevé du chèque de paie chaque mois. Combien est-ce?

Mme Arnold : C'est difficile à dire parce que, bien sûr, de gens paient davantage que le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension — le MGAP au titre du RPC, alors que d'autres paient moins. Il ne s'agit pas que d'un simple taux de 8 p. 100.

Le sénateur Stratton : Je croyais que ce serait la réponse, mais l'intéressé consultera son talon de chèque et constatera le montant qu'il verse et ajoutera 100 \$ par mois pour connaître le montant. La question est simple.

Mme Gowing : Je crois que j'ai les chiffres; je m'excuse.

Le sénateur Stratton : Formidable.

Mme Gowing : Je m'excuse, je ne les ai pas. C'est la hausse. Je m'excuse. Je n'ai pas ce chiffre avec moi.

Le président : Ce serait utile pour que les gens puissent comprendre clairement. Croyez-vous que vous pourriez nous faire part de l'impact après impôt de ce projet de loi si nous jugeons qu'il vaut la peine de l'adopter?

Mme Gowing : Oui, c'est possible.

Le président : Il ne semble pas y avoir d'autres sénateurs désireux de poser des questions ou d'entamer une discussion. Je vous remercie donc tous d'être venus nous aider à comprendre cette section. Nous étions impatients d'aborder cette dernière section sur les pensions. Nous vous remercions de vos explications.

[Translation]

The Chair: We are continuing our study of the subject matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. We are now going to examine Division 24 of Part 4, entitled the Canada Revenue Agency Act, on page 389 of the bill.

[English]

From the Treasury Board Secretariat, we are pleased to welcome Dennis Duggan, Labour Relations Consultant. This is a new angle for us in this committee. We are also pleased to welcome David Belovich, Senior Director, Compensation and Labour Relations, and Sylvie Tanguay, Senior Policy Analyst.

You know the approach. This is a fairly short section, but tell us the state of the situation at the present time, what you are hoping to achieve with these changes and why they are desirable.

David Belovich, Senior Director, Compensation and Labour Relations, Treasury Board of Canada Secretariat: At the present time, the Canada Revenue Act has the CRA management receiving its collective bargaining mandate from the board of directors of the CRA. The CRA management board essentially is the human resources oversight board put in place by the statute about 10 years ago. Clauses 515 and 516 of Division 24 propose that the arrangement be modified somewhat, specifically under clause 515(1). In lieu of consultation and receipt of authority from the Canada Revenue Agency board of directors, Canada Revenue Agency management will receive its authority to make changes to terms and conditions of employment relating specifically to pay that were not in collective agreements from the President of the Treasury Board in consultation.

In 515(2), instead of the President of the Treasury Board being consulted on pay, in this context the President of the Treasury Board would be consulted on issues relating to payment as opposed to pay. This would take into account hours of work, changes to leave provisions, standby or overtime benefits that relates to payments, for example, regarding reimbursement for travel expenses.

Under clause 516, which is really the meat of the changes to the Canada Revenue Agency Act, two things would occur. First, the Canada Revenue Agency would require a formal mandate from the President of the Treasury Board for purposes of entering into collective bargaining with one of its two bargaining agents. Second, upon receiving an agreement in principle with one of those bargaining agents, the Canada Revenue Agency would require approval of the Governor-in-Council prior to signing a collective agreement with one of its two bargaining agents.

[Français]

Le président : Nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. Nous passons maintenant à la section 24 de la partie 4, intitulée Loi sur l'Agence du revenu du Canada et qui se trouve à la page 389 du projet de loi.

[Traduction]

Nous sommes heureux d'accueillir Dennis Duggan, consultant en relations de travail au Secrétariat du Conseil du Trésor. Il s'agit d'un nouvel angle d'examen pour notre comité. Nous sommes également heureux d'accueillir David Belovich, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail, ainsi que Sylvie Tanguay, analyste principal, Politique.

Vous connaissez la façon de procéder. Il s'agit d'une section assez courte. Dites-nous quel est l'état de la situation à l'heure actuelle, ce que vous souhaitez réaliser avec ces changements et pourquoi ils sont souhaitables.

David Belovich, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : À l'heure actuelle, la Loi sur l'Agence du revenu du Canada prévoit que le conseil de direction de l'ARC reçoit son mandat de négociation collective du conseil d'administration de l'ARC. Le conseil de direction de l'ARC est, fondamentalement, l'organisme de surveillance des ressources humaines mis en place par la loi il y a 10 ans. Les articles 515 et 516 de la section 24 proposent de modifier quelque peu cet arrangement, plus particulièrement au paragraphe 515(1). Plutôt que de consulter le conseil d'administration de l'Agence du revenu du Canada et de recevoir son pouvoir de cet organe, le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada obtiendra son pouvoir de modifier les conditions d'emploi expressément liées à la rémunération qui n'étaient pas comprises dans les conventions collectives après consultation du président du Conseil du Trésor.

Le paragraphe 515(2) prévoit que le président du Conseil du Trésor, plutôt que d'être consulté au sujet du traitement, serait dans ce contexte consulté sur les questions d'indemnités. Il serait question des heures de travail, des modifications aux dispositions sur les congés, aux prestations de mise en disponibilité ou aux heures supplémentaires qui ont trait aux indemnités, par exemple, pour les frais de déplacement.

En vertu de l'article 516, qui représente le cœur des changements apportés à la Loi sur l'Agence du revenu du Canada, il se produirait deux choses. Premièrement, l'Agence du revenu du Canada aurait besoin d'un mandat formel du président du Conseil du Trésor pour entamer des négociations collectives avec l'un de ses deux agents négociateurs. Deuxièmement, sur réception d'une entente de principe avec l'un de ces agents négociateurs, l'Agence du revenu du Canada devrait obtenir l'approbation du gouverneur en conseil avant de signer une convention collective avec l'un de ses deux agents négociateurs.

The Chair: Are the bargaining agents for Canada Revenue Agency two different bargaining groups that work for Canada Revenue Agency or for other government departments?

Mr. Belovich: It is a fair question. I apologize for the language. The bargaining agent technically is like the Public Service Alliance of Canada or the Union of National Defence Employees. That would be the bargaining agent or, for all intents and purposes, the union representing the employees. The bargaining unit, of which CRA has two, would be the group of employees that has been certified pursuant to provisions in the Public Service Labour Relations Act to be the group whose rights and interests are represented, for purposes of expressing their labour voice, through the bargaining agent that they had selected by vote.

The Chair: Essentially these two sections are removing what was an authority of the board of directors and giving it to the minister?

Mr. Belovich: Giving it to the President of the Treasury Board.

The Chair: Who is sometimes referred to as a minister.

Mr. Belovich: Understood, yes. Currently, all separate agencies are required to obtain collective bargaining mandates from the President of the Treasury Board, with the exception of the Canada Revenue Agency.

The Chair: I see. This just puts Canada Revenue Agency in line with the others?

Mr. Belovich: For purposes of mandating, that is correct.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I have a question on compensation and salaries. We talk about a global envelope, and I understand that this concerns the President of Treasury Board. However, I always thought that some compensation was related to employee performance. I would like to know if that still exists, or if it is a thing of the past and has been eliminated without my knowledge — I have not been on this committee for very long.

Secondly, I would like to know if this affects all types of compensation. I understand that if a person receives 52 cents a kilometre, everyone in the federal government will receive 52 cents a kilometre and not 55 cents. As for contributions officers, I thought there was a type of compensation related to performance. Does this affect that sort of thing?

[English]

Mr. Belovich: The short answer to the first part of the question is yes, there are performance pay provisions within the Canada Revenue Agency. Currently those are under the purview of the Canada Revenue Agency Board of Management. They could notionally, in the absence of these changes, pretty much put in place any performance scheme. We have some separate agencies,

Le président : Les agents négociateurs de l'Agence du revenu du Canada représentent-ils deux groupes de négociation différents qui travaillent pour l'Agence du revenu du Canada ou pour d'autres ministères?

M. Belovich : C'est une question légitime. Je m'excuse du vocabulaire utilisé. Sur le plan technique, l'agent négociateur est comme l'Alliance de la Fonction publique du Canada ou l'Union des employés de la Défense nationale. Ce serait l'agent négociateur ou, à tous égards, le syndicat qui représente les employés. L'unité de négociation, au nombre de deux à l'ARC, serait le groupe d'employés agréés en vertu des dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique comme étant le groupe dont les droits et les intérêts sont représentés, syndicalement parlant, par l'agent négociateur qu'ils ont choisi par vote.

Le président : Pour l'essentiel, ces deux dispositions enlèvent un pouvoir au conseil d'administration et le donnent au ministre?

M. Belovich : Au président du Conseil du Trésor.

Le président : Qui est parfois appelé ministre.

M. Belovich : Oui, j'ai bien compris. À l'heure actuelle, tous les organismes distincts doivent obtenir des mandats de négociation collective du président du Conseil du Trésor, à l'exception de l'Agence du revenu du Canada.

Le président : Je vois. Il s'agit tout simplement d'harmoniser l'Agence du revenu du Canada avec les autres?

M. Belovich : Pour l'obtention de mandat, c'est exact.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai une question concernant l'indemnisation et les salaires payés. On parle d'une enveloppe globale, et je peux comprendre qu'il s'agisse du président du Conseil du Trésor. Toutefois, j'ai toujours pensé qu'il existait une rémunération liée à la performance des employés. J'aimerais tout d'abord savoir si une telle chose existe, ou si c'était là par le passé et que ce fut enlevé sans que je le sache — n'étant pas au comité depuis longtemps.

Deuxièmement, j'aimerais savoir si cela touche tous les modes d'indemnisation. Je comprends que si on reçoit 0,52 \$ du kilomètre, tout le monde au gouvernement fédéral recevra 0,52 \$ du kilomètre et non 0,55 \$. Pour ce qui est des agents de cotisation, je pensais qu'il existait un genre de rémunération en fonction de la performance. Est-ce que cela touche ce genre de chose?

[Traduction]

M. Belovich : La réponse courte à la première partie de la question est oui, il y a des dispositions sur la rémunération au rendement au sein de l'Agence du revenu du Canada. Elles sont présentement du ressort du conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada. En théorie, elles pourraient très bien, en l'absence de ces changements, mettre en place un régime fondé sur

for example, that currently have performance pay schemes that apply to all employees in the organization as opposed to the employees of the Treasury Board specifically where performance pay, performance compensation is typically paid to executives and certain other groups but not to all employees of the organization.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: So that is not affected. The President of Treasury Board will not intervene regarding these details. Only certain elements will be affected, such as travel allowances. For instance, if a policy prescribes that public servants are to use economy class rather than business class when they travel by plane, I suppose it will be the same thing for the agency. Are we talking about the same type of provisions?

[English]

Mr. Belovich: I will answer the second part of the question first. I am specifically speaking to that, and clause 515(2) is the provision that would oblige the Canada Revenue Agency to consult with the President of the Treasury Board. Currently, although it is not the case, there is nothing precluding the Canada Revenue Agency management from setting different travel policies and travel reimbursement schemes than are mandated by the Treasury Board for the employees of the Treasury Board. That is certainly within the purview of the Canada Revenue Agency Board of Management.

Back to the first part of your question, 515(2) is in regard to changes to payments, but 515(1) is specifically for any changes to compensation. Broadly speaking, that would include pay, performance pay and overtime pay. It is not currently the case, but if the board of management decided they wanted to give five more days of annual leave at the Canada Revenue Agency irrespective of the standard for Treasury Board employees, technically speaking they could proceed in that direction as well. It is for both pay and for payments under clause 515.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: So that means that as of now, they will not have five additional days. Treasury Board will harmonize practices with this new provision?

[English]

Mr. Belovich: I would not go so far as to say there would be harmonization, but certainly the broader impetus for these changes to the Canada Revenue Agency Act is to provide enhanced oversight and accountability for the government when

le rendement. À titre d'exemple, nous avons des organismes distincts qui ont présentement des régimes de rémunération fondée sur le rendement qui s'appliquent à tous les employés de l'organisation par opposition aux employés du Conseil du Trésor en particulier. Dans leur cas, une rémunération au rendement est généralement versée aux cadres et à certains autres groupes, mais non à tous les employés de l'organisation.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Ce n'est donc pas affecté. Le président du Conseil du Trésor n'interviendra pas sur ces questions dans le détail. Seuls certains items seront touchés, comme les indemnités pour les frais de déplacement. Par exemple, si une politique dit aux fonctionnaires du gouvernement de prendre la classe touriste plutôt que la classe affaire lorsqu'ils voyagent en avion, je suppose qu'il en sera de même pour l'agence. Est-ce le même genre d'aménagement dont on parle?

[Traduction]

M. Belovich : Je répondrai d'abord au premier volet de la question. Je parle expressément de ce volet, et le paragraphe 515(2) est la disposition qui obligerait l'Agence du revenu du Canada à consulter le président du Conseil du Trésor. À l'heure actuelle, bien que ce ne soit pas le cas, rien n'empêche la direction de l'Agence du revenu du Canada d'établir des politiques en matière de déplacements et des régimes de remboursement des frais de déplacement différents de ceux que le Conseil du Trésor rend obligatoires pour les employés du Conseil du Trésor. C'est certes du ressort du conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada.

Pour revenir au premier volet de votre question, le paragraphe 515(2) a trait aux modifications apportées aux indemnités, mais le paragraphe 515(1) porte expressément sur les changements à la rémunération. Cette catégorie comprendrait, en termes généraux, la rémunération, la rémunération au rendement et le paiement des heures supplémentaires. Ce n'est pas présentement le cas, mais si le conseil de direction décidait qu'il veut donner cinq jours de congés annuels de plus à l'Agence du revenu du Canada sans tenir compte de la norme régissant les employés du Conseil du Trésor, techniquement, il pourrait également le faire. Cette règle vaut à la fois pour le traitement et pour les indemnités prévues par l'article 515.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Cela veut dire que, à partir de maintenant, ils n'auront pas cinq jours supplémentaires. Il y aura une harmonisation qui sera faite par le Conseil du Trésor avec cette nouvelle clause?

[Traduction]

M. Belovich : Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il y aurait une harmonisation. Cependant, le désir le plus marqué d'apporter ces modifications à la Loi sur l'Agence du revenu du Canada est de doter le gouvernement de mécanismes de surveillance et de

it comes to compensation spending and predictability of compensation. Certainly, the mandate that would henceforth be provided to the Canada Revenue Agency, as is the case with mandates that are currently provided to the other 25 active separate agencies, would be in line with the mandate that is provided for collective bargaining within the core public administration for employees of the Treasury Board. Unless it is operationally critical, the intent is to have employees have similar terms or conditions of employment so that employees doing the same work receive the same or similar compensation.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I wonder what we have gained through the creation of this agency. It used to be a department, and employees were governed by the same rules as other public servants. We created an agency with a particular status to make everything more effective. And yet you say that they will be using the department's rules. Why? Were there abuses? Why are you doing that?

[English]

Mr. Belovich: It is a fair question. I will ask Mr. Duggan to my right to speak. The changes we are proposing to make here are with regard to compensation setting. The prima facie argument for having a separate agency in the first place is much broader than just compensation setting. The delegations tend to be quite broad on HR authorities for the hiring and the staffing classification, that kind of idea. None of those are being changed under these proposed changes, but Mr. Duggan will expand on that.

Dennis Duggan, Labour Relations Consultant, Treasury Board of Canada Secretariat: Certainly. Broadly speaking, a lot more happened in 1999 when CCRA, the former agency prior to the separation of the Canada Border Services Agency, that provided a whole range of authorities and flexibilities to the CRA management board in a whole number of areas, including procurement and such. This is specifically with respect to the determination of terms and conditions of employment, broadly speaking, including for those who are unrepresented and bargained in terms of terms and conditions that are not included in a collective agreement, and also those covered by a collective agreement.

CRA is still the employer for those employees, so they can negotiate within the mandate. Nothing will change necessarily in terms of what things employees are entitled to currently. This is more for looking forward and trying to provide a better control on the expenditure of compensation in the future. Therefore, it will not go in and necessarily change anything that is in the collective agreement now to the extent that CRA has different terms and conditions of employment on a whole range of issues,

responsabilisation améliorés sur le plan des dépenses en rémunération et de la prévisibilité de la rémunération. Certes, le mandat qui serait par conséquent attribué à l'Agence du revenu du Canada, comme les mandats actuellement accordés aux 25 autres organismes actifs distincts, concorderait avec le mandat conféré en matière de négociation collective au sein de l'administration publique centrale pour les employés du Conseil du Trésor. Sauf si c'est essentiel sur le plan opérationnel, l'esprit de la démarche est de permettre que les employés aient des modalités ou des conditions d'emploi similaires afin que les employés qui effectuent le même travail bénéficient d'une rémunération identique ou similaire.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je me demande donc ce qu'on a gagné en créant une agence. C'est-à-dire qu'avant, c'était un ministère, et ils étaient régis par les mêmes règles que pour les autres fonctionnaires. On a créé une agence avec un statut particulier pour rendre le tout plus performant. Or, vous dites qu'on revient avec les règles du ministère. Quelle en est la raison? Y a-t-il eu des abus? Pourquoi fait-on cela?

[Traduction]

M. Belovich : Il s'agit d'une question légitime. Je demanderai à M. Duggan, qui est à ma droite, de prendre la parole. Les modifications que nous proposons d'apporter ici ont trait à la fixation de la rémunération. L'argument de présomption en faveur de l'existence d'un organisme distinct est beaucoup plus large qu'un simple argument fondé sur l'établissement de la rémunération. Par exemple, les délégations touchant les pouvoirs en matière de RH semblent assez larges aux fins du recrutement et de la classification de la dotation. Aucun de ces éléments ne fait l'objet des propositions de changements, mais M. Duggan vous en dira plus long sur la question.

Dennis Duggan, consultant en relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Bien sûr. D'une manière générale, il s'est passé beaucoup plus de choses en 1999, lorsque l'ADRC, l'agence qui existait avant la séparation de l'Agence des services frontaliers du Canada, offrait beaucoup de pouvoirs et de latitude au conseil de direction de l'ARC dans de nombreux domaines comme l'approvisionnement. C'est particulièrement lié à l'établissement des modalités d'emploi, en général, y compris pour les personnes qui ne sont pas représentées et dont les conditions ne font pas l'objet d'une convention collective, et pour celles qui sont visées par une convention collective.

L'ARC demeure l'employeur de ces employés. Ainsi, la négociation est possible dans le cadre du mandat. Il n'y aura pas nécessairement de changements par rapport aux droits actuels des employés. Il est davantage question, dans l'avenir, de chercher à mieux contrôler les dépenses au titre de la rémunération. Par conséquent, à l'heure actuelle, des changements ne seront pas nécessairement apportés à la teneur de la convention collective dans la mesure où l'ARC offre des conditions d'emploi différentes

including travel, relocation and leave entitlements that are included both in a collective agreement and that are not included in a collective agreement.

Senator Hervieux-Payette: Could you be more specific about better control? Does the agency not have any auditing being done on the management?

Mr. Duggan: In terms of human resources management authority, frankly, no, not with respect to how the Treasury Board interacts with it. There is a consultative arrangement at a very high level, but it does not get into the more specific things when you are talking about expenditure management accountability with respect to how bargaining is done and how terms and conditions of employment are set.

Senator Hervieux-Payette: Personally, Mr. Chair, I think we are going backward instead of forward. I cannot appreciate if it is a good or a bad thing.

The Chair: Ms. Tanguay, you are the senior policy analyst. Do you have any comment on this?

Sylvie Tanguay, Senior Policy Analyst, Treasury Board of Canada Secretariat: The reason this is being done is in part to ensure, as Mr. Belovich said, greater accountability for the Government of Canada. That is one of the reasons for the decision.

The Chair: The board of management is losing some authority here in setting mandates. In fact, it would appear they are losing authority to set the amounts that the bargaining team can take into the bargaining session.

Will the board of management still be involved in the tentative collective agreement that is negotiated?

Mr. Belovich: Yes. In fact, we met just yesterday with senior labour relations representatives from CRA. My understanding is that the board will still be approached with regard to its intended expectations prior to a prospective collective bargaining mandate being requested from the President of the Treasury Board going forward.

The Chair: After negotiations have gotten to the stage where the employees are reluctant but prepared to enter into this agreement, what happens then? Will the bargaining agents for the agency go to the board of management or go back to Treasury Board and say, "Can we do this?"

Mr. Belovich: It would be both. The CRA would write to the Treasury Board Secretariat to advise it where it had landed with one of the two bargaining agents. Assuming all was in accordance with the mandate provided by the President of the Treasury Board, the senior ADM for compensations and labour relations would write back a non-objection letter. My understanding is that the board of management for the Canada Revenue Agency would

sur une multitude de questions, dont les déplacements, la relocalisation et les droits à des congés qui sont inclus dans une convention collective et ceux qui ne le sont pas.

Le sénateur Hervieux-Payette : Pourriez-vous être plus précis sur la question d'un meilleur contrôle? Le travail de la direction de l'agence ne fait-il pas l'objet d'une vérification?

M. Duggan : En ce qui concerne le pouvoir de gestion des ressources humaines, franchement non, pas sur le plan du mode d'interaction du Conseil du Trésor avec celui-ci. Il existe une entente de consultation à un très haut niveau, mais elle ne traite pas des éléments plus précis liés à la responsabilité en matière de gestion des dépenses qui touchent la façon de négocier et l'établissement des conditions d'emploi.

Le sénateur Hervieux-Payette : Personnellement, Monsieur le président, je crois que nous reculons au lieu d'avancer. Je ne peux pas dire s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise chose.

Le président : Madame Tanguay, vous êtes l'analyste principale, Politique. Avez-vous des commentaires à formuler sur cette question?

Sylvie Tanguay, analyste principale, Politique, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : L'objectif est notamment de veiller, comme l'a dit M. Belovich, à une responsabilisation accrue du gouvernement du Canada. C'est l'une des raisons de la décision.

Le président : Le conseil de direction perd un peu de pouvoir sur le plan de l'établissement de mandats. En fait, il semble qu'il perdrait le pouvoir de fixer les montants que l'unité de négociation peut soumettre à la séance de négociation.

Le conseil de direction sera-t-il encore impliqué dans la négociation de la convention collective provisoire?

M. Belovich : Oui. En fait, nous avons rencontré hier des représentants principaux en relations de travail de l'ARC. Je crois comprendre que le conseil sera encore consulté au sujet de ses attentes avant qu'une demande visant à obtenir un mandat éventuel de négociation collective soit présentée au président du Conseil du Trésor.

Le président : Que se produit-il une fois que les négociations ont franchi le stade auquel les employés sont hésitants, mais prêts à conclure une entente? Les agents négociateurs de l'organisme s'adressent-ils au conseil de direction ou retournent-ils voir le Conseil du Trésor pour lui demander «*Pouvons-nous faire cela?*»

M. Belovich : Les deux. L'ARC écrirait au Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'informer d'où il en est avec l'un des deux agents négociateurs. En présumant que tout concordait avec le mandat donné par le président du Conseil du Trésor, le SMA principal en matière de rémunération et de relations de travail lui enverrait une lettre de non-objection. Si j'ai bien compris, le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada se ferait

then be approached for concurrence. Subsequently, the Governor-in-Council approval would be sought for authority to enter into the collective agreement and commit the funds related thereto.

The Chair: Lady and gentlemen, that concludes that segment and your appearance here to help us with Division 24. We thank you very much for being here and waiting for the very last division at page 389.

We will have some other witnesses, honourable senators. Tomorrow we have witnesses who are impacted by the pensions we just looked at, and we are also dealing with a witness with respect to pooled registered pensions. However, as far as the Canada Revenue Agency is concerned and the Treasury Board in relation to collective bargaining, I suspect that this is the last we will hear on this before we go to clause-by-clause consideration.

Thank you very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2 p.m. to examine the subject matter of all of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012, and other measures introduced in the House of Commons on October 18, 2012 (topics: Part 1 — proposed amendments regarding PRPPs, Pooled Registered Pension Plans; and Part 4 — Division 23 — public sector pensions).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: This is our tenth meeting on the subject matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

[*Translation*]

In the next hour, we will consider the proposed amendments to the Income Tax Act in regard to pooled registered pension plans.

[*English*]

The amendments concerning PRPPs, as they are often referred to, are found in Part 1 of the act, clauses 8, 32, 34, 36, 43, 55 and 59.

Nobody has hollered out bingo yet.

They begin on page 13 of the bill and follow.

alors demander s'il souscrit. Par la suite, le gouverneur en conseil se ferait demander d'approuver l'autorisation de conclure une convention collective et d'engager les fonds nécessaires à cette fin.

Le président : Madame et messieurs, voilà qui met fin à ce segment et à votre présence ici pour nous aider en ce qui concerne la section 24. Nous vous remercions infiniment d'être venus et d'avoir attendu jusqu'à la toute dernière section à la page 389.

Nous aurons d'autres témoins, honorables sénateurs. Nous recevons demain des témoins qui subissent les répercussions des pensions sur lesquelles nous venons de nous pencher, et nous recevons un autre témoin qui abordera la question des régimes de pension agréés collectifs. Toutefois, dans la mesure où l'Agence du revenu du Canada est concernée et dans la mesure où le Conseil du Trésor est concerné eu égard à la négociation collective, je crois que nous n'en entendrons pas davantage sur la question avant de procéder à l'étude article par article.

Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 18 octobre 2012 (sujet : Partie 1 — Modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu : RPAC, Régimes de pension agréés collectifs, et Partie 4 — Section 23 — Régimes de pension du secteur public).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à notre dixième réunion portant sur la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Français*]

Durant la prochaine heure, nous prendrons en considération les modifications qui ont été proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu pour tenir compte des régimes de pension agréés collectifs.

[*Traduction*]

Les modifications concernant les RPAC, comme on les appelle, se trouvent à la partie 1 de la loi, dispositions 8, 32, 34, 36, 43, 55 et 59.

Personne n'a encore crié bingo.

Elles commencent à la page 13 du projet de loi.

We are pleased to welcome James Pierlot, a pension lawyer and consultant with Pierlot Pension Law. We are also pleased to welcome Mr. Ron Sanderson, Director of Policyholder Taxation and Pensions with the Canadian Life and Health Insurance Association Inc.

I understand that each of you have brief introductory remarks. We have received your written submissions and thank you very much for that. We also thank you for being here. I will start with Mr. Pierlot, unless you have worked out a deal between you. Mr. Pierlot, you have the floor.

James Pierlot, Pension Lawyer and Consultant, Pierlot Pension Law: Thank you, Mr. Chair, and thank you for the opportunity to be here.

I have about five or six minutes of comments, and then I will turn it over to Mr. Sanderson.

Bill C-45 proposes amendments to the federal Income Tax Act to implement Pooled Registered Pension Plans or PRPPs. As stated by witnesses from Finance Canada, the proposed rules are intended to fit within the existing system of rules and limits for RRSPs and registered pension plans. This is perhaps an oversimplification because, in terms of tax treatment, PRPPs will be functionally equivalent to RRSPs, with the exception that payroll taxes, such as EI and CPP contributions, will not apply to employer contributions.

In various press releases and announcements, the government has stated that PRPPs are intended to help low- and middle-income Canadians and small business owners and their employees to save more for retirement. The hope is that PRPPs will deliver outcomes that are better by reducing fees through asset pooling and by transferring fiduciary and administrative duties from employers to third parties, such as financial institutions.

The key elements of tax rules for PRPPs, as proposed in Bill C-45, are as follows: contributions are to be subject to RRSP limits; self-employed and employed individuals will be able to join the plans; and retirement income choices will be similar to those available for defined contribution pension plans, for example, transfer to a registered retirement income fund, payment of variable benefits or purchase of an annuity.

The question is, when designing a new pension vehicle, what you would like to see in a pension plan. What are the features it should have? Those features are identified in the tables of the document that I passed out to you. The French table is the first; the English is the second.

The features that I think would be desirable in a pension plan are: that it pay a predictable lifetime pension; that it provide sufficient contribution or accumulation room to provide an

Nous avons le plaisir d'accueillir James Pierlot, avocat et conseiller en régimes de retraite chez Pierlot Pension Law. Nous avons aussi le plaisir d'accueillir M. Ron Sanderson, directeur des Rentes et de l'imposition des titulaires de polices à l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Si j'ai bien compris, vous avez chacun une déclaration préliminaire. Nous avons reçu vos mémoires et nous vous en remercions. Nous vous remercions aussi de votre présence. Je commencerai avec M. Pierlot, à moins que vous n'ayez organisé les choses autrement entre vous. Monsieur Pierlot, vous avez la parole.

James Pierlot, avocat et conseiller en régimes de retraite, Pierlot Pension Law : Merci, monsieur le président. Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de venir témoigner.

Je vous parlerai pendant cinq à six minutes, puis passerai la parole à M. Sanderson.

Le projet de loi C-45 propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale afin d'établir les régimes de pensions agréés collectifs, ou RPAC. Comme l'ont indiqué les témoins de Finances Canada, les règles proposées visent à assurer la compatibilité de ces régimes avec les règles et les plafonds applicables aux REER et aux régimes de pensions agréés. C'est peut-être une simplification exagérée parce que, du point de vue du traitement fiscal, les RPAC seront fonctionnellement l'équivalent des REER, sauf que les charges sociales comme les cotisations pour l'assurance-emploi et le RPC ne s'appliqueront pas aux cotisations des employeurs.

Dans divers communiqués et annonces, le gouvernement a indiqué que les RPAC visent à aider les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et les propriétaires de petites entreprises et leurs employés à épargner davantage pour leur retraite, dans l'espoir que les RPAC réussissent mieux à réduire les frais grâce à la mise en commun des actifs et au transfert des fonctions fiduciaires et administratives des employeurs à de tierces parties, comme les institutions financières.

Les principaux éléments des règles fiscales relatives aux RPAC proposées dans le projet de loi C-45 sont : Les cotisations seront assujetties aux plafonds des REER; les travailleurs autonomes et les employés pourront adhérer, et les choix de revenu de retraite seront semblables à ceux offerts par les régimes de retraite à cotisations déterminées — autrement dit, transfert à un fonds enregistré de revenu de retraite, versement de prestations variables ou achat d'une rente viagère.

Lorsqu'il s'agit de concevoir un nouvel instrument de pension, il faut se demander ce qu'on aimerait que le régime de pension offre. Quelles caractéristiques devrait-il avoir? Ces caractéristiques sont énumérées dans les tableaux du document que je vous ai distribué. Le tableau français se présente en premier, suivi du tableau anglais.

Voici, à mon avis, les caractéristiques qu'un régime de pension devrait avoir : offrir une rente de retraite à vie ciblée et prévisible; offrir une marge de cotisation ou d'accumulation suffisante pour

adequate pension; that it can pay a disability pension when a person becomes disabled while they are still in the workforce; that it will allow a pension to be earned during workforce absences for disability, child care, unemployment periods, et cetera; that it will allow pooling of longevity and investment risk to reduce the cost of pensions for members; that it will allow asset pooling to reduce the cost of administration; and that it will allow new contribution room to be provided when members have investment losses when there is a market downturn.

The table shows how retirement savings outcomes for PRPP members will essentially be equivalent to those for people who save in RRSPs. If you compare the current features of the PRPP, as proposed, to all the desirable features of a pension plan, with the exception of asset pooling, they do not respond to those requirements.

The most significant deficiencies of PRPPs, as proposed, is that they will not pay retirement pensions. Contribution room will be inadequate for most workers who should be saving in them, especially in today's economic environment of low investment returns. Investment losses for PRPP members will result in permanent loss of retirement saving room. As such, PRPPs, as proposed, represent a further perpetuation of a problem that has existed in federal tax rules for retirement saving for almost 100 years. You cannot participate in a pension plan that provides a predictable, target, lifetime pension unless you are fortunate enough to find an employer who will provide it to you. Today, less than 15 per cent of Canada's private sector workers are in this fortunate position. As proposed, PRPPs will do nothing to help the remaining 85 per cent who are not. Perhaps the most troubling aspect of PRPPs has to do with the constituency for whom the federal government has stated that they are intended — low- and middle-income workers who are not saving enough. A study published in August of this year by the C.D. Howe Institute, which I co-authored, demonstrated that saving in a PRPP will actually be harmful to many low- and middle-income workers because they will face effective marginal tax rates of as much as 50 to 80 per cent when they withdraw their savings in retirement. The study shows that many low and middle income workers would be well advised to avoid PRPPs, RRSPs, or any other tax-deferred saving vehicle and instead to save in tax free savings accounts because withdrawals from these plans do not affect entitlement to the Guaranteed Income Supplement and other elder benefits, such as the Alberta Seniors Benefit.

What all this means is that, as proposed, PRPPs cannot improve the standard of living for low- and middle- income workers when they retire, but they will certainly reduce the federal government expenditure on elderly benefits. It is not just a bad

fournir un revenu de retraite adéquat; pouvoir verser une rente d'invalidité quand une personne devient invalide alors qu'elle fait encore partie de la population active; permettre l'accumulation de prestations de retraite pendant des périodes d'absence du marché de l'emploi si une personne devient invalide, doit s'occuper d'enfants, est au chômage, et ainsi de suite; permettre la mise en commun des risques de longévité et d'investissement afin de réduire les coûts assumés par les membres; permettre la gestion en commun de l'actif afin de réduire les frais d'administration, et offrir une nouvelle marge de cotisation quand les membres subissent des pertes d'investissement ou que le marché est à la baisse.

Comme le montre le tableau, les montants de l'épargne-retraite des participants aux RPAC seront essentiellement équivalents aux montants épargnés par les participants aux REER. Si l'on compare les caractéristiques des RPAC proposées actuellement à toutes les caractéristiques souhaitables d'un régime de pension, elles ne répondent pas à ces besoins, à l'exception de la gestion en commun de l'actif.

Les lacunes les plus importantes des RPAC, tels que proposés, seront les suivantes. Ils ne verseront pas de prestations de retraite. Les droits de cotisation inutilisés seront insuffisants pour la plupart des travailleurs qui devraient y contribuer, compte tenu surtout de la conjoncture économique et des rendements peu élevés des placements. Les pertes de placement des participants aux RPAC entraînent une perte permanente de droits de cotisation inutilisés. Par conséquent, les RPAC perpétuent un problème qui existe depuis que les règles fiscales fédérales ont commencé à permettre l'épargne-retraite il y a une centaine d'années. Il est impossible de participer à un régime qui assure une pension prévisible et suffisante à vie, à moins d'avoir la chance de trouver un employeur offrant un tel régime. De nos jours, moins de 15 p. 100 des travailleurs du secteur privé du Canada ont cette chance. Tels qu'ils sont proposés, les RPAC ne feront rien pour aider les autres 85 p. 100 des travailleurs. Mais l'aspect peut-être le plus troublant des RPAC est le public que le gouvernement affirme vouloir cibler, soit les travailleurs à faible revenu ou à revenu moyen qui n'économisent pas suffisamment. Une étude publiée en août dernier par l'Institut C.D. Howe et dont j'étais un des auteurs montre qu'épargner dans les RPAC sera en réalité néfaste pour de nombreux travailleurs à faible revenu ou à revenu moyen, parce qu'ils seront assujettis à des taux d'imposition effectifs aussi élevés que 50 à 80 p. 100 quand ils retireront leurs épargnes à la retraite. L'étude révèle que de nombreux travailleurs à faible revenu ou à revenu moyen feraient mieux d'éviter les RPAC, les REER et les autres instruments d'épargne avec impôts différés, et d'épargner plutôt dans les comptes d'épargne libres d'impôt, parce que les retraits de ces comptes ne réduisent pas les prestations du Supplément de revenu garanti et autres prestations aux aînés, comme la Alberta Seniors Benefit.

Cela veut dire que les RPAC, comme proposés, ne pourront pas améliorer le niveau de vie des travailleurs à faible revenu ou à revenu moyen lorsqu'ils prendront leur retraite, mais ils réduiront certainement les dépenses du gouvernement fédéral en prestations

news story because there is much that the federal government can do to make tax rules for PRPPs work better for Canadian workers of all income levels. The first thing the government could do would be to allow tax prepaid saving within PRPPs. This will ensure that PRPPs can be a good retirement saving vehicle for low-income workers.

To ensure that all workers have enough retirement saving room and to eliminate the age discrimination that characterizes current TFSA limits of \$5,000 annually, the TFSA limit should be eliminated and replaced with a lifetime accumulation allowance of \$250,000, as recommended in the study that I mentioned earlier.

The second thing that the federal government should consider is allowing PRPP members to accumulate pensions under the same tax rules as apply to its own workers and to contribute to their own target pensions.

Current tax rules allow career federal government workers, and other members of DB pension plans, to accumulate pensions worth 1 to \$2 million at retirement, which provide lifetime retirement pensions of between \$40,000 and \$80,000 annually for workers who retire at age 60, which is a typical retirement age for a federal public sector worker. Under the proposed rules in Bill C-45, PRPP members cannot practically hope to accumulate more than a quarter to one third of these amounts. To ensure equal access to retirement saving room for all Canadians, the federal government should consider replacing current annual and income-based retirement saving limits with a uniform lifetime accumulation limit of \$2 million, as recommended in a C.D. Howe Institute study published in October 2011.

This will level the playing field between members of defined benefit pension plans, members of PRPPs, and those who save in RRSPs and make it possible for PRPP members to save enough.

My conception of a pension plan, if it is to be called that, is that it should allow pensions to be paid. However, as proposed, PRPPs will not pay pensions. The proposed rules should therefore be amended to allow PRPPs to pay lifetime pensions to their members. PRPPs currently present only the appearance of reform because they are effectively a re-release of an existing retirement savings vehicle, RRSPs. If PRPPs, in their current form, increase tax-deferred saving by low- and middle- income workers, they will actually be harmful to many because they will amount to a regressive tax increase. For middle to upper middle income workers, PRPPs will be of little help because they do not address the savings opportunity gap between DB pension plans and RRSPs. Finally, they will not pay pensions.

aux aînés. Cependant, les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises, parce que le gouvernement fédéral peut prendre plusieurs mesures pour que les règles fiscales applicables aux RPAC fonctionnent mieux pour les travailleurs canadiens de toutes les catégories de revenu. En premier lieu, le gouvernement pourrait permettre l'épargne à impôt prépayé dans les RPAC. Cette mesure permettra aux RPAC d'être un bon outil d'épargne-retraite pour les travailleurs à faible revenu.

Pour permettre à tous les travailleurs d'épargner suffisamment en vue de leur retraite, et pour éliminer la discrimination fondée sur l'âge que représente le plafond actuel de 5 000 \$ par année des CELI, il faudrait éliminer ce plafond et le remplacer par un plafond à vie de 250 000 \$, comme on le recommande dans l'étude de l'Institut C.D. Howe déjà mentionnée.

En deuxième lieu, le gouvernement fédéral pourrait permettre aux participants des RPAC de cotiser à leur propre régime de retraite à « prestations ciblées » et d'accumuler des prestations de retraite selon les règles fiscales qui s'appliquent aux fonctionnaires fédéraux.

Les règles fiscales actuelles permettent aux fonctionnaires fédéraux et à d'autres participants de régimes de retraite à prestations déterminées d'accumuler des pensions d'une valeur de 1 à 2 millions de dollars à la retraite, ce qui assure des prestations de retraite à vie de 40 000 à 80 000 \$ par année aux travailleurs qui prennent leur retraite à 60 ans, âge auquel un fonctionnaire fédéral prend généralement sa retraite. En vertu des règles proposées dans le projet de loi C-45, dans les faits, les participants aux RPAC ne peuvent pas espérer accumuler plus du quart ou du tiers de ces montants. Afin d'assurer un accès égal à l'épargne-retraite pour tous les Canadiens, le gouvernement fédéral devrait envisager de remplacer les plafonds actuels d'épargne-retraite annuels et fondés sur le revenu par un plafond à vie uniforme de 2 millions de dollars, comme l'a recommandé une étude publiée par l'Institut C.D. Howe en octobre 2011.

Cette mesure uniformisera les règles du jeu entre les participants des régimes de retraite à prestations déterminées, les participants des RPAC et ceux qui épargnent dans des REER, et permettra aux participants des RPAC d'épargner suffisamment.

À mon sens, un régime de pension, s'il mérite effectivement l'appellation de régime de pension, devrait pouvoir verser des prestations de retraite. Cependant, les RPAC, comme proposés, ne verseront pas de prestations de retraite. Les règles proposées devraient donc être modifiées pour permettre aux RPAC de verser des prestations de retraite à vie à leurs participants. Les RPAC actuels ne constituent qu'une simili-réforme, parce qu'ils sont simplement une variante d'un mécanisme d'épargne-retraite existant, les REER. Si les RPAC proposés accroissent l'épargne à imposition différée des travailleurs à faible revenu et à revenu moyen, ils seront néfastes parce qu'ils équivaldront à une hausse de l'impôt régressif. Pour les travailleurs à revenu moyen ou élevé, les RPAC ne seront pas vraiment utiles, parce qu'ils ne réduisent

However, this review of Bill C-45 presents an opportunity to take a second look at PRPPs. With changes to tax rules, such as I have identified, PRPPs offer great potential to help the 75 per cent of private sector workers who have no pension coverage and who need access to better options. Thank you.

Ron Sanderson, Director, Policyholder Taxation and Pensions, Canadian Life and Health Insurance Association Inc.: Thank you, Mr. Chair, and honourable senators. I am pleased to appear today on behalf of the CLHIA to share our views as you consider Bill C-45, the jobs and growth Act 2012, and, in particular, provisions relating to Pooled Registered Pension Plans.

The CLHIA is a voluntary association whose member companies account for 99 per cent of Canada's life and health insurance business. The industry provides a wide range of financial security products, such as life insurance, annuities and supplementary health insurance to about 26 million Canadians. Over two thirds of Canada's pension plans, primarily defined contribution plans for small- and medium- sized businesses, are administered by life and health insurers.

Before commenting on the tax provisions in Bill C-45, we would like to commend the government for adopting Bill C-25, the Pooled Registered Pension Plans Act. That initiative targets the savings gap identified by Mr. Jack Mintz's 2009 research for the joint working group of finance ministers: Modest and middle-income Canadian households may not be saving enough for retirement. Bill C-25 builds on the consensus among all finance ministers federally, provincially and territorially and strengthens the third element of our three-pillar retirement system: private sector savings.

PRPPs can make a fundamental difference to the retirement savings landscape for Canadians. The keys to their success will be low cost and driven by simple designs and pooling, which will enhance scale and efficiencies; professional administrators, who will relieve small- and medium-sized businesses from the administrative and legal burdens that prevent them from offering retirement plans; harmonization across the country, which will build additional scale and efficiencies; and automatic features that will provide behavioural nudges to encourage people to save while preserving opt-out rights.

Bill C-45 sets forth a simplified tax framework, building on the best aspects of both pensions and RRSPs. For example, the proposals treat PRPPs in the same way as RRSPs for purposes of

pas l'écart des possibilités d'épargne qui existe entre les régimes de retraite à prestations déterminées et les REER. En fin de compte, ils ne verseront pas de prestations de retraite.

Toutefois, cet examen du projet de loi C-45 présente l'occasion de porter un regard neuf sur les RPAC. Grâce à des modifications aux règles fiscales comme celles que j'ai indiquées, les RPAC pourraient très bien aider les 75 p. 100 des travailleurs du secteur privé qui ne participent à aucun régime de retraite et qui doivent avoir accès à de meilleurs choix. Merci.

Ron Sanderson, directeur, Rentes et imposition des titulaires de polices, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes Inc. : Merci, monsieur le président, honorables sénateurs. J'apprécie l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui au nom de l'ACCAP, pour exposer nos vues dans le cadre de votre examen du projet de loi C-45, la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance, en particulier sur les dispositions relatives aux régimes de pensions agréés collectifs, les RPAC.

L'ACCAP est une association à adhésion libre représentant des sociétés qui détiennent 99 p. 100 des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada. L'industrie fournit à quelque 26 millions de Canadiens une large gamme de produits assurant la sécurité financière, comme l'assurance-vie, les rentes et l'assurance-maladie complémentaire. Plus des deux tiers des régimes de retraite établis au pays, principalement des régimes à cotisations définies de petites et moyennes entreprises, sont administrés par les assureurs de personnes du Canada.

Avant de passer à nos commentaires sur les dispositions du projet de loi C-45, nous voulons féliciter le gouvernement pour l'adoption du projet de loi C-25, Loi sur les régimes de pensions agréés collectifs, qui cible le déficit d'épargne qui a été repéré dans le cadre de la recherche menée par Jack Mintz en 2009 pour le groupe d'étude conjoint des ministres des Finances, déficit découlant du fait que les ménages canadiens à revenu modeste ou moyen n'épargnent peut-être pas suffisamment en vue de la retraite. Le projet de loi C-25 fait fond sur un consensus entre tous les ministres des Finances, au fédéral et dans les provinces et territoires, et renforce le troisième pilier de notre système d'épargne-retraite, l'épargne du secteur privé.

Les RPAC peuvent faire une réelle différence pour ce qui est de l'épargne-retraite des Canadiens. Leur réussite reposera sur les éléments suivants : leur faible coût, rendu possible grâce à leur simplicité et au principe de la mise en commun, dont découleront une plus grande efficacité et des économies d'échelle; des administrateurs professionnels, qui réduiront le fardeau administratif et juridique des petites et moyennes entreprises, fardeau qui les décourage d'offrir des régimes de retraite; l'harmonisation partout au pays, qui accroîtra encore l'efficacité et les économies d'échelle, ainsi que des caractéristiques automatiques qui incitent à épargner, mais avec la possibilité d'y renoncer.

Le projet de loi C-45 pose les principes d'un cadre simplifié d'administration fiscale, combinant les caractéristiques les plus attrayantes des régimes de retraite et des REER. Sous leur forme

contribution limits, transfers between plans, and the payment of death benefits for a surviving spouse or common law partner. Relative to the more complex treatment historically accorded to registered pensions, we believe that this simple and familiar process will be more transparent and intuitive for consumers and their advisers and will remove significant administrative burdens from employers. Administrators and regulators also benefit from a straightforward approach to PRPP tax rules. Most importantly, simple rules and processes reduce costs ultimately borne by consumers.

We applaud government for moving forward with a simple, proven and effective tax regime; and we support this approach. However, we note one concern with proposed subsection 147.5(3) of the Income Tax Act, whereby the non-compliant actions of a single employer could make a PRPP for all employees of other employers participating in the same plan revocable. We believe that such action should be narrowed to impact only those plan members to whom the non-compliant actions relate.

Bill C-25 and the related regulations, together with the tax provisions contained in Bill C-45, set out a simple, easily implementable framework. Our members are ready, willing and able to bring PRPPs to market. We know that small business will support PRPPs. In a CLHIA survey of over 800 small- and medium-sized businesses, two thirds of respondents said they would be interested in offering PRPPs. Over 70 per cent of that group said they would be interested in contributing to PRPPs, even though they are not required to do so. Over 70 per cent of respondents thought all employees should have access to a workplace retirement plan. We are ready, but there is still work to do.

Prior to the recent election in Quebec, that government introduced bill 80, which provided a framework for their version of PRPPs. We understand that the new Quebec government will introduce a similar initiative early in 2013. Our discussions with ministers and officials in other jurisdictions suggest that they are also moving forward with PRPPs. We encourage them to do so and to adopt this template without unnecessary and costly modifications.

Thank you, Mr. Chair, for the chance to appear today. I would be pleased to respond to any questions.

The Chair: Thank you, Mr. Sanderson. You referred to Bill C-25, which created PRPPs. Is that correct?

Mr. Sanderson: That is correct.

proposée, les RPAC reçoivent le même traitement que les REER pour ce qui est des plafonds de cotisation, des transferts entre régimes et, en cas de décès du participant, du versement des sommes au conjoint ou au conjoint de fait survivant. Comparativement au traitement plus complexe qui a par le passé été le lot des régimes de retraite enregistrés, cette approche simple et familière sera, selon nous, plus transparente et intuitive pour les consommateurs et leurs conseillers, et elle supprimera d'importants obstacles d'ordre administratif pour les employeurs. Les règles fiscales simples pour les RPAC sont aussi à l'avantage des administrateurs et des responsables de la réglementation. Mais le plus important, c'est que cette simplicité des règles et des processus aura pour effet de réduire le coût pour le consommateur.

Nous applaudissons à la décision du gouvernement de choisir un régime fiscal simple et dont l'efficacité n'est plus à prouver. Le paragraphe 147.5 (3) de la Loi de l'impôt sur le revenu nous pose toutefois un problème, à savoir que l'agrément d'un régime peut être retiré si un employeur seulement ne respecte pas les conditions imposées, ce qui aurait donc un impact sur tous les employés des autres employeurs participants. Nous estimons que le non-respect des conditions ne devrait se répercuter que sur les adhérents concernés de l'employeur participant en cause.

Pris ensemble, le projet de loi C-25, les règlements y afférents, et les dispositions fiscales du projet de loi C-45 forment un cadre simple et facile à mettre en œuvre. Nos membres sont tout à fait en mesure de commercialiser les RPAC et sont disposés à le faire. Et nous savons que ces régimes intéressent les petites entreprises. Selon un sondage mené pour l'ACCAP auprès de plus de 800 petites et moyennes entreprises, les deux tiers des participants au sondage se sont dits disposés à offrir les RPAC, plus de 70 p. 100 de ce groupe ont répondu qu'ils étudieraient la possibilité de cotiser aux RPAC, même s'ils n'y étaient pas tenus, et plus de 70 p. 100 des répondants estiment que tous les employés devraient avoir accès à un régime de retraite au travail. Nous sommes prêts, mais il reste néanmoins beaucoup à faire.

Au Québec, le gouvernement avait déposé, avant les récentes élections, le projet de loi n° 80 qui fournissait un cadre faisant pendant au RPAC. Nous croyons comprendre que le nouveau gouvernement déposera un projet de loi similaire au début de 2013. Nos discussions avec les ministres et hauts fonctionnaires d'autres compétences nous donnent à penser que les RPAC y font leur chemin. Nous encourageons ces compétences à aller de l'avant en ce sens et à adopter le modèle établi, sans y apporter de modifications coûteuses et superflues.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir donné l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions.

Le président : Merci, monsieur Sanderson. Vous avez parlé du projet de loi C-25, qui a créé les RPAC, n'est-ce pas?

M. Sanderson : C'est exact.

The Chair: Bill C-45, part of the omnibus budget bill, proposes many changes to the Income Tax Act so that it is reflective of the initiative in Bill C-25.

Mr. Sanderson: That is correct. Obviously, the tax provisions have to mirror the intent of Bill C-25 and work with it; and we believe they do that.

The Chair: Assuming Bill C-45 is passed, when do you anticipate this program being up and running? Should we expect more proposed legislation before that happens?

Mr. Sanderson: To the extent that federally regulated entities would be subject to Bill C-25, certainly we can be up and running by the first of the year. The challenge is that most federally regulated organizations already have pensions in one form or another, so the real value of Bill C-25 and the tax provisions in Bill C-45 relate to employers under provincial jurisdiction. Certainly, we have been working with the provinces to encourage them to move forward with parallel legislation. I think many of them are very close to that stage. One of the challenges, of course, is that until the regulations under Bill C-25 and the tax provisions within Bill C-45, the provinces, to some extent, would be buying a pig in a poke if they were to proceed before this was all settled. Once we get Bill C-45 and the regulations to Bill C-25 through, then the provinces will introduce their legislation quickly.

The Chair: You referred to Quebec having PRPP legislation from the previous government there.

Mr. Sanderson: Yes.

The Chair: You have heard that the new government may be coming forward with its own version.

Mr. Sanderson: There is a study of retirement plans under way in Quebec that will report early in the spring. We have been advised by the premier that they expect to move forward with PRPP-style legislation shortly after that report is tabled.

The Chair: Have any other provinces passed such legislation?

Mr. Sanderson: No other provinces have passed legislation, but many are working on it. I would rather not commit them to something here at this stage.

The Chair: I understand. We just want to get an idea of where this is in the process.

How about the regulations for Bill C-25?

Mr. Sanderson: Two tranches of regulations have been made public. The first tranche was formally gazetted on October 24, I believe, and are in effect. The second tranche was released about

Le président : Le projet de loi C-45, qui fait partie du projet de loi omnibus sur le budget, propose de nombreuses modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour amener celle-ci à concorder avec les initiatives présentées dans le projet de loi C-25.

M. Sanderson : C'est exact. Manifestement, les dispositions fiscales doivent concorder avec l'intention du projet de loi C-25 et les appuyer; ce qui est le cas, d'après nous.

Le président : Si le projet de loi C-45 est adopté, quand pensez-vous que ce programme pourra être en vigueur? Devons-nous nous attendre à d'autres projets de loi avant que cela ne se produise?

M. Sanderson : Étant donné que le projet de loi C-25 s'appliquerait aux entités sous réglementation fédérale, nous pourrions être certainement prêts à fonctionner d'ici le début de l'année. Cependant, les organisations sous réglementation fédérale ont déjà des pensions d'une forme ou d'une autre; par conséquent, la valeur réelle du projet de loi C-25 et des dispositions fiscales du projet de loi C-45 se situe au niveau des employés qui relèvent de la compétence provinciale. Nous avons certainement travaillé avec les provinces pour les encourager à adopter des lois parallèles, et je crois bien que plusieurs d'entre elles sont très près de le faire. Le défi, bien sûr, est que tant que les règlements d'application du projet de loi C-25 et les dispositions fiscales du projet de loi C-45 ne sont pas adoptés, les provinces procéderaient, en quelque sorte, à l'aveuglette. Une fois que le projet de loi C-45 et les règlements d'application du projet de loi C-25 seront adoptés, les provinces présenteront rapidement leurs mesures législatives.

Le président : Vous avez parlé du projet de loi sur les RPAC qu'avait le gouvernement québécois précédent.

M. Sanderson : Oui.

Le président : Et vous avez entendu dire que le nouveau gouvernement pourrait présenter sa propre version.

M. Sanderson : Il se déroule actuellement au Québec une étude des régimes de retraite, dont le rapport est prévu au début du printemps. La première ministre nous a informés qu'elle compte proposer une loi analogue sur les RPAC peu de temps après le dépôt de ce rapport.

Le président : D'autres provinces ont-elles adopté de telles mesures législatives?

M. Sanderson : Aucune autre province n'a adopté de loi, mais plusieurs d'entre elles y travaillent. Je ne voudrais pas m'engager pour elles à ce stade.

Le président : Je comprends. Nous voulons simplement avoir une idée du stade où en sont les choses.

Qu'en est-il du règlement d'application du projet de loi C-25?

M. Sanderson : Deux tranches du règlement d'application ont été publiées. La première l'a été officiellement dans la *Gazette*, le 24 octobre je crois, et elle est en vigueur. La deuxième a été

three days later for a 15-day comment period. I would expect them to be gazetted in the next week or two.

The Chair: Have you been involved in consultation on those regulations?

Mr. Sanderson: Certainly, we have seen drafting instructions for those regulations and have commented on them. In general, they are a good package.

The Chair: Mr. Pierlot, have you been involved in the regulation process?

Mr. Pierlot: No, I have not.

The Chair: You have not been invited.

Mr. Pierlot: No, I have not.

The Chair: Thank you. Okay, I will start with Senator Buth from Manitoba.

Senator Buth: Thank you both for being here to present. Mr. Pierlot, I have some questions for you about the C.D. Howe Institute study. Did you mention that you were an author on that?

Mr. Pierlot: I am a co-author of the study, yes.

Senator Buth: Specifically, what did the study look at?

Mr. Pierlot: The study looked at taxpayers in a few different income classes: single individuals making \$30,000 a year and \$50,000 a year; and couples with and without children making, if I recall correctly, \$75,000 a year. Everybody receives public pension benefits, such as the Canada Pension Plan, Old Age Security and, potentially, the Guaranteed Income Supplement. Everyone who works in Canada receives CPP. The study came to an estimate of what these workers could expect to receive from government plans and how much of their income they would need to save to have a pension that would keep them at a level standard of living in retirement.

The study looked at the numbers and computed the contribution required as a percentage of income to derive the amount that would need to be saved. The study then looked at what would happen if one saved those amounts in a Tax Free Savings Account as opposed to an RRSP, which is functionally equivalent to a PRPP, and what it would look like for the taxpayer at the end.

This study concluded, as have approximately five other studies completed by the C.D. Howe Institute on the same topic going back to 2003, that if you are saving in a tax-deferred plan, you will actually face a higher tax rate in retirement than you had during working life. Conventional wisdom is that when you put money into an RRSP or a pension plan, you put it in when your tax rate is relatively high and then when you take it out your income is lower and then you will save tax. It essentially averages your

publiée trois jours plus tard pour une période de commentaires de 15 jours. Je m'attends à ce qu'elle soit publiée dans la *Gazette* dans une semaine ou deux.

Le président : Avez-vous participé à la consultation au sujet de ce règlement?

M. Sanderson : Certainement. Nous avons vu les instructions de rédaction de ce règlement et l'avons commenté. Dans l'ensemble, il est bon.

Le président : Monsieur Pierlot, avez-vous participé au processus de réglementation?

M. Pierlot : Non, je n'ai pas participé.

Le président : Vous n'avez pas été invité.

M. Pierlot : Non, je ne l'ai pas été.

Le président : Merci. Bon, commençons par le sénateur Buth, du Manitoba.

Le sénateur Buth : Je vous remercie tous les deux de votre présence aujourd'hui. Monsieur Pierlot, j'ai quelques questions pour vous au sujet de l'étude menée par l'Institut C.D. Howe. Vous avez mentionné en être un des auteurs, n'est-ce pas?

M. Pierlot : Je suis un des auteurs de cette étude, en effet.

Le sénateur Buth : Sur quoi précisément l'étude portait-elle?

M. Pierlot : Dans le cadre de cette étude, on a examiné la situation des contribuables de quelques catégories de revenu différentes : les personnes seules gagnant 30 000 \$ par année et 50 000 \$ par année, et les couples avec et sans enfants gagnant, si je me souviens bien, 75 000 \$ par année. Tout le monde a droit aux prestations de pension de l'État, comme le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et, s'il y a lieu, le Supplément de revenu garanti. Tout le monde qui a travaillé au Canada perçoit des prestations du RPC. Dans cette étude, on a produit une estimation de ce que ces travailleurs pourraient s'attendre à recevoir des régimes de pension du gouvernement, et de la proportion de leur revenu qu'ils devraient économiser pour constituer une pension de retraite qui les maintiendrait à un niveau de vie uniforme à la retraite.

On a analysé les chiffres et calculé le montant de cotisation requis en pourcentage du revenu pour établir le montant qui devrait être économisé. On a ensuite comparé le résultat pour le contribuable s'il mettait ces montants de côté dans un compte d'épargne libre d'impôt par opposition à un REER, qui fonctionne essentiellement comme un RPAC.

À l'issue de cette étude, comme dans le cas d'environ cinq autres études menées sur le sujet par l'Institut C.D. Howe depuis 2003, on a conclu que, si vous économisez dans un régime à impôt différé, votre taux d'imposition à la retraite sera plus élevé que durant votre vie active. Selon le raisonnement courant, si vous mettez de l'argent dans un REER ou dans un régime de retraite, vous le faites quand votre taux d'imposition est relativement élevé et vous le retirez quand votre revenu est plus faible et, donc,

lifetime tax rate. That is often true when you consider only the effects of income tax. However, when you consider the effect of the clawback of income-tested benefits, such as the Guaranteed Income Supplement or the Alberta Seniors' Benefit, you pay income tax on the withdrawals but you also lose, at certain income tranches, 50 per cent or 50 cents on the dollar of that benefit for every dollar that you withdraw from your RRSP. That leads to the highest marginal tax rates possible in Canada. For example, in Ontario, if you are making \$130,000 a year, your marginal tax rate is 46.41 per cent. When a person withdraws money from an RRSP such that they lose Guaranteed Income Supplement benefits, their tax rate is over 50 per cent. That is the highest possible tax rate.

It varies according to income class, and there is quite a bit of complexity in modeling this because it depends on when people earn income and what their lifetime income is, et cetera. There is no perfect way to model it. We chose what we thought were reasonable assumptions that were conservative to the arguments. The conclusion was, as with all other studies, that if you are going to save for retirement and you are low to middle-income, you should be in a tax-paid vehicle, not a tax-deferred vehicle.

Senator Buth: Just to clarify, do you support any of this legislation related to PRPPs?

Mr. Pierlot: Yes, I do, because I actually proposed this idea in a 2008 paper that I wrote for the C.D. Howe Institute. There are a few things that are really good features of this legislation.

First, the idea of asset pooling is a good one. I have a few concerns with asset pooling in a structure that continues to allow the members investment choice because that puts more cost into the system. If you have a structure whereby you have a professional asset manager, all the assets are pooled, the members do not have any choice and you have auto-enrolment with possibility of opt-out, which is how Bill C-25 is structured, then you really do, as many say, have the possibility for cost savings. If the plan gets large enough, you could get the costs significantly lower than retail fees, which can be as much as 2 or 2.5 per cent of assets. In a world where risk-free rates of return are below 2 per cent, if you put yourself into a retail product, you could actually be losing money. The cost is a very important feature of this. That is one aspect. The pooling can reduce costs.

The second aspect of it is I think the government is right in targeting small- and medium-sized businesses, because these are organizations that do not typically have sufficient resources to set up their own retirement plans. There is a lot of complexity in pension legislation. As an employer, when you set up a plan, you

quand vous payez moins d'impôt. Cela produit, en quelque sorte, une moyenne du taux d'imposition sur toute une vie, ce qui est vrai quand on ne tient compte que de l'impôt sur le revenu. Toutefois, quand on tient compte des effets de la récupération des prestations fondées sur l'étude du revenu, comme le Supplément de revenu garanti ou l'Alberta Seniors' Benefit, vous payez de l'impôt sur les retraits, mais aussi, à certaines tranches de revenu, vous perdez 50 p. 100, ou 50 ¢ de chaque dollar que vous retirez de votre REER. On arrive ainsi aux taux d'imposition marginaux les plus élevés au Canada. Par exemple, en Ontario, si vous gagnez 130 000 \$ par année, votre taux d'imposition marginal est de 46,41 p. 100. Quand une personne retire d'un REER un montant qui lui fait perdre son Supplément de revenu garanti, son taux d'imposition est de 50 p. 100. C'est le taux d'imposition le plus élevé.

Cela varie selon les catégories de revenu, et la modélisation est assez difficile en raison des variables comme le moment où le revenu est perçu, le revenu total de toute une vie, et cetera. Il n'y a aucun moyen de modéliser ceci à la perfection. Nous avons choisi ce que nous pensions être des suppositions raisonnables compte tenu des hypothèses. Nous avons conclu, comme dans le cas de toutes les autres études, que si vous allez mettre de l'argent de côté pour votre retraite et si vous avez un revenu faible ou moyen, vous devez le faire dans un régime libre d'impôt, et non dans un régime à impôt différé.

Le sénateur Buth : Pour être clair, appuyez-vous ces mesures législatives relatives aux RPAC?

M. Pierlot : Oui, j'en avais d'ailleurs proposé l'idée dans un article que j'ai écrit en 2008 pour l'Institut C.D. Howe. Ces mesures législatives comprennent plusieurs choses qui sont très bonnes.

Tout d'abord, la mise en commun des actifs est une bonne idée. J'ai quelques réserves au sujet de la mise en commun des actifs dans une structure qui continue à permettre aux membres de choisir l'instrument de placement, car cela impose des coûts supplémentaires au système. Dans le cas d'une structure dont les actifs sont gérés par un administrateur professionnel, où tous les actifs sont mis en commun, les membres n'ont aucun choix et l'adhésion est automatique avec la possibilité de refuser de participer, ce qui est la structure préconisée dans le projet de loi C-25. Les économies de coût sont alors effectivement possibles, comme bien des gens le disent. Si le régime croît suffisamment, on pourrait arriver à des coûts considérablement plus faibles que les coûts de détail qui peuvent s'élever à 2 ou 2,5 p. 100 des actifs. Dans un monde où les taux de rendement sans risque sont inférieurs à 2 p. 100, investir dans un produit de détail pourrait vous faire perdre de l'argent. Le coût est une caractéristique très importante. C'est un des aspects. La mise en commun peut réduire les coûts.

Le deuxième bon aspect, d'après moi, est que le gouvernement a raison de cibler les petites et moyennes entreprises, parce que ce sont ces organisations qui n'ont généralement pas les ressources suffisantes pour établir leurs propres régimes de retraite. Les mesures législatives applicables aux pensions sont très complexes.

attract a lot of fiduciary responsibility and administrative duties that can be quite costly. It makes sense to outsource that to an expert institution. It could be a life insurance company, a bank or a consulting firm that is specifically focused on delivering that. That outsourcing of administrative and fiduciary duties can be of great benefit to smaller employers because running a pension plan is not their core business.

Those two aspects of the PRPP legislation are definitely in the right direction.

Senator Buth: Thank you for that. You made some suggestions here in terms of lifetime accumulation limit for Tax Free Savings Account, and also a lifetime accumulation of \$2 million.

Mr. Pierlot: For tax-deferred plans, yes.

Senator Buth: Right. Did you or the C.D. Howe Institute cost out the cost or figure out what the cost to government would be of these suggestions?

Mr. Pierlot: That is a question that I have been asked so often that I cannot remember the number of times. How much would that cost? Let us take the TFSA limits, for starters. The TFSA limits of \$5,000 a year accumulate every year. For example, if you are 25 years old, you can look forward to a TFSA limit of \$5,000 a year, and then periodically it will be bumped for inflation. We actually had some numbers in the paper where an individual at age 25 who has enough resources to contribute the maximum to a TFSA and earns a 5 per cent rate of return could nominally accumulate \$800,000 in tax-sheltered TFSA savings by the time they are 60 or 65. However, if you take a much older worker, 50 or 55, their accumulation opportunity would be only 60 or \$70,000. That is why I say the TFSA limits are age discriminatory.

To answer your question directly, if you imposed a TFSA limit of \$250,000 a year on everyone, you would expect to see that higher income people would immediately use it, but they would be subject to a hard cap. They could never get to the \$800,000. Lower-income people would have more flexibility. What would happen with TFSA limits is that there would be a net revenue benefit to the government over time because you would put a hard cap on the investment income that people are allowed to shelter from tax. That is on the TFSA side.

On the lifetime limit side, the \$2 million, it is important to remember two things. First, these \$2 million contribution amounts or accumulation amounts are being permitted right now for a certain subset of the population that is in generous defined-benefit pension plans and have high incomes. It is very routine right now that people are in defined-benefit plans and accumulating pensions worth these amounts. All of those amounts are sheltered from tax. You have a small portion of

Un employeur qui établit un régime s'expose à une grande quantité d'obligations fiduciaires et administratives qui peuvent se révéler très onéreuses. Il est donc judicieux de confier cela à une institution experte. Ce pourrait être une compagnie d'assurance-vie, une banque ou une société d'experts-conseils qui se spécialise dans le domaine. Cette impartition des obligations fiduciaires et administratives peut être un avantage considérable pour les petits employeurs, car la gérance d'un régime de pension n'est pas leur spécialité.

Ces deux aspects du projet de loi sur les RPAC sont effectivement un pas dans la bonne direction.

Le sénateur Buth : Merci. Vous avez fait quelques suggestions touchant le plafond à vie pour les comptes d'épargne libre d'impôt, ainsi qu'une accumulation de 2 millions de dollars.

M. Pierlot : Pour les régimes à impôt différé, oui.

Le sénateur Buth : Exactement. Avez-vous, ou l'Institut C.D. Howe a-t-il déterminé ce que ces suggestions coûteraient au gouvernement?

M. Pierlot : C'est une question qui m'a été posée je ne saurais dire combien de fois. Combien cela va-t-il coûter? Prenons les plafonds des CELI, par exemple. Le plafond des CELI de 5 000 \$ par an est cumulatif d'année en année. Par exemple, si vous avez 25 ans, vous pouvez vous attendre à un plafond de 5 000 \$ par an qui sera périodiquement augmenté pour tenir compte de l'inflation. De fait, nous avons démontré dans le rapport qu'une personne de 25 ans qui peut déposer le montant maximal dans un CELI et qui obtient un rendement de 5 p. 100 sur son investissement pourrait théoriquement avoir accumulé 800 000 \$ d'épargne libre d'impôt à l'âge de 60 ou 65 ans. Par contre, si l'on prend le cas d'un travailleur beaucoup plus âgé, un travailleur de 50 ou 55 ans, le montant total qu'il pourra accumuler ne sera que de 60 ou 70 000 \$. Voilà pourquoi je dis que les plafonds de CELI sont discriminatoires en fonction de l'âge.

Pour répondre directement à votre question, si on impose à tout le monde un plafond de CELI de 250 000 \$ par an, on peut s'attendre à ce que les personnes dont le revenu est élevé l'atteignent immédiatement, mais ce serait un plafond ferme; elles n'atteindraient jamais le niveau de 800 000 \$. Les personnes dont le revenu est moins élevé auraient davantage de souplesse. Les plafonds de CELI représenteraient, avec le temps, un gain de revenus net pour le gouvernement, parce qu'ils plafonneraient le revenu de placement que les personnes seraient autorisées à mettre à l'abri de l'impôt. Voilà ce qu'il en est sur le plan des CELI.

En ce qui concerne le plafond à vie de 2 millions de dollars, il est important de se rappeler deux choses. Tout d'abord, ce montant d'accumulation de 2 millions de dollars est présentement permis pour le sous-ensemble de la population qui participe à des régimes de retraite à prestations déterminées et qui a des revenus élevés. Il est très courant en ce moment que des personnes participent à un régime de retraite à prestations déterminées et accumulent des montants de pension d'une telle ampleur. Tous

the population, fewer than 20 per cent, who are accumulating those amounts, 1 to \$2 million, and everyone else is subject to much less. I think that brings into play a very serious equity issue.

In terms of the cost, the short answer to your question is that I have not costed it, and it is difficult to cost, but I can give you an estimate based on Statistics Canada data of what you could expect to see in terms of short-term cash flow effect on government revenues if you were to make this available. You can do that by looking at the Statistics Canada pension satellite account, which shows that today, in Canada, exclusive of CPP and OAS and Quebec Pension Plan, there is about \$2.1 trillion in retirement savings right now.

I have worked a little bit with those numbers, and I conclude that about half of that amount is currently held by defined-benefit pension plan members, who are 26 per cent or less of the population, and most of that money is actually held in public sector plans. If you were to make that retirement savings room that they have available to everyone else, you could expect to see, potentially, somewhere between half a trillion to \$1 trillion of additional tax deferral. That is a very rough kind of bush-league estimate, but I think it is a fair way to look at it because we have already seen what happens with those individuals.

However, it is important to remember that this is not tax avoidance; it is tax deferral. What people are doing when they put money into these plans is they are borrowing it from the government and they have to pay it back later with interest, and that economically could work to the government's advantage when these people retire. The labour income tax base is shrinking, and they would have another tax base to look at to replace revenue from the labour income tax base.

Senator Buth: Thank you very much for your comments.

Mr. Sanderson, do you have any remarks in terms of the C.D. Howe Institute report or any of the comments that Mr. Pierlot made?

Mr. Sanderson: I think Mr. Pierlot's comments are certainly well considered and something for government to consider going forward. They are perhaps a little bit off point in terms of today's discussion in terms of working with the PRPP framework as it has been set up in Bill C-25 and the tax measures that are in Bill C-45. Obviously we believe that the PRPP can make a fundamental positive change for Canadians, and that we should certainly proceed with it. That does not preclude further refinement of the PRPP structure or other elements of the retirement savings structure in Canada over time, but let us not delay one in order to do the other.

Senator Buth: Thank you.

ces montants sont à l'abri de l'impôt. C'est une toute petite portion de la population, moins de 20 p. 100, qui accumule de tels montants, entre 1 et 2 millions de dollars, et le reste de la population en a beaucoup moins. À mon avis, cela soulève un grave problème d'équité.

En ce qui concerne le coût, en bref, je ne l'ai pas calculé. C'est difficile à faire, mais je peux vous donner une estimation selon les données de Statistique Canada de ce à quoi on peut s'attendre comme effet sur les liquidités à court terme dans les revenus du gouvernement, si cela était permis. Je peux le faire en examinant le compte satellite des pensions de Statistique Canada, selon lequel il y a aujourd'hui, au Canada, à l'exclusion du RPC, du SRG et du Régime de rentes du Québec, près de 2,1 billions de dollars d'épargne-retraite.

J'ai regardé d'un peu plus près ces chiffres et j'ai conclu qu'environ la moitié de ce montant appartient à des membres de régimes de retraite à prestations déterminées, qui représentent 26 p. 100 ou moins de la population, et que la majorité de cet argent est actuellement dans des régimes du secteur public. Si on permettait à tout le reste de la population d'accumuler de tels niveaux d'épargne-retraite, on pourrait s'attendre à une augmentation se situant entre un demi-billion et un billion de dollars supplémentaires d'impôt reporté. C'est une estimation très approximative et peu raffinée, mais assez juste, à mon avis, car nous avons déjà vu ce qui arrive dans le cas de ces personnes.

Il est important toutefois de se rappeler qu'il ne s'agit pas ici d'évasion fiscale, mais de report d'impôt. Pratiquement, quand elles mettent de l'argent dans ces régimes, les personnes empruntent du gouvernement des montants qu'elles doivent rembourser plus tard avec intérêt, ce qui pourrait se révéler un avantage économique pour le gouvernement quand ces personnes prennent leur retraite. L'assiette d'imposition fiscale de la main-d'œuvre diminuant, cela représenterait une autre source de revenus d'impôt qui servirait à combler l'écart négatif.

Le sénateur Buth : Merci beaucoup de vos remarques.

Monsieur Sanderson, avez-vous des commentaires au sujet du rapport de l'Institut C.D. Howe ou des remarques faites par M. Pierlot?

M. Sanderson : Les remarques de M. Pierlot sont certainement bien pensées et méritent d'être prises en considération par le gouvernement. Elles s'écartent peut-être un peu du sujet dont il est question aujourd'hui, soit le cadre de travail des RPAC tel qu'il est présenté dans le projet de loi C-25, et les mesures fiscales qui se trouvent dans le projet de loi C-45. De toute évidence, nous estimons que les RPAC peuvent représenter un changement positif fondamental pour les Canadiens, et nous devrions assurément aller de l'avant, sans pour autant que cela nous empêche de perfectionner davantage la structure des RPAC ou des autres éléments d'épargne-retraite au Canada. Cependant, l'un ne devrait pas retarder l'autre.

Le sénateur Buth : Merci.

[Translation]

Senator Bellemare: Thank you, Mr. Chair. Picking up on Mr. Sanderson's last statement, I would ask Mr. Pierlot to respond afterwards. As far as pension plans go, we know, Mr. Sanderson, that we have a major problem on our hands in Canadian society in the current context. We have a problem when it comes to private defined benefit plans. A number of companies in the private sector are facing significant solvency deficiencies and shortfalls with pension plans. We know there is a serious problem in terms of pension plan funding in the municipal sector. We know there is a large disparity between public and private sector employees. The jobs that young people have today do not pay as well as those of their parents. They do not have access to as many permanent jobs, so short-term employment is more common among young people. There are a variety of real dimensions at play.

Let us consider Quebec's situation, for example. The data shows that more than half of the province's pensioners receive the Guaranteed Income Supplement because their private pension plan is not doing the job, even with CPP or QPP.

How do you see this pooled savings plan solving those problems? I would like you to comment on that. Do you not think the plan should instead be examined as a complement to our pension system? Or, conversely, do you see it as the cornerstone of the reform needed to solve all the problems on the table? And in that case, how would this plan solve those problems?

[English]

Mr. Sanderson: Senator, you have posed a rather wide-ranging set of problems, and I am not sure pension reform can necessarily solve all of them. I will not suggest that the PRPP will be a panacea to address all of those issues. Certainly underemployment among young people is a real challenge. Many of these things can be tied into the general lack of financial literacy in this country, and obviously we are moving forward to try to address those issues.

I do not see PRPP as a replacement for a public sector pension plan, the Old Age Security or Guaranteed Income Supplements, but it is one of the three elements of the pension regime as part of that private sector element.

To the extent that we can use automatic features such as automatic enrollment, default investment option choice and automatic escalation of contribution over time, those all build a larger pool of assets for the individual to fund their retirement. This is obviously something that will have to be reconsidered and refined as we go forward, but we have a significant building block here, something that has been tried in other countries around the world and has proven successful. There have been some mistakes in other jurisdictions, and we have learned from them in terms of the Canadian model. It is certainly a big step forward, but it will not solve all of the problems you put on the table.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Merci monsieur le président, pour continuer dans l'esprit de la dernière intervention de M. Sanderson, je demanderais à M. Pierlot de réagir par la suite, je voudrais savoir, monsieur Sanderson, dans le contexte actuel, on sait qu'au niveau des régimes de retraite, on a des gros problèmes dans la société canadienne. On a des problèmes avec les régimes privés à prestation définie. On sait que dans le secteur privé, il y a des entreprises qui encourent des déficits importants de solvabilité et au niveau des régimes de retraite. On sait qu'il y a de gros problèmes de capitalisation des régimes de retraite dans le secteur municipal. On sait qu'il y a beaucoup d'iniquités entre les employés du secteur public et privé. Les jeunes aujourd'hui sont dans des emplois qui ne paient pas autant que les emplois de leurs parents. Ce sont des emplois où la permanence est moins grande de sorte que l'emploi temporaire est plus fréquent chez les jeunes. Il y a différentes dimensions réelles.

Si je prends les données du Québec, on sait que plus de la moitié des pensionnés au Québec reçoivent le Supplément de revenu garanti parce que leur régime de retraite privé ne suffit pas à la tâche, même le RPC ou le RRQ.

Comment pensez-vous que le régime à l'étude, l'épargne collective pourrait solutionner ces problèmes? Je voudrais que vous réagissiez à cela. Ne serait-ce pas plutôt un complément à notre système de retraite qui aurait besoin d'être revu ou voyez-vous cela plutôt comme une pierre angulaire d'une réforme pour régler tous les problèmes sur la table et si oui, comment cela réglerait ces problèmes?

[Traduction]

M. Sanderson : Vous exposez, madame le sénateur, une vaste gamme de problèmes, et je ne suis pas sûr que la réforme des pensions puisse nécessairement les régler tous. Je ne dis pas que les RPAC seront une panacée pour tous ces problèmes. Assurément, le sous-emploi chez les jeunes est un véritable défi. La plupart de ces choses peuvent être reliées à un manque général de littéracie financière dans le pays, et nous nous efforçons manifestement de régler ces problèmes.

Je ne considère pas que les RPAC remplacent les régimes de retraite du secteur public, la Sécurité de la vieillesse ou les Suppléments de revenu garanti, mais ils constituent l'un des trois éléments du régime de retraite pour le secteur privé.

Dans la mesure où nous pouvons utiliser des caractéristiques comme l'adhésion automatique, le choix implicite d'options de placement et l'augmentation automatique périodique des cotisations, nous créons un plus grand bassin d'actifs à partir duquel une personne peut financer sa retraite. C'est évidemment quelque chose que nous devons réexaminer et raffiner, mais nous avons là une base importante, une chose que d'autres pays ont essayé et qui a bien réussi. Certains pays ont commis quelques erreurs dont nous avons tiré des leçons pour le modèle canadien. C'est certainement un grand progrès, mais cela ne réglera pas tous les problèmes que vous avez avancés.

[Translation]

Senator Bellemare: If I understand you correctly, you agree that this plan plays a complementary role, in addition to our retirement income security system. You know that other countries have savings plans as well, but they complement the universal pension plans, those that are broader in scope, contributory in nature and more similar to Canada's pension plan, albeit a bit more generous.

I would like to hear your thoughts on something, Mr. Pierlot. Last year, a group of provinces formed a coalition calling for improvements to CPP and QPP, in response to all the problems, with the understanding that savings plans are another necessary component of our pension plan structure. Would you support a complete overhaul of the Canada Pension Plan?

Mr. Pierlot: You want to know whether improving the Canada Pension Plan is a good idea?

Senator Bellemare: Yes.

Mr. Pierlot: The Canada Pension Plan is not a retirement plan in the true sense. Initially, the plan had no fund and the contribution rate was roughly 6 per cent, on an employer-employee basis. In the 1990s, CPP was reformed, with the contribution rate eventually reaching 10 per cent to build a fund. At this point in time, the fund has around 25 per cent of the assets necessary to pay out the benefits owed to recipients.

The Canada Pension Plan also serves as a disability insurance plan. If the plan is enhanced, it would be necessary to establish a contribution rate that provides for a real fund. You cannot have a pension fund without a fund. Another consideration would need to be addressed: does the contribution rate change for new contributions or does it stay the same as the current plan? Keep in mind that when you contribute to CPP, your reimbursement is lower than it is with an RRSP contribution.

I would stress the importance of looking at a CPP enhancement very carefully, because the same problems arise for CPP recipients as for pooled registered pension plan members. Receiving CPP benefits reduces your entitlement to government benefits as well.

Senator Bellemare: Are you familiar with international pension plans such as the ones in Sweden, Poland and other European countries? Are you familiar with hybrid plans offering defined benefits, while being financed through a pay-as-you-go system and a bit of funding? Are you familiar with that model?

Mr. Pierlot: Not really.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Si je vous comprends bien, vous êtes d'accord avec l'idée que ce régime est un régime complémentaire qui s'ajoute à notre système de sécurité du revenu à la retraite parce que dans les autres pays aussi, il y a des régimes d'épargne, mais ils sont vraiment complémentaires à des régimes universels, plus grands, contributifs et qui s'apparentent plus au régime de pensions du Canada mais qui sont un peu plus généreux.

J'aimerais avoir votre réaction, monsieur Pierlot, à l'idée qu'il y a eu l'année dernière une coalition de certaines provinces au Canada en faveur d'une amélioration du régime de pensions du Canada et du RRQ pour solutionner tous les problèmes, étant entendu que les régimes d'épargne sont une autre nécessité dans l'architecture de notre régime de retraite. Est-ce que vous seriez d'accord de revoir de fond en comble le Régime de pensions du Canada?

M. Pierlot : Vous demandez si c'est une bonne idée d'avoir une amélioration du Régime de pensions du Canada?

Le sénateur Bellemare : Oui.

M. Pierlot : Le Régime de pensions du Canada n'est pas vraiment un vrai régime de retraite. Au début du régime, il n'y avait pas de fonds et il y avait un taux de cotisation de plus ou moins 6 p. 100, employeur et employé. Dans les années 1990, il y a eu une réforme du régime de pensions du Canada pour augmenter le taux de cotisation jusqu'à 10 p. 100 et pour créer un fonds. Dans ce fonds maintenant, il y a plus ou moins 25 p. 100 de l'actif nécessaire pour payer les prestations dues aux participants.

Le Régime de pensions du Canada est également un régime d'assurance pour l'invalidité. S'il y a une augmentation du régime, il faut établir un taux de cotisation pour avoir un vrai fonds. Pour avoir un fonds de pension, il faut avoir un fonds. Deuxièmement, il faut décider si le taux de déduction pour les cotisations reste le même pour les nouvelles cotisations ou si c'est pareil au régime actuel. Parce que si on cotise au Régime de pensions du Canada, on reçoit moins en remboursement que pour une cotisation à un REER.

Je crois qu'il faut penser avec beaucoup de soins à une amélioration au Régime de pensions du Canada parce que cela pose les mêmes problèmes pour les participants que le régime de pensions agréé collectif, parce que quand vous recevrez des prestations du Régime de pensions du Canada, cela réduit aussi le droit d'avoir les prestations du gouvernement.

Le sénateur Bellemare : Êtes-vous familier avec les régimes de pensions internationaux comme il en existe notamment en Suède, en Pologne et d'autres pays européens et le régime hybride ou les régimes sont à prestation définie mais financés; ils sont financés par répartition et par un peu de capitalisation. Êtes-vous familier avec cela?

M. Pierlot : Pas trop.

Senator Hervieux-Payette: I am going to refer to the French version of your brief, since you read it in English. I read it in English, but I can understand better with the French. The second-last paragraph on page 2 of the French version — also page 2 in the English — states that pooled registered pension plans cannot improve the standard of living for low-and middle-income workers when they retire, even though the plans will certainly reduce the federal government's future expenditures on elderly benefits.

I would say that was probably the only positive objective as far as the federal budget goes, but what do you mean when you say middle income? You mentioned \$146,000 earlier, but that is not the average income in Canada. The average income is between \$40,000 and \$50,000 a year. Someone earning \$50,000 a year cannot afford to make huge contributions to this plan. A few hundred dollars a month is the most that person can afford to contribute. Is there some pattern showing that, at a certain point, it no longer makes sense to contribute to that plan? With every contribution, a worker loses what they should receive under the current plan; you called it the clawback.

It troubles me that people would go out and buy pooled registered pension plans without knowing they are falling into a trap and missing out on government benefits they would have received later.

What should I tell my children, who are in their forties and earning decent but not huge salaries?

What advice are we supposed to give them? This new approach does not seem to make having an RRSP or a pooled registered pension plan worthwhile, because when it comes time to actually receive your benefits, they are automatically deducted from government benefits you would have been entitled to otherwise. There is no benefit. They will not benefit in the least from having put money away regularly. So why not use the money for a beach vacation?

[English]

Mr. Pierlot: That is exactly the point of the paper that we have written. To the extent that people are told that the PRPP is good for them and they contribute money to it not knowing that they could face very high effective marginal tax rates at retirement, we have done them a disservice in that we have relied on an information asymmetry to effectively reduce federal government expenditure on the backs of the people who can afford it least. That is my biggest concern with the PRPP as proposed.

I did not want to come here to be totally negative about the structure because I think there are good things about it. However, if we go out there and say that low and middle income people are not saving enough, therefore, we need a new savings vehicle, here it is, put money in and then they get to retirement and lo and

Le sénateur Hervieux-Payette : Je vais utiliser votre version française parce que vous l'avez lue en anglais. Je l'ai lue en anglais, mais je me comprends mieux avec la copie française. Je vais à la page 2, à l'avant dernier paragraphe où vous dites que les régimes de pensions agréés collectifs ne peuvent pas améliorer le niveau de vie des travailleurs à faible revenu et à revenu moyen lorsqu'ils prennent leur retraite, mais ils réduiront certainement les futures dépenses du gouvernement fédéral en prestation des aînés.

Je crois que c'était probablement le seul objectif que je peux voir de positif pour le budget national, mais un revenu moyen, on parle de quoi? Tantôt vous avez parlé de 146 000 \$. Ce n'est pas le revenu moyen au Canada. Le revenu moyen est entre 40 000 \$ et 50 000 \$ par année. Quelqu'un qui gagne 50 000 \$ par année ne peut pas contribuer des sommes astronomiques à ce régime. Quand il aura mis quelques centaines de dollars par mois, ce sera le maximum qu'il pourra mettre dans le régime. Est-ce qu'il y a une courbe qui fait qu'à un moment donné cela n'a plus de bon sens de contribuer à cela? À chaque fois qu'on contribue, on enlève ce qu'on devait recevoir en vertu du régime actuel, vous avez appelé cela le *clawback*.

Cela m'inquiète de penser que des gens vont acheter des régimes de pensions agréés collectifs en ne sachant pas qu'ils se font jouer un tour et qu'ainsi ils se privent d'une prestation qu'ils auraient reçue du gouvernement plus tard.

Quels conseils donner à mes enfants qui sont dans la quarantaine, qui ont des salaires de gens éduqués mais quand même pas extravagants?

Que doit-on leur donner comme conseil? Il ne semble plus intéressant, selon cette nouvelle approche d'avoir un REER ou un régime de pension agréé collectif, parce que lorsqu'il sera le temps d'en profiter, il sera automatiquement enlevé de la prestation que le gouvernement aurait donnée. Il n'y aura aucun gain. Ils auront mis de l'argent de côté, mais n'en retireront aucun gain à faire cela. Pourquoi alors ne pas profiter de cet argent en faisant un petit voyage?

[Traduction]

M. Pierlot : C'est exactement ce que l'on voulait dire dans le rapport que nous avons écrit. Les gens se sont fait dire que les RPAC sont bons pour eux, et ils y ont versé de l'argent ne sachant pas qu'ils pourraient être frappés par des taux d'imposition marginaux très élevés à la retraite. Nous leur avons rendu un mauvais service, car nous nous sommes appuyés sur une asymétrie de l'information qui finit par réduire les dépenses du gouvernement fédéral au détriment des gens qui peuvent le moins se le permettre. C'est la plus grande réserve que j'ai concernant les RPAC comme proposés.

Je n'avais pas l'intention d'être entièrement négatif ici au sujet de la structure, parce que je pense qu'elle présente de bons aspects. Cependant, si nous déclarons que les personnes à faible revenu et à revenu moyen n'économisent pas assez, que nous avons donc besoin d'un nouvel instrument d'épargne comme celui-ci, et si les

behold, they find they are losing their Guaranteed Income Supplement or other benefits they would otherwise have received, I do not think we would have served them well. As you point out, they would be better off taking the vacation when they are young and healthy and can enjoy it.

The big problem is that the pension system and the tax system are complicated. We need systems that work by default for everyone. We need to actually tell people how and when to save because, by and large, they do not know how to do it themselves. When you look at the large public sector pension plans, some of which operate extremely sufficiently with 0.35 per cent to 0.7 per cent of assets as cost, have very good investment returns. However, the members themselves do not know much about those pension plans. They just know they will get a secure pension when they retire. We can argue about whether they cost too much, et cetera, but the point is that with this plan, to the extent that people are putting money in it and are not told that they could be losing their benefits from government sources, we have done them a very serious disservice.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: If people put money into a TFSA, they will not be impacted in the same way as if they had invested in an RRSP or a pooled registered pension plan? The size of the TFSA will not count? The money will not be set aside only to be deducted from benefits as a supplement? That TFSA will not be taxable? Can people keep the full amount while receiving other benefits? That seems odd to me. That is why I would like a clear answer to that.

[English]

Mr. Pierlot: When you put money into a TFSA, the contribution is not deductible. When you put money into an RRSP, it is deductible and thereby reduces your income. In both plans, the invested amounts within the plan are not taxed as they accumulate. With an RRSP or a pension plan, when you take the money out, it counts as income. With a TFSA, it does not count as income.

One of the legitimate concerns of the Department of Finance is that if you allow unlimited TFSA saving, then everyone will put money into TFSAs and avoid pension plans. People who are quite wealthy will end up collecting benefits that are supposed to be paid to low-income people. This is one of the reasons that we have proposed in this paper a limit on TFSA accumulations so that it cannot be used primarily as a tax avoidance vehicle to allow

gens mettent de l'argent dedans puis, quand ils arrivent à la retraite, ils découvrent avec surprise qu'ils perdent leur Supplément de revenu garanti ou les autres prestations qu'ils auraient autrement perçues, je ne crois pas que nous les aurons bien servis. Comme vous dites, ils feraient mieux de prendre des vacances quand ils sont jeunes et en bonne santé, et peuvent en profiter.

Le gros problème, c'est que le système des pensions et le système fiscal sont compliqués. Il nous faut des systèmes qui fonctionnent automatiquement pour tout le monde. Il nous faut aussi pouvoir dire aux gens quand et comment épargner, car ils ne savent généralement pas comment le faire eux-mêmes. Les régimes de retraite du secteur public, dont certains fonctionnent très bien au coût de 0,35 à 0,7 p. 100 des actifs, offrent de très bons rendements. Cependant, les membres eux-mêmes n'en savent pas beaucoup au sujet de ces régimes. Ils savent simplement qu'ils sont assurés d'une pension lorsqu'ils prendront leur retraite. On peut débattre infiniment qu'il coûte trop cher ou pas assez, mais il n'en demeure pas moins qu'avec ce régime, dans la mesure où on laisse les gens y investir, sans leur dire qu'ils pourraient perdre leurs prestations de l'État, nous leur rendons un très mauvais service.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Si les gens placent leur argent dans un CELI, ils ne seront pas affectés de la même façon que s'ils ont investi dans un REER ou dans un régime de pensions agréé collectif? On ne tiendra pas compte du montant du CELI? Personne ne mettra cela dans l'enveloppe pour déduire ce montant de la pension comme supplément? Ce CELI ne sera pas imposable? Pourront-ils garder ce montant entièrement en même temps qu'ils auront droit aux autres prestations? Cela me semble bizarre. C'est pour cela que j'aimerais avoir une réponse claire à ce sujet.

[Traduction]

M. Pierlot : Quand vous mettez de l'argent dans un CELI, la cotisation n'est pas déductible. Quand vous mettez de l'argent dans un REER, elle est déductible et, par conséquent, réduit votre revenu. Dans les deux cas, les montants investis à l'intérieur du régime ne sont pas imposés au fur et à mesure qu'ils augmentent. Dans le cas d'un REER ou d'un régime de retraite, quand vous retirez de l'argent, celui-ci compte comme revenu. Dans le cas d'un CELI, il ne compte pas comme un revenu.

Le ministère des Finances s'inquiète, à juste titre, que si l'on permet les épargnes illimitées dans les CELI, tout le monde mettra son argent dans des CELI et évitera les régimes de retraite. Des personnes assez aisées finiront par percevoir des prestations qui sont censées être versées à des personnes à faible revenu. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé dans le rapport que les possibilités d'accumuler dans un CELI soient

people of greater means who do not need the Guaranteed Income Supplement to collect it.

To answer your question directly, when you take money out of a TFSA, it does not reduce your entitlement to government benefits. That is why we proposed the tax-free savings options in the PRPP so that it can respond to the needs of lower income workers. I am not saying that \$250,000 is the right number; maybe it is \$100,000 or whatever. There is a legitimate concern that if you allow too much TFSA saving, you end up with people who make a lot of money getting government benefits who arguably should not get them.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: The banking, trade and commerce committee I am on studied the issue of pooled registered pension plans. The system was heralded as the best thing since sliced bread and a solution to all the problems of SMEs and self-employed workers. And now we are turning around and telling them: “Bad news, we gave you the magic formula, but it does not produce the results we thought”. The only positive under this plan concerns the federal government’s budget, not your income when you retire.

I am shocked. After all the effort spent championing and supporting this initiative, we are now realizing that it does not actually benefit taxpayers and that we encouraged them to buy into a pension fund that will not help them all that much when they retire. People in their thirties and forties today may be tempted to make significant contributions to the plan, but at the expense of losing out on a number of government benefits come retirement.

[English]

Mr. Sanderson: If the PRPP required individuals to contribute to those plans at low-income levels, then I would agree that we have a particular problem. However, one of the key features of the PRPP in Canada is that individual participation is optional. For lower income individuals, it will make much more sense in many cases to invest via a TFSA. I fully expect that providers of PRPPs will offer them in tandem with a wholesale-priced TFSA arrangement so that we can address that segment of the market.

The PRPP is not targeted at low-income individuals. It is targeted at modest and middle income levels. The concern that Mr. Pierlot has identified is true and real if we have people who are contributing to the PRPP at all income levels; but that is not what we expect. Certainly, I expect there will be some guidance from the providers to say, “Given your particular situation, you are better in the TFSA model rather than in the traditional PRPP.”

plafonnées, de sorte que celui-ci ne puisse pas être utilisé principalement comme un outil d’évasion fiscale permettant à des gens qui sont plus riches et n’en ont pas besoin de percevoir le Supplément de revenu garanti.

Pour répondre directement à votre question, quand vous retirez de l’argent d’un CELI, les prestations gouvernementales auxquelles vous avez droit n’en sont pas réduites. Voilà pourquoi nous proposons les options d’épargne libre d’impôt dans le RPAC, afin de répondre aux besoins des travailleurs à faible revenu. Je ne dis pas que 250 000 \$ est le bon montant; ce pourrait être 100 000 \$ ou un autre montant encore. L’inquiétude légitime ici est que si l’on permet trop d’épargne dans les CELI, on finira par voir des personnes qui gagnent beaucoup d’argent percevoir des prestations d’État auxquelles elles ne devraient pas avoir droit.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Le Comité des banques et du commerce auquel je siège a étudié la question du régime de pensions agréé collectif qui a été présenté comme si c’était l’invention du siècle et qu’on venait de résoudre tous les problèmes des PME et des travailleurs autonomes, et maintenant on leur dit : « Mauvaise nouvelle, on vous a donné la recette magique mais sans le résultat auquel on s’attendait. » Le seul résultat positif, c’est le budget du gouvernement fédéral, pas votre budget à vous lors de votre retraite.

Je suis étonnée. Après avoir fait campagne et appuyé cette initiative, aujourd’hui on se rend compte que cela ne joue pas dans l’intérêt des contribuables et qu’on les a incités à se créer un fonds de pension qui ne sera pas bien avantageux pour eux lors de leur retraite. Les gens de 30 ou 40 ans aujourd’hui pourraient être tentés d’y mettre un montant substantiel, mais à leur retraite, ils perdront plusieurs des bénéfices du régime canadien.

[Traduction]

M. Sanderson : Si les RPAC obligeaient les personnes à faible revenu à cotiser, je dirais que nous avons certes un problème. Cependant, une des caractéristiques clés du RPAC au Canada est que la participation individuelle est facultative. En ce qui concerne les personnes à faible revenu, il sera bien plus logique pour elles, dans bien des cas, d’investir dans un CELI. Je ne serais pas du tout surpris que les fournisseurs de RPAC offrent ce produit en tandem avec un CELI au prix de gros, ce qui tiendrait compte de ce segment du marché.

Le RPAC ne cible pas les personnes à faible revenu. Il cible les personnes à modeste et moyen revenus. L’inquiétude exprimée par M. Pierlot est réelle si les personnes de tous les niveaux de revenu cotisent à un RPAC, mais ce n’est pas ce que nous prévoyons. Nous nous attendons certainement à ce que les fournisseurs offrent des conseils, disant, par exemple : « Compte tenu de votre situation particulière, le CELI vous conviendra plus que le RPAC traditionnel. »

Senator Hervieux-Payette: That may be wishful thinking.

Senator L. Smith: Mr. Sanderson, Mr. Pierlot was asked a question about analysis before making the C.D. Howe Institute report. What type of analysis did your members do? You talked about the level of people that should look at a PRPP versus low-income levels. I wonder what type of analysis you folks did to come to your conclusions.

Mr. Sanderson: One of the challenges of retirement income planning is that it is very personalized. Therefore, I am always cautious of sweeping generalizations.

We have been delivering plans very much similar to defined contribution plans and group RRSPs across the Canadian marketplace for a considerable time. We have about one and a half times the assets under administration in these arrangements as the Canada Pension Plan has, so we are not newcomers to this.

In terms of delivering product, perhaps employers are closest to the questions that consumers and employees ask. While not entirely privy to that, I think the most common question is: "What would you do?" Employees are often looking for that kind of advice, and I think it is unfair and unrealistic to expect an employer or an HR official within a company, particularly a small business, to be able to advise individuals on what investment choices they can make. That is why the PRPP builds in what we like to think of as smart defaults, things that are prudent, are focused on retirement savings and will achieve the best results within the confines of the plan.

Yes, there will be some individuals who are at lower income levels and have expectations of lower income levels going forward. For those individuals, the PRPP may not be the best option, but for the vast majority of middle- and modest-income people we believe that a pension plan, an RRSP style, a tax-deferred vehicle, as Mr. Pierlot has referred to them, is the way to go.

Senator L. Smith: I am not trying to create controversy, but you suggested that some of Mr. Pierlot's points were off target. What was that in reference to?

Mr. Sanderson: I think the analysis is good, and I have no criticism of that. The concern is what the target demographic is for the PRPP. Mr. Pierlot may be suggesting that it is targeted at very-low-income individuals, and I do not think that is the case.

Senator L. Smith: Mr. Pierlot, this is the first opportunity we have had to look at some of this information. Is part of the objective of the report with which you were involved to look at the whole system and try to come up with an overriding solution for all pensions? It looks like Mr. Sanderson is saying that the

Le sénateur Hervieux-Payette : Il est possible que ce soit un vœu pieux.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Sanderson, on a posé à M. Pierlot une question au sujet de l'analyse précédant le rapport de l'Institut C.D. Howe. Quel type d'analyse vos membres ont-ils faite? Vous avez parlé de la catégorie de personnes qui devraient envisager un RPAC par opposition aux personnes à faible revenu. Je me demande quel type d'analyse vous avez effectuée pour en arriver à vos conclusions.

M. Sanderson : La planification du revenu de retraite est extrêmement personnalisée, ce qui en fait un défi. Par conséquent, je me méfie toujours des généralisations.

Nous produisons depuis très longtemps des régimes très semblables aux régimes à cotisations déterminées et aux REER collectifs sur le marché canadien. Nous gérons dans ces régimes des actifs qui s'élèvent à peu près une fois et demie les actifs du Régime de pensions du Canada; ceci n'est donc pas nouveau pour nous.

En ce qui concerne la gestion du produit, peut-être que les employeurs sont plus près des questions que les consommateurs et les employés posent. Bien que je ne le sache pas exactement, je pense que la question la plus courante est : « Qu'est-ce que vous feriez? » Les employés cherchent souvent à obtenir ce genre de conseil, et je crois qu'il est injuste et peu réaliste de s'attendre à ce qu'un employeur ou un chargé des RH dans une entreprise, surtout une petite entreprise, soit capable de conseiller les personnes au sujet des choix de placement qu'ils peuvent faire. Voilà pourquoi le RPAC incorpore ce que nous qualifions de choix implicites intelligents, des choix prudents qui sont axés sur l'épargne-retraite et produiront les meilleurs résultats possible dans le cadre du régime.

Oui, il y aura des personnes dont le revenu est faible et qui s'attendent à ce que ce revenu demeure faible. Pour elles, le RPAC pourrait ne pas être le meilleur choix, mais pour la grande majorité des personnes dont le revenu est modeste ou moyen, nous estimons qu'un régime de pension du style REER, un instrument à impôt différé, comme les a appelés M. Pierlot, est tout indiqué.

Le sénateur L. Smith : Je ne cherche pas à créer la controverse, mais vous avez mentionné que certains des arguments de M. Pierlot s'écartaient du sujet. À quoi votre remarque se rapportait-elle?

M. Sanderson : Je crois que l'analyse est bonne, et je n'ai aucune critique à son sujet. Mon inquiétude se situe au niveau de la cible démographique du RPAC. M. Pierlot peut avoir suggéré que ce régime cible les personnes à très faible revenu, ce qui, à mon avis, n'est pas le cas.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Pierlot, c'est la première fois que nous avons l'occasion d'examiner ces renseignements. Le rapport auquel vous avez participé avait-il pour objectif, entre autres, d'analyser le système dans son ensemble et de tenter de trouver une solution primordiale pour toutes les pensions?

PRPP can fit into a certain demographic and, therefore, in terms of the big picture of investment with the maze of opportunities, this is something that can service the lower-middle-income group, so that it does work among the TFSA and all the other options out there.

Are you suggesting that a sweeping type of macro plan should be set up for pensions? I just want to understand exactly what you are suggesting.

Mr. Pierlot: The genesis of this paper was a concern with the stated intentions of the government. This is targeted to modest- and middle-income workers. A modest-income worker would be someone earning about \$30,000 a year. A middle-income worker is someone earning \$50,000 to \$60,000 a year. Therefore, I think the focus of the paper was fair, because it is not just about the people in the low-income range. People with quite high family incomes are affected by this clawback problem, and that was the real focus of the paper.

I think it is a problem for middle-income people, and I think of middle-income as from \$50,000 to \$150,000, even though the top of the income distribution, the people earning \$150,000, is 1 per cent or 2 per cent of the distribution. The people at greatest risk are those earning from \$50,000 per year up to \$90,000 per year.

I think the answer to your question is yes. We were trying to think about how the system should work globally in order to serve taxpayers of all income classes. There is a certain level of taxpayer who does not need to save for retirement. If you are making \$25,000 or \$30,000 a year and you want to have a level standard of living after retirement, the Canada Pension Plan, the Guaranteed Income Supplement and the Old Age Security benefit are enough. You probably should not save for retirement at all unless you want to put a little aside in a TFSA or pay off your mortgage, if you are lucky enough to have a house.

Once you get above \$35,000 or \$40,000, you will have to start thinking about saving for retirement, because the public service benefits will not be enough. It is that tranche with which we are concerned. How can we make the system work for people who need to save for retirement and are earning from \$40,000 to \$150,000 a year? We are not concerned about the people earning more than that, because they have other ways of taking care of themselves.

We concluded that to make the voluntary or private retirement savings system work we need something that works for that entire group of taxpayers, those making from \$40,000 to \$150,000. For

M. Sanderson semble dire que le RPAC peut convenir à une certaine cible démographique et, par conséquent, dans la grande perspective des nombreuses possibilités de placement, c'est une chose qui peut bien servir les personnes des catégories de revenus faibles et moyens et qui s'inscrit bien dans le cadre des CELI et des autres choix qui existent.

Êtes-vous en train de dire qu'il faudrait créer une sorte de macro-régime pour les pensions? J'essaie de comprendre ce que vous dites exactement.

M. Pierlot : C'était une préoccupation au sujet des intentions déclarées du gouvernement qui était à l'origine de ce rapport. Ce régime cible les travailleurs à modeste revenu et à revenu moyen. Un travailleur à modeste revenu est quelqu'un qui gagne environ 30 000 \$ par année. Un travailleur à revenu moyen est quelqu'un qui gagne entre 50 000 et 60 000 \$ par année. Par conséquent, à mon avis, la visée du document était juste, car il ne s'agit pas simplement des personnes de la catégorie de faible revenu. Les personnes dont le revenu familial est assez élevé sont touchées par le problème de la récupération, et c'est sur cet aspect que l'on se penchait particulièrement dans le document.

J'estime que c'est un problème pour les personnes à revenu moyen, et je considère comme personnes à revenu moyen celles qui gagnent entre 50 000 et 150 000 \$, bien que le haut de cette échelle de revenu, les personnes qui gagnent 150 000 \$, ne représentent que 1 ou 2 p. 100 de cette catégorie. Les personnes pour lesquelles le risque est le plus élevé sont celles qui gagnent de 50 000 \$ à 90 000 \$ par année.

Je crois bien que la réponse à votre question est oui. Nous tentions de trouver un moyen par lequel le système fonctionnerait globalement pour servir les contribuables de toutes les catégories de revenu. Il y a une certaine catégorie de contribuables qui n'a pas besoin d'épargner pour sa retraite. Si vous faites 25 000 \$ ou 30 000 \$ par année, et vous voulez maintenir un niveau de vie uniforme après avoir pris votre retraite, les prestations du Régime de pensions du Canada, du Supplément de revenu garanti et de la Sécurité de la vieillesse suffiront. Vous n'auriez probablement pas à épargner du tout pour la retraite à moins que vous ne vouliez mettre un petit peu de côté dans un CELI, ou rembourser votre hypothèque, si vous avez la chance d'avoir une maison.

Dès que vous dépassez 35 000 \$ ou 40 000 \$, il vous faudra commencer à penser à l'épargne-retraite, parce que les prestations de l'État ne vous suffiront pas. C'est cette tranche de revenu qui nous inquiète. De quelle façon pouvons-nous faire en sorte que le système serve bien les personnes qui ont besoin d'épargner pour leur retraite et qui gagnent entre 40 000 \$ et 150 000 \$ par année? Nous ne nous préoccupons pas des personnes qui gagnent davantage, car elles ont d'autres moyens de prendre soin d'elles-mêmes.

Nous avons conclu que pour que le système d'épargne-retraite volontaire ou privé fonctionne, nous devons trouver quelque chose qui fonctionne pour ce groupe entier de contribuables, ceux

the people making \$55,000 and below, in most cases they need to use TSFAs. People making more than that probably need to be in an RRSP, a pension plan or a PRPP.

The answer is, yes, we were trying to come up with something that would work for all taxpayers.

[Translation]

Senator Bellemare: Thank you, Mr. Chair. I want to come back to retirement savings plans. Everyone here probably has an RRSP, which, on an individual scale, represents what we are studying here today, pooled savings plans. Personally, the value of my RRSPs has not gone up much in recent years. In fact, it has dropped, and my management costs for the RRSPs are quite high, despite the fact that a first-rate financial institution is managing them. The topic before us today is pooled savings plans, as set out in Bill C-45. One of the objectives of this measure is reducing RRSP management costs because the OECD criticized Canada for those very fees. The management expense ratios were so high that they ate into RRSP returns.

In the current climate, where interest rates are relatively low and returns relatively poor, what percentage of an average income — ranging from \$50,000 to \$60,000 a year — would a family without a private pension plan have to put away in order to benefit here? What percentage of their income would that person have to put into the plan to receive a pension or annuity payment entitling them to maintain a lifestyle at 70 per cent of their pre-retirement income, when they turn 65? What would the savings-to-income ratio be?

[English]

Mr. Pierlot: That is a very good question and the one that everyone needs to know the answer to. I can answer the question.

If you want a pension that will be paid for life, you start with your life expectancy at your retirement age. If you want to retire at age 65 and you expect to live to age 85, the difference is 20 years. It is a good rule of thumb that for every dollar of indexed retirement you want, you will need to save \$20. If you want a \$10,000 pension, you will need to have saved \$200,000. If you want a \$20,000 pension, you will need to have saved \$400,000. That is at current expected rates of return.

That is called an annuity factor, and those are the factors actuaries use to determine the cost of benefits in defined benefit plans. That gets you to a number. If you want a supplementary pension income, that is a good way to estimate what you will need.

qui gagnent entre 40 000 \$ et 150 000 \$. Les personnes qui gagnent 55 000 \$ et moins, dans la plupart des cas, devront utiliser les CELI. Celles qui gagnent davantage devront probablement se tourner vers un REER, un régime de pension ou un RPAC.

La réponse est donc oui, nous tentions de trouver une formule qui fonctionnerait pour tous les contribuables.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Merci monsieur le président, on va retourner au régime d'épargne pour la retraite. Tout le monde ici probablement a un REER qui est la version individuelle de ce qu'on analyse aujourd'hui, un régime collectif d'épargne. Mes REER n'ont pas augmenté beaucoup depuis quelques années. La valeur de mes REER a plutôt plongé et mes coûts de gestion sur les REER sont très élevés en dépit du fait que c'est une très bonne institution financière qui les gère. Les régimes dont on parle ici dans le projet de loi C-45 sont des régimes d'épargne collectifs qui ont pour but de réduire notamment les coûts de gestion parce que ces coûts de gestion des REER, l'OCDE a condamné le Canada pour ça. On avait des taux de gestion tellement élevés qu'ils venaient manger les rendements sur les REER.

Dans le contexte actuel où les taux d'intérêt sont relativement faibles et où les gains sont faibles, quel serait le pourcentage du revenu d'une famille, d'une personne à revenu moyen, entre 50 et 60 000 \$ par année de gain, qui n'a pas de régime d'entreprise privée? Quel est le pourcentage de son revenu qu'il devrait mettre dans son régime pour pouvoir avoir à 65 ans la possibilité d'avoir une rente, une annuité qui protège son niveau de vie à 70 p. 100? Quel est le taux d'épargne qu'on devrait adopter pour cela?

[Traduction]

M. Pierlot : C'est une très bonne question, dont tout le monde devrait connaître la réponse. Je peux y répondre.

Si vous voulez une pension qui vous sera versée pour la vie, vous commencez par votre espérance de vie au moment où vous prendrez votre retraite. Si vous voulez prendre votre retraite à 65 ans et vous vous attendez à vivre jusqu'à 85 ans, la différence est de 20 ans. En règle générale, pour chaque dollar de prestation de retraite indexée que vous voulez, il vous faudra épargner 20 \$. Si vous voulez une pension de 10 000 \$, vous devrez épargner 200 000 \$. Si vous voulez une pension de 20 000 \$, vous devrez épargner 400 000 \$. Cette formule se fonde sur les taux de rendement attendus actuellement.

Ceci s'appelle le facteur d'actualisation, et ce sont ces facteurs que les actuaires utilisent pour déterminer le coût des prestations des régimes à prestations déterminées. Vous arrivez ainsi à un nombre. C'est un bon moyen d'estimer ce dont vous aurez besoin, si vous voulez un revenu de retraite supplémentaire.

How much money do you need to contribute as a percentage of salary? You have to assume a rate of return, and then you have to assume a period of time and make assumptions about your earnings to get to your number, be it \$200,000 or \$400,000.

I can tell you that in the public sector pension plans right now, which are providing earnings replacement of 60 to 65 per cent of final earnings indexed to inflation and paid for life, the aggregate employee-employer contribution rates are between 30 per cent and 40 per cent of pay. You will hear that later when the public sector pension plans are discussed.

If you want that 70 per cent pension, at today's rates of return, you are looking at a lifetime contribution rate in excess of 30 per cent of your salary.

Senator Butth: Mr. Pierlot, I want to come back to a comment that you made and that we have been talking about.

I understand what you are saying. If someone invested in a PRPP, it could jeopardize their GIS and their Alberta supplement. However, you did make the statement that PRPPs will certainly reduce the government's future expenditures on elderly benefits, and I have to take exception to that. You are making assumptions that that is what will happen in the future in terms of this government. You are basing it on a set of assumptions in terms of what is happening now. For the GIS benefits that we have now, this is the only government that has increased that and has a commitment to ensuring that there are benefits for people below certain levels of income.

I just want to make that comment because it is an assumption in terms of what will happen in the future. I think that just needs to be made clear. I just want your comments on whether or not you did take into account what might happen in the future.

Mr. Pierlot: You are right, senator. There are some assumptions there. We assumed, when we made that statement in the paper, that participants in PRPPs would put money in, in accordance with the government's policy intention, and that those people would be persons of modest and middle income. Those are two assumptions that we made, and a third assumption that we made was that the Guaranteed Income Supplement would continue to exist at the time that they retired and would work roughly as it does now, with a 50 per cent clawback. We made those assumptions because two of them related to the government's stated policy intent and one of them might or might not be incorrect 30 or 20 years from now. I do not know whether the GIS would exist, but we assumed that it would and that it would be essentially similar to what it is today.

Senator Butth: I understand. I just wanted to make it clear that those were assumptions that you based your analysis on.

Quel montant devrez-vous cotiser en tant que pourcentage de salaire? Vous devez présumer un taux de rendement, puis une période, et faire des suppositions quant à votre revenu, pour arriver à votre nombre, que ce soit 200 000 \$ ou 400 000 \$.

Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, dans les régimes de retraite du secteur public, qui offrent un remplacement du revenu s'élevant de 60 à 65 p. 100 du dernier revenu indexé au coût de la vie et versé pour la vie, les taux de cotisation combinés employé-employeur se situent entre 30 et 40 p. 100 du salaire. Vous entendrez cela plus tard, quand le sujet portera sur les régimes de retraite du secteur public.

Si vous voulez vous garantir cette retraite de 70 p. 100, aux taux de rendement actuels, vous devrez cotiser pendant le reste de votre vie active au taux de plus de 30 p. 100 de votre salaire.

Le sénateur Butth : Monsieur Pierlot, j'aimerais revenir sur une remarque que vous avez faite et dont nous avons parlé.

Je comprends ce que vous dites. Si une personne investit dans un RPAC, cela pourrait mettre en danger son SRG et son supplément de l'Alberta. Cependant, vous avez effectivement dit que le RPAC contribuera certainement à réduire les dépenses futures du gouvernement en matière de prestations aux aînés, et je m'oppose à cette notion. Vous présumez que c'est ce qui arrivera à l'avenir en fonction du présent gouvernement. Vous vous fondez sur une série d'hypothèses en fonction de ce qui se passe aujourd'hui. Dans le cas des prestations de SRG actuelles, notre gouvernement est le seul qui les a augmentées et qui s'est engagé à garantir ces prestations pour les personnes dont le revenu est en deçà de certains niveaux.

Je voulais simplement faire cette remarque parce que vous vous fondez sur une hypothèse de ce qui se produira à l'avenir. C'est une chose qui, à mon avis, méritait d'être éclaircie. J'aimerais que vous me disiez si vous avez pris en compte ou non ce qui se produira à l'avenir.

M. Pierlot : Vous avez raison, madame. Nous nous sommes fondés sur certaines hypothèses. Nous avons supposé, quand nous avons fait cet énoncé dans le document, que les participants au RPAC verseraient des cotisations, conformément à l'intention de la politique du gouvernement, et que ces personnes auraient un revenu modeste ou moyen. C'était là deux des hypothèses que nous avons faites. Notre troisième hypothèse était que le Supplément de revenu garanti continuerait à exister au moment où elles prendraient leur retraite et fonctionnerait essentiellement selon les modalités actuelles, avec un taux de récupération de 50 p. 100. Nous avons adopté ces hypothèses parce que deux d'entre elles se rapportaient à l'intention déclarée de la politique du gouvernement, et une autre était susceptible, ou pas, d'être exacte dans 20 ou 30 ans. J'ignore si le SRG existera à ce moment-là, mais je suppose que oui et qu'il aurait, essentiellement, la forme qu'il a aujourd'hui.

Le sénateur Butth : Je comprends. Je voulais simplement établir clairement que c'était sur des hypothèses que vous avez fondé votre analyse.

Mr. Pierlot: Yes, that is correct.

Senator Buth: Thank you very much.

Senator McInnis: I was pleased to see this legislation for self-employed individuals who do not have access to a pension. I listened to both of you. One looks at the glass as half empty, and the other looks at it as half full. I want to ask the latter a question because you said earlier that this was not perfect but that it was a good start, something that we could build on. How would you build on it?

Mr. Sanderson: I think that some of the suggestions about perhaps offering a TFSA-type option within a similar framework would be appropriate.

One of the challenges with the existing TFSA, just as with a Registered Retirement Savings Plan, is that people can and do take money out of those plans rather than dedicating them to retirement income. If we could develop a locked-in TFSA, I think that would be something that Mr. Pierlot would look forward to as something positive. I think that our industry would as well, and I think that would broaden the breadth of retirement options available to Canadians, and I think that is a good thing.

Senator McInnis: A suggestion for an amendment for the next bill, next year, Mr. Chair.

The Chair: Do you want to ask a question of the half empty?

Senator McInnis: No slight intended.

Mr. Sanderson: I think the answer is that we would all like the glass to be full.

The Chair: Mr. Pierlot, you made a point of saying that this is not a pension plan.

Mr. Pierlot: Yes, I did make that point. I have a very traditional view of a pension plan in that it pays a pension. The reason that I say that and put so much emphasis on it is that, in a pension plan such as a defined benefit or target benefit plan, all the risk of life expectancy at retirement is pooled. Some people will live to 95 and some to 75, but the average is around 85. When you retire, you can expect to get a secure retirement income for life, and that is what people need. If you are in a defined contribution plan or in this particular plan, you are in the situation where you have to try to manage your money through retirement. You will probably have to assume that you will outlive the mortality tables, which means that you will have less retirement income or run out of money and not have enough to continue. These plans also effectively expect older people, as they become physically and mentally infirm, to manage their retirement money when they are often not in the position to be able to do so. If you think of the old person in the retirement home who has advanced dementia rebalancing her RRIF portfolio every quarter, you have that image in your mind and

M. Pierlot : Oui, c'est exact.

Le sénateur Buth : Merci beaucoup.

Le sénateur McInnis : J'ai accueilli avec plaisir ce projet de loi qui s'applique aux travailleurs autonomes qui n'ont pas accès à une pension de retraite. Je vous ai écouté tous les deux et constate que l'un considère le verre comme à moitié vide, et l'autre le considère comme à moitié plein. J'aimerais poser une question à ce dernier à cause de la déclaration plus tôt que ceci n'est pas parfait, mais que c'est un bon départ, une chose que nous pourrions développer davantage. Comment pourrions-nous la développer?

M. Sanderson : Certaines des idées proposées, comme offrir une option du type CELI, avec le même cadre de travail, seraient peut-être appropriées.

Un des défis que présente le CELI actuel, tout comme le Régime enregistré d'épargne-retraite, c'est que les gens peuvent retirer, et retirent effectivement, de l'argent de ces régimes plutôt que de le laisser là pour leur revenu de retraite. Si nous pouvions créer un CELI immobilisé, je crois bien que M. Pierlot verrait ça de façon positive. Je crois que notre industrie le verrait d'un bon œil aussi, et que cela élargirait l'éventail des options d'épargne-retraite offertes aux Canadiens, une bonne chose à mon avis.

Le sénateur McInnis : Une suggestion de modification pour le prochain projet de loi, l'année prochaine, monsieur le président.

Le président : Voulez-vous poser une question au détenteur du verre à moitié vide?

Le sénateur McInnis : Loin de moi l'intention d'offenser qui que ce soit.

M. Sanderson : Le fait est, je crois bien, que nous aimerions tous que le verre soit plein.

Le président : Monsieur Pierlot, vous avez insisté sur le fait que ce n'est pas un régime de retraite.

M. Pierlot : Oui, je l'ai bien dit. J'ai une opinion très traditionnelle de ce qu'est un régime de retraite : celui-ci doit verser des prestations de retraite. J'insiste beaucoup sur ce point parce que dans un régime de pension comme les régimes à prestations déterminées ou à prestations cibles, les risques liés aux hypothèses d'espérance de vie à la retraite sont mis en commun. Certaines personnes vivront 95 ans, d'autres 75 ans, mais la moyenne est autour de 85 ans. Quand vous prenez votre retraite, vous devez pouvoir compter sur un revenu de retraite sûr, pour le restant de vos jours; c'est ce dont les gens ont besoin. Si votre régime de retraite est un régime à cotisations déterminées, ou ce régime particulier, vous vous trouvez dans la situation où vous devez tenter de gérer votre argent tout au long de votre retraite. Vous devrez probablement supposer que vous vivrez plus longtemps que ne le disent les tables de mortalité, ce qui signifie que vous aurez moins de revenus de retraite ou n'aurez plus assez d'argent pour vivre. Dans le cadre de ces régimes, on s'attend pratiquement, à ce que les personnes âgées gèrent leur argent alors qu'elles perdent graduellement leurs moyens physiques et

can see that older people who are retired need pensions. One of the recommendations that we have made to improve this is to allow these plans to actually fund to target pensions and then pay their members a lifetime pension so that, when you retire, you can say, "I will get X dollars a month every month until I die," and that is what retired people need. That is what the CPP provides. That is what the GIS provides. That is what Old Age Security provides, and that is what the best defined plans provide.

The Chair: Do you not get something similar to that if you purchase an annuity with your pot of money at retirement?

Mr. Pierlot: You do, and people can purchase annuities with the pot of money. Often, that is a good financial choice. There are two problems with that. Insurance companies will provide annuities, but, if an individual is buying an annuity, the insurance company has to take into account that one of the reasons the individual is buying it is because they expect to live longer than the mortality tables. That is called adverse selection risk, and they have to price the annuity accordingly. You cannot blame the insurance companies for that. They cannot sell these things at a loss, but, in a group pension arrangement, if a group of people are settled to buy an annuity purchase, the rates are lower, and, in a traditional pension plan, people are not allowed, as Mr. Sanderson has said, to unlock their money and take it out. They are forced into a pension, and the adverse selection risk does not arise.

People can purchase an annuity, but they typically do not because they perceive the cost to be very high and want to keep control of a lump sum of money.

The Chair: Mr. Sanderson, did you have any comment on that?

Mr. Sanderson: Annuities are a very viable option, from our perspective. I think that they can be and are priced on a group basis, so that removes some of the cost issue for individuals who are thinking that they should buy that at retirement age. I am just thinking back to a time when the federal government sold annuities in this country, back to 1908.

The Chair: That was before my time.

Mr. Sanderson: I am looking around the table and wondering how many of you would remember the Glascoe Report from 1962. I have a one-liner from that report that I would like to add in relation to the government's sale of annuities, and it is this: "The only circumstance in which they will be sold in volume is when they are priced below the current market."

mentaux et ne sont souvent pas en mesure de le faire. Pensez un peu à une personne âgée dans une maison de retraite qui essaie d'équilibrer son portefeuille de FERR tous les trois mois, alors qu'elle est affligée de sénilité avancée; avec cette image en tête, on peut voir que les personnes âgées qui sont à la retraite ont besoin de pensions. Une des recommandations que nous avons faites pour améliorer cet état de choses est de permettre que ces régimes constituent effectivement des fonds en fonction de prestations cibles, puis versent à leurs membres des prestations viagères. Ainsi, quand ils prendront leur retraite, ils pourront se dire qu'ils recevront X dollars par mois, tous les mois, pour le restant de leur vie; c'est cela qu'il faut aux personnes à la retraite. C'est ce que le RPC offre, c'est ce que le SRG offre. C'est ce que la Sécurité de la vieillesse offre, et c'est ce que les meilleurs régimes à prestations déterminées offrent.

Le président : Est-ce que ce n'est pas quelque chose de semblable que vous obtenez si vous achetez une rente viagère avec votre pécule au moment de votre retraite?

M. Pierlot : En effet, les gens peuvent acheter des rentes viagères avec leur pécule. Souvent, c'est un bon choix financier, mais qui présente deux problèmes. Les compagnies d'assurance offrent les rentes viagères; cependant, elles doivent tenir compte du fait que, lorsqu'une personne achète une rente viagère, c'est, entre autres, parce qu'elle s'attend à vivre plus longtemps que le disent les tables de mortalité. Cela s'appelle le risque de sélection adverse, et les compagnies d'assurance doivent établir le prix de la rente en conséquence. On ne peut pas les blâmer. Elles ne peuvent pas vendre ce produit à perte, mais lorsqu'il s'agit d'un régime collectif, si un groupe de personnes décide d'acheter les rentes viagères, les prix sont moins élevés et, dans le cas des régimes de pension traditionnels, les gens ne sont pas autorisés à libérer leur argent et à le sortir, comme l'a dit M. Sanderson. Ils sont forcés de rester dans un régime de retraite, et donc, le risque de sélection adverse n'existe pas.

Les gens peuvent acheter une rente viagère, mais, en général, ils ne le font pas parce qu'ils considèrent que le coût est très élevé et ils veulent maintenir le contrôle du montant entier.

Le président : Monsieur Sanderson, avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Sanderson : Les rentes viagères sont une option très viable, à notre avis. Je crois bien que leur prix peut être établi en fonction d'un groupe, ce qui élimine le problème du coût pour les particuliers qui pensent cette option souhaitable pour eux au moment de la retraite. Je pense au moment où le gouvernement fédéral vendait des rentes viagères dans ce pays, en 1908.

Le président : C'était avant mon temps.

M. Sanderson : Je regarde autour de moi et je me demande combien d'entre vous se souviennent du rapport Glascoe de 1962. J'aimerais vous citer une ligne de ce rapport qui s'applique à la vente des rentes viagères par le gouvernement, et je cite : « Elles ne seront vendues en nombre que lorsque leur prix sera en deçà de la valeur marchande courante. »

Yes, annuities tend to be expensive relative to what many people think they should cost, but there are real risks to those guarantees. OSFI and insurance companies recognize those risks, and we think that they are an absolutely viable element of retirement planning for all Canadians.

The Chair: Thank you.

Senator Chaput: A very brief question. In an ideal world, what would be the best choice for the low-income, the medium-income and the others? What is the best choice of everything that you have explained today?

Mr. Sanderson: There are so many variables. I hate to make a generalization, but, given the focus of this bill and Bill C-25 on modest and middle-income people, I think that the PRPP or some other arrangement that is a tax-deferred arrangement is really the only game out there. As much as many of us would appreciate having a defined benefit pension plan, they are largely off the table. I think that there would be significant risks if we were to dramatically expand the CPP, so I think that the PRPP is the option of choice for a great many Canadians. At lower-income levels, a locked-in TFSA, if such a vehicle were permitted, would be a very appropriate option. At very low-income levels, as Mr. Pierlot has said, retirement savings is probably not a priority. If your concern is a roof over your head, clothes on your children and food on the table, then retirement saving tends to be a low priority.

Mr. Pierlot: It is clear that the lowest-income workers should not save for retirement. Workers of modest and middle income, that is, people making \$30,000 to \$50,000, should probably be doing some retirement saving. They should probably be looking at a TFSA-style plan first or, as Mr. Sanderson mentioned, and we basically agree on this point, a tax-paid savings vehicle within the PRPP that is locked in so that they cannot take the money out. For people making \$50,000 and above it makes more sense to be in a tax deferred plan.

It is true that defined benefit plans are not an option for many people right now because they are not offered, but as I was saying earlier, if you want that 60 per cent or 70 per cent pension, at today's rates of return you will have to put away 30 to 35 per cent of your salary every year to have a hope of having it. However, the tax limits for PRPPs limit you to 18 per cent of income, so how will you get there? You cannot possibly have that 70 per cent pension in a PRPP, even the people who are supposed to be saving in tax-deferred accounts.

En effet, les rentes viagères tendent à être onéreuses par rapport à ce que les gens pensent qu'elles devraient coûter, mais des risques réels existent avec ce genre de garanties. Le Bureau du surintendant des institutions financières et les compagnies d'assurances reconnaissent ces risques, et nous estimons qu'elles constituent un élément absolument viable des outils de planification de la retraite pour tous les Canadiens.

Le président : Merci.

Le sénateur Chaput : Une très courte question, si vous permettez. Dans un monde idéal, quel serait le meilleur choix pour les personnes à faible revenu, les personnes à revenu moyen et les autres? Quelle est la meilleure option dans tout ce que vous avez expliqué aujourd'hui?

M. Sanderson : Il y a tant de variables. Je n'aime pas du tout faire des généralisations, mais compte tenu de l'accent mis par ce projet de loi et le projet de loi C-25 sur les personnes à revenu modeste et moyen, je pense que le RPAC ou un autre instrument à impôt différé est véritablement la seule option valable qui existe actuellement. Bien que bon nombre d'entre nous aimeraient voir des régimes de retraite à prestations déterminées, ceux-ci sont, en grande partie, hors de question. Je crois que les risques seraient considérables si nous élargissions radicalement la portée du RPC; donc, à mon avis, le RPAC est la seule option valable pour un grand nombre de Canadiens. Pour les personnes à faible revenu, un CELI immobilisé, si un tel instrument existait, serait une option appropriée. Pour les personnes dont le revenu est très faible, comme l'a dit M. Pierlot, l'épargne retraite n'est probablement pas une priorité. Si vous luttez pour conserver un toit sur votre tête, habiller et nourrir votre famille, en général, l'épargne-retraite est une très faible priorité.

M. Pierlot : Il est clair que les travailleurs qui ont le plus faible revenu ne devraient pas épargner pour leur retraite. Les travailleurs à revenu modeste ou moyen, c'est-à-dire les gens qui gagnent de 30 000 \$ à 50 000 \$, devraient probablement mettre une certaine somme dans l'épargne-retraite. Ils devraient envisager un régime du style CELI ou, comme l'a dit M. Sanderson, et nous sommes fondamentalement d'accord sur ce point, un instrument d'épargne libre d'impôt dans le cadre d'un RPAC qui est immobilisé de sorte qu'ils ne puissent pas retirer l'argent. Pour les personnes dont le revenu est 50 000 \$ et plus, le choix le plus logique serait un régime à impôt différé.

Il est vrai que les régimes à prestations déterminées sont hors de portée pour bien des gens actuellement, parce qu'ils ne sont pas offerts; cependant, comme je le disais plus tôt, si vous voulez un revenu de retraite de 60 ou 70 p. 100, aux taux de rendement d'aujourd'hui, vous devrez épargner 30 à 35 p. 100 de votre salaire annuel pour y arriver. Néanmoins, les plafonds du RPAC pour l'impôt vous limitent à 18 p. 100 de votre revenu; comment donc arriverez-vous à le faire? Il est impossible de produire un revenu de retraite de 70 p. 100 dans le cadre d'un RPAC, même dans le cas des personnes qui sont censées épargner dans des comptes à impôt différé.

That is one of the biggest problems with our structure. It says that one group can save 35 or 40 per cent of their pay in a pension plan and another group can save only 18 per cent of their income. Why is that?

Senator Finley: My question is a lot more general. You have discussed a myriad of options and potentials. How many people in the general population even remotely understand this? I ask that question seriously. I was just talking with a young fellow outside about high school and college. Are there courses to prepare people coming out of high school and going to university or college or into the workforce for this?

You said that people earning \$20,000 or \$30,000 may as well not save anything. How many people understand that right from the get-go? Is there a way that we could remedy some of that?

Mr. Sanderson: As a former teacher I can tell you that it is very difficult to engage a grade 2 student on mortgage finance. You have to look for teachable moments. That has become a bit of a buzz word, but there are initiatives in the school system and there are more that can be undertaken. Things like the negotiation of a cell phone contract is relevant to a preteen or a teenager.

How you move from that to the longer term, given that our collective attention spans tend to be shrinking, is a real challenge, but it is one that we recognize. Materials are being developed to assist consumers generally, and young people in particular, to understand the various elements of the financial system, from banking to car insurance, life insurance and retirement savings. It is very much a work-in-progress, and I hear your point.

Senator Finley: That concerns me quite a bit. Thank you.

Mr. Pierlot: I can give a very direct answer to that question. They do not, by and large. I know that from anecdotal evidence, but it is based on a relatively large sample. Part of my work with pensions has involved giving seminars to a number of members of pension plans at their workplaces, educating them about pension and retirement savings. I was hired by an employer to spend a solid week giving day-long sessions to a large number of shop floor employees — in one case it was prison guards — explaining their pension to them and answering their questions.

Typically out of a group of 20 or 25 people there might be one who understood right away what I was saying, the smart one in the group who had done the research and was asking all the right questions. The rest had absolutely no idea. Everything I was telling them was new.

C'est là le plus grand problème que présente notre structure. Selon cette structure, un groupe peut cotiser de 35 à 40 p. 100 de son salaire dans un régime de retraite et un autre groupe ne peut cotiser que 18 p. 100 de son revenu. Pourquoi?

Le sénateur Finley : Ma question est d'ordre beaucoup plus général. Vous avez présenté une myriade d'options et de choix. Quelle proportion de la population en général comprend le moins bien cela? Je suis sérieux. Je parlais justement dehors avec un jeune homme au sujet de l'école secondaire et du collège. Existe-t-il des cours sur ce sujet qui prépareraient les jeunes sortant de l'école secondaire et entrant à l'université, au collège ou dans la population active?

Vous avez dit que les personnes qui gagnent entre 20 000 et 30 000 \$ peuvent tout aussi bien ne rien épargner. Combien de personnes comprennent cela d'emblée? Y a-t-il un moyen selon lequel nous pourrions améliorer la situation?

M. Sanderson : En tant qu'ancien enseignant, je peux vous dire qu'il est très difficile d'intéresser un élève de la 2^e année au financement des hypothèques. Il faut trouver les moments propices pour enseigner chaque sujet. Bien que ce soit devenu un terme à la mode, en quelque sorte, je dirais qu'il existe des initiatives dans le système scolaire et que d'autres encore peuvent être créées. Ce sont les choses comme la négociation d'un contrat de téléphone mobile qui sont pertinentes pour un préadolescent ou un adolescent.

Passer de cela au long terme, si l'on tient compte de notre capacité d'attention qui semble diminuer considérablement, est un véritable défi, mais un défi dont nous sommes conscients. Il y a des documents qui sont produits pour aider les consommateurs en général, et les jeunes en particulier, à comprendre les divers éléments du système financier, des banques à l'assurance automobile, l'assurance-vie et l'épargne-retraite. C'est un travail continu, et je comprends ce que vous dites.

Le sénateur Finley : Ça m'inquiète beaucoup. Merci.

M. Pierlot : Je peux vous donner une réponse très directe à cette question. En général, les gens ne comprennent pas. Je le sais d'après des faits anecdotiques, mais à partir d'un échantillon relativement grand. Dans le cadre de mes activités portant sur les régimes de retraite, j'anime des ateliers à l'intention d'un certain nombre de participants à des régimes de retraite, à leur lieu de travail, pour les éduquer au sujet de la retraite et de l'épargne-retraite. Un employeur m'a engagé pour une semaine pleine de séances d'un jour complet avec un certain nombre d'employés — dans un des cas, il s'agissait de gardiens de prison — pour leur expliquer leur régime de pension et répondre à leurs questions.

En général, dans un groupe de 20 ou 25 personnes, il y en avait généralement une qui comprenait tout de suite ce dont je parlais, l'intelligente du groupe qui avait fait sa recherche et qui posait toutes les bonnes questions. Toutes les autres n'avaient absolument aucune idée. Tout ce que je leur disais était du nouveau.

I think it is fair to say that people do not understand this stuff.

Senator Finley: Most people are in the workforce by the time they are in their early twenties. Most people who work with pensions and savings plans would say that that is when you have to start making decisions. My concern is that there does not seem to be a mechanism anywhere in our society, whether it is education, government or anything else, that at least prepares the interest. Most kids have computers of some description. There are lots of computer simulation models on this, but you have to know where that is and why you would want to do it as a lifestyle choice.

We teach kids so many different forms of lifestyles now, not all of which are perhaps appropriate. There seems to be a huge gap in the preparation of young people transitioning into being adults and looking forward. I know that your industry does a lot in terms of materials, but do you see some way that the focus could be more centralized or concentrated, perhaps through governments spending more time doing this? The answer may be more money.

Mr. Sanderson: There is a financial literacy initiative and the notion of a literacy champion floating around, which is positive. However, we have to recognize that we will not get everyone to the level of literacy in financial matters that we might hope for, and that is where things like smart default options that will assist people to get to the right spot, perhaps in spite of themselves, are important. That is a key feature of the PRPP in terms of automatic enrolment, again a chance of opt-out; automatic investment selection defaults; automatic increases in contribution levels so that you do not just set it and forget it. Putting 2 per cent of your pay into the plan may get you started but, as Mr. Pierlot has indicated, that is not enough to get the job done.

Mr. Pierlot: I agree with Mr. Sanderson that intelligent default options are needed. The best pension savings arrangements are the ones where the members do not have to think about it. Those are the ones that operate most cost effectively and have the highest rates of return. If you are a surgeon, you should not be managing your pension, and if you are a pension manager, you should not be performing surgery on yourself. There is something in economics called comparative advantage. You should do what you are good at, and retirement saving is not something most people are good at. They should have an expert do it, an expert that is paid to act in their interest and has no conflict of interest. The best pension plans work that way and they deliver the best outcomes.

The Chair: Thank you very much, Mr. Pierlot and Mr. Sanderson. We have gone over our time, but yours was a subject of great interest to this committee. Thank you for taking the time to explain it to us.

Je pense qu'on peut raisonnablement dire que les gens ne comprennent pas ce dont nous parlons ici.

Le sénateur Finley : La plupart des gens sont dans la population active dès le début de la vingtaine. Et la plupart des spécialistes des régimes de retraite et d'épargne diraient que c'est à ce moment-là qu'il faut commencer à prendre des décisions. Je m'inquiète qu'il ne semble pas y avoir de mécanisme dans notre société, que ce soit au niveau de l'éducation, du gouvernement ou d'autre chose, qui au moins éveille l'intérêt. La plupart des jeunes ont des ordinateurs. Il existe un grand nombre de modèles de simulation informatique sur le sujet, mais il faut savoir où ils se trouvent et pourquoi il serait judicieux de faire des choix de style de vie.

Nous enseignons maintenant aux jeunes un si grand nombre de styles de vie différents qui ne sont peut-être pas tous appropriés. Il semble y avoir une grave lacune dans la préparation des jeunes à leur transition à la vie d'adulte et à la préparation de leur avenir. Je sais que votre industrie produit beaucoup de documents, mais comment, d'après vous, pourrait-on diriger l'attention de façon plus centralisée ou concentrée, peut-être si les gouvernements consacraient davantage de temps à faire cela? La réponse pourrait être davantage d'argent.

M. Sanderson : Il existe une initiative de littéracie financière, et l'idée d'un champion de littéracie a été lancée, ce qui est positif. Cependant, nous devons reconnaître que nous n'amènerons pas tout le monde au niveau de littéracie financière que nous pourrions espérer; voilà pourquoi les choses comme les options implicites intelligentes qui aideront les gens à faire le bon choix, peut-être malgré eux, sont importantes. C'est une caractéristique clé du RPAC avec l'adhésion automatique — les membres pouvant choisir de ne pas participer —; les options automatiques de placement, et l'augmentation automatique des cotisations pour que les gens ne choisissent pas un niveau de cotisation au départ, puis l'oublie. Cotiser 2 p. 100 de votre salaire dans le régime peut vous aider à démarrer, mais comme l'a indiqué M. Pierlot, cela ne suffit pas du tout.

M. Pierlot : Je conviens avec M. Sanderson que les options implicites intelligentes sont une nécessité. Les meilleures modalités d'épargne retraite sont celles dont les membres n'ont pas à penser. Ce sont elles qui fonctionnent de la façon la plus rentable et ont les plus hauts taux de rendement. Un chirurgien ne devrait pas avoir à gérer son régime de pension, et un gestionnaire de régime de pension ne devrait pas avoir à s'opérer lui-même. C'est ce que l'on appelle en économie, l'avantage comparatif. Il faut faire les choses que l'on sait bien faire, et l'épargne-retraite n'est pas quelque chose que la plupart des gens savent bien faire. Ils devraient confier cette activité à un expert, un expert qui est payé pour agir dans leur intérêt et qui n'a aucun conflit d'intérêts. Les meilleurs régimes de retraite fonctionnent ainsi et produisent les meilleurs résultats.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Pierlot et monsieur Sanderson. Nous avons dépassé le temps prévu, mais votre sujet intéressait beaucoup le comité. Merci d'avoir pris le temps de nous l'expliquer.

[Translation]

The Chair: We are going to continue with our study of the subject-matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

We will now go to Division 23 in Part 4, entitled Public Sector Pensions, on page 353 of the bill.

[English]

We are pleased to welcome Mr. Chris Aylward, National Executive Vice President of the Public Service Alliance of Canada; Ms. Rosemary Pitfield, Director of Communications, and Ms. Sayward Montague, Pension Information and Research Officer, of the National Association of Federal Retirees; by videoconference from Toronto, Mr. William Robson, President and Chief Executive Officer of the C.D. Howe Institute; and by videoconference from Hamilton, Mr. Bill Tufts, Founder and Executive Director, and Mr. Mark Mullins, Director, of Fair Pensions for All. Given the number of presentations and the fact that we have to finish fairly well on time, I would ask all of you to keep your opening statements fairly brief, leaving ample time for discussion.

We will begin with Mr. Aylward.

Chris Aylward, National Executive Vice President, Executive Office, Public Service Alliance of Canada: Good afternoon, senators, and thank you for inviting the Public Service Alliance of Canada to speak to you today. The PSAC is the largest federal public sector union representing more than 172,000 people from coast to coast to coast and from embassies and consulates abroad.

The majority of PSAC members work for the federal government and its agencies. The PSAC has major concerns with the latest budget implementation bill, Bill C-45. Many of these proposed legislative changes will have a drastic impact on Canadians. They should not be rushed through Parliament in one large bill that does not allow for careful consideration, public scrutiny and debate. Today, I will comment on the proposed changes to the retirement age in the federal public sector pension plans.

Bill C-45 will increase the normal retirement age from 60 to 65 for new hires beginning in 2013. This change undermines younger generations who make up the majority of new hires in the federal public service. The increase in the retirement age will generate a two-tier system. It will create inequities between young and older workers in the public service, forcing younger workers to retire at

[Français]

Le président : Nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Nous passons maintenant à la section 23 de la partie 4, intitulée Régimes de pension du secteur public, qui se trouve à la page 353 du projet de loi.

[Traduction]

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Chris Aylward, vice-président exécutif de l'Alliance de la Fonction publique du Canada; Mme Rosemary Pitfield, directrice des communications de l'Association nationale des retraités fédéraux; par vidéoconférence de Toronto, M. William Robson, président et chef de la direction de l'Institut C.D. Howe; et par vidéoconférence de Hamilton, M. Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif et M. Mark Mullins, directeur, de Fair Pensions for All. Compte tenu du nombre de présentations et du fait que nous devons finir relativement à temps, je vous demanderai tous d'être brefs dans vos déclarations liminaires afin de laisser amplement de temps pour la discussion.

Nous commencerons par M. Aylward.

Chris Aylward, vice-président exécutif national, Bureau de direction, Alliance de la fonction publique du Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous souhaite un excellent après-midi et je vous remercie d'avoir invité un représentant de l'Alliance de la fonction publique du Canada à s'adresser à vous aujourd'hui. L'AFPC est le plus important syndicat de la fonction publique fédérale puisqu'il représente au-delà de 172 000 personnes d'un océan à l'autre, ainsi que des employés des ambassades et des consulats de notre pays à travers le monde.

La majorité des membres de l'AFPC travaille pour le gouvernement fédéral et ses divers organismes. L'Alliance est fortement préoccupée par le dernier projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-45. Nombre des modifications législatives qui y sont proposées auront des effets draconiens sur les Canadiens. Toutes ces mesures ne devraient pas être adoptées aussi rapidement par le Parlement au moyen d'un vaste projet de loi omnibus qui n'en permet pas une étude attentive, et qui ne laisse pas au public le temps nécessaire pour l'examiner attentivement et d'en débattre. Je vais vous entretenir aujourd'hui des modifications aux régimes de retraite du secteur public fédéral qui touchent à l'âge de la retraite.

Le projet de loi C-45 va retarder l'âge normal de départ en retraite des personnes embauchées à compter de 2013. Celui-ci va passer de 60 à 65 ans. Ce sont les générations les plus jeunes de fonctionnaires fédéraux, qui représentent la majorité des nouvelles embauches, qui seront touchées. La hausse de l'âge de la retraite va générer un système à deux niveaux. Elle va faire

an older age. PSAC's position is that the Public Service Pension Plan is sustainable, and there is no reason to penalize young workers.

Since 2000, employee and employer contributions have been invested by the Public Service Pension Investment Board. Pension funds are managed according to actuarial projections that spread the risk across generations and over a very long time horizon. Naturally, over that amount of time, there will be projected deficits and surpluses. Nevertheless, according to the latest actuarial evaluation of the federal Public Service Pension Plan tabled in June this year, the plan remains adequately funded. It is important to remember too that federal employees pay a significant amount for their pension benefits through direct contributions every year that they work. Their share of pension contributions has been rising steadily and will be increasing to 50 per cent. Employer contributions to the pension plan are factored into the cost of the compensation package when the employer comes to the bargaining table. The pension plan is a worthwhile investment toward committed and professional employees, who provide high quality services to Canadians.

Members of this committee should also be aware that the Canada Pension Plan and Quebec Pension Plan payments are integrated with federal public service pensions. The average annual pension received by retired federal public sector workers in 2011 was \$25,991. The PSAC believes the government should focus on strengthening pensions for all Canadians, instead of weakening pension plans and retirement security for those dedicated to public service and generations to come.

The PSAC has other concerns about Bill C-45 that echo much of the criticism being expressed by environmental, scientific and Aboriginal groups and individual Canadians. We believe Canadians are not well served by omnibus bills. Bill C-45 should be broken down into individual pieces of proposed legislation so that parliamentarians and all Canadians have ample opportunity to study and understand the consequences of the proposed changes.

Before I close, I will take a few moments to iterate our concern about significant changes to programs and services that affect the livelihoods, environment and safety of Canadians. These changes are being made without transparency and without hearing from those who depend on the service. Search and Rescue and Coast Guard stations are being shut down despite the pleas to

apparaître des injustices entre les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés dans la fonction publique, en contraignant les plus jeunes à prendre leur retraite à un âge plus avancé. L'AFPC est d'avis que le Régime de retraite de la fonction publique est viable dans sa forme actuelle et qu'il n'y a pas de raison de pénaliser les jeunes travailleurs.

Depuis l'an 2000, les cotisations versées par les employés et par l'employeur ont été investies par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. Les fonds de pension sont gérés en tenant compte des projections actuarielles qui étalent les risques sur toutes les générations concernées et sur un horizon à très long terme. Comme c'est normal sur une telle période, on prévoit que certaines années seront déficitaires alors que d'autres donneront lieu à des surplus. Néanmoins, si nous nous fions à la dernière évaluation actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique fédérale, déposée en juin de cette année, le régime est toujours capitalisé de façon satisfaisante. Il faut également se rappeler que les employés fédéraux paient un montant important de leurs prestations de retraite avec les cotisations directes qu'ils versent chaque année pendant laquelle ils travaillent. Leur quote-part des cotisations totales de retraite a augmenté régulièrement et va continuer à le faire jusqu'à atteindre 50 p. 100. Les cotisations de l'employeur au régime de retraite sont prises en compte dans le coût de l'ensemble de la rémunération quand l'employeur se présente à la table de négociation. Le régime de pension représente un investissement appréciable au profit d'employés engagés et professionnels qui fournissent des services de haute qualité à leurs concitoyens.

Les membres de ce comité doivent également savoir que les versements au Régime de pension du Canada et au Régime de rentes du Québec sont intégrés aux pensions de la fonction publique fédérale. En 2011, la pension annuelle moyenne que touchaient les travailleurs retraités de la fonction publique fédérale était de 25 991 \$. L'AFPC est d'avis que le gouvernement devrait s'efforcer avant tout d'améliorer les pensions de tous les Canadiens au lieu d'affaiblir les régimes de pension et la sécurité du revenu de retraite des personnes qui se consacrent à la fonction publique et des générations à venir.

L'AFPC est également préoccupée par d'autres dispositions du projet de loi C-45 et ses préoccupations correspondent dans une large part aux critiques formulées par les groupes environnementaux, scientifiques et autochtones, et par des citoyens canadiens à titre individuel. Nous estimons que les projets de loi omnibus ne sont pas bons pour les Canadiens. Le projet de loi C-45 devrait être scindé en une série de textes de loi qui permettraient aux parlementaires et à tous les Canadiens de disposer de tout le temps voulu pour les étudier et bien saisir les répercussions des modifications proposées.

Avant d'en terminer, j'aimerais prendre quelques instants pour faire état encore une fois des inquiétudes que soulèvent chez nous les importantes modifications apportées aux programmes et aux services qui touchent les moyens de subsistance, l'environnement et la sécurité des Canadiens. Le gouvernement veut procéder à ces changements sans aucune transparence et sans entendre les

reconsider coming from coastal communities. Veterans Affairs district offices are being closed across the country, including the one and only office in Prince Edward Island. Caseloads are almost doubling, despite the desperate situations faced by our veterans. With cuts to the budget of the Department of Fisheries and Oceans, fish habitat staff are being cut. Meanwhile, the recently issued Cohen Commission of Inquiry Report into the Decline of Salmon in the Fraser River reaffirmed the importance of restoring the Department of Fisheries mandate and resources to protect fish habitat. Just this week, the Canadian Centre for Policy Alternatives released a report on the impact of federal government job cuts in Atlantic Canada. The report estimates that approximately 4,400 direct full-time federal jobs will be lost in the Atlantic region by 2014 and 2015. That represents at least \$300 million in lost salaries and wages. The report also estimates that several hundred more jobs will be lost in federal crown corporations.

The Chair: Mr. Aylward, do you have a written text that you could provide to us? We have designated this time for pensions, so if you could give us that written report, I can assure you that everyone will have a chance to review it.

Mr. Aylward: We can do that.

The Chair: Did you have any final comment with respect to pensions?

Mr. Aylward: That was it.

The Chair: Thank you, and I apologize for having to do that.

William B.P. Robson, President and Chief Executive Officer, C.D. Howe Institute: Thank you very much, senators, for your time and for the invitation to appear today. My take on the situation of the federal employee pension plans is a little different from what you have just heard. They are unusual pension plans in that they make promises of benefits that have no flexibility in respect to the funded status of the plan. In that respect, they are certainly different from defined contribution pension plans. They are also different from pension plans such as the Ontario Teachers' Pension Plan and many of the British Columbia and broader public sector pension plans elsewhere in the country where there is some provision for benefits to have flexibility in the event that there is not enough funding in the plan to pay for them. That matters a lot in this particular case because it makes the promises these plans pay equivalent to any other kind of federal

personnes qui dépendent des services en question. Des stations de recherche et de sauvetage et de la Garde côtière sont fermées bien que les collectivités côtières demandent à ce que ces décisions soient révisées. Des bureaux de district d'Affaires des Anciens Combattants sont fermés à travers le pays, y compris le seul et unique bureau de l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre de dossiers d'anciens combattants à traiter double presque, malgré la situation désespérée dans laquelle se trouvent les anciens combattants. Les compressions budgétaires au ministère des Pêches et des Océans se traduisent par une réduction du personnel qui se consacre à la gestion de l'habitat des poissons. Pendant ce temps, le rapport récent de la Commission d'enquête sur le déclin des populations du saumon rouge du fleuve Fraser — la Commission Cohen —, a souligné à nouveau combien il importe de renforcer le mandat et les ressources du ministère des Pêches pour protéger l'habitat des poissons. Le Centre canadien des politiques alternatives vient tout juste de publier, cette semaine, un rapport sur les répercussions des réductions d'emploi au gouvernement fédéral dans le Canada atlantique. Ce rapport estime qu'environ 4 400 emplois fédéraux directs et à temps plein seront perdus dans la région atlantique d'ici 2014 et 2015. Cela représente au moins 300 millions de dollars de salaires perdus. Ce rapport estime également que plusieurs centaines d'emplois additionnels seront perdus dans les sociétés d'État fédérales.

Le président : Monsieur Aylward, disposez-vous d'une version écrite de vos commentaires que vous pourriez nous remettre? Nous avons consacré cette période aux pensions, et si vous pouviez nous remettre un texte, cela fournirait l'occasion à chacun d'entre nous de l'étudier.

M. Aylward : Je peux vous en communiquer un.

Le président : Avez-vous un dernier commentaire à faire sur les pensions?

M. Aylward : Je viens de vous le faire.

Le président : Je vous remercie et je vous prie de m'excuser de devoir vous faire cette demande.

William B.P. Robson, président et chef de la direction, Institut C.D. Howe : Je vous remercie beaucoup, mesdames et messieurs les sénateurs, du temps que vous me consacrez et de votre invitation à comparaître aujourd'hui. Mon point de vue sur la situation des régimes de pension des employés fédéraux diffère un peu de ceux que vous avez entendus jusqu'à maintenant. Ces régimes de pension sont peu courants en ce sens qu'ils promettent des prestations dont la valeur ne varie pas en fonction du niveau de financement du régime. En cela, ils sont certainement différents des régimes de pension à cotisations déterminées. Ils se distinguent également des régimes de pension comme celui des enseignants ontariens, de nombreux régimes de pension de la Colombie-Britannique, et de divers régimes de pension du secteur public au sens large ailleurs au pays, qui comportent certaines dispositions ajustant les prestations pour permettre au régime de

government debt. As interest rates have gone down, the value of that promise to the employees and the corresponding obligation that it imposes on taxpayers has gone up dramatically over time.

There are people who are not enthusiastic about this way of thinking about federal pensions. They do not think that it is appropriate to look at the interests rates actually out there. They think that it is more sensible to look at assumed rates of return. Against that argument, I would make three points. One of them is that these plans are mostly unfunded. It is true, as the previous speaker said, that there has been some funding going into these plans since the year 2000, but there was a large legacy of unfunded liability, part of the federal debt, at that point. The contributions that have been going in since that time have not been sufficient to fund the plans adequately. There is a very large unfunded liability there that is like any other federal government obligation, and I think the right way of thinking about the value of that is to look at the yields on other federal government debt.

Flip it around and ask: Suppose someone who did not work for the federal government wanted to put aside the same kind of nest egg, guaranteed by the taxpayer and indexed to inflation, what would they buy? They would buy federal government real return bonds. That is the instrument they would buy. A taxpayer could say, "There is an obligation out there that I will someday have to pay taxes to cover. How would I hedge against that?" What would that person invest in? What would they set aside as a nest egg to cover the obligation out there? They would buy real return bonds.

When I look at the federal government's obligations for pensions, I do not think that these assumed rates of return that formed the basis of the previous claim that these plans are adequately funded makes any sense at all. There are no assets in the plan to earn a return, so how could you earn a return on an asset that does not exist? For that reason, I think that it is appropriate for the federal government to value these plans not according to assumed rates of return but according to the interest rates on the rest of their debt. When you do that, the total unfunded obligation is far larger than what is shown in the public accounts. It is more than \$100 billion larger.

The relevance of that to the provisions before the committee is that, although the contribution rate is going to be rising under this legislation, it is not going to be rising anything like enough because the calculation of how much the contributions should be

continuer à les verser en cas de financement insuffisant. C'est un point important dans ce cas particulier parce que cela revient à dire que les promesses de ces régimes sont des dettes au même titre que tout autre type de dette du gouvernement fédéral. Avec la baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces promesses aux employés, et les obligations correspondantes qu'elles imposent aux contribuables ont nettement augmenté avec les années.

Cette façon d'aborder les pensions fédérales ne séduit pas tout le monde. Certains estiment que les taux d'intérêt actuellement en vigueur ne sont pas ceux qu'il faudrait utiliser et ils privilégient des taux de rendement hypothétiques. J'ai trois arguments à formuler contre cette approche. L'un d'eux est que ces régimes sont, pour l'essentiel, non capitalisés. Il est vrai, comme vous l'a dit l'orateur précédent, que ces régimes ont encaissé des fonds depuis l'an 2000, mais ils avaient à ce moment un arriéré important d'éléments de passif non capitalisés qui constituait une partie de la dette fédérale. Les cotisations qui ont été encaissées depuis cette époque n'ont pas suffi à capitaliser ces régimes comme il convient. Ils constituent un élément de passif non capitalisé très important qui est de même nature que toute autre obligation du gouvernement fédéral. Je suis d'avis que la bonne façon d'aborder la valeur de ces éléments est d'étudier les rendements sur les autres dettes du gouvernement fédéral.

Prenons les choses dans l'autre sens et imaginons le cas d'une personne qui n'a pas travaillé pour le gouvernement fédéral et qui souhaite se doter du même type de pécule, garanti par les contribuables et indexé à l'inflation. Que va acheter cette personne? Elle va acheter des obligations à rendement réel. C'est ce qu'elle va choisir. Un contribuable pourrait dire : « Il y a là une obligation et quelqu'un va devoir un jour payer des impôts pour l'assumer. Comment puis-je me protéger contre cela? » Dans quoi cette personne va-t-elle devoir investir? Dans quel type d'instrument va-t-elle investir pour couvrir cette obligation? Elle va acheter des obligations à rendement réel.

Quand je me penche sur les obligations du gouvernement fédéral imputables aux pensions, je ne crois pas que les taux de rendement hypothétiques qui sont à la base de l'affirmation précédente, voulant que ces plans soient capitalisés comme il convient, aient un sens. Le régime ne disposant pas d'éléments d'actifs pour lui permettre de générer un rendement, comment pourrait-il donc obtenir un rendement sur un élément d'actif qui n'existe pas? C'est pourquoi je suis d'avis que le gouvernement fédéral devrait évaluer ces régimes non pas en fonction de taux de rendement hypothétiques, mais en utilisant les taux d'intérêt sur le reste de sa dette. Quand vous procédez de cette façon, l'obligation totale non capitalisée est beaucoup plus importante que ce qui apparaît dans les comptes publics. La différence est supérieure à 100 milliards de dollars.

Dans le cadre de l'étude par votre comité de ces dispositions, ce qui rend cet exemple pertinent est que, même si le projet de loi va entraîner une hausse du taux des cotisations, celle-ci sera loin d'être suffisante parce que le calcul des cotisations nécessaires à

is likewise based on an assumption about rates of return that has no basis in economic reality.

My concern is twofold. First, the contribution rates are not going to be rising enough to actually cover the cost of the benefits being earned under these plans because the cost of those benefits is understated by the federal government's accounting.

Second, the existing unfunded liability that is out there continues to be entirely borne by taxpayers. The risk of changes of its value is borne entirely by taxpayers.

My concern about this legislation is that it does not go far enough. I do not understand why we would grandfather existing federal employees when it comes to changes in the retirement age. That is not what is happening to most Canadians who are affected by the changes to OAS. We are all living longer. We all need to save more in order to finance our pensions. I do not see why there should be exceptions in this case.

A more fundamental rethink of this plan would be appropriate beyond some to have the parameters around the retirement age. I will close by making the same point that I started out on: There are other public sector plans in this country that do have benefit flexibility. If the plan is not adequately funded, they do things like suspend indexation or cut back on some of their indexation. In the province of New Brunswick they are reacting in a farsighted way to the pressure on their plans, both public and private sector, by allowing conversion of existing defined benefit plans to shared risk plans. I think that is very appropriate. I think that the federal government should go in the same direction.

I am not opposed to the changes made in this legislation, but I do not think that they go far enough. I think that we will be looking at these plans again in very short order because their costs are continuing to mount, and what is before the Senate today is not adequate to deal with that problem.

The Chair: Thank you very much. I will now go to Ms. Pitfield from the National Association of Federal Retirees. Do you speak for you and Ms. Montague?

Rosemary Pitfield, Director of Communications, National Association of Federal Retirees: I will be opening, and Ms. Montague will be following. I will keep my comments very brief in the interests of time. You do have our speaking notes. The only comment that I would like to make is that I believe we are all

un financement sain du régime va reposer sur une hypothèse de taux de rendement qui n'a pas de fondement dans la réalité économique.

Mes préoccupations sont de deux ordres. Tout d'abord, les taux de cotisation ne vont pas augmenter suffisamment pour couvrir réellement les coûts des prestations auxquels les prestataires de ces régimes auront droit parce que la méthode comptable utilisée par le gouvernement fédéral les sous-évalue.

Ensuite, le montant actuel des obligations non capitalisées continue à être supporté en totalité par les contribuables, qui assument aussi intégralement le risque de variation de ce montant.

Ce qui me préoccupe, c'est donc que ce texte de loi ne va pas assez loin. Je ne comprends pas pourquoi nous devrions maintenir les droits acquis actuels des employés fédéraux quand il s'agit de modifier l'âge de la retraite. Ce n'est pas le sort qui est réservé à la plupart des Canadiens qui sont touchés par les modifications apportées à la Sécurité de la vieillesse. Nous vivons tous plus longtemps. Nous avons tous besoin d'épargner davantage pour financer nos retraites. Je ne saisis pas pourquoi il devrait y avoir des exceptions dans ce cas-ci.

Il conviendrait d'aller au-delà de la simple révision de l'âge de la retraite pour repenser plus en profondeur ce régime. En terminant, je vais reprendre le commentaire que je vous ai fait au début de mon intervention. Il y a d'autres régimes du secteur public dans ce pays qui prévoient une certaine souplesse dans la détermination des prestations à venir. Si le régime n'est pas capitalisé comme il se doit, les gestionnaires de ces régimes peuvent prendre diverses mesures, comme suspendre l'indexation ou réduire celle-ci dans une certaine mesure. Au Nouveau-Brunswick, les gestionnaires des régimes réagissent avec prévoyance aux pressions qui s'exercent sur ces régimes, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, en permettant la conversion des régimes actuels à prestations déterminées en régimes à risques partagés. Cela me paraît une solution très bien adaptée à la situation. Je crois que le gouvernement fédéral devrait aller dans le même sens.

Je ne m'oppose pas aux modifications proposées dans ce projet de loi, mais je ne crois pas qu'elles aillent assez loin. Je crois que nous devons réexaminer ces régimes à très court terme parce que leurs coûts continuent à augmenter, et parce que la solution que le Sénat étudie aujourd'hui ne permet pas de faire face à ce problème.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Robson. La parole est maintenant à Mme Pitfield de l'Association nationale des retraités fédéraux. Madame, vous exprimez-vous aussi au nom de Mme Montague?

Rosemary Pitfield, directrice des communications, Association nationale des retraités fédéraux : Je prends la parole en premier, et Mme Montague prendra le relais. Pour gagner du temps, je vais m'en tenir à des commentaires très brefs. Vous avez reçu nos notes d'allocation. Le seul commentaire que je tiens à faire est

in agreement that we need to find solutions and that the retirement situation in Canada is not healthy and is not looking healthy for people in the future. I think we can agree on that.

What I think that we disagree on are the tactics being used. We believe that it is a deliberate attempt, by focusing on those who have defined benefit pensions, to remove the focus from the real issue, which is that most Canadians do not have adequate retirement savings programs. We need to look for solutions. What we are proposing is that we all come together — those who are opposed and those who are for the solutions — and try to figure out what is right for not only individual groups but also for all Canadians.

At this time, I pass it over to Ms. Montague and ask her to speak specifically to the reforms.

Sayward Montague, Pension Information and Research Officer, National Association of Federal Retirees: Thank you for the opportunity, senators, to present today. FSNA is very concerned that the government's deficit reduction strategy is being achieved at the expense of its employees. In the 2012 federal budget, the government announced \$5.2 billion a year in spending cuts, largely in the form of job and program cuts. Public service pension reforms will account for over \$2.6 billion in savings in the coming five years and \$700 million a year after that, savings separate from the original \$5.2 billion in savings announced in the 2012 federal budget. Treasury Board President Tony Clement confirmed this with his comment, "By far the lion's share of taxpayer savings from that \$2.6 billion over five years obviously occurs in the public sector pension changes because we have 420,000 public sector employees, and there [are] only 308 members of Parliament."

In order to achieve these savings, the government has announced that they will increase pension contribution rates. Pension contribution rates have been increasing regularly since 2006 to achieve a 40/60 cost sharing ratio between the employees and the employer. This has not yet been achieved. As of 2011, the ratio was 35/65. However, Bill C-45 proposes to accelerate and exceed the 40/60 target by taking the cost sharing ratio to 50/50.

The federal government announced that these increases would begin in January 2013; yet the public service, Canadian Forces and RCMP pension plan members are still in the dark with regard to the timing and full schedule of pension contribution rate increases. At a time when we are seeing increased costs of living, uncertainty with regard to take-home pay is difficult for any employee in any sector. The federal government needs to be

qu'il me semble que nous sommes tous d'accord pour convenir que nous devons trouver des solutions et que la situation des régimes canadiens de retraite n'est pas saine et que rien n'indique que la situation sera corrigée à l'avenir. Je crois que nous pouvons en convenir.

Ce sont les tactiques à utiliser qui font l'objet de désaccord entre les diverses parties. Je crois que, en mettant l'accent sur les personnes qui bénéficient de régimes de retraite à prestations déterminées, nous tentons délibérément d'éloigner nos débats du problème réel, qui est que la plupart des Canadiens n'ont pas de programmes d'épargne retraite satisfaisants. Nous devons chercher des solutions. Ce que nous proposons est que toutes les parties concernées, qu'elles s'opposent aux solutions proposées ici ou qu'elles soient en leur faveur, travaillent ensemble pour définir la solution qui convient non seulement à des groupes précis, mais également à l'ensemble des Canadiens.

Je passe maintenant le relais à Mme Montague en lui demandant de traiter précisément des réformes.

Sayward Montague, agente d'information et de recherche dans le domaine des pensions, Association nationale des retraités fédéraux : Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie de cette occasion de vous entretenir aujourd'hui. L'ANRF est très préoccupée de constater que la stratégie de réduction du déficit du gouvernement est mise en œuvre aux dépens de ses employés. Dans le budget fédéral de 2012, le gouvernement fédéral annonçait des réductions de dépense de 5,2 milliards de dollars, prenant essentiellement la forme de licenciements et de compressions dans les programmes. La réforme des régimes de pension de la fonction publique va permettre de réaliser des économies de plus de 2,6 milliards de dollars au cours des cinq ans à venir et de 700 millions de dollars par année par la suite, des économies indépendantes du montant original de 5,2 milliards de dollars annoncé dans le budget fédéral de 2012. Le président du Conseil du Trésor, M. Tony Clement, l'a confirmé en affirmant que la part du lion de ces économies de 2,6 milliards de dollars que les contribuables vont réaliser sur cinq ans provient bien évidemment des modifications apportées aux régimes de retraite de la fonction publique, qui compte 420 000 employés, alors qu'il n'y a que 308 parlementaires.

Pour réaliser ces économies, le gouvernement a annoncé qu'il va accroître les taux de cotisation aux régimes de retraite. Ces taux ont augmenté régulièrement depuis 2006 puisque l'objectif, pas encore atteint, était que les employés en acquitteraient 40 p. 100 et l'employeur 60 p. 100. En 2011, le ratio était de 35 sur 65 p. 100. Toutefois, le projet de loi C-45 propose d'accélérer le mouvement et d'aller au-delà de cet objectif pour parvenir à un partage à parts égales.

Le gouvernement fédéral a annoncé que ces augmentations vont commencer à s'appliquer en janvier 2012, même si les participants aux régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC ignorent encore à quel moment ils seront touchés et quel sera le calendrier complet des augmentations des taux de cotisation. À une époque où nous observons une augmentation du coût de la vie, toute incertitude

respectful of its employees by consulting them fully and providing clear and timely communication. Finally, I would like to reiterate what Ms. Pitfield said. Rather than continue to attack a small percentage of the population and look to reduce everyone's pension to the lowest common denominator, FSNA would like to urge all stakeholders to come together and have a conversation about the real issues, that is to identify and refine the solution that would ensure that all Canadians have retirement income security. Some of the discussion in the presentations from Mr. Pierlot were most encouraging. That is the kind of conversation that we would welcome.

Ms. Pitfield: And encourage.

Ms. Montague: Thank you.

The Chair: Thank you. We do have your submissions. We will have those translated and circulated to everyone on the committee. We appreciate you being here. Next I will go to Mr. Mullins. Will you speak on behalf of both yourself and Mr. Tufts, or do I have it reversed?

Mark Mullins, Director, Fair Pensions for All: I will speak on behalf of both of us, and Mr. Tufts will be answering questions afterwards.

The Chair: You are with the Fair Pensions for All group.

Mr. Mullins: Yes. Thank you. Honourable senators, the mission of Fair Pensions for All is to promote a pension system for Canadians that is both affordable and fair to all working Canadians and taxpayers. We are here today to comment on the public sector pension plans and to propose changes to those plans and the effect on Canadian non-government workers and taxpayers.

The government is now taking bold initiatives through Bill C-45 to begin fixing the pension inequalities in Canada. We think it is a good start, but much more work is needed.

Pensions are fundamentally an issue of fairness. According to Statistics Canada in May 2011, 57 per cent of the Canadian working population did not have any pension whatsoever. Those folks are almost exclusively concentrated in the private sector.

Of the other 43 per cent, those who have pensions, half are in the private sector and have pensions of assets totalling about \$338 billion, and the remaining half with pensions are government workers whose pension assets total about \$840 billion, or about three times the amount on a per capita basis that exists in the private sector.

touchant le salaire net est difficile à supporter pour tout employé de n'importe quel secteur d'activité. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de respect envers ses employés en les consultant pleinement et en communiquant avec eux de façon claire et en temps opportun. Enfin, j'aimerais reprendre à mon compte ce qu'a dit Mme Pitfield. Au lieu d'attaquer un petit pourcentage de la population et d'essayer de réduire les retraites de tout le monde au niveau d'un plus petit dénominateur commun, l'ARNF aimerait inciter tous les intervenants à se réunir pour discuter des questions réelles, c'est-à-dire pour cerner et raffiner la solution qui garantirait à tous les Canadiens de disposer d'une sécurité du revenu à la retraite. Certaines des propositions figurant dans l'exposé de M. Pierlot sont des plus encourageantes. C'est le genre de discussion que nous accueillerions d'un très bon œil.

Mme Pitfield : Et que nous encouragerions.

Mme Montague : Merci.

Le président : Je vous remercie. Nous avons vos exposés. Nous allons les faire traduire et les remettons à tous les membres du comité. Nous vous remercions d'être venues nous rencontrer. Je donne maintenant la parole à M. Mullins. Vous exprimez-vous également au nom de M. Tufts, ou est-ce l'inverse?

Mark Mullins, directeur, Fair Pensions for All : Je vais m'exprimer en nos deux noms et M. Tufts répondra par la suite aux questions.

Le président : Vous faites partie du groupe Fair Pensions for All.

M. Mullins : Oui, c'est bien cela. Je vous remercie. Mesdames et messieurs, Fair Pensions for All a pour mission de promouvoir un régime de pension pour les Canadiens qui soit à la fois abordable et équitable pour tous ceux qui travaillent et pour les contribuables. Nous sommes ici aujourd'hui pour vous faire part de nos commentaires sur les régimes de pension de la fonction publique, pour proposer des modifications à ces régimes et pour vous entretenir des effets qu'ils auront sur les travailleurs canadiens qui ne sont pas au service du gouvernement et sur les contribuables.

Avec le projet de loi C-45, le gouvernement prend maintenant des initiatives audacieuses pour commencer à corriger les disparités entre les divers types de pensions au Canada. Nous trouvons que c'est là un bon début, mais aussi qu'il faudra en faire beaucoup plus.

Fondamentalement, la question des pensions est une question d'équité. D'après Statistique Canada, en mai 2011, 57 p. 100 de la population canadienne qui travaillait ne disposait d'aucune forme de régime de pension. Ces personnes se retrouvent presque exclusivement dans le secteur privé.

Les 43 p. 100 restant, qui bénéficient d'un régime de pension, se répartissent également entre le secteur privé, et disposent de régimes dont la valeur totalise environ 338 milliards de dollars, et le secteur public, dont l'actif total des régimes de retraite est d'environ 840 milliards de dollars, soit environ trois fois plus par personne que dans le secteur privé.

You can see that we have become a nation of pension haves and have-nots that is split along the lines of those who work in the government sector and those who do not. RRSPs are what 57 per cent of working Canadians rely on, but the contributions to RRSPs have not kept up over the last decade. Contributions have increased about 16 per cent, which does not keep up with inflation. On the other hand, contributions made to public sector pensions have gone up about 200 per cent.

The public sector plans, even with the huge increases, are still estimated to be short about \$300 billion on the promises they have made for their current employees, meaning that taxpayers are on the hook for a huge shortfall.

The retirement age is also an issue. Many public sector employees begin much earlier retirement than the rest of working Canadians. In 2011, 21 per cent of those retiring from the federal civil service were 55 years of age or less, and by age 60, 59 per cent of the workforce had retired. This contrasts to the recent move by the government to increase the Old Age Security for the rest of Canadians to age 67. At that time, the Prime Minister stated, "aging of the population and shrinking of the labour force is a serious economic challenge for Canada, as it is for other countries." We agree with this statement but we ask: Why is it only a problem in the private sector? Why is it not a problem for the public sector as well?

The private sector is switching from defined benefit to defined contribution plans. Notably over the past year, many private sector companies like Air Canada, General Motors, the Royal Bank and ArcelorMittal have all moved to defined contribution plans, most of them moving their existing employees as well. Simply starting off new employees in those plans was not sufficient, and we believe it will not be a sufficient fix for the public sector plans, either.

There is also an issue of fairness between younger and older Canadians. It is estimated that in some pension plans, two thirds of the contributions made by younger workers go to cover funding shortfalls for retired or soon-to-be-retired workers, leaving the availability of pensions for themselves in doubt. Also, the eventual need of employers, both private and public, to limit employment costs from spiraling out of control often translates into layoffs and hiring freezes that disproportionately fall on the youngest workers.

Vous pouvez donc constater que nous sommes devenus un pays divisé entre ceux qui ont un régime de retraite et ceux qui n'en ont pas, selon que vous travaillez ou non pour le gouvernement. Cinquante-sept pour cent des Canadiens qui travaillent dépendent des REER, mais les versements à ces REER ne se sont pas maintenus au cours de la dernière décennie. Leur hausse a été d'environ 16 p. 100, ce qui est insuffisant pour contrer les effets de l'inflation pendant cette décennie. Par contre, les cotisations versées aux régimes de retraite du secteur public ont augmenté d'environ 200 p. 100.

On estime néanmoins que, même avec cette augmentation énorme, il manquera environ 300 milliards de dollars aux régimes de retraite du secteur public pour tenir les promesses faites à leurs employés actuels, ce qui revient à dire que les contribuables vont devoir boucher un trou énorme.

L'âge de la retraite pose également problème. De nombreux employés du secteur public prennent leur retraite beaucoup plus tôt que le reste des Canadiens qui travaillent. En 2011, 21 p. 100 des employés de la fonction publique fédérale qui prenaient leur retraite avaient 55 ans ou moins et 59 p. 100 des employés fédéraux avaient pris leur retraite à 60 ans. Cela ne va vraiment pas dans le sens des mesures adoptées récemment par le gouvernement en reportant l'âge de la prestation de Sécurité de la vieillesse à 67 ans pour le reste des Canadiens. Lors de l'annonce de cette mesure, le premier ministre affirmait que le vieillissement de la population et le rétrécissement de la main-d'œuvre constituaient un défi économique sérieux pour le Canada, comme pour les autres pays. Nous sommes d'accord avec cette affirmation, mais nous nous posons une question. Pourquoi cela n'est-il un problème que dans le secteur privé? Pourquoi cela n'est-il pas un problème également dans le secteur public?

Le secteur privé passe des régimes à prestations déterminées à des régimes à cotisations déterminées. On a en particulier relevé au cours de la dernière année que de nombreuses entreprises du secteur privé comme Air Canada, General Motors, la Banque Royale et ArcelorMittal sont passées à des régimes à cotisations déterminées, et que dans la plupart des cas, cela s'est appliqué aux employés déjà en poste de ces entreprises. Il ne suffit pas d'appliquer ces régimes uniquement aux nouveaux employés, et nous ne croyons pas non plus que cela suffira pour les régimes de retraite du secteur public.

Il y a également une question d'équité entre les Canadiens plus jeunes et plus âgés. On estime que, dans certains de ces régimes de pension, les deux tiers des cotisations versées par les travailleurs plus jeunes servent à financer les prestations versées aux travailleurs retraités ou qui prendront bientôt leur retraite, semant un doute sur la disponibilité de ressources pour verser des retraites à ces travailleurs plus jeunes. De plus, les employeurs des secteurs privé et public pourraient devoir empêcher la montée en flèche des coûts d'emploi, ce qui entraîne fréquemment des licenciements et des gels de l'embauche qui touchent de façon disproportionnée les travailleurs les plus jeunes.

There are four considerations we wish to propose for changes related to public sector pensions. First, the government is proposing changes to its pension such that annual contributions into the plans will be 25 per cent of salary. However, C.D. Howe has pointed out that a contribution of 40 to 50 per cent of salary is actually needed. The government should ensure that contributions really do cover the true cost of future obligations, shared on a true 50/50 basis.

Second, the government should begin placing all new employees into a defined contribution plan or, at a minimum, a hybrid plan that takes much of the onus and risk off of taxpayers now and into the future.

Third, the government should reduce the incidence of early retirement and in the process make sure that retirement age is the retirement age and that it is not overridden by an age plus years of service concept like it is today.

Finally, changes must be made for existing employees as well. The current shortfall in the federal civil service pension that is in excess of \$200 billion is due to provisions made to current employees, so these employees must be part of the solution.

In conclusion, consideration of these solutions will help to address the federal deficit, correct unfairness that exists between public and private sector lifetime earnings and address issues of intergenerational fairness.

The Chair: Thank you very much. Could you tell me, Mr. Mullins, did you take into consideration the proposed change in Bill C-45 to increase the age when a pension can be drawn from 60 to 65?

Mr. Mullins: We have taken that into account, but we often feel it is trumped by the combination of age and years of service, and we do not think that should be the case.

The Chair: You made that point at the very end. Thank you for that. Thank you for your comments.

Senator McInnis: Thank you. I have a question for Mr. Aylward.

I understood you to say that the pension fund for the public sector was in very good shape. You heard from the C.D. Howe Institute that the plans are mostly unfunded, that contributions are simply not sufficient. You also heard that the public pensions are rich and the private sector is poor.

How can you sit there and make the comment you just made about the pensions being well funded?

Nous aimerions proposer quatre modifications aux régimes de pension du secteur public. Tout d'abord, le gouvernement propose de modifier ses régimes de façon à ce que la cotisation annuelle aux régimes représente 25 p. 100 du salaire. Cependant, l'Institut C.D. Howe a montré qu'il faut en réalité des cotisations équivalant à 40 à 50 p. 100 du salaire. Le gouvernement devrait veiller à ce que les cotisations couvrent réellement les coûts réels des obligations ultérieures, dans le cadre d'un partage à parts égales entre l'employeur et l'employé.

En deuxième lieu, le gouvernement devrait commencer à inscrire tous les nouveaux employés à un régime à cotisations déterminées ou, pour le moins, à un régime hybride qui éliminerait une grande partie du fardeau et des risques qui pèsent, maintenant et à l'avenir, sur les épaules des contribuables.

En troisième lieu, le gouvernement devrait réduire l'incidence des départs à la retraite hâtifs et, ce faisant, veiller à ce que ces départs se fassent à l'âge fixé pour la retraite, et qu'il n'y ait pas de mécanismes cumulant l'âge et les années de service comme c'est le cas en ce moment.

Enfin, il faut apporter des modifications aux régimes des employés actuels. Le déficit d'au-delà de 200 milliards de dollars des régimes de retraite de la fonction publique fédérale s'explique par les dispositions dont profitent les employés actuels et ces employés devraient donc contribuer à la solution du problème.

En conclusion, ces solutions pourraient contribuer à réduire le déficit fédéral, à corriger l'iniquité qu'il y a maintenant entre les gains sur toute la vie du secteur public et du secteur privé et à résoudre les problèmes d'équité intergénérationnelle.

Le président : Je vous remercie beaucoup. Monsieur Mullins, avez-vous pris en compte les modifications proposées dans le projet de loi C-45 pour repousser l'âge auquel une pension peut être prise de 60 à 65 ans?

M. Mullins : Nous l'avons pris en compte, mais cet effet est souvent éclipsé par la combinaison d'âge et d'années de service, et nous ne croyons pas que ça devrait être le cas.

Le président : Vous avez abordé cette question à la toute fin de vos commentaires. Je vous en remercie. Merci de vos commentaires.

Le sénateur McInnis : Je vous remercie. J'ai une question à poser à M. Aylward.

Si je vous ai bien compris, vous nous avez dit que la caisse de retraite du secteur public est en très bon état. Nous avons par contre entendu le représentant de l'Institut C.D. Howe nous dire que les régimes sont largement sous-capitalisés, que les cotisations ne suffisent tout simplement pas. Vous avez également entendu affirmer que les régimes de pension du secteur public sont riches et que ceux du secteur privé sont pauvres.

Comment, dans ces conditions, en ayant entendu tout cela, pouvez-vous nous dire que la caisse de retraite est bien capitalisée?

Mr. Aylward: We can talk about biased math or about what the chief actuary officer has said about the Federal Public Service pension plan. That officer stated that the public service pension plan is in good shape and is adequately funded.

If you look at what was just stated concerning the \$200 billion, that is called fear of value assessment. How you arrive at that figure is that if the government were to cease operations today, the same way private corporations would go bankrupt, we would have a whole lot more to worry about than our pensions.

Senator McInnis: Well, we will not have a debate here between our witnesses, but I am sure they can counter what you are saying.

I want to ask you about your concern regarding the retirement age going from 60 to 65 and the inequities of pitting young against old in the public sector. I am having trouble with that. How are you squaring that? If a person commences a career in 2013, are you telling me it will be a problem for them to retire at the age 65 as opposed to 60? Is that realistic?

Mr. Aylward: They are now going to have to retire at an older age. They will be sitting next to someone who possibly started work in 2012, may be a year or two younger, and they will be on two different pension streams now. That is the inequity.

Senator McInnis: Change must commence at some time.

Mr. Aylward: By creating inequities and unfairness?

Senator McInnis: I will just leave that alone. Do you feel that governments should be employers, or should they be there to provide services? Should they actually become employers as opposed to the private sector doing things? You suggest 4,000 jobs were lost in Atlantic Canada. I am from Atlantic Canada, and I have heard nothing but positive things about this because people are of the belief the government is too large.

How do you feel about that? I understand your position. I know where your paycheque comes from, but really, do you not think we should have a streamlined government, as lean as it can possibly be?

Mr. Aylward: Let us talk about the services you just mentioned. I am not sure who you have been speaking to from the Atlantic region. I am also from the Atlantic region; I am a proud Newfoundland and Labradorian. I have spoken to people in Prince Edward Island, in Montague specifically, where Service Canada is shutting down. That community will be devastated by the job losses. The services being eliminated by this government, again across the country but especially in small town Canada, will devastate communities. They will devastate the economies in

M. Aylward : Nous pouvons parler de calcul biaisé ou de ce que l'actuaire en chef a dit au sujet du régime de retraite de la fonction publique fédérale. Cet actuaire a déclaré que le régime de retraite de la fonction publique est en bon état et est capitalisé de façon satisfaisante.

Si vous vous penchez sur ce qui vient d'être déclaré concernant les 200 milliards de dollars, c'est ce qu'on appelle la crainte de l'évaluation de la valeur. On parvient à ce montant en faisant l'hypothèse que, si le gouvernement devait cesser ces activités aujourd'hui, tout comme une société privée ferait faillite, nous aurions à craindre beaucoup plus que pour nos pensions.

Le sénateur McInnis : Eh bien, nous n'allons pas lancer un débat ici entre nos témoins, mais je suis certain qu'ils pourraient vous contredire.

J'aimerais vous interroger sur vos craintes concernant le report de l'âge de la retraite de 60 à 65 ans, et sur l'injustice qu'il y a à jouer les jeunes contre les plus âgés dans la fonction publique. Cela me pose un problème. Comment conciliez-vous cela? Si une personne entame une carrière en 2013, êtes-vous en train de me dire que le fait qu'elle prenne sa retraite à 65 ans au lieu de 60 ans posera un problème? Est-ce réaliste?

M. Aylward : Ils vont maintenant devoir prendre leur retraite à un âge plus avancé. Un nouvel employé pourra donc avoir comme collègue une personne qui aura commencé à travailler en 2012, qui sera peut-être un ou deux ans plus jeunes qu'elle et les deux seront soumises à des régimes de retraite différents. C'est là que se trouve l'iniquité.

Le sénateur McInnis : Les changements doivent commencer à s'appliquer à un moment donné.

M. Aylward : En créant des iniquités et des injustices?

Le sénateur McInnis : Je vais en rester là sur ce point. Êtes-vous d'avis que les gouvernements devraient être des employeurs, ou que leur rôle devrait être de fournir des services? Devraient-ils réellement devenir des employeurs par opposition au secteur privé qui fait des choses? Vous avez laissé entendre que 4 000 emplois ont été perdus dans le Canada atlantique. Je viens de cette région et je n'ai rien entendu de négatif, bien au contraire, à ce sujet, parce que les gens sont d'avis que le gouvernement prend trop de place.

Qu'en pensez-vous? Je comprends votre point de vue. Je sais bien d'où vient votre chèque de paie, mais en réalité, ne pensez-vous pas que nous devrions élaguer le gouvernement pour qu'il devienne aussi svelte que possible?

M. Aylward : Parlons donc des services que vous venez de mentionner. Je ne sais pas très bien à qui vous avez parlé dans la région Atlantique. Je viens aussi de cette région. Je suis de Terre-Neuve-et-Labrador et j'en suis fier. Je me suis entretenu avec des gens de l'Île-du-Prince-Édouard, de Montague pour être précis, où Service Canada ferme ses bureaux. Cette collectivité va être dévastée par les pertes d'emploi. Le gouvernement va éliminer des services, une fois encore partout à travers le pays, mais en particulier dans les petites villes du Canada, et cela va avoir un

those communities. When we talk about people having to put away — bringing it back to pensions for a second — for pensions to be able to retire with some dignity and respect in their retirement age, when they are losing their business because of federal job losses within those communities, that is also a concern.

I am going to Sydney, Nova Scotia tomorrow because Veterans Affairs is closing the Sydney office. The veterans that walk into that office to get service will be told to go to Halifax or to go home and try to navigate online for the same service they are receiving today.

With respect to should the government be employers, they should be providing quality public service that Canadians have come to rely on.

Senator McInnis: Services. I will be more respectful of the witness. Thank you.

Senator Campbell: Thank you for coming today. I want to try and rise above the political end here, but it is difficult because, like Senator McInnis, I have difficulty putting these two ends together where on one end it is fully funded. I understand the issue of if the government collapsed tomorrow there would be a bigger problem.

Mr. Robson, you say that there is in fact no funding there, that it is on the books but there is no funding. How do you put that together with what we have heard from Mr. Aylward?

Mr. Robson: He said that if the government were to cease operating there would not be money to pay the pensions but that we would have a larger problem. I agree we would have a larger problem, but I also agree we would not have the money to pay the pensions. The reason for that is because up until the year 2000 there was no funding in any of these plans. As I said earlier, since the year 2000, there have been contributions going in for many of the plans, the ones that we are mainly focusing on here, although not, I will add, MPs' plan. The public service plan, the RCMP plan and the Canadian Forces plan have had contributions going in. The difficulty is, as everyone who is trying to save outside one of these plans for retirement knows, rates of return are low so the cost of buying a dollar of income in the future has been going up. The contributions that have been going into these plans have not been sufficient to cover it.

It is very difficult for me to listen to anyone say that the plans are properly funded. If you look in the Canadian public accounts — and the Canadian government's financial reports are pretty good in laying this stuff out — the unfunded obligations, part of the net federal debt, there in plain sight, not hard to find, is \$150 billion. That is the amount which the recorded obligations exceed the assets in the plan. The assets are a little more than \$60

effet dévastateur sur les collectivités. Les économies de celles-ci seront gravement touchées. Pour en revenir une seconde aux pensions, il y a aussi lieu de se préoccuper du montant que les gens vont devoir épargner pour prendre une retraite digne, alors qu'ils perdent leurs entreprises à cause des licenciements du gouvernement fédéral dans leurs collectivités.

Je vais demain à Sydney, en Nouvelle-Écosse, parce qu'Affaires des Anciens Combattants ferme son bureau de Sydney. Les anciens combattants qui se rendaient à ce bureau pour obtenir des services vont dorénavant se faire dire d'aller à Halifax ou de rentrer chez eux pour essayer d'obtenir sur Internet les services qu'ils reçoivent aujourd'hui.

Quant à savoir si les gouvernements devraient être des employeurs, ils devraient fournir des services publics de qualité sur lesquels les Canadiens en sont venus à compter.

Le sénateur McInnis : Des services. Je vais me montrer plus respectueux du témoin. Je vous remercie.

Le sénateur Campbell : Je vous remercie d'être venu nous rencontrer aujourd'hui. Je vais essayer de m'élever au-dessus du débat politique, mais cela est difficile parce que, tout comme le sénateur McInnis, j'ai du mal à concilier ces deux opinions alors que dans un cas on nous dit que le régime est capitalisé. Je comprends bien que, si le gouvernement devait s'effondrer demain, le problème serait encore plus grave.

Monsieur Robson, vous nous dites qu'en réalité, ces régimes ne sont pas capitalisés, que les montants figurent dans les comptes, mais qu'il n'y a pas de fonds. Comment conciliez-vous cela avec ce que M. Aylward nous a dit?

M. Robson : M. Aylward a dit que si le gouvernement devait cesser ses activités, il n'y aurait pas d'argent pour payer les pensions, mais que nous aurions alors un problème plus important. Je conviens que nous aurions un problème plus important, mais je reconnais également que nous n'aurions pas l'argent pour payer les pensions. Il en est ainsi parce que, jusqu'en l'an 2000, aucun de ces régimes n'était capitalisé. Comme je l'ai dit précédemment, depuis 2000, nombre des régimes auxquels nous nous intéressons ici ont encaissé des cotisations, même si je dois ajouter que ce n'est pas le cas de celui des députés. Les régimes de la fonction publique, de la GRC et des Forces canadiennes ont encaissé des cotisations. Le problème est que, comme le sait toute personne qui cherche à économiser pour sa retraite en dehors de ces régimes, que les taux de rendement sont faibles et donc que le coût d'achat d'un dollar de revenu à l'avenir augmente. Les cotisations encaissées par ces régimes n'ont pas suffi à couvrir ce coût.

J'ai beaucoup de mal à entendre quelqu'un dire que les régimes sont capitalisés comme il doit. Si vous examinez les comptes publics canadiens, et les rapports financiers du gouvernement canadien le montrent fort bien, les obligations non capitalisées, qui font partie de la dette nette du gouvernement fédéral, ne sont pas difficiles à voir. Il s'agit de 150 milliards de dollars. C'est l'écart entre le total des obligations enregistrées et la valeur des

billion, and then there is this much larger obligation. The assets are nowhere close enough to cover even the obligations that are shown in the public accounts.

My objection to the way that the federal government's financial reporting works is that they use this high discount rate in saying what those future dollars of benefits actually should represent as costing in the here and now. The rate of return they are using is quite a bit higher than the rate that actually exists on federal government debt.

In a funded pension plan, there is a big argument among actuaries and others about what kind of rates of return are reasonable to assume because it may be that on certain assets you can earn higher rates of return than you can on government debt, but when a plan is unfunded, when it is simply an obligation that the government has taken on without any asset to back it, it seems to be very straightforward to say the discount rate you should use, the interest rate you should use is the one you see out there in the market for what government debt is yielding right now. When you do that, the unfunded obligation in these plans is far bigger than the \$150 billion odd shown on the federal government's balance sheet. It is actually more than \$270 billion.

I want to quickly make the point about the inequities here. That is a very large amount of money by any standard. It is large compared to the Canadian economy and to the number of Canadian taxpayers who will have to bear it. It is about \$31,000 per family of four. It is true that there are difficult pension circumstances, difficult retirement savings circumstances for people who do not work for government. They are the ones who will have to underwrite this obligation. It strikes me as problematic that Canadians who are having trouble saving for retirement and are not, in most cases, saving enough for retirement have this liability out there that is actually larger than they think and that some of the witnesses you are hearing from are denying is there and seem to be defending the provisions created. I do not think that is fair and I think it is appropriate to do something about it.

Senator Campbell: Thank you, sir.

The Chair: Could you clarify, Mr. Robson? Does the \$150 billion unfunded liability include parliamentarians' and ex-parliamentarians' pension?

Mr. Robson: Yes, it does. That is the total amount of pension obligation shown in the federal government's balance sheet for all of its public servants.

éléments d'actif du régime. Ces derniers dépassent légèrement 60 milliards de dollars et il y a ces obligations qui sont beaucoup plus importantes. Les montants à l'actif sont très loin de couvrir les obligations qui figurent dans les comptes publics.

Je m'oppose à la façon dont les rapports financiers du gouvernement fédéral sont préparés dans ce domaine parce qu'ils utilisent ce taux d'actualisation élevé en disant quel devrait être le coût, ici et maintenant, des montants ultérieurs des prestations à verser. Le taux de rendement qu'ils utilisent est sensiblement plus élevé que le taux appliqué actuellement à la dette du gouvernement fédéral.

Dans un régime de pension capitalisé, le choix des taux de rendement qu'il est raisonnable de prendre pour hypothèse fait souvent l'objet de vives discussions entre les actuaires et les autres intervenants. Il se peut en effet que certains éléments d'actifs donnent des taux de rendement plus élevés que la dette gouvernementale, mais lorsqu'un régime n'est pas capitalisé, lorsqu'il s'agit simplement d'une obligation que le gouvernement assume sans élément d'actif en contrepartie, je crois très franchement qu'on peut dire que le taux d'actualisation que nous devrions utiliser, le taux d'intérêt que vous devriez utiliser est celui qui prévaut sur le marché, celui généré maintenant par la dette gouvernementale. Quand vous procédez de cette façon, les obligations non capitalisées de ces régimes sont beaucoup plus importantes que les 150 milliards de dollars apparaissant au bilan du gouvernement fédéral. Le montant réel dépasse les 270 milliards de dollars.

Je tiens ici à rappeler brièvement l'argument sur les disparités. Quelle que soit la norme utilisée, il s'agit d'un montant très important. Il est important quand on le compare à la taille de l'économie canadienne et au nombre de contribuables canadiens qui devront en assumer la charge. Le montant est d'environ 31 000 \$ par famille de quatre personnes. Il est vrai que le contexte des pensions et des économies pour la retraite est difficile pour les personnes qui ne travaillent pas pour le gouvernement. Ce sont ces personnes qui devront assumer la charge de cette obligation. Je trouve problématique que les Canadiens qui ont de la difficulté à épargner pour leur retraite et qui, dans la plupart des cas, ne parviennent pas à économiser suffisamment d'argent pour cette retraite aient à assumer cette charge qui est en vérité plus importante qu'ils ne l'imaginent et dont certains témoins que vous avez entendus nient l'existence. Ils semblent défendre les dispositions mises en place. Cela ne me paraît pas juste et je suis d'avis qu'il conviendrait de faire quelque chose.

Le sénateur Campbell : Je vous remercie, monsieur.

Le président : Monsieur Robson, pourriez-vous préciser les choses? Est-ce que le montant de 150 milliards de dollars de passif non capitalisé englobe les régimes de retraite des parlementaires et des ex-parlementaires?

M. Robson : Oui, c'est le cas. C'est le montant total des obligations en matière de pension figurant au bilan du gouvernement fédéral pour l'ensemble de ses agents.

Since you ask about the MPs' pension plan, the actuarial report shows that plan is in pretty good shape. However, there is no funding at all in that plan. You have heard me already say that I do not think it is appropriate to use a higher discount rate than what is available on regular government debt in valuing these things. The MPs' plan being totally unfunded is one where if you do the adjustment I come up with an unfunded liability for a loan of about \$1 billion. When I do the adjustment you just heard, looking at the \$150 million odd on the balance sheet and saying it should be more than \$270 million, the plans we are mainly talking about in this bill are for the public service plan, the Canadian Forces and RCMP plans, as well as the other federal government pension plans for judges, MPs and others.

The Chair: Thank you very much.

Senator Buth: Thank you to everyone for being here. Unfortunately, Mr. Aylward, you have gone beyond the pension side of things. Because of that, I think I have to challenge you on a couple of things.

The Chair: We only have seven minutes left and we have two other senators who wish to participate.

Senator Buth: This will be quick. A report from the Canadian Centre for Policy Alternatives claims that Veterans Affairs will lose 398 jobs in Atlantic Canada. Interestingly, that is 46 per cent more than the total national reduction. The report also claims public service will lose 368 jobs. That is twice the total national reduction. I do not know where they are getting their numbers from. The report itself admits it does not take into consideration our reinvestments in the region such as the new pay centre of excellence which will employ 550 people. Would you like to comment on the inaccuracies?

The Chair: I cut Mr. Aylward off and he did not get a chance to give his full presentation because of the point that he was on to something that was not part of this particular session's intended subject matter.

If you would like to send something in writing, that would be fine, but I have two other senators and four minutes left.

[Translation]

Senator Bellemare: I will try to keep it short. I have a comment. We have three stakeholders, little time and utterly irreconcilable positions. That highlights the fact that we have a pretty fundamental equity problem that will only continue to grow. The bill before us impacts two areas: the retirement age and the way actual contribution costs are split to bring them more in line with the private sector system.

Puisque vous abordez la question du régime de pension des députés, le rapport actuariel indique que le régime est en assez bon état. Toutefois, il n'est pas capitalisé. Je vous ai déjà dit qu'à mon avis, le recours à un taux d'actualisation plus élevé que celui qui s'applique à la dette gouvernementale ordinaire pour calculer ce montant ne convient pas dans les circonstances. Pour ce qui est du régime des députés, lequel n'est pas capitalisé, je fais l'ajustement et j'arrive à une obligation non capitalisée d'environ 1 milliard de dollars. Quand je fais cet ajustement et que je vois ce montant étonnant de 150 millions de dollars figurant au bilan, alors que nous savons qu'il devrait être supérieur à 270 millions de dollars... Les régimes dont nous parlons essentiellement dans ce projet de loi sont ceux du secteur public, des Forces canadiennes et de la GRC. Ce sont aussi les autres régimes de pension du gouvernement fédéral destinés aux juges, aux parlementaires et à d'autres groupes.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Buth : Je vous remercie tous d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Monsieur Aylward, malheureusement, vous êtes allé au-delà du volet des pensions. C'est pour cela que je dois vous mettre sur le gril au sujet de quelques points que vous avez abordés.

Le président : Il ne nous reste que sept minutes et deux autres sénateurs souhaitent participer à la discussion.

Le sénateur Buth : Je vais faire vite. Un rapport du Centre canadien des politiques alternatives affirme que le ministère des Anciens Combattants va supprimer 398 emplois dans le Canada atlantique. Il est intéressant de signaler que cela représente 46 p. 100 de plus que la réduction nationale totale. Le rapport prétend également que la fonction publique va perdre 368 emplois. C'est deux fois le nombre total à l'échelle nationale. Je ne sais pas d'où le Centre tire ces chiffres. Les auteurs du rapport reconnaissent eux-mêmes ne pas tenir compte de nos réinvestissements dans la région, comme le nouveau centre d'excellence des services de paie qui emploiera 550 personnes. Auriez-vous des commentaires à faire sur ces inexactitudes?

Le président : Je coupe la parole à M. Aylward qui n'a pas eu la possibilité de nous présenter l'intégralité de ses commentaires parce qu'il a dû traiter de points qui ne faisaient pas partie de l'objet précis de notre séance.

Si vous souhaitez nous faire parvenir une réponse par écrit, cela nous conviendra parfaitement, mais j'ai deux autres sénateurs qui souhaitent intervenir et il ne nous reste que quatre minutes.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Je vais essayer d'être brève. Il s'agit d'un commentaire que j'ai. Nous avons trois intervenants, peu de temps, des positions complètement irréconcilables. Cela met en évidence qu'on a un problème d'équité qui est assez fondamental et qui va grossir. Le projet de loi dont nous sommes saisis touche à deux éléments, l'âge de la retraite et à la répartition des coûts actuels de cotisation pour les mettre un peu en ligne avec ce qui se fait dans le secteur privé.

The conclusion I have drawn from everything I have heard today is that we should review our pension system in Canada, as a number of countries have reviewed theirs. The OECD provides all kinds of examples in that respect because the positions of the groups cannot be reconciled right now.

The Chair: We lost our colleagues from Toronto. I would like to have your position on the record, if possible.

Senator Chaput: Just a quick question. As part of the review of the increase in federal employee contributions, I was wondering whether employees had had a chance to discuss it with their employers, be they departments or other government organizations. Were they warned? Were they told about it? Did they have a chance to respond or did the change come as a surprise to them?

[English]

The Chair: Either one of those comments, if you have a short reply, we would be pleased to hear from you. If you would like to send us a written reply, we would like to hear that too, but we have about two minutes left.

[Translation]

Ms. Pitfield: We will reply in writing.

The Chair: Thank you kindly.

[English]

Mr. Aylward: We will respond in writing as well.

The Chair: Thank you. That would be very helpful. You can send it to the clerk and she will ensure that everyone on the committee receives a copy of your written reply. If you would like to add anything else that flows from the discussion today, we would be pleased to read that as well.

Honourable senators, we have run a wee bit over time and there is another committee waiting to use this room. I now call this meeting to a conclusion. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:42 p.m. to study the expenditures set out in Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2013.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

La conclusion que je retire de ce que j'ai entendu aujourd'hui, c'est qu'il y a matière à réflexion pour revoir le système de la retraite au Canada, comme plusieurs pays l'ont revu. L'OCDE regorge d'exemples dans cette matière parce que les positions telles qu'on les voit dans les groupes sont irréconciliables pour le moment.

Le président : Nous avons perdu nos collègues de Toronto. Je voudrais connaître votre position inscrite au dossier, si c'est possible.

Le sénateur Chaput : C'est une question assez brève. Lors du processus d'étude de l'augmentation des contributions des employés du gouvernement fédéral, je me demandais si les employés avaient eu la chance d'en discuter avec les employeurs, que ce soit les ministères ou le gouvernement. Est-ce qu'ils ont été avertis? Est-ce qu'ils ont été mis au courant? Est-ce qu'ils ont eu l'occasion de réagir ou est-ce arrivé comme une surprise?

[Traduction]

Le président : Si vous êtes en mesure de répondre rapidement à l'un ou l'autre de ces commentaires, nous serons ravis d'entendre ce que vous avez à nous dire. Si vous préférez nous répondre par écrit, cela nous conviendrait également très bien, mais il ne nous reste que deux minutes.

[Français]

Mme Pitfield : On pourrait le faire par écrit.

Le président : Merci beaucoup.

[Traduction]

M. Aylward : Nous vous répondrons également par écrit.

Le président : Je vous remercie. Cela nous sera très utile. Vous pouvez adresser votre courrier à notre greffière qui veillera à ce que chacun des membres du comité en reçoive une copie. Si vous souhaitez ajouter quoi que ce soit d'autre qui découle de la discussion d'aujourd'hui, nous serons également ravis de le lire.

Honorables sénateurs, nous avons dépassé légèrement le temps qui nous était imparti et un autre comité attend de s'installer dans cette salle. Je déclare donc notre réunion close. Merci beaucoup à tous.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 42, pour étudier les dépenses inscrites au Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, this evening, we will begin our study of Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2013.

[English]

We thought we would take a little break from dealing with Bill C-45 for a period, and we are now into Supplementary Estimates (B). Our committee began consideration of the Main Estimates for this year, 2012-13, in early March, as honourable senators will recall. Consideration is ongoing and we have a mandate to deal with the Main Estimates throughout the year, and we will continue to do so and do a final report at the end of the year.

This constitutes the beginning of the examination of Supplementary Estimates (B). We did Supplementary Estimates (A) before the end of June and now we are into Supplementary Estimates (B). In all likelihood, there will be one other supplementary estimate, typically before the end of the fiscal year, maybe late December or January. I am sure our witnesses will be able to help us with that.

We are pleased to welcome back officials from the Expenditure Management Sector of the Treasury Board of Canada Secretariat. Appearing this evening are Bill Matthews, Assistant Secretary; Sally Thornton, Executive Director; and Marcia Santiago, Senior Director. Those who have been on the committee for a while will know that we are welcoming back this team that helps us greatly in dealing with supplementary estimates.

Mr. Matthews, welcome back.

[Translation]

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: As you mentioned, I am here with two colleagues to answer your questions about the Government of Canada's Supplementary Estimates (B).

[English]

Before doing that, I would like to spend a few minutes taking you through the deck to give you some background on what is in Supplementary Estimates (B). I want to make sure all senators have a deck in front of them. It looks like they do.

This deck provides a quick refresher of what is in the supplementary estimates and what the purpose is, and then we will take you through the numbers, as well as a few of the highlights in terms of what is in the Supplementary Estimates (B) package.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs, ce soir nous allons commencer notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

[Traduction]

Nous avons cru bon de mettre temporairement de côté l'examen du projet de loi C-45 afin de nous pencher sur le Budget supplémentaire des dépenses (B). Nous avons entrepris l'examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice en cours, 2012-2013, au début de mars, comme vous vous en souviendrez. L'examen se poursuit et nous avons pour mandat d'examiner le Budget principal des dépenses tout au long de l'année et nous continuerons de le faire en vue de produire un rapport final à la fin de l'exercice.

Nous amorçons l'examen du Budget supplémentaire des dépenses (B). Nous avons étudié le Budget supplémentaire des dépenses (A) avant la fin de juin et nous nous tournons maintenant vers le Budget supplémentaire des dépenses (B). Selon toute vraisemblance, il y aura un autre Budget supplémentaire des dépenses, lequel nous arrive généralement avant la fin de l'exercice financier, peut-être à la fin de décembre ou en janvier. Je ne doute pas que nos témoins pourront nous en dire plus à ce sujet.

Nous sommes ravis d'accueillir de nouveau des fonctionnaires du Secteur de la gestion des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Nos témoins sont Bill Matthews, secrétaire adjoint; Sally Thornton, directeur exécutif; et Marcia Santiago, directeur principal. Les sénateurs qui siègent au comité depuis un certain temps sauront que nous accueillons de nouveau cette équipe qui nous aide grandement à analyser les budgets supplémentaires des dépenses.

Monsieur Matthews, ravi de vous revoir.

[Français]

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Comme vous l'avez mentionné, je suis ici avec deux collègues pour répondre à vos questions en ce qui concerne le Budget supplémentaire des dépenses (B) du gouvernement du Canada.

[Traduction]

Auparavant, j'aimerais prendre quelques minutes pour passer en revue avec vous la présentation pour vous donner quelques explications sur le Budget supplémentaire des dépenses (B). Je tiens à m'assurer que vous avez tous eu une copie sous les yeux. On dirait que c'est le cas.

La présentation sert de bref rappel du contenu du Budget supplémentaire des dépenses et de son utilité. Nous passerons ensuite en revue avec vous les chiffres ainsi que quelques points saillants du contenu du Budget supplémentaire des dépenses (B).

As the chair mentioned, Supplementary Estimates (B), or supplementary estimates, is a normal course of action for the government. The way the supply cycle works in the Government of Canada is the Main Estimates are the way we start the year. As departments bring items in for Treasury Board approval during the year and those items get approved by Treasury Board, and they are looking to spend money, we then package those up three times a year into Supplementary Estimates (A), (B) and (C) and bring an appropriation act in front of Parliament and the Senate for approval.

At the end of the day, these estimates are meant to help the Senate and others study the appropriation bill they will be asked to vote on. It is the appropriation bill itself that gets voted on, not these estimates. These are meant to support the study of those.

If I can start on slide 3, the way these Supplementary Estimates (B) are organized is very much like previous years. There is an introductory section that outlines the purpose and major changes to planned expenditures. That includes both voted and statutory items. It highlights the major changes in terms of amounts as well as any changes in structure.

I will highlight in Supplementary Estimates (B) that there is a change in structure between Health Canada and the Public Health Agency of Canada.

We then move to a section on horizontal items. Horizontal items are ones in which multiple departments are involved in the delivery of that item. There is a list of, I believe, 14 horizontal items in this Supplementary Estimates (B). If that item has received funding in previous estimates during this fiscal year, we will also note that for you. If there is something in Supplementary Estimates (B) that also received funding in Supplementary Estimates (A), you will see that noted for you.

Then the largest section of the document itself is department by department, a rundown of the funds being requested. I will also highlight for you that at the end of the book are the proposed schedules to the appropriation bill itself, which is a little preview of what is coming before the Senate for approval.

Finally, there is also additional information on line. If you are interested in changes in statutory forecast, things like projected amounts by standard object of expenditure and allocations from Treasury Board central votes, those items can all be found on line. We have the website there for you, if that is of interest.

On slide 4, we have a breakdown of what is in these supplementary estimates, both in terms of voted and statutory, as well as budgetary and non-budgetary. There is nothing unusual about these Supplementary Estimates (B), but I will say that

Comme le président l'a dit, la publication du Budget supplémentaire des dépenses (B), ou Budget supplémentaire pour faire court, est une pratique courante du gouvernement. Le cycle d'approvisionnement du gouvernement du Canada fonctionne ainsi : nous commençons l'exercice avec le Budget principal des dépenses. À mesure que des ministères soumettent des postes à l'approbation du Conseil du Trésor au cours de l'année et que celui-ci les approuve, et que les ministères veulent faire des dépenses, nous regroupons ces dernières trois fois par an dans un Budget supplémentaire des dépenses (A), (B) et (C) et nous soumettons une loi de crédits à l'approbation du Parlement et du Sénat.

Au bout du compte, ces budgets supplémentaires sont destinés à aider le Sénat et d'autres parties concernées à étudier le projet de loi de crédits sur lequel ils devront se prononcer. C'est le projet de loi de crédits comme tel qui est soumis au vote et non ces budgets supplémentaires. Ces derniers servent à faciliter l'étude des projets de loi de crédits.

Si vous me le permettez, je vais commencer à la troisième diapositive. La structure du Budget supplémentaire des dépenses (B) qui nous occupe ressemble beaucoup à celle des budgets des années précédentes. Dans une introduction, on décrit l'objet et les principales modifications apportées aux dépenses prévues. Cela comprend les postes votés et les postes législatifs. Cette section met en lumière les principales modifications en ce qui concerne les montants et toutes les modifications apportées à la structure.

Je souligne que la structure de la relation entre Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada a changé dans le Budget supplémentaire des dépenses (B).

Nous passons ensuite à une section sur les postes horizontaux. Il s'agit des postes à l'égard desquels plusieurs ministères participent à l'exécution des activités. Si je ne m'abuse, le Budget supplémentaire des dépenses (B) renferme une liste de 14 postes horizontaux. Si un poste a été financé dans des budgets précédents de l'exercice en cours, nous le soulignons pour vous. Si un poste prévu au Budget supplémentaire des dépenses (B) a aussi reçu des fonds dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), vous verrez que nous le soulignons pour vous.

Ensuite, le corps du document renferme les détails, ministère par ministère, des sommes demandées. Je vous fais aussi remarquer qu'à la fin du dossier figurent les annexes proposées du projet de loi de crédits comme tel. Vous avez ainsi un bref aperçu de ce qui sera soumis à l'approbation du Sénat.

D'autres renseignements sont aussi disponibles en ligne. Si vous voulez connaître les modifications des prévisions législatives, des choses comme les montants prévus selon les articles courants de dépense et les affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor, vous pourrez trouver tous ces détails en ligne. Nous avons indiqué l'adresse du site Web, si cela vous intéresse.

Dans la quatrième diapositive, nous avons une ventilation du contenu du Budget supplémentaire pour les postes votés et les postes législatifs ainsi que pour les dépenses budgétaires et non budgétaires. Ce Budget supplémentaire des dépenses (B) ne

normally the fall supplementary estimates, the second one of the year, are our largest. Again, this is the case so far this year. Voted items are amounts that get rolled up in the appropriation bill that I mentioned. The statutory items are here for information purposes only. They are not subject to a vote. However, any changes to forecasts — and, in this case, all of the statutory items that are subject to a change in forecast come from the Department of Finance, at least the vast majority do — are here for information purposes.

You will notice we have budgetary and a column for non-budgetary, which is full of zeros. There is nothing non-budgetary in these supplementary estimates, but that would be an item like a loan or something we expect to recover and will not affect the bottom line of the Government of Canada at the end of the day. There is nothing like that in Supplementary Estimates (B).

If you are curious about the split between voted and statutory items, normally at the end of the year roughly 60 per cent of government spending is statutory and 40 per cent voted. When you look at Main Estimates, it is around 65 per cent statutory, 35 per cent voted. Typically supplementary estimates are more about voted items than statutory ones, and that is the case here as well.

If I could take you to slide 5, which shows the estimates year-to-date compared to previous years, it is always a little dangerous to compare current year estimates to previous year estimates in the middle of the year because sometimes the timing of certain items changes from year to year. After Supplementary Estimates (B), it is the right time to make comparisons.

If you compare the voted amounts this year to the previous year, we are now indeed lower than in the previous year. We are also lower than in 2010-11. We are back in line with around 2009-10, where we were on the voted front.

Statutory is roughly around the same as it was in the previous year. If I were to give you an example, and this will come up later about why it can be interesting to compare one year's estimates to the previous year's estimates, the RCMP has a fairly large amount in the supplementary estimates around contract policing. If you were to look back at the Main Estimates for 2012-13 and compare them to the previous year, you would notice that the RCMP looked like it had a drop in funding. The reason for that is that the contract policing negotiations had not occurred in time to be included in the Main Estimates, so we have come along in Supplementary Estimates (B) and put those back in. That is why I say it is sometimes challenging to compare one year to the next, but by around Supplementary Estimates (B) you can make a pretty good comparison.

renferme rien d'inhabituel, mais je souligne qu'en général, le Budget supplémentaire de l'automne, le deuxième de l'exercice, est notre plus gros. C'est encore le cas cette année. Les postes votés sont les montants regroupés dans le projet de loi de crédits dont j'ai parlé. Les postes législatifs ne figurent ici qu'à titre d'information. Ils ne sont pas soumis au vote. Toutefois, toutes les modifications des prévisions sont fournies à titre d'information — et dans ce cas-ci, tous les postes législatifs susceptibles d'être l'objet d'une modification des prévisions proviennent du ministère des Finances, du moins pour la grande majorité d'entre eux.

Vous remarquerez que nous avons une colonne budgétaire et une colonne non budgétaire, qui ne renferme que des zéros. Il n'y a aucune dépense non budgétaire dans ce Budget supplémentaire des dépenses, mais sinon, il s'agirait d'un poste comme un prêt ou quelque chose que nous prévoyons recouvrer et qui, au bout du compte, ne modifiera pas le bilan du gouvernement du Canada. Le Budget supplémentaire des dépenses (B) ne contient rien de cette nature.

Si vous êtes curieux de connaître la répartition entre les postes votés et les postes législatifs, d'habitude à la fin de l'exercice, environ 60 p. 100 des dépenses du gouvernement sont législatives et 40 p. 100 sont votées. Prenons le Budget principal des dépenses, la répartition est d'environ 65 p. 100 de dépenses législatives et 35 p. 100 de dépenses votées. En général, les budgets supplémentaires des dépenses touchent les postes votés plutôt que les postes législatifs, et c'est le cas ici également.

Si vous me le permettez, je vais passer à la cinquième diapositive dans laquelle nous présentons la comparaison entre les dépenses cumulatives et les dépenses des exercices précédents. Il est toujours un peu dangereux de comparer les dépenses de l'exercice en cours avec celles de l'exercice précédent au milieu de l'année parce que parfois, le calendrier de certains postes change d'un exercice à un autre. Après le Budget supplémentaire des dépenses (B), c'est le moment propice pour faire des comparaisons.

Si nous prenons les crédits votés cette année par rapport à l'année précédente, nos dépenses sont effectivement inférieures. Elles sont aussi inférieures à celles de l'exercice 2010-2011. Nous sommes dans une situation à peu près similaire à celle de 2009-2010 en matière de crédits votés.

Quant aux dépenses législatives, les chiffres sont à peu près identiques à ceux de l'exercice précédent. Si je vous parle d'un cas précis, et nous y reviendrons plus tard quand nous parlerons des raisons pour lesquelles il peut être intéressant de comparer les budgets d'un exercice avec ceux des exercices précédents, la GRC affiche un montant assez considérable dans le Budget supplémentaire des dépenses pour les services de police contractuels. Si nous prenions le Budget principal des dépenses de 2012-2013 pour le comparer à celui de l'exercice précédent, nous remarquerions que la GRC semble avoir subi des compressions financières. La raison en est que les négociations relatives aux services de police à contrat n'avaient pas eu lieu à temps pour que nous puissions inclure les résultats dans le Budget principal des dépenses et c'est pourquoi nous les avons incorporés

If you compare voted, we are about \$1.6 billion lower this year than we were at this point last year.

On slide 6, we have the major items that are in Supplementary Estimates (B). I will highlight a few of them for you. I will say these major items make up about \$1.7 billion of the total funding, which is about 70 per cent of the total. Again, the total we are looking at for Supplementary Estimates (B) this time around is a total of \$2.8 billion which is \$2.5 billion in voted and \$0.3 billion adjustment in statutory.

The first item on the list is RCMP contract policing. I mentioned that in previous years this would have been included in the RCMP's Main Estimates. If you looked at the 2012-13 Main Estimates, there was a drop for the RCMP. The reason was these contracts had not yet been negotiated. They had expired after 20 years of agreements. The new agreements came into force on April 1, for a period of 20 years again, and it is for police services on a cost-recovery basis — so it is shared — to 8 provinces, 3 territories and roughly 150 municipalities. That is what is in here for the RCMP.

I am aware you have officials from other departments following us after this hour. You will see the second item here is Health Canada, First Nations and Inuit Health Benefits for \$226 million. I suggest that if you have questions on that front, maybe leave it to the next group.

National Defence has the third largest item here, which is \$206 million. That relates to a court case called *Manuge*, related to disability benefits for income security, and it was around integration of benefits. It was a court-ordered settlement that the government has had to respect. That is why National Defence has \$206 million here.

The last one I will highlight for you on the first list of voted is Public Safety, Disaster Financial Assistance Arrangements, \$180 million. That is very much related to some of the flooding that occurred in 2011 in the provinces of Manitoba, Saskatchewan and Quebec.

The way Disaster Financial Assistance Arrangements work is it is cost-shared with the provinces. The federal government is on the hook to pay once the provinces submit their claims. The 2011 claims have come in for those provinces. Those disasters were of sufficient magnitude that the federal government is funding part of the recovery and we pay the bill when it comes in.

dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Voilà pourquoi je dis qu'il est parfois difficile de comparer d'un exercice à un autre, mais vers la période du Budget supplémentaire des dépenses (B), il est possible d'établir une assez bonne comparaison.

Si nous comparons les crédits votés, nous sommes à environ 1,6 milliard de dollars de moins cette année qu'à la même date l'an dernier.

Dans la sixième diapositive, nous avons les principaux postes du Budget supplémentaire des dépenses (B). Je vais en souligner quelques-uns. Je dirais que ces principaux postes représentent environ 1,7 milliard de dollars du financement total, soit environ 70 p. 100 du total. Je le rappelle, le total que nous envisageons pour le Budget supplémentaire des dépenses (B) cette fois-ci s'élève à 2,8 milliards de dollars, dont 2,5 milliards de dollars de crédits votés et 0,3 milliard de dollars de rajustement des dépenses législatives.

La liste indique en premier le poste des services de police contractuels de la GRC. J'ai déjà dit que dans les exercices précédents, ce poste aurait été inclus dans le Budget principal des dépenses de la GRC. Si on examine le Budget principal des dépenses de 2012-2013, on voit une baisse pour la GRC. La raison en est que ces contrats n'avaient pas encore été négociés. Ils avaient expiré après 20 ans. Les nouveaux accords sont entrés en vigueur le 1^{er} avril, encore pour une période de 20 ans, et il s'agit de services de police assurés dans un régime de recouvrement des coûts — donc c'est partagé — à huit provinces, trois territoires et environ 150 municipalités. Voilà pour la GRC.

Je sais que vous attendez des fonctionnaires d'autres ministères après notre comparation. Vous verrez que le deuxième poste est celui des Prestations en santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada, qui représente 226 millions de dollars. Je vous suggère de garder vos questions à ce sujet pour le prochain groupe de témoins.

Le ministère de la Défense nationale a le troisième poste le plus important, 206 millions de dollars. C'est dû à une récente décision judiciaire dans l'affaire *Manuge*, sur les prestations d'invalidité au titre de la sécurité du revenu et de la prise en compte des prestations. La cour a ordonné un règlement auquel le gouvernement a dû se plier et c'est pourquoi nous avons 206 millions de dollars ici pour Défense nationale.

Le dernier poste que je veux mettre en lumière pour vous dans la première liste de crédits votés est celui de Sécurité publique, au titre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, 180 millions de dollars. C'est en grande partie lié à certaines des inondations survenues en 2011 dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et du Québec.

Dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, les coûts sont partagés avec les provinces. Le gouvernement du Canada est tenu de payer quand les provinces soumettent leurs demandes d'indemnité. Ces provinces l'ont fait pour 2011. Ces catastrophes ont été d'une telle ampleur que le gouvernement du Canada finance une partie des travaux de remise en état et nous paierons la facture quand nous la recevrons.

On the statutory front, I will just highlight the three major changes for information. On the sales tax harmonization, \$733 million relates to a payment to the Province of Quebec for their harmonization of HST. For the additional fiscal equalization of \$680 million, there is basically an arrangement in place where total transfer payments to the province between the current year and the previous year cannot drop. When you look at transfer payments en masse, this is to sort of hold the level of funding steady. In that \$680 million is \$362 million for Quebec, \$201 million for Manitoba, \$102 million for New Brunswick, and \$13.5 million for Nova Scotia.

The last item on the statutory front is a decrease in the estimated amount related to public debt interest. If I recall correctly, that is because of a downward revision in the long-term forecast of interest rates by the Department of Finance.

The Chair: Does that indicate downward, negative?

Mr. Matthews: Yes, negative.

On slide 7, I had mentioned earlier the horizontal items. We have a good number of them here this time. We have 14 of them. I will say that a fair amount relate to immigration and law enforcement. Several of those relate to the Beyond the Border Action Plan, which is a joint arrangement with the U.S. on areas such as addressing threats early, trade facilitation, economic growth and jobs, cross-border law enforcement, critical infrastructure and cybersecurity. There are a couple of items there on that front, as well as items for First Nations water and waste water, Indian Residential Schools Settlement Agreement, and community infrastructure for \$75 million. That community infrastructure amount, I should mention, is for existing infrastructure, so it is improvements to existing infrastructure.

Slide 8 is an interesting one. You may be curious about how the Budget 2012 Spending Review is reflected in these estimates, because we have not yet seen any of that reflected. What you have, if I can remind you of the Budget 2012 Spending Review or, as some people have called it, the Strategic and Operating Review, \$5.2 billion in savings was identified over three years in the budget. We are in the first year of three. Of that amount, \$1.3 billion is in play in the current fiscal year for voted items. Of the \$5.2 billion in total, you have \$1.3 billion in the current year.

Quant aux postes législatifs, je ne soulignerai que les trois principaux changements à titre d'information. En matière d'harmonisation des taxes de vente, le montant de 733 millions de dollars est un paiement versé à la province du Québec pour son harmonisation de la TVH. Pour sa part, le paiement de péréquation supplémentaire de 680 millions de dollars concerne essentiellement une entente en vigueur selon laquelle le total des paiements de transfert à la province ne peut être inférieur à celui de l'année précédente. Lorsqu'on considère les paiements de transfert dans leur ensemble, c'est une façon d'assurer la stabilité du niveau de financement. Le montant de 680 millions de dollars se décompose comme suit : 362 millions de dollars pour le Québec, 201 millions de dollars pour le Manitoba, 102 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick et 13,5 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse.

Le dernier poste législatif est une diminution du montant estimatif des intérêts sur la dette non échue. Si je me souviens bien, c'est à cause d'une révision à la baisse de la prévision à long terme des taux d'intérêt par le ministère des Finances.

Le président : Ça indique que c'est à la baisse, que c'est négatif?

M. Matthews : Oui, c'est négatif.

Dans la septième diapositive, j'ai déjà mentionné les postes horizontaux. Nous en avons un bon nombre cette fois-ci, 14 en tout. Je dirais qu'en grande partie, ils se rapportent à l'immigration et à l'application de la loi. Plusieurs postes sont liés au Plan d'action frontalier, une entente de collaboration avec les États-Unis dans des domaines comme l'intervention précoce en cas de menace, la facilitation des échanges, la croissance économique et l'emploi, les opérations transfrontalières d'application de la loi, les infrastructures critiques et la cybersécurité. Il y a deux ou trois postes sur ce front de même que des postes pour l'eau potable et les eaux usées des Premières nations, la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et les infrastructures communautaires à hauteur de 75 millions de dollars. Je me dois de mentionner que le montant destiné aux infrastructures communautaires servira aux infrastructures existantes, il s'agit donc d'améliorations des infrastructures.

La huitième diapositive est intéressante. Vous êtes peut-être curieux de connaître l'incidence de la revue des dépenses prévue dans le budget fédéral de 2012 sur ce Budget supplémentaire des dépenses, parce que nous n'en avons pas encore vu les effets. Si vous me permettez de vous rafraîchir la mémoire sur la revue des dépenses du budget fédéral de 2012 ou, comme on l'a appelé, l'Examen stratégique et fonctionnel, des économies représentant 5,2 milliards de dollars sur trois ans avaient été cernées dans le budget. Nous sommes dans la première année de trois. De ce montant, une somme de 1,3 milliard de dollars pour les postes votés est en jeu dans l'exercice en cours. Sur les économies totales de 5,2 milliards de dollars, nous en avons 1,3 milliard de dollars dans l'exercice en cours.

Main Estimates and supplementary estimates were tabled before we had a chance to actually adjust for these reductions. Departments effectively had items in their reference levels, in their Main Estimates or supplementary estimates, where really there had been a subsequent reduction in the case of Main Estimates.

We had the same approach for our strategic review. During the year, when a department comes in for new money, if they have existing funding that they are not allowed to spend anymore in terms of dollar amounts, we subtract it off; we do a netting. We only come to Parliament when we want to actually increase the amount of the appropriation. When there is a decrease, we do not have to come to Parliament; we can manage that internally.

We do this offsetting. If you look at some departments, you will see a section called “funds available.” If I could turn you to an example, on page 133 in the English version and page 66 in the French version.

You see the Treasury Board Secretariat. Down at the bottom, the last part of the page, you will see:

Explanation of Funds Available (dollars)

Vote 1: . . . total authorities available within the Vote due to savings identified as part of the Budget 2012 Spending Review.

That basically says there was money in the Main Estimates that the Treasury Board Secretariat, in this case, had in the reference levels and they were reduced because of the budget spending reductions, so we are offsetting the new request by this amount and we effectively come to Parliament only for any net new increase. That is the way you will see this.

It is the same approach that was used for strategic reviews. If we did not do this, we would actually have to bump up the appropriation bill for amounts that departments would not be able to spend.

Finally, slide 9, \$2.5 billion in voted expenditures and a forecasted increase of \$0.3 billion in statutory amounts. There are 63 departments and agencies in here.

This is the second appropriation bill for the second of three planned supplementary estimates. The chair mentioned that there are usually three. The third one will be in the new year, so you will not see us until after Christmas. Again, a reminder that what actually gets voted on is the appropriation bill itself. These estimates are meant to help the study of that bill.

Le Budget principal et le Budget supplémentaire des dépenses avaient été déposés avant que nous ayons eu la possibilité de rajuster les chiffres pour prendre en compte ces réductions. Des ministères avaient inclus dans leurs niveaux de référence des postes qui ont été comprimés après la présentation du Budget supplémentaire des dépenses.

Nous avons adopté la même approche aux fins de notre examen stratégique. Au cours de l'année, lorsqu'un ministère demande de nouveaux crédits, s'il dispose de fonds qu'il n'est plus autorisé à dépenser, nous les lui soustrayons; nous faisons une compensation. Nous ne nous adressons au Parlement que lorsque nous voulons augmenter le montant de l'affectation de crédits. En cas de baisse, nous n'avons pas à nous adresser au Parlement; nous pouvons la gérer à l'interne.

Nous faisons cette compensation. Pour différents ministères, vous verrez une section intitulée « Fonds disponibles ». Si je me permets de vous demander de vous rendre par exemple à la page 133 dans la version anglaise et 66 dans la version française.

Nous voyons le Secrétariat du Conseil du Trésor. Tout au bas de la page, on peut lire :

Explication des fonds disponibles (dollars)

Crédit 1 : Des fonds autorisés totalisant [...] sont disponibles à même le crédit en raison d'économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

On dit ici essentiellement que, dans ce cas-ci, le Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor prévoyait des montants dans les niveaux de référence qui ont été réduits à cause des compressions des dépenses du budget. Nous présentons donc la nouvelle demande de ce montant et nous ne présentons une demande au Parlement qu'en cas de nouvelle augmentation nette. C'est ainsi que les chiffres vous sont présentés.

La même approche avait été utilisée aux fins des examens stratégiques. Si nous ne l'avions pas fait, il nous aurait fallu ajouter au projet de loi de crédits les montants que les ministères ne seraient pas autorisés à dépenser.

Enfin, dans la neuvième diapositive, on indique 2,5 milliards de dollars en dépenses budgétaires votées et une augmentation prévue de 0,3 milliard de dollars en dépenses budgétaires législatives. Le budget touche 63 ministères et organismes.

C'est le deuxième projet de loi de crédits pour le deuxième de trois budgets supplémentaires des dépenses prévus. Le président a mentionné qu'il y en a habituellement trois. Le troisième sera présenté dans la nouvelle année, donc vous ne nous reverrez qu'après Noël. Je vous rappelle que le vote porte en réalité sur le projet de loi de crédits lui-même. Le présent Budget supplémentaire des dépenses ne sert qu'à faciliter l'étude de ce projet de loi.

Before I wrap up, I should mention something I highlighted for this committee before. In the House of Commons Standing Committee on Government Operations, they have been spending a fair amount of time studying how to improve the estimates, Parliament's scrutiny of the estimates. They published a report back in June, if I recall, and the government has recently tabled its response. I thought it might be worthwhile highlighting what might change as a result of that response.

The reports by the Government Operations Committee contained 16 recommendations. Eight of those recommendations were directed at standing committees and other things outside the government, but really eight recommendations were directed at the government. I thought I might just quickly highlight for you what those eight were and what the government response was, because it will result in changes to future estimates. This is not in your slide deck, but I thought I would spend a couple of minutes on them. If you do have questions on these, we would be happy to take those as well.

The first recommendation the committee made was that the government has been challenged to look at how the appropriation should actually work. Should they be on a cash basis or an accrual basis? That was a question raised by the Auditor General 10 or 12 years ago. The government has been studying it for many years and made a few changes.

The committee reiterated that it would like the government to conclude its study of the question of accrual or cash. These estimates you have in front of you today are on a cash basis, and the recommendation way back when from the Auditor General was: "Please move to accrual." The government had committed to completing its study of this issue by March 31, 2013, and the government's response reiterated that it will conclude its study by March 31, 2013, and hopefully settle this question once and for all.

The Chair: Can you tell us what is being done on a cash basis, or near-cash basis, and what is being done on an accrual basis now?

Mr. Matthews: If you think about the government's overall reporting structure, the federal budget is on a full accrual basis. The resulting Public Accounts Volume I financial statements are on an accrual basis because the two match. The estimates of the Government of Canada and the appropriations are done on a near-cash basis. I would say cash for simplicity purposes. The companion piece to that is Volume II of the Public Accounts. If you ever want to know what a department was authorized to spend and what they actually spent, that is the comparison piece there and you can go back and do a comparison. We are dealing still, on an appropriations basis, on a modified or near-cash basis.

Avant de conclure, je me dois de mentionner un point que j'ai déjà soulevé ici même. Le Comité permanent des opérations gouvernementales de la Chambre des communes a consacré passablement de temps à étudier la façon d'améliorer les budgets supplémentaires des dépenses et l'étude de ces budgets au Parlement. Il a publié un rapport au mois de juin dernier, si je me souviens bien, et le gouvernement a récemment présenté sa réponse. Je crois qu'il vaut la peine que je mette en lumière les éléments qui pourraient changer par suite de cette réponse.

Le rapport du Comité des opérations gouvernementales renfermait 16 recommandations dont huit s'adressaient aux comités permanents et d'autres choses à l'extérieur du gouvernement, mais concrètement, huit recommandations visaient le gouvernement. J'ai pensé que je pourrais les passer brièvement en revue pour vous ainsi que la réponse du gouvernement, parce que les prochains budgets des dépenses seront modifiés en conséquence. Ce n'est pas dans votre copie de la présentation, mais j'ai jugé bon d'y consacrer deux ou trois minutes. Si vous avez des questions à ce sujet, il nous fera plaisir d'y répondre aussi.

La première recommandation du comité concernait le fait que le gouvernement a eu de la difficulté à déterminer la façon dont l'affectation des crédits devrait être faite. Devrait-elle être fondée sur la méthode de la comptabilité de caisse ou d'exercice? La vérificatrice générale avait soulevé cette question il y a 10 ou 12 ans de cela. Le gouvernement l'étudie depuis plusieurs années et a fait peu de modifications.

Le comité a réitéré qu'il aimerait que le gouvernement mette un point final à son étude sur le choix de méthodes comptables : comptabilité de caisse ou d'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses que vous avez sous les yeux a été établi selon la méthode de la comptabilité de caisse, et il y a longtemps, la recommandation du Bureau du vérificateur général avait été claire : « Veuillez adopter la comptabilité d'exercice. » Le gouvernement s'était engagé à mener à terme son étude de la question au plus tard le 31 mars 2013 et dans sa réponse, il a réitéré cet engagement. Il est à espérer que cette question sera réglée une fois pour toutes.

Le président : Pouvez-vous nous dire quels chiffres sont présentés selon une comptabilité de caisse, ou une comptabilité de caisse modifiée et ceux qui sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale?

M. Matthews : Si on prend la structure de rapport du gouvernement, le budget fédéral est basé sur une comptabilité d'exercice intégrale. Les états financiers qui en découlent, présentés dans le volume I des Comptes publics, sont basés sur une comptabilité d'exercice intégrale parce que les deux concordent. Les budgets des dépenses du gouvernement du Canada et les affectations de crédits sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée. Pour simplifier les choses, j'utiliserai « comptabilité de caisse ». Le document complémentaire est le volume II des Comptes publics. Si vous voulez savoir ce qu'un ministère est autorisé à dépenser et ce qu'il

The Chair: Volume II of Public Accounts is cash?

Mr. Matthews: Yes. It is the companion piece to the estimates.

The Chair: Public Accounts Volume I is accrual?

Mr. Matthews: Yes. Volume I goes with the budget; Volume II goes with the estimates. That is the way I think of these things.

If you are going to put a report in front of anyone with a plan, you should then follow up with a set of actuals on the same basis. The federal budget is on accrual. We close the story with Volume I of the accounts, which is accrual, so you can see what actually happened. The estimates and appropriations are on a basis cash. This is a plan. When you close out the end of the fiscal year, we produce Public Accounts, which tell you what the department has actually spent against these plans. That is the reason for that.

The only other one I will mention for you, since we are on the topic, is quarterly financial statements, which is a relatively new invention for departments, not tabled in Parliament but available online. They give the department and parliamentarians and senators a sense of how the department is spending the money during the year and how they are spending against the authorities provided by Parliament. They are done on a cash basis as well, the same basis as the estimates. If you are curious about a particular department, for each of the first three quarters of the fiscal years, 60 days after quarter end they would produce online their quarterly reports.

That was the first recommendation, accrual versus cash.

The second recommendation, which is probably the most substantial and challenging, is around the vote structure. You will be aware that departments generally speaking receive votes in the areas of operating, capital, grants and contributions, but they also provide information to parliamentarians through various reports on programs. When departments are discussed, it is very often in terms of programs, not in terms of capital, operating, grants and contributions. People want to know about a particular program.

The question is whether the vote structure should be changed so that the vote is based on some sort of program structure. That was the recommendation put forward. That would be a

a réellement dépensé, c'est le document complémentaire à consulter pour établir des comparaisons. Nous utilisons encore aux fins des affectations de crédits une comptabilité de caisse modifiée ou de quasi-caisse.

Le président : Le volume II des Comptes publics est basé sur une comptabilité de caisse?

M. Matthews : Oui, c'est le document complémentaire des budgets des dépenses.

Le président : Le volume I des Comptes publics est basé sur une comptabilité d'exercice?

M. Matthews : Oui. Le volume I va avec le budget; le volume II va avec les budgets des dépenses. C'est ainsi que je les classe dans ma tête.

Si on veut soumettre un rapport accompagné d'un plan, on doit faire un suivi en fournissant un état des dépenses réelles établi suivant la même méthode. Le budget fédéral est basé sur une comptabilité d'exercice. Nous mettons un point final à l'histoire avec le volume I des Comptes, lui aussi basé sur une comptabilité d'exercice, pour qu'on puisse voir ainsi ce qui s'est produit. Les budgets des dépenses et les affectations de crédits sont basés sur une comptabilité de caisse. C'est ainsi. Quand nous fermons les livres à la fin de l'exercice financier, nous produisons les Comptes publics, qui révèlent ce que le ministère a réellement dépensé par rapport à ce qui était planifié. Voilà l'explication.

Pendant que nous sommes sur le sujet, je ne vous soulignerai qu'une autre chose, les états financiers trimestriels, une invention relativement nouvelle pour les ministères. Ils ne sont pas déposés au Parlement, mais plutôt disponibles en ligne. Ils donnent au ministère ainsi qu'aux députés et aux sénateurs une idée de la façon dont le ministère dépense son argent au cours de l'exercice, et ce, par rapport aux autorisations de dépenser approuvées par le Parlement. Ces états trimestriels sont établis eux aussi suivant une comptabilité de caisse, comme les budgets des dépenses. Si vous êtes curieux à propos d'un ministère donné, 60 jours après la fin des trois premiers trimestres de l'exercice financier, son rapport trimestriel devrait être versé en ligne.

C'était la première recommandation, le choix entre la comptabilité d'exercice ou de caisse.

La deuxième recommandation et probablement la plus substantielle et exigeante concerne la structure des crédits. Vous savez que les ministères disent généralement qu'ils reçoivent des crédits pour leurs dépenses de fonctionnement et de capital et pour leurs subventions et contributions, mais ils fournissent aussi des renseignements aux parlementaires au moyen de différents rapports sur les programmes. Lorsqu'il est question des ministères, la discussion porte très souvent sur les programmes et non sur les dépenses de capital et de fonctionnement ou sur les subventions et les contributions. On s'intéresse d'abord à un programme particulier.

La question est de savoir s'il faudrait modifier la structure des crédits pour que ceux-ci se rattachent à une quelconque structure de programmes. C'est la recommandation qui a été formulée. Elle

substantial change. It would take years to implement. The government took a cautious approach in its response. They said they would look at providing mock-ups. We would go back and recreate the estimates on a program-based structure for a few departments and have a discussion, because it would be a shame to do all that work and then have parliamentarians say that is not really what they wanted.

The commitment is to do some mock-ups and have a discussion about what this new vote structure might look like if it was based on some sort of program structure rather than capital, operating, grants and contributions.

If you think about a department's Report on Plans and Priorities and departmental reports, there is lots of information in there on departmental programs, but it is not voted on by Parliament. It is there for information purposes only and the vote is actually on capital, operating, grants and contributions. That is an interesting one.

The third recommendation was around the Reports on Plans and Priorities for departments. The idea is that it would be useful if there were three years of history and three years looking forward of what departments were going to spend on their programs — again this theme of programs. That recommendation was agreed to by the government, so there will be three years of history and notional figures going out about what spending might be by program.

The fourth recommendation related to the government that is of interest to us here is that any changes in those program-based forecasts or actual versus forecasts should be explained in the departmental documents, Reports on Plans and Priorities and departmental performance reports; again, a theme of information related to programs.

Next, that committee is very interested in the disconnect between Main Estimates and budget. Why do we see things in the budget that we do not see in Main Estimates? The answer is timing. The estimates have to be prepared before the budget is ready, so you will often see new budget items in Supplementary Estimates (A) or (B). The recommendation from the committee was that there be a fixed budget date. They thought that if everyone knew when the budget would be — and they suggested February 1 — that would make life easier.

In fact, it does not solve the problem. More important, the Department of Finance was not keen on having a fixed budget date. They like the flexibility of being able to table a budget when

représenterait un changement substantiel. Il faudrait des années pour la mettre en œuvre. Le gouvernement a adopté une approche prudente dans sa réponse. Il a dit qu'il envisagerait de présenter des simulations. Nous retournerions en arrière pour créer les budgets des dépenses suivant une structure de programmes pour quelques ministères afin d'en discuter, parce que ce serait une honte de faire tout ce travail et nous faire dire par les parlementaires que ce n'était pas vraiment ce qu'ils avaient en tête.

L'engagement consiste à faire des simulations et de tenir une discussion sur l'allure que la nouvelle structure des crédits pourrait prendre si elle était basée sur une quelconque structure de programmes plutôt que sur les dépenses d'immobilisations, les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions.

Prenons un Rapport sur les plans et les priorités d'un ministère et les rapports ministériels. Ces documents renferment beaucoup de renseignements sur les programmes ministériels, mais ils ne sont pas soumis au vote du Parlement. Ils sont fournis seulement à titre d'information et les crédits s'appliquent aux dépenses de capital et de fonctionnement ainsi qu'aux subventions et aux contributions. C'est une recommandation intéressante.

La troisième recommandation concernait les Rapports sur les plans et les priorités des ministères. L'idée est qu'il serait utile d'y trouver trois ans de données rétrospectives et trois ans de données prospectives sur les dépenses de programme des ministères — revoilà ce thème des programmes. Comme le gouvernement a accepté cette recommandation, il y aura trois ans de données réelles et trois ans de projections relatives aux dépenses de programmes.

La quatrième recommandation adressée au gouvernement qui nous intéresse ici est la nécessité d'expliquer dans les documents ministériels, les Rapports sur les plans et les priorités et les Rapports ministériels sur le rendement, toute modification de ces prévisions budgétaires à l'échelon des programmes ou tout écart entre les dépenses prévues et réelles. Encore le thème des renseignements sur les programmes qui revient.

Ensuite, vous vous intéressez beaucoup au déphasage entre le Budget principal des dépenses et le budget fédéral. Pourquoi voyons-nous apparaître des choses dans le budget fédéral que nous ne retrouvons pas dans le Budget principal des dépenses? La réponse : c'est une question d'échéancier. Le Budget des dépenses a été établi avant que le budget fédéral soit prêt, c'est pourquoi on verra souvent de nouveaux postes budgétaires dans les Budgets supplémentaires des dépenses (A) ou (B). Le comité a recommandé qu'il y ait une date fixe de présentation du budget fédéral. Ses membres croyaient que si tout le monde connaissait la date de présentation du budget — et on suggérait le 1^{er} février — la vie serait plus facile.

En réalité, cette mesure ne règle pas le problème. Plus important encore, le ministère des Finances n'était pas venu à l'idée d'une date de budget fixe. Ses dirigeants aiment avoir la

they best see fit, so the government rejected the recommendation to have a fixed budget date.

The Chair: In addition to fixed, there was also some talk at one time of having the budget come forward in the fall.

Mr. Matthews: Yes, and that would allow us to get a lot of the budget stuff into Main Estimates. Finance was not keen on that.

As a reminder, there is a legal requirement to table Main Estimates every year by a certain date. There is no requirement for a budget. It is very much a policy document.

Again on the theme of linking new funding to budgets, there was a recommendation with which the government did not agree 100 per cent, but it has agreed to do something slightly different. Where there is new funding in an estimates document for the first time for a new program or something, it will be highlighted in which budget that was mentioned. That will help reference. If you see a new item for the first time in an estimates document, it will say that item is from Budget 2010 or Budget 2011, just to help people understand the connection between the various documents.

There was a recommendation on tax expenditures. Tax expenditures are the responsibility of the Minister of Finance. Again, this is one where the government agreed with the spirit of the recommendation, but is doing something slightly different to fit the bill. It has been agreed that there will be a link made between RPPs and the tax expenditures report that is done by the Department of Finance so that information on tax expenditures can be found more easily. Tax expenditures are not studied by committees, so there was a concern about that.

Finally, the recommendation that is probably the most exciting for many of us is around an online searchable database with expenditure information. The government agreed with that recommendation and committed to come back by March 31 with a plan for when this database, open to the public, could be up and running. This would make life easier for the public and parliamentarians in terms of finding information and history.

The Chair: What would be found there?

Mr. Matthews: It is early days yet, but we would hope to have some authorities information and a little bit of history, as well as some actual spending against the authority. You would be able to get a sense of what each department has been resourced for through the various Main Estimates and Supplementary Estimates (A), (B) and (C) — some history, although I cannot commit to how many years back we might be able to go, in order to get a sense of what the change in profile is and what actual spending has looked like against those authorities would be a

latitude de déposer un budget quand bon leur semble et, par conséquent, le gouvernement a rejeté la recommandation concernant un budget à date fixe.

Le président : En plus d'être à date fixe, il avait aussi été question de devancer la présentation à l'automne.

M. Matthews : Oui, ce qui nous aurait permis d'incorporer beaucoup d'éléments du budget fédéral dans le Budget principal des dépenses, mais au ministère des Finances, on n'était pas chaud à l'idée.

Je rappelle que la loi prévoit le dépôt du Budget principal des dépenses chaque année à une date donnée. Il n'y a aucune exigence à l'égard du budget fédéral. C'est un document d'orientation.

Nous en revenons à l'idée d'établir un lien entre les nouveaux fonds et les budgets. Le comité a fait une recommandation que le gouvernement n'a pas totalement acceptée, mais il a accepté de modifier légèrement sa façon de faire. Lorsqu'un budget des dépenses prévoit une nouvelle affectation pour la première fois à un nouveau programme ou autre chose, on indiquera dans quel budget fédéral c'était mentionné. Ce sera utile à titre de référence. Si un nouveau poste apparaît pour la première fois dans un budget des dépenses, il sera indiqué que ce poste découle du budget fédéral de 2010 ou de 2011, simplement pour aider les gens à saisir le lien entre les différents documents.

Une recommandation portait sur les dépenses fiscales. Les dépenses fiscales sont la responsabilité du ministre des Finances. Là encore, le gouvernement a accepté l'esprit de la recommandation, mais il s'y prend d'une façon légèrement différente pour y donner suite. Il a été convenu qu'un lien sera établi entre les RPP et les rapports de dépenses fiscales que le ministère des Finances produit pour permettre de trouver plus facilement l'information sur les dépenses fiscales. Aucun comité n'examinait ces dépenses, ce qui était préoccupant.

Enfin, la recommandation probablement la plus excitante pour plusieurs d'entre nous concerne une base de données sur les dépenses qu'il serait possible de consulter en ligne. Le gouvernement a accepté cette recommandation et s'est engagé à présenter au plus tard le 31 mars un plan et un échéancier en vue de mettre sur pied cette base de données publique. Les simples citoyens et les parlementaires pourraient ainsi trouver plus facilement un portrait de la situation actuelle et passée.

Le président : Que pourrions-nous y trouver?

M. Matthews : Il est encore tôt, mais nous espérons y trouver des renseignements sur les autorisations de dépenser et un peu de données antérieures ainsi que les dépenses réelles par rapport aux autorisations. On pourrait ainsi avoir une idée des niveaux de référence que chaque ministère a obtenus dans les différents budgets principal et supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C) — de même que les chiffres des années antérieures, bien que je ne puisse pas m'engager jusqu'où nous pourrions remonter dans le temps, afin d'avoir une idée de l'évolution du profil. Ce

good start. We are still working on that, but the government has agreed to build that database and we will come back by March 31 with a plan as to when it might be ready.

The Chair: That is interesting. I appreciate your taking the time to bring us up to date on the government's response, because we were aware of the recommendations that went out from the House of Commons on that. Now we can see that things have moved ahead.

We will send to everyone the coordinates to make it easier for you to do your own review of all the recommendations and the government's response. Ms. Thornton has helped us find that. We appreciate that and we will get that to all members of the committee.

Senator Buth: Thank you for coming and speaking today, but you speak very fast. I know there is a lot of material to go through. Some of my questions might be for further explanation.

I have lots of questions, chair.

The Chair: You are the only one on the list so far.

Senator Buth: When I came into government I was surprised that, after Main Estimates, departments keep coming back looking for more money.

Using the Industry Canada Business-Led Networks of Centres of Excellence as an example, there seems to be a substantial amount there. That is on page 21. Can you explain why it is listed in the supplementary estimates instead of the Main Estimates?

Mr. Matthews: It starts with legislation. No money can be spent out of the Consolidated Revenue Fund without the approval of Parliament, which means we have to get the funding into an appropriation bill. To get into an appropriation bill, you have to go through Treasury Board. When there is a program, be it a new program or a program that has a time limit on it, if it is being renewed you have to come back to Treasury Board to get approval saying either that the program is now well designed and here is what it looks like, or asking for the same kind of approval around a renewal.

In Main Estimates we are collecting things that have been approved by the Treasury Board up until early December of the previous year. If it is not approved by that point, it has to wait for the next cycle. Items that were renewed in the budget and new items in the budget cannot be included in the Main Estimates because they have missed the window for Treasury Board approval. In that case, departments get their submissions together and go to Treasury Board and get into the next possible supplementary estimates.

serait un bon départ de pouvoir voir comment les dépenses réelles se sont profilées par rapport à ces autorisations. Nous y travaillons encore, mais le gouvernement a convenu de mettre sur pied cette base de données et nous reviendrons avant le 31 mars présenter un plan et une date d'achèvement projetée.

Le président : C'est intéressant. Je vous suis reconnaissant de faire pour nous le point sur la réponse du gouvernement, parce que nous étions au courant des recommandations qui avaient émané de la Chambre des communes à ce sujet. Nous pouvons voir que les choses ont progressé.

Nous transmettrons à tous les coordonnées pour que chacun puisse, à sa guise, passer plus facilement en revue toutes les recommandations et la réponse du gouvernement. Mme Thornton nous a aidés à les trouver. Nous lui en sommes reconnaissants et nous les transmettrons à tous les membres du comité.

Le sénateur Buth : Merci d'être venu témoigner aujourd'hui, même si vous parlez très vite. Je sais qu'il y a beaucoup de matière à couvrir. Dans quelques-unes de mes questions, je pourrais vous demander des précisions.

J'ai beaucoup de questions, monsieur le président.

Le président : Vous êtes la seule sur la liste jusqu'à présent.

Le sénateur Buth : À mon arrivée dans l'administration publique, j'ai été étonnée de constater qu'après la présentation du Budget principal des dépenses, les ministères revenaient sans cesse demander plus d'argent.

Prenons les réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise d'Industrie Canada. Le montant me semble substantiel. C'est à la page 21. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce poste apparaît dans le Budget supplémentaire des dépenses plutôt que dans le Budget principal des dépenses?

M. Matthews : Tout part de la législation. Aucune dépense ne peut être imputée au Trésor sans l'approbation du Parlement, ce qui signifie que nous devons inclure le financement dans un projet de loi de crédits. Pour ce faire, on doit passer par le Conseil du Trésor. Lorsqu'il y a un programme, qu'il s'agisse d'un nouveau programme ou d'un programme d'une durée limitée, en cas de reconduction, on doit retourner au Conseil du Trésor pour obtenir son approbation en disant : voici, le programme est maintenant bien conçu et il ressemblera à ceci, ou en demandant le même genre d'approbation en vue de sa reconduction.

Dans le Budget principal des dépenses, nous réunissons les éléments que le Conseil du Trésor a approuvés jusqu'au début de décembre de l'exercice précédent. Si un élément n'est pas approuvé à cette date, il doit attendre le cycle suivant. Les postes renouvelés dans le budget et les nouveaux postes budgétaires ne peuvent être inclus dans le Budget principal des dépenses parce qu'ils ont manqué la fenêtre d'approbation du Conseil du Trésor. Dans un tel cas, les ministères préparent leurs présentations et les soumettent au Conseil du Trésor afin d'être inclus dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses.

In this case, Industry Canada got their material together in time for Treasury Board to get it into Supplementary Estimates (B), but it was not ready in time for the Main Estimates.

Ms. Thornton can add some detail on that.

Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Was it the process or the specific item? These were launched in 2007, but time limited, but it was Budget 2012 that announced \$12 million per year ongoing. Therefore, it now becomes an ongoing, but that was not announced until Budget 2012. None of the process — getting to the Treasury Board or getting the supplementary estimates — could start until we had that budget confirmation.

Senator Buth: These projects or programs were in place and this is a renewal of how many years?

Ms. Thornton: They are ongoing. We deal in five-year terms. Unless there is a decision to change it, it is ongoing.

Mr. Matthews: That is an important point, because Parliament votes money annually. Yes, it is ongoing, but things can always change.

Senator Buth: If it is a new program, then you would never see it in the Main Estimates?

Mr. Matthews: That depends. If it is an item that was in the budget, you would typically not see it for the first time in Main Estimates, but you can. If money will be spent during the year, you will typically see it in Supplementary Estimates (A) or (B), but you would see it again. Next year, it will be included in the department's Main Estimates because we now have it.

Senator Buth: On page 6 of your presentation you talked about Public Safety and the Disaster Financial Assistance Arrangements. It makes sense that you do not see it in the mains because you are waiting for provinces to come in. You said that was for the floods in Manitoba, Saskatchewan and Quebec. Can we expect more expenditures in this area? Were there any other commitments that the government made for which we are waiting for provinces to submit expenses?

Mr. Matthews: There are indeed. The formulas vary, but basically to receive funding under this program, the disaster must be of a certain size. Once it is agreed upon that, yes, a disaster meets the criteria, the government is then on the hook to reimburse the province when they come forward with their invoices. Depending on the nature of the disaster, it can take

Dans ce cas-ci, Industrie Canada a produit ses documents à temps pour les présenter au Conseil du Trésor afin d'être pris en compte dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), mais il n'était pas prêt à temps pour le Budget principal des dépenses.

Mme Thornton peut donner plus de détails sur le processus.

Sally Thornton, directrice exécutive, Opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : La question portait-elle sur le processus ou le poste en particulier? Ces réseaux ont été lancés en 2007, pour une durée limitée, mais dans le budget fédéral de 2012, on a annoncé 12 millions de dollars de financement annuel récurrent. Par conséquent, cela devient un poste permanent, mais qui n'a été annoncé qu'au budget fédéral de 2012. Aucune partie du processus — se présenter au Conseil du Trésor ou être inscrit dans le Budget supplémentaire des dépenses — ne pouvait s'amorcer jusqu'à ce que nous ayons cette confirmation du Budget.

Le sénateur Buth : Ces projets ou programmes étaient en place et leur reconduction porte sur combien d'années?

Mme Thornton : Ils sont permanents. Nous fonctionnons par période de cinq ans. À moins d'une décision contraire, le poste budgétaire est permanent.

M. Matthews : C'est un point important, parce que le Parlement vote les crédits sur une base annuelle. Oui, le poste est permanent, mais les choses peuvent toujours changer.

Le sénateur Buth : S'il s'agit d'un nouveau programme, on ne le verrait jamais dans le Budget principal des dépenses?

M. Matthews : Cela dépend. S'il s'agit d'un poste annoncé dans le budget fédéral, on ne le verrait généralement pas pour la première fois dans un Budget principal des dépenses, mais ce serait possible. Si des fonds seront dépensés en cours d'exercice, on le verra généralement dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) ou (B), mais on le reverra ensuite. L'an prochain, il sera inclus dans le Budget principal des dépenses du ministère parce que nous l'avons désormais.

Le sénateur Buth : Dans votre sixième diapositive, vous parlez de sécurité publique et des Accords d'aide financière en cas de catastrophe. C'est logique qu'on ne voie pas ce poste dans le Budget principal parce qu'il faut attendre les demandes des provinces. Vous avez dit que le montant était destiné à couvrir le coût des inondations au Manitoba, en Saskatchewan et au Québec. Pouvons-nous nous attendre à d'autres dépenses dans ce domaine? Le gouvernement a-t-il pris d'autres engagements à l'égard desquels nous attendons que les provinces soumettent leurs dépenses?

M. Matthews : Effectivement. Les formules varient, mais essentiellement, pour que les provinces reçoivent une aide financière de ce programme, la catastrophe doit être d'une certaine ampleur. Une fois ce critère arrêté, si une catastrophe y satisfait, le gouvernement a alors la responsabilité de rembourser la province lorsqu'elle lui soumet ses factures. Selon la nature de

months or sometimes years for the province to collect their bills. This is what we know about right now, but there will be more forthcoming for sure.

Senator Buth: That is like a liability, essentially; the government will have to pay at some point?

Mr. Matthews: It is.

Senator Buth: Where does that get recorded? How would we ever know what is coming?

Mr. Matthews: How would you know what is coming? That is an interesting question. The government is not liable until the province puts together their claim, but, you are right, there is kind of an upfront negotiation or agreement that there is a disaster here and the government, I believe, pays, in this case, on a per capita basis, based upon how much the province has actually expended. You will get a sense through the department's Departmental Performance Report at the end of each year what was actually spent on that. However, the forecast about how much is coming is a very difficult thing to do.

Senator Buth: Where are departmental performance reports? When are they filed and where do we find them?

Mr. Matthews: They are filed — online is the best place to find them. If you think about the Public Accounts of Canada, the whole-of-government piece that typically gets tabled around October following the fiscal year that ended on March 31, typically departmental performance reports are available within a few days of the Public Accounts. If you go on to any department's website, you can find the report on plans and priorities, which tell you what they are planning on doing, and their Departmental Performance Report, which says what actually happened.

Senator Buth: Okay. Can I keep going, chair?

The Chair: Yes; please do.

Senator Buth: You drew attention to an example on page 133.

Senator Hervieux-Payette: If we follow in the French version, we cannot follow when you mention the page. Could you mention the subject matter?

Senator Buth: Yes. This is Treasury Board Secretariat. Actually, you probably have the page number in French.

[Translation]

Mr. Matthews: It is on page 66 of the French version.

la catastrophe, il faut des mois ou parfois des années à la province pour rassembler ses factures. Le montant représente ce qui est connu à ce jour, mais il est sûr que d'autres demandes nous seront soumises.

Le sénateur Buth : Dans un sens, c'est un passif éventuel, essentiellement; le gouvernement devra payer un jour?

M. Matthews : C'est exact.

Le sénateur Buth : Où est-ce consigné? Comment pourrions-nous savoir ce qui s'en vient?

M. Matthews : Comment pourriez-vous savoir ce qui s'en vient? La question est intéressante. Le gouvernement n'est pas responsable jusqu'à ce que la province établisse sa demande de remboursement, mais vous avez raison, il y a une forme de négociation ou d'accord au préalable qu'il s'agit bien d'une catastrophe. Le cas échéant, le gouvernement paie, si je ne m'abuse, un montant par habitant en fonction des dépenses réelles de la province. Vous aurez une idée de ce qu'un ministère a réellement dépensé dans ce poste en consultant le Rapport ministériel sur le rendement à la fin de chaque exercice financier. Cependant, il est très difficile de prévoir la valeur des demandes à venir.

Le sénateur Buth : Où sont les rapports ministériels sur le rendement? Quand sont-ils déposés et où pouvons-nous les trouver?

M. Matthews : Ils sont déposés — le meilleur endroit où les trouver est en ligne. Prenons les Comptes publics du Canada, le document couvrant l'ensemble de l'administration publique déposé d'habitude vers le mois d'octobre suivant la fin de l'exercice financier au 31 mars. Eh bien, les rapports ministériels sur le rendement sont généralement disponibles quelques jours après les Comptes publics. On peut trouver le Rapport sur les plans et les priorités, qui porte sur ce que le ministère compte faire, et le Rapport ministériel sur le rendement, qui décrit ce qui s'est produit, dans le site Internet de chaque ministère.

Le sénateur Buth : D'accord. Je continue, monsieur le président?

Le président : Oui, je vous en prie.

Le sénateur Buth : Vous avez attiré notre attention sur un exemple à la page 133.

Le sénateur Hervieux-Payette : Si nous suivons dans la version française, il nous est impossible de nous y retrouver quand vous mentionnez la page. Pourriez-vous mentionner le sujet?

Le sénateur Buth : Oui. Il s'agit du Secrétariat du Conseil du Trésor. En fait, vous avez probablement le numéro de page en français.

[Français]

M. Matthews : C'est la page 66 dans la version française.

[English]

The Chair: Does it take that many more words to do it in English?

Mr. Matthews: It is about the alphabetical order.

The Chair: Oh.

Senator Buth: Thank you for pointing that out.

Senator Hervieux-Payette: I can now follow what is going on.

[Translation]

Mr. Matthews: I myself could not find it.

[English]

Senator Buth: Under Treasury Board Secretariat is something that caught my eye. You have compensation adjustments.

Mr. Matthews: Right.

Senator Buth: Transfers to departments and agencies for salary adjustments. What is that?

Mr. Matthews: That is a very good question. Departments, for their regular salaries, have funds in what we call the reference levels. For regular departmental employees, they have enough funds to cover their wage bill. We have things called terminable allowances, which is a very unfortunate name. When we have a particular occupation where we are having a hard time recruiting or retaining, but we do not want to give a permanent wage increase, we have something called a terminable allowance. It is basically a temporary wage increase.

Senator Buth: What is terminable is the allowance, not the employee?

Mr. Matthews: Correct. Where we have those in place, we keep those centrally because they are meant to be temporary in nature. Once they become permanent, we would transfer them out to the departments. We have a number of allowances for certain groups that have effectively now been rolled into salaries because they have been around for long enough that we have said, let us just fold these into salaries. We are transferring those resources out to departments now.

To give you a few examples of what is in that amount, we had allowances for the architecture, engineering and land survey group. We had another one for health services that included doctors and nurses, and there are all sorts of terminable allowances in there for recruitment and retention, especially up North. We have another one for university teachers. To give you a sense of the number of people in each group, the architectural group is roughly 3,600 people; the health services group is

[Traduction]

Le président : Faut-il autant de mots de plus dans la version anglaise?

M. Matthews : C'est à cause de l'ordre alphabétique.

Le président : Oh!

Le sénateur Buth : Merci de l'avoir souligné.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je peux maintenant suivre ce qui se passe.

[Français]

M. Matthews : Je ne pouvais pas le trouver moi-même.

[Traduction]

Le sénateur Buth : Sous Secrétariat du Conseil du Trésor, un point a attiré mon attention. On voit des rajustements salariaux.

M. Matthews : Oui.

Le sénateur Buth : Des virements aux ministères et aux organismes pour des rajustements salariaux. De quoi s'agit-il?

M. Matthews : C'est une très bonne question. Pour couvrir leurs salaires réguliers, les ministères ont des fonds que nous appelons « niveaux de référence ». Ces fonds sont suffisants pour couvrir la facture salariale pour les employés réguliers du ministère. Nous avons ce qui s'appelle en anglais des « terminable allowances », quel nom épouvantable. En français, nous parlons de « suppléments provisoires ». Quand nous avons beaucoup de difficulté à recruter ou à garder du personnel dans une catégorie professionnelle donnée, mais que nous ne voulons pas accorder une augmentation salariale permanente, nous avons les suppléments provisoires. Il s'agit essentiellement d'une augmentation de salaire temporaire.

Le sénateur Buth : C'est le supplément qui est provisoire, pas l'employé?

M. Matthews : C'est exact. Lorsque nous en accordons, nous les acquittons de façon centralisée parce qu'ils sont censés être temporaires. S'ils devaient devenir permanents, nous les transférerions aux ministères. Pour certains groupes, nous avons plusieurs suppléments que nous avons maintenant incorporés dans les salaires parce qu'ils sont accordés depuis si longtemps que nous nous sommes dit : « Incorporons-les simplement dans les salaires ». Nous transférons actuellement ces ressources aux ministères.

Je vous donne quelques exemples de ce que ce montant englobe. Nous avons des suppléments provisoires pour le groupe de l'architecture, du génie et de l'arpentage. Nous en avons un autre pour les services de santé, notamment pour les médecins et le personnel infirmier, et il y a toutes sortes de suppléments provisoires à des fins de recrutement et de maintien en poste, surtout pour le Nord. Nous en avons un autre pour les professeurs d'université. Pour vous donner une idée du nombre

mentioned is roughly 2,300 people; and the university teaching group is about 200. There are five or six in total, but I have highlighted the big three for you. That is what that is.

Senator Buth: Who decides that these are incentives to keep people within the workforce or to attract them into the public service workforce?

Mr. Matthews: They are collectively bargained. As part of the collective bargaining process, you would see these come up for discussion, and that would be informed by recruitment and retention stats around that particular group. You would know that either there are many vacancies, which is a signal that there is a recruitment issue, or that people are leaving, those sorts of things.

Senator Buth: This does not have anything to do with Budget 2012 in terms of cuts or anything?

Mr. Matthews: No. As I said, it is an unfortunate name and, because of the name “terminable allowances,” that is the assumption people make. However, it has nothing to do with Budget 2012.

Senator Buth: Where are university teachers? I do not understand where those people would be working.

Mr. Matthews: The best example I can give you there is we have some teachers with our military college, which I suspect would be part of that group. I am speculating, but I believe that is the group that would jump into my mind. Is there another one? That is the one that springs to mind.

Senator Buth: I have to look at my list here.

The Chair: I can put you on round two.

Senator Buth: That would be great. I have kind of exhausted my first round.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to come back to the recommendations concerning tax expenditures. How will you calculate that? How will that be compiled? What exactly is the recommendation regarding tax expenditures?

[English]

Mr. Matthews: There are really two recommendations in play in spending. I will touch on a couple.

There is the question of should it be accrual or cash is a change. The accrual piece would be difficult simply because what is at play in this whole report is Parliament wanting to understand better the estimates. What is great about cash is that everybody understands it. Could we do accrual? Yes, we could. We think it would cause additional confusion, but we think we could do it.

de personnes visées dans chaque groupe, je souligne que le groupe de l'architecture compte environ 3 600 personnes; le groupe des services de santé compte environ 2 300 personnes; et le groupe de l'enseignement universitaire, environ 200. Il y a cinq ou six groupes professionnels en tout, mais je vous ai mentionné les trois plus importants. Voilà de quoi il s'agit.

Le sénateur Buth : Qui décide d'accorder des suppléments pour conserver des effectifs ou attirer des gens dans la fonction publique?

M. Matthews : C'est dans le cadre des négociations collectives. Ces points sont soulevés au cours des négociations et on prend en compte dans la discussion les statistiques sur le recrutement et le maintien en poste pour le groupe en question. On saurait qu'il y a soit beaucoup de postes vacants, ce qui est en soi un indicateur d'un problème de recrutement, ou que des gens quittent leur poste, ce genre de choses.

Le sénateur Buth : Cela n'a rien à voir avec le budget fédéral de 2012, par rapport aux compressions annoncées ou autre?

M. Matthews : Non. Comme je l'ai dit, le nom anglais est mal choisi : parce qu'on parle de « terminable allowances », c'est l'hypothèse que les gens font naturellement. Cependant, cela n'a rien à voir avec le budget fédéral de 2012.

Le sénateur Buth : Où sont les professeurs d'université? Je ne comprends pas où ceux-ci pourraient travailler.

M. Matthews : Le meilleur exemple que je puisse vous donner, c'est que nous avons des professeurs dans notre collège militaire qui feraient partie de ce groupe, si je ne m'abuse. Je fais des spéculations, mais je crois que c'est le groupe qui me viendrait à l'esprit. Y en a-t-il un autre? C'est celui qui me vient à l'esprit.

Le sénateur Buth : Je dois consulter ma liste.

Le président : Je peux vous inscrire au deuxième tour.

Le sénateur Buth : Ce serait excellent. J'ai épuisé ma première série de questions, semble-t-il.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Je voudrais revenir sur les recommandations, notamment sur celles concernant les dépenses fiscales. Comment allez-vous calculer cela? Comment cela va-t-il être présenté? Quelle est exactement la recommandation en ce qui a trait aux dépenses fiscales?

[Traduction]

M. Matthews : En réalité, il y a deux recommandations en ce qui a trait aux dépenses. Je vais aborder deux ou trois points à ce sujet.

Il y a le choix entre la comptabilité d'exercice ou de caisse, qui représenterait un changement. Avec la comptabilité d'exercice, ce serait difficile, simplement parce que l'objet de ce rapport dans son ensemble, c'est de permettre aux parlementaires de mieux comprendre les budgets des dépenses. Ce qu'il y a de bien avec la comptabilité de caisse, c'est que tout le monde la comprend.

The more interesting one I suspect you are targeting is about how department votes should be structured. Should it be on this program basis or on the traditional basis of capital, operating, grants and contributions? Because the vote is on capital, operating, grants and contributions, the challenge for us there is that departments have built up a great deal of controls to make sure their information is quite exact because it is illegal to overspend. You do not want to overspend.

The information we have that we provide on programs is for information purposes. Departments do their best, but there is not the same rigour, because it is not illegal to underestimate or overestimate what you will spend on your program. If we were to contemplate such a change, we would want to go back to departments to do two things. One is to have them confirm their program structure and say does this structure still make sense; and the second is to take a good hard look at those amounts and make sure they actually have them nailed down. Right now they do their best, but they are there for information purposes. If you are actually having Parliament vote on it and it is illegal to overspend, you want to make sure you have the right amount. That is what we have to do there.

[Translation]

Senator Bellemare: But the government has already published the tax expenditures, right? Yet they are not displayed here because it is a matter of tax credits, of shortfall.

[English]

Mr. Matthews: If you are interested in the tax expenditures — and maybe I can back up — the information that would be provided is not under the control of the department. If you think about designing a program, you would have two choices. You could actually say here is some money and you could mail it to every household and say, “Please enrol your children in fitness programs;” or you could offer a tax credit to do the same thing. If there were a new program, it would get studied. The tax expenditures are studied via the budget and do not show up in any estimates. That is your point.

Senator Bellemare: Yes.

Mr. Matthews: They show up every year when the Department of Finance produces a publication on tax expenditures — it is all tax expenditures. The commitment made by the government is that they will link the Reports on Plans and Priorities better to the report on tax expenditures so people can see the tax expenditures related to a given department.

Pourrions-nous utiliser la comptabilité d'exercice? Oui, bien sûr. À notre avis, elle engendrerait plus de confusion, mais nous croyons que nous pourrions le faire.

Le point important où vous voulez en venir, je suppose, c'est de savoir comment les crédits des ministères devraient être structurés. Devrions-nous les présenter sur la base des programmes ou sur la base des dépenses en capital et de fonctionnement et des subventions et contributions comme d'habitude? Comme les crédits s'appliquent à ces trois catégories de dépenses, la difficulté qui se pose pour nous tient au fait que les ministères ont mis en œuvre de nombreux contrôles pour garantir que leur information est assez exacte parce qu'il est illégal de dépenser à outrance. On veut l'éviter à tout prix.

Nous fournissons des renseignements sur les programmes à titre d'information. Les ministères font de leur mieux, mais la rigueur n'est pas la même, parce qu'il n'est pas illégal de surestimer ou de sous-estimer les dépenses de programme. Si nous envisagions un tel changement, nous demanderions aux ministères de faire deux choses. Premièrement, de confirmer leur structure de programmes et de confirmer que celle-ci est logique; et deuxièmement, d'examiner minutieusement les montants et de garantir leur exactitude. Actuellement, ils font de leur mieux, mais les renseignements ne sont fournis qu'à titre d'information. Si on demandait plutôt au Parlement de voter sur cette base, comme il est illégal de dépasser les crédits, il faudrait s'assurer que le montant est exact. C'est ce que nous devons faire.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Mais concernant les dépenses fiscales, le gouvernement a déjà publié des dépenses fiscales — c'est ça? On ne les retrouve pas ici, parce que ce sont les crédits d'impôt, en fait; c'est le manque à gagner.

[Traduction]

M. Matthews : Si vous vous intéressez aux dépenses fiscales — et je peux peut-être revenir en arrière — les renseignements qui seraient fournis ne sont pas sous le contrôle du ministère. Prenons la conception d'un programme; une alternative s'offre à nous. Nous pourrions dire : voici l'argent que nous avons, et nous pourrions l'envoyer par la poste à chaque ménage en leur disant : « Veuillez inscrire vos enfants dans des programmes d'activité physique » ou nous pourrions offrir un crédit d'impôt pour faire la même chose. Si nous voulions établir un nouveau programme, l'alternative serait étudiée. Les dépenses fiscales sont étudiées dans le cadre du budget et n'apparaissent dans aucun budget des dépenses. C'est ce que vous vouliez dire.

Le sénateur Bellemare : Oui.

M. Matthews : Ces montants sont connus chaque année lorsque le ministère des Finances produit un rapport sur les dépenses fiscales — il porte exclusivement sur les dépenses fiscales. L'engagement que le gouvernement a pris consiste à établir des liens plus clairs entre les rapports sur les plans et les priorités et le rapport sur les dépenses fiscales pour qu'on puisse voir les dépenses fiscales rattachées à un ministère donné.

[Translation]

Senator Bellemare: Unless I am mistaken, huge amounts — several billions of dollars — are involved in terms of tax expenditures?

[English]

Mr. Matthews: Yes.

The Chair: How does Treasury Board determine whether a request by a department to spend \$2 billion on something is appropriate? You prepare the Main Estimates before the budget is out, and the RPP comes later. How do you determine whether the request is reasonable?

Mr. Matthews: That is why there is a lag. Most often the budget will highlight an amount that says the government will spend x dollars on a new program. The department then designs a program. It is usually done in two steps, and you might have a memo to cabinet.

When it comes to Treasury Board submission, we are looking for detailed spending plans. Are they spending on people? How are they spending their money? The key ones are: What are the performance indicators? How will they judge the success of this program? What is their plan to evaluate that? It is at that stage the Treasury Board submission becomes very important, because that is where you can actually assess how the department will spend the money and whether it is the right amount. You will have a discussion about the amount for operating dollars versus grants and contributions and C's and what administrative overhead is needed. At that stage, the discussion happens.

Sometimes we look at comparisons to other departments. Sometimes we look at previous experience with the department. Sometimes, if it is a brand new program where we have little experience, it is a tough decision to make, but we will run for a few years and then take a look at the evaluation. It is very much based on the detailed design done by the department; and we have a discussion at that point.

The Chair: When does Treasury Board receive that detailed plan?

Mr. Matthews: It is part of the Treasury Board submission. As a condition of getting into these books, you need a Treasury Board submission that outlines how the money will be spent, what the success factors or performance indicators are and how the evaluation will work out.

The Chair: As parliamentarians, where do we see that Treasury Board submission?

[Français]

Le sénateur Bellemare : Si je ne m'abuse, il y a quand même des montants faramineux, plusieurs milliards de dollars, au plan des dépenses fiscales?

[Traduction]

M. Matthews : Oui.

Le président : Comment le Conseil du Trésor fait-il pour déterminer si la demande d'un ministère de dépenser 2 milliards de dollars dans un quelconque poste est pertinente? Vous produisez le Budget principal des dépenses avant que le budget fédéral soit présenté, et le RPP vient après. Comment fait-on pour déterminer si la demande est raisonnable?

M. Matthews : C'est la raison pour laquelle il y a un décalage. Le plus souvent, le budget fédéral met en lumière un montant, ce qui signifie que le gouvernement consacrera x dollars à un nouveau programme. Le ministère élabore ensuite un programme. Cela se fait habituellement en deux étapes, et il peut arriver qu'on présente un mémoire au Cabinet.

Quant à la présentation au Conseil du Trésor, nous examinons les plans de dépenses détaillés. Le ministère prévoit-il des dépenses en personnel? Comment dépense-t-il ses fonds? Les questions principales à poser sont celles-ci : en quoi consistent les indicateurs de rendement? Comment le ministère déterminera-t-il le succès du programme? Quel plan a-t-il établi pour l'évaluer? C'est à cette étape que la présentation au Conseil du Trésor revêt une grande importance parce qu'elle permet d'évaluer clairement la façon dont le ministère dépensera l'argent et si le montant est juste. Il faudra discuter de la répartition entre le budget de fonctionnement, les dépenses en capital et les subventions et contributions ainsi que des frais généraux d'administration nécessaires. C'est à cette étape que la discussion a lieu.

Nous faisons parfois des comparaisons avec d'autres ministères. Nous examinons parfois l'expérience antérieure au sein du ministère. La décision est parfois difficile à prendre, s'il s'agit d'un tout nouveau programme et que nous avons peu d'expérience en la matière, mais nous pouvons l'exécuter pendant quelques années puis examiner l'évaluation. Tout dépend beaucoup de la conception détaillée faite par le ministère, et nous en discutons à ce stade.

Le président : À quel moment le Conseil du Trésor reçoit-il ce plan détaillé?

M. Matthews : Il fait partie de la présentation au Conseil du Trésor. Pour qu'un programme soit inscrit dans les livres, le Conseil du Trésor doit recevoir une présentation qui décrit comment l'argent sera dépensé, en quoi consisteront les facteurs de succès ou les indicateurs de rendement et comment l'évaluation sera faite.

Le président : En tant que parlementaires, quand allons-nous voir cette présentation au Conseil du Trésor?

Mr. Matthews: You would not see the Treasury Board submission. Through the RPPs, you would see information about the program and any evaluations done on the program, which are also made public. You can get information on the program, the actual performance metrics for judging the success of the program, any evaluations done on that program, and any internal audits that relate to the program. That is all public as well.

The Chair: The timing is such that plans and priorities are out before we are required to vote for main supply but not interim supply. We vote interim supply before we have a chance to look at the RPPs.

Mr. Matthews: Correct. The whole point of interim supply is recognition that departments need to spend money on April 1 each year, and they need authority from Parliament to spend money. However, the various committees have not had an opportunity to study the mains and the RPPs in enough detail. Interim supply is about giving departments three months' worth of funding, give or take, while parliamentarians on the various committees study the Main Estimates and the RPPs in preparation for voting on full supply.

The Chair: We are into supplementary estimates, which is a request to spend money based on something that could not be put in the Main Estimates because, say, the budget was not out at that time. A submission would have been made to Treasury Board for these expenditures, but it is not in the RPPs because it has already been prepared.

Mr. Matthews: It is not in the RPPs in some cases. If it is a brand new program, they may not have had time to put it in there. If it is a program that is up for renewal, it might be in there. However, to get information on a brand new program, you would see it first in next year's Reports on Plans and Priorities.

The Chair: We are asked to vote on faith.

Mr. Matthews: You also have the chance to query witnesses from departments; and that is the whole point of the study.

The Chair: I am trying to help my colleagues to understand the process here a little more, and when I ask the questions, it helps me to understand a little more.

We were referred to page 21, the horizontal items included in the supplementary estimates. We looked at funding to support Business-Led Networks of Centres of Excellence. Do you see that entry? I thought you said that this is the first time, although the program has been around for a while, that the budget actually made this permanent. Is that correct?

M. Matthews : Vous ne la verrez pas. Dans les RPP, vous obtiendriez les renseignements sur le programme et les évaluations du programme, lesquelles sont aussi rendues publiques. Vous pouvez consulter les renseignements sur le programme et les mesures de rendement pour juger du succès du programme, ainsi que les évaluations du programme et les vérifications internes qui s'y rapportent. Tous ces documents sont publics eux aussi.

Le président : Le calendrier est tel que les rapports sur les plans et les priorités sont publiés avant que nous ayons à voter le Budget principal des dépenses, mais pas les crédits provisoires. Nous votons les crédits provisoires avant que nous ayons eu la chance d'examiner les RPP.

M. Matthews : C'est exact. La raison d'être des crédits provisoires est la reconnaissance du fait que les ministères doivent dépenser de l'argent dès le 1^{er} avril de chaque année et qu'ils ont besoin de l'autorisation du Parlement à cette fin. Les différents comités n'ont toutefois pas eu la chance d'étudier les budgets principaux des dépenses ni les RPP de façon assez approfondie. Les crédits provisoires servent à accorder des fonds aux ministères pour environ trois mois, en attendant que les parlementaires étudient les Budgets principaux des dépenses et les RPP dans les différents comités en vue du vote sur le projet de loi de crédits pour la dotation totale.

Le président : Nous étudions le Budget supplémentaire des dépenses, qui représente une demande de dépenser des fonds dans des postes qu'il leur a été impossible d'inclure dans le Budget principal des dépenses parce que, par exemple, le budget fédéral n'avait pas encore été présenté. Une présentation aurait été faite au Conseil du Trésor à l'égard de ces dépenses, mais le poste ne figure pas dans les RPP parce que ceux-ci étaient déjà produits.

M. Matthews : Ce n'est pas inclus dans les RPP dans certains cas. S'il s'agit d'un tout nouveau programme, le ministère peut ne pas avoir eu le temps de l'incorporer dans son RPP. S'il s'agit d'un programme à renouveler, celui-ci figure peut-être dans le RPP. Toutefois, en ce qui concerne l'information sur un tout nouveau programme, celle-ci serait disponible pour la première fois dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'exercice suivant.

Le président : On nous demande de voter les yeux fermés.

M. Matthews : Vous avez aussi la chance d'interroger des témoins des ministères et c'est la raison d'être de l'examen.

Le président : J'essaie d'aider mes collègues à comprendre un peu mieux le processus et quand je pose des questions, cela m'aide à comprendre un peu mieux.

On nous a renvoyés à la page 21, aux postes horizontaux inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses. Nous avons examiné le financement destiné aux réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise. Vous voyez cette inscription? Je pensais que vous aviez dit que c'est la première fois, bien que le programme existe depuis un certain temps, que le budget fédéral en a fait un poste permanent. Est-ce exact?

Ms. Thornton: Yes. It was launched in 2007 as time-limited. It is now permanent and ongoing.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Where in our book should we be looking?

[English]

The Chair: It is under Industry.

Senator Hervieux-Payette: You gave us the page.

The Chair: We are looking under “Industry” down to “Social Sciences and Humanities Research Council.” You have to look back to the horizontal funding by sort of flipping two pages back and forth to see the three different ones. I chose Industry. The second item down under “Voted Appropriations” is the third item under “Horizontal Items.” It refers to horizontal, but it does not say that this is new. You had told us earlier that if it is the first time that it is in this, we would see some indication.

Mr. Matthews: The government’s response was just tabled roughly two weeks ago. Its commitment was that in future estimates documents we would make it clear where an item was receiving funding for the first time and which budget it was from. We obviously did not have time to do that for these estimates, but you will see that future change; again, it is for the first time.

Ms. Thornton: Next year’s Supplementary Estimates (A) will be the first time that we will have that in place. Our commitment is to start it for the next fiscal.

The Chair: Good. I was testing your evidence, and I understand it.

Senator De Bané: Mr. Matthews, am I correct to say that in the big picture there are three kinds of expenditures: those authorized by law, such as pensions; the repayment of the debt that has reached maturity; and those expenditures approved by Parliament. Is that it? Did I miss a category?

Mr. Matthews: The only clarification I would make is around debt. Interest on the debt falls under statutory items.

Senator De Bané: There are those that we have to pay by law, and those that are approved every year.

Mr. Matthews: They are approved by vote.

Senator De Bané: For those approved every year, Treasury Board is the only one that exists by law, contrary to the others.

Mr. Matthews: That is correct.

Mme Thornton : Oui. Le programme avait été lancé en 2007 pour une durée limitée. Il est désormais permanent.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J’aimerais savoir où nous devons regarder dans notre livre.

[Traduction]

Le président : C’est sous Industrie.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous nous avez indiqué la page.

Le président : Nous sommes dans la section « Industrie » sous « Conseil de recherches en sciences humaines ». Pour examiner les postes horizontaux, on doit se promener d’une page à une autre pour voir les trois postes différents. J’ai choisi Industrie. Le deuxième poste sous « Crédits adoptés » est le troisième poste sous « Postes horizontaux ». On indique que c’est un poste horizontal, mais pas que c’est un nouveau poste. Vous nous avez dit plus tôt que si c’est la première fois qu’un poste apparaît dans ce document, nous verrions une indication.

M. Matthews : Le gouvernement a présenté sa réponse il y a à peine deux semaines. Il s’est engagé à ce que dans les budgets de dépenses futurs, nous indiquions clairement qu’un poste est financé pour la première fois ainsi que le budget auquel il se rattache. Nous n’avons évidemment pas eu le temps de le faire pour le Budget supplémentaire des dépenses qui nous occupe, mais vous verrez ce changement dorénavant. Encore une fois, c’est une première.

Mme Thornton : Le Budget supplémentaire des dépenses (A) de l’an prochain sera le premier qui renfermera cette information. Nous nous sommes engagés à commencer à le faire pour le prochain exercice financier.

Le président : Bien. Je contre-vérifiais votre témoignage, et je comprends le processus.

Le sénateur De Bané : Monsieur Matthews, ai-je raison de dire que, globalement, il y a trois sortes de dépenses : les dépenses autorisées par la loi, comme les pensions; le remboursement de la dette arrivé à échéance; et les dépenses approuvées par le Parlement. Est-ce bien ça? Ai-je oublié une catégorie?

M. Matthews : La seule précision que j’apporterais concerne la dette. L’intérêt sur la dette fait partie des postes législatifs.

Le sénateur De Bané : Il y a les dépenses que nous devons payer aux termes de la loi et celles qui sont approuvées chaque année.

M. Matthews : Elles sont approuvées par un vote.

Le sénateur De Bané : En ce qui concerne les dépenses approuvées chaque année, le Conseil du Trésor est le seul qui existe aux termes de la loi, contrairement aux autres.

M. Matthews : C’est exact.

Senator De Bané: The law says that even if cabinet has decided to spend \$50 million to build a bridge or a new road, it is approval in principle only. An actual disbursement of funds requires the approval of Treasury Board.

Mr. Matthews: To get into an Appropriation Act, you run through the Main Estimates, where it has to be, yes.

Senator De Bané: After it is approved by cabinet, then it has to get the approval of Treasury Board.

Mr. Matthews: Then it has to come to Parliament.

Senator De Bané: Yes. The approval of cabinet is in principle only. No money can be disbursed without the approval of Treasury Board.

Mr. Matthews, please remind me of the different secretariats or directorates. Is there still an evaluation branch?

Mr. Matthews: There is still an evaluation group that sits underneath my sector. There is the Office of the Comptroller General of Canada, who has responsibility for the accounting policies and some of the contracting policies, as well as the internal audit policy.

There is the Office of the Chief Human Resource Officer, who has responsibility for all of the HR policies related to government. There is the Chief Information Officer, who has responsibility for all of the policies related to information management and IT for the Government of Canada.

Then there is our group, which is the Expenditure Management Sector, and we have responsibility for the estimates, as well as the performance information, which is the policy around setting up performance information of programs, as well as the evaluation function you already mentioned.

That is at a high level of the policy components of Treasury Board of Canada Secretariat.

Senator De Bané: I want to say something I have never forgotten. One day I was talking with the Secretary of the Treasury Board and he had been the deputy minister in several departments. By training, he was a physician and a former dean of a faculty of medicine. I asked, "Where have you seen excellence in your life?" He told me only in two places: the Mayo Clinic and the Evaluation Branch of Treasury Board. I never forgot that.

Mr. Matthews: I will be sure to pass that on to my director of evaluation. She will be thrilled. Thank you.

Senator De Bané: He said those are the two places where he really saw excellence.

Le sénateur De Bané : La loi dit que même si le Cabinet décidait de dépenser 50 millions de dollars pour construire un pont ou une nouvelle route, c'est une approbation en principe seulement. Il faut l'approbation du Conseil du Trésor pour décaisser des fonds.

M. Matthews : Pour qu'une dépense soit inscrite dans une loi de crédits, il faut passer par le processus du Budget principal des dépenses, où elle doit apparaître, c'est exact.

Le sénateur De Bané : Une fois que la dépense est approuvée par le Cabinet, elle doit recevoir l'approbation du Conseil du Trésor.

M. Matthews : Puis elle est soumise au Parlement.

Le sénateur De Bané : Oui. Le Cabinet l'approuve en principe seulement. Aucune somme ne peut être décaissée sans l'approbation du Conseil du Trésor.

Monsieur Matthews, veuillez me rappeler les différents secrétariats ou directions. Y a-t-il une direction générale de l'évaluation?

M. Matthews : Il y a encore un groupe de l'évaluation subordonné à mon secteur. Il y a le Bureau du contrôleur général du Canada, responsable des politiques comptables et de certaines politiques sur les marchés de l'État, de même que de la politique sur la vérification interne.

Il y a le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, responsable de toutes les politiques de l'État en matière de ressources humaines. Il y a le dirigeant principal de l'information, chargé de toutes les politiques relatives à la gestion de l'information et aux technologies de l'information pour le gouvernement du Canada.

Puis il y a notre groupe, le Secteur de la gestion des dépenses, et nous sommes chargés des budgets des dépenses et de l'information sur le rendement, c'est-à-dire de la politique sur l'établissement des indicateurs de rendement des programmes ainsi que de la fonction d'évaluation que vous avez mentionnée.

C'est un survol des volets d'orientation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Le sénateur De Bané : Je tiens à vous raconter quelque chose que je n'ai jamais oublié. Un jour, je m'entretenais avec le secrétaire du Conseil du Trésor qui avait été sous-ministre dans plusieurs ministères. De formation, il était médecin et il avait été doyen d'une faculté de médecine. Je lui ai demandé : « Dans votre vie professionnelle, où avez-vous été témoin de l'excellence? » Il m'a répondu que cela se limitait à deux endroits : la clinique Mayo et la Direction générale de l'évaluation du Conseil du Trésor. Je ne l'ai jamais oublié.

M. Matthews : Je ne manquerai pas de passer le mot à ma directrice de l'évaluation. Elle sera enchantée. Merci.

Le sénateur De Bané : Il a dit que ce sont les deux endroits où il a clairement vu de l'excellence.

When it comes to your group of evaluation and let us say the cabinet for whatever reason wants to do some expenditure, if your group comes to the conclusion that it is a lousy project, what would you do?

Mr. Matthews: The evaluation function is now one where they are done by departments. They have the expertise around the programs themselves. An evaluation will be done typically after about five years. The evaluations are not done with a view to say if it is a lousy program or a great program. The evaluations are done with a view to determine if a program is achieving results. If it is not, then how might you change the program so it is better at achieving results? Those evaluations are actually done in departments now.

In Treasury Board of Canada Secretariat, we have the policy on evaluation. Every five years, you have to do an evaluation. Here is what a good one looks like. We would look at evaluations done by departments to ensure they are respecting the spirit of the policy.

Senator De Bané: Thank you.

[Translation]

Senator Chaput: I want to see whether I understand correctly. First, we have the Main Estimates. Then, we have supplementary estimates A, B and C. Each of those budgets displays a total. Then we have credits, which are funds available in cash. Are those credits separate?

[English]

If so, can we add all these together and get the big picture?

Mr. Matthews: If you are looking for the financial position of a department, you start with the Main Estimates. Whatever the most recent estimates document of the day are, they will show you what has happened to the department — if they have actually had money added to the reference levels, transfers, et cetera. If you take the first couple pages of any department, you will get the history up to date.

I would say, if you are really looking for the big picture, my recommendation is to always start with the budget tabled by the Minister of Finance, because that gives you the sense of what the total spending will be for the year.

Senator Chaput: Then A, B, C?

Mr. Matthews: Yes.

Senator Chaput: How about the credits and the cash — les fonds disponibles en argent? Are they included in these budgets?

Mr. Matthews: The credits are reductions, so that when you get the Appropriation Act, we are only asking Parliament for the amount that departments actually need. Therefore, the credits here are just a way of netting off funds that departments no longer have access to.

En ce qui concerne votre groupe d'évaluation, disons que pour une quelconque raison, le Cabinet veut faire une dépense et votre groupe en arrive à la conclusion que c'est un projet tout à fait nul, que feriez-vous?

M. Matthews : La fonction d'évaluation est désormais confiée aux ministères. Ils possèdent le savoir-faire nécessaire en matière de programmes. Une évaluation est généralement faite après environ cinq ans. Les évaluations ne sont pas faites en vue de dire si le programme est nul ou fantastique. Les évaluations servent à déterminer si un programme obtient les résultats escomptés. Dans le cas contraire, comment pourrait-on modifier le programme pour qu'il obtienne de meilleurs résultats? Ces évaluations sont désormais effectuées dans les ministères.

Au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, nous avons la politique sur l'évaluation. On doit faire une évaluation aux cinq ans. Voici à quoi ressemble une bonne évaluation. Nous examinons les évaluations faites par les ministères pour vérifier qu'elles respectent l'esprit de la politique.

Le sénateur De Bané : Merci.

[Français]

Le sénateur Chaput : J'aimerais voir si je comprends bien. Vous avez d'abord le budget principal. Ensuite suivent les Budgets supplémentaires (A), (B) et (C). Chacun de ces budgets affiche un total. Ensuite vous avez les crédits qui sont des fonds disponibles en argent. Est-ce que ces crédits sont à part?

[Traduction]

Si oui, pouvons-nous en faire la somme afin d'obtenir le portrait global?

M. Matthews : Si on veut connaître la situation financière d'un ministère, on commence par le Budget principal des dépenses. Peu importe quel est le plus récent budget des dépenses, on peut y voir ce qui s'est passé au ministère — si ses niveaux de référence ont été majorés, s'il a reçu des transferts, et cetera. Si vous consultez les deux ou trois premières pages pour n'importe quel ministère, vous obtenez l'information à jour.

Par contre, si vous voulez vraiment avoir le portrait global, je vous recommanderais de commencer toujours par le budget déposé par le ministre des Finances, parce qu'il vous donne un survol des dépenses totales pour l'année.

Le sénateur Chaput : Puis A, B et C?

M. Matthews : Oui.

Le sénateur Chaput : Et en ce qui concerne les crédits et l'argent — les fonds disponibles en argent? Sont-ils inclus dans ces budgets?

M. Matthews : Les crédits représentent des réductions, donc en ce qui concerne la Loi sur les crédits, nous ne demandons au Parlement que le montant dont les ministères ont réellement besoin. Ainsi, les crédits mentionnés ici ne sont qu'une façon de compenser les fonds auxquels les ministères n'ont plus accès.

Senator Chaput: Which means what? Are they included in the expenses here or not?

Mr. Matthews: Typically, in this case, they would be included in the Main Estimates. Therefore, yes, for us to net them off, they have to be previously included.

Senator Chaput: Thank you.

The Chair: There are the Main Estimates and then A, B, C?

Mr. Matthews: Yes. For us to net funds available — the reduction — they have to have been in a previous document.

Senator Buth: Thank you. On slide 6 under “Major Statutory Items,” you commented on additional fiscal equalization to Quebec, Manitoba, New Brunswick and Nova Scotia. Can you give more detail on that?

Mr. Matthews: I can give a little bit. I will try to be a little slower this time.

Senator Buth: Thank you.

Mr. Matthews: This is again a Department of Finance Canada responsibility, but there is essentially an arrangement in place called Total Transfer Protection. If you think about the various transfers that go from the federal government to the provinces — there is health, social, and quite a large number of them — this Total Transfer Protection says, “All of those transfers in total cannot result in a department receiving less this year than they received last year.”

This was about the Department of Finance Canada looking at all of their forecasts for the various transfer payments to provinces and figuring out if any of the provinces would end up with less in 2012-13 than the previous year. Based on their forecasts — and again, these are forecasts — Quebec, New Brunswick, Manitoba and Nova Scotia were at risk for receiving less. This is a way to top them up to their 2011-12 numbers.

Senator Buth: Was this included in Budget 2012?

Mr. Matthews: Yes, it was.

Senator Buth: This is the commitment, then.

Mr. Matthews: This is reflecting it.

Ms. Thornton: Explicitly, it was included by Bill C-38, which was the act that received Royal Assent on June 29.

Senator Buth: Thank you.

I would like to go back to Treasury Board Secretariat, which in English is on page 133. In French, it is somewhere in the 60s. You have a transfer of \$2 million to the Privy Council Office to

Le sénateur Chaput : Ce qui veut dire? Sont-ils inclus dans les dépenses ou non?

M. Matthews : En général, dans ce cas-ci, ils seraient inclus dans le Budget principal des dépenses. Donc oui, pour que nous puissions les compenser, ils doivent être inclus auparavant.

Le sénateur Chaput : Merci.

Le président : Il y a le Budget principal des dépenses, puis A, B, C?

M. Matthews : Oui. Pour que nous puissions compenser les fonds disponibles — la réduction — ils doivent figurer dans un document précédent.

Le sénateur Buth : Merci. Dans la sixième diapositive, sous « Principaux postes législatifs », vous avez parlé du paiement de péréquation supplémentaire au Québec, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse. Pouvez-vous nous donner plus de détails?

M. Matthews : Je peux en donner un peu. Je vais essayer de parler un peu plus lentement cette fois-ci.

Le sénateur Buth : Merci.

M. Matthews : Là encore, c'est une responsabilité qui incombe au ministère des Finances du Canada, mais essentiellement, un accord est en vigueur, la protection des transferts totaux. Si on prend les différents transferts que le gouvernement du Canada verse aux provinces — il y a le transfert en santé, les transferts sociaux et un assez vaste éventail d'autres transferts — la protection des transferts totaux dit : « Le total de tous ces transferts ne peut faire en sorte qu'un ministère reçoive moins cette année qu'il a reçu l'an dernier. »

Le ministère des Finances du Canada a donc analysé toutes ses prévisions à l'égard des différents paiements de transfert aux provinces et cherché à déterminer si l'une ou l'autre des provinces risquait de recevoir moins en 2012-2013 que pour l'exercice précédent. D'après ses prévisions — et encore une fois, il s'agit de prévisions — le Québec, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse risquaient de recevoir un montant moins élevé. C'est une façon de compléter les transferts afin d'égaliser les chiffres de 2011-2012.

Le sénateur Buth : Était-ce inclus dans le budget fédéral de 2012?

M. Matthews : Oui.

Le sénateur Buth : Donc, c'est l'engagement.

M. Matthews : C'est le reflet de l'engagement.

Mme Thornton : Explicitement, c'était prévu dans le projet de loi C-38, la Loi qui a reçu la sanction royale le 29 juin.

Le sénateur Buth : Merci.

J'aimerais revenir au Secrétariat du Conseil du Trésor. En anglais, c'est à la page 133 tandis qu'en français, c'est un peu dépassé la page 60. On voit un transfert de 2 millions de dollars

support the Regulatory Cooperation Council. The \$2 million is in the negative and I assume it is because it is offsetting the new request with the cuts that were there. Can you explain that?

Mr. Matthews: No, this one is a little bit different. When you see transfers, we are transferring the funds from Treasury Board Secretariat as a department to another department because they will actually conduct the work. In this case, the Privy Council Office is getting the funds from the Treasury Board Secretariat related to their Regulatory Cooperation Council. Specifically, that is money that was originally sitting in Treasury Board Secretariat because of the red-tape reduction work, if I recall correctly. It makes more sense to do that out of the Privy Council Office.

Ms. Thornton: The function was created in 2011 and it was originally within the Treasury Board Secretariat. In July 2012, there was a machinery change announced by the Prime Minister. The responsibility for the Regulatory Cooperation Council moved from the Treasury Board Secretariat to the Privy Council. These resources are now being transferred to accompany that responsibility.

Senator Buth: Thank you for that one. I think that is all I have, Mr. Chair.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I would like us to look at the item titled “Department 1B.” One column title is “Transfers” and another one is “Adjustments.”

When we talk about adjustment, it is either an increase or a decrease. Where does the transfer come from? Where does the \$2,205,228 come from? If you want to look at the French version, this is on page 67.

[English]

Mr. Matthews: One of the oddities of the estimates is that net we are transferring out, so there is a reduction. To actually be in the Appropriation Act itself, we have to have a dollar amount that is positive. To basically make space for us in the Appropriation Act, we have a \$1 item, so we can actually add a dollar to have Treasury Board Secretariat show up in the Appropriation Act. The net effect is a reduction of TBS dollars, which is why you see the bracket.

Again, it is back to this notion that we only go to Parliament and include in the Appropriation Act any items that will increase the department’s authorities. When we bump into something where we are changing the wording of something — changing the wording of a vote is the best example — we have a \$1 adjustment just to allow it to get into the Appropriation Act.

au Conseil privé pour soutenir le Conseil de coopération en matière de réglementation. Les 2 millions sont du côté négatif et je suppose que c’est parce que ce montant compense la nouvelle demande en tenant compte des compressions imposées. Pouvez-vous l’expliquer?

M. Matthews : Non, ce cas-ci est un peu différent. Quand vous voyez des transferts, c’est que nous transférons des fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor, en tant que ministère, vers un autre ministère parce que c’est ce dernier qui exécutera le travail. Dans ce cas-ci, le Conseil privé reçoit des fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor pour soutenir le Conseil de coopération en matière de réglementation. Concrètement, si je me souviens bien, c’est une somme qui avait été affectée à l’origine au Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre des travaux sur la réduction de la paperasse. Il est plus logique de confier ces travaux au Bureau du conseil privé.

Mme Thornton : En 2011, la fonction avait été établie à l’origine au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor. En juillet 2012, le premier ministre a annoncé une réforme de l’appareil. La responsabilité du Conseil de coopération en matière de réglementation est passée du Secrétariat du Conseil du Trésor au Conseil privé. Nous transférons maintenant les ressources pour accompagner cette responsabilité.

Le sénateur Buth : Merci pour cette explication. Je crois que je n’ai pas d’autre question, monsieur le président.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J’aimerais qu’on examine l’item qui s’appelle « Ministère 1B ». On a un titre qui s’appelle « Transfert » et un autre qui s’appelle « Rajustement ».

Quand on parle de rajustement, c’est soit à la hausse, soit à la baisse. Le transfert vient d’où? D’où vient la somme de 2 205 228 \$? Si vous voulez regarder dans la version française, c’est à la page 67.

[Traduction]

M. Matthews : L’une des bizarreries des budgets des dépenses, c’est que nous transférons des crédits nets, ce qui représente une réduction. Nous devons avoir un montant positif pour que cela apparaisse dans la Loi de crédits comme telle. Nous avons un poste d’un dollar essentiellement pour réserver notre place dans la Loi de crédits. Concrètement, nous ajoutons un dollar afin que le Secrétariat du Conseil du Trésor apparaisse dans la Loi de crédits. L’effet net est une réduction des sommes dont dispose le SCT, ce qui explique la parenthèse.

Encore une fois, nous revenons au principe que nous ne nous adressons au Parlement et que nous n’incluons dans la Loi de crédits que les postes qui augmenteront les autorisations d’un ministère. Quand nous tombons sur un poste pour lequel la modification que nous apportons ne touche que le libellé — le meilleur exemple est la modification du libellé d’un crédit — nous inscrivons un rajustement d’un dollar simplement pour nous permettre de l’inscrire dans la Loi de crédits.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Do the amounts in bold not represent increases?

[English]

Ms. Thornton: The bold is the total going out. If you look at the numbers above it, you have two that are not in brackets. They are transfers coming from the Public Service Commission into Treasury Board Secretariat. Then we have a transfer going out, and the bold is the net amount, the overall total.

As Mr. Matthews indicated, the actual request within the Treasury Board Secretariat, when you look at the bill, is a \$1 item because we are not asking for any money, but for authorities. There must be a dollar item attached to it in the bill because parliamentarians may approve, reduce or negative, but you need something to reduce or negative; the dollar is the price of admission into the bill. The bold is simply the net.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Could you explain the term “transfer” to me? Where does the money come from? Do you not have to take the money from one area to transfer it somewhere else?

[English]

Mr. Matthews: From one department to another.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: So we do not know whether it comes from one, two or three areas? On page 67 of the French version, you have “Ministry Summary — Budgetary,” where it says “Privy Council” at the top of the page. I want to know what “transfer” means.

Mr. Matthews: On page 66 of the French version, you will see the title “transfer.”

[English]

Under there you will see the various transfers that actually add up to the total, about halfway down the page in the written text.

[Translation]

“Transfer of \$115,000 from Federal Economic Development Agency for Southern Ontario (Vote 50)”

Senator Hervieux-Payette: So, the money can be taken from all over and does not necessarily come from a single source?

[English]

Mr. Matthews: Multiple places. We can roll them up.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Quand c’est écrit en caractères gras foncés, ce ne sont pas des augmentations?

[Traduction]

Mme Thornton : Les caractères gras indiquent le total des sorties. Si nous examinons les chiffres au-dessus, deux chiffres ne sont pas entre parenthèses. Ce sont des transferts de la Commission de la fonction publique au Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous avons ensuite un transfert vers un autre ministère et les caractères gras indiquent le montant net, le total.

Comme M. Matthews l’a dit, la demande réelle dans la section du Secrétariat du Conseil du Trésor dans le projet de loi représente un poste d’un dollar parce que nous ne demandons pas d’argent, mais bien des autorisations. Une valeur doit y être rattachée dans le projet de loi parce que les parlementaires peuvent approuver, réduire ou refuser, mais il faut avoir quelque chose à réduire ou à refuser; le dollar est le prix d’admission au projet de loi. Les caractères gras indiquent simplement la valeur nette.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je vous demandais de m’expliquer le mot « transfert ». D’où vient l’argent? Il faut que vous ayez pris le transfert quelque part pour le mettre ailleurs?

[Traduction]

M. Matthews : D’un ministère à un autre.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : On ne sait pas s’il vient d’un endroit, deux endroits ou trois endroits? Je suis à la page 67 de la version française, « Sommaire du portefeuille », « Dépenses budgétaires », c’est inscrit « Conseil privé ». Je veux savoir ce que veut dire « transfert ».

M. Matthews : Si vous consultez la page 66, il y a le titre « transfert ».

[Traduction]

En dessous, vous voyez les différents transferts dont la somme représente le total, vers le milieu de la page.

[Français]

« Transfert de 115 000 \$ de l’Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l’Ontario, crédit 50. »

Le sénateur Hervieux-Payette : Donc, il peut être pris un peu partout et ne provient pas nécessairement d’une seule source?

[Traduction]

M. Matthews : De plusieurs endroits. Nous pouvons les cumuler.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: And where do the adjustments come from? Does the department tell you that they do not have enough?

[English]

Mr. Matthews: No, when you are dealing with transfers, as Ms. Thornton already mentioned, there is a function moving from one department to another.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I do understand. However, the column next to transfers is titled "Adjustments."

[English]

Mr. Matthews: Right. The adjustments are the new items and those are typically the \$1 amounts. If you see anything under the adjustments, that is a new item added in the Supplementary Estimates (B). If we can walk through those columns, I will try to find the reference in English as well.

[Translation]

That is on page 67 of the French version.

Senator Hervieux-Payette: Yes.

[English]

It is page 131 in English.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: This time, we are not talking about \$1 but about \$2 million. That is a more considerable amount.

[English]

Mr. Matthews: You will see both. The first column is authorities to date. That is the authorities the department had coming into these estimates. Then you have transfers, which is movement from one department or multiple departments into the department. The last column is adjustments, which is new money in the Supplementary Estimates (B). If there are any new funds in Supplementary Estimates (B) you will see it under adjustments. We are including the \$1 items in there as well, which is the price of admission into the bill.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Perhaps everyone knew this, but I did not. Thank you, Mr. Chair; I understand better.

The Chair: That is a good question. Thank you for the information.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Et les rajustements viennent d'où? C'est le ministère qui vous dit qu'ils n'en ont pas assez?

[Traduction]

M. Matthews : Non, en ce qui concerne les transferts, comme Mme Thornton l'a dit, c'est qu'une fonction passe d'un ministère à un autre.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je comprends bien. Toutefois, à côté, l'autre colonne est intitulée « Rajustements ».

[Traduction]

M. Matthews : C'est exact. Les rajustements sont les nouveaux postes et les montants sont habituellement d'un dollar. Si autre chose apparaît sous les rajustements, il s'agit d'un nouveau poste ajouté dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Si nous passons en revue ces colonnes, j'essaierai de trouver l'équivalent en anglais.

[Français]

C'est la page 67 de la version française.

Le sénateur Hervieux-Payette : Oui.

[Traduction]

C'est à la page 131 en anglais.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Cette fois-ci ce n'est pas un dollar mais 2 millions de dollars. C'est plus significatif.

[Traduction]

M. Matthews : On verra les deux. La première colonne montre les autorisations à ce jour. Ce sont les autorisations dont le ministère disposait déjà avant la présentation de ce budget des dépenses. Puis nous avons les transferts, c'est-à-dire le mouvement d'un ministère ou de plusieurs ministères vers le ministère en question. La dernière colonne montre les rajustements, c'est-à-dire l'argent neuf dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Si ce dernier comporte de l'argent neuf, on le verra sous « Rajustements ». C'est aussi dans cette colonne que nous indiquons les postes d'un dollar, le prix d'admission au projet de loi.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Peut-être que tout le monde le savait, mais je l'ignorais. Merci, monsieur le président, je comprends mieux.

Le président : C'est une bonne question. Merci pour cette information.

[English]

I will conclude with a question of clarification. This is under Health and I know we have Health coming up next.

We have been looking at this Hazardous Materials Information Review Commission at page 71, English version, under “Health, Ministry Summary — Budgetary.” The almost \$5 million that has been approved, I assume, was for the entire year. In the event that this commission disappears, which it may do if the legislation is passed, can you tell me if we could expect a recovery or a transfer? Perhaps some of this work will be done by another department. Will we see a transfer like we have just discussed? What might we be looking for there?

Mr. Matthews: There are a couple of combinations. If there are activities being transferred to another department and that other department will be resourced, you would see a transfer.

The Chair: Of that amount of money?

Mr. Matthews: Or it could be part of that amount. I am just speaking generally. I am not speaking about this organization in particular.

If an organization is being shut down, ceasing to exist and no activities taking place, you would see nothing here because the department has some money and they just would not spend it. What you would have at the end of the fiscal year is what we call a lapse. A lapse is when a department or organization had money and it was not spent. It would depend on what the plan is for the organization. If there are activities being taken on by others, it would end up with a transfer. If it is an organization being shut down with no new spending, then we would let the money lapse and it will be unspent.

The Chair: If we look to Public Accounts following that, will we find out how many was actually spent and how much lapsed?

Mr. Matthews: Yes.

The Chair: Thank you.

Senator De Bané: You have told us that essentially there are two categories of expenditures, some already set in the law and those that have to be approved by Parliament and by Treasury Board. What is the percentage of those two categories?

Mr. Matthews: Generally speaking, by the time the fiscal year is over, it is about 61 per cent statutory, which is approved in law, and 39 per cent voted, give or take a few per cent.

[Traduction]

Pour conclure, j’ai une question de clarification. Ça se trouve dans la section « Santé » et je sais que nos prochains témoins nous viennent du ministère de la Santé.

Nous nous sommes penchés sur le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, à la page 131 de la version française, sous « Santé, Sommaire du portefeuille — Dépenses budgétaires ». Le crédit de près de 5 millions de dollars qui a été approuvé couvrirait l’exercice en entier, je suppose. Dans l’éventualité où ce conseil disparaîtrait, ce qui est une possibilité si le projet de loi est adopté, pouvez-vous me dire si nous pouvons nous attendre à un recouvrement ou à un transfert? Une partie du travail qu’il faisait sera peut-être confié à un autre ministère. Verrons-nous un transfert comme dans le cas que nous venons d’étudier? À quoi pouvons-nous nous attendre?

M. Matthews : Il y a deux ou trois combinaisons possibles. Si des activités sont confiées à un autre ministère et que des ressources sont affectées à ce ministère à cette fin, il y aura un transfert.

Le président : Du même montant?

M. Matthews : Ou d’une partie de ce montant. Je décris la situation de façon générale. Je ne parle pas de cette organisation en particulier.

Si une organisation est dissoute, si elle cesse d’exister ou si elle n’a aucune activité, on ne verrait rien dans cette section parce que le ministère a de l’argent qu’il ne dépense pas. À la fin de l’exercice financier, nous nous retrouverions avec une péremption. La péremption désigne la situation dans laquelle un ministère ou une organisation avait de l’argent et ne l’a pas dépensé. Le traitement qu’on en ferait dépendrait de ce qui est prévu pour l’organisation. Si ses activités sont prises en charge par d’autres organisations, il y aurait un transfert. Si l’organisation est dissoute sans qu’il y ait de nouvelles dépenses, nous laisserions l’argent devenir périmé et il serait inutilisé.

Le président : Si nous examinons les Comptes publics par la suite, verrons-nous combien d’argent a été dépensé et combien est devenu périmé?

M. Matthews : Oui.

Le président : Merci.

Le sénateur De Bané : Vous nous avez dit qu’essentiellement, il y a deux catégories de dépenses, soit celles prévues dans la loi et celles que le Parlement et le Conseil du Trésor ont approuvées. Quelle est la répartition en pourcentage entre ces deux catégories?

M. Matthews : En règle générale, à la fin de l’exercice financier, il y a environ 61 p. 100 de dépenses législatives, c’est-à-dire des dépenses prévues dans la loi, et 39 p. 100 de crédits votés, plus ou moins quelques pour cent.

Senator De Bané: When the government says we will try to reduce our expenditures by 5 per cent and you have to put that on the 39 per cent, it is a lot more than 5 per cent on the discretionary expenditures.

Mr. Matthews: You are referring to the strategic and operating review of Budget 2012. They looked at establishing a base and much of the spending where there was a legal obligation to spend — statutory — was excluded from the base. What was left was a base of about \$75 billion to actually conduct the review on. As we know, departments were asked to come up with 5 per cent and 10 per cent reductions and that is how they resulted in the \$5.2 billion. It was really on a base of about \$75 billion.

Senator De Bané: Thank you very much.

The Chair: Thank you, Ms. Santiago, Mr. Matthews and Ms. Thornton. You call yourselves the Expenditure Management Sector of the Treasury Board of Canada Secretariat. We appreciate you coming and helping us with another one of these supplementary estimates. We expect that we may see you again in January or February, which we will look forward to.

If you want to find in your supplementary estimates, we will be going to Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, and Health Canada, which will be the two areas we will be looking at shortly.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, we are continuing our study of Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2013.

[English]

This evening, for the second panel, we welcome officials from the Department of Indian Affairs and Northern Development: Mr. Michael Wernick, Deputy Minister; and Susan MacGowan, Chief Financial Officer.

We are also pleased to welcome officials from Health Canada: Glenda Yeates, Deputy Minister; and Jamie Tibbetts, Chief Financial Officer.

Thank you all for being here. You have heard Treasury Board Secretariat and our discussion with them earlier, so you know how we like to get into your departments and understand what your plans are and why you are here under supplementary estimates, looking for funds. Shall we start with Ms. Yeates and then Mr. Wernick? You have the floor.

Le sénateur De Bané : Quand le gouvernement dit que nous essaierons de réduire nos dépenses de 5 p. 100 et que ce pourcentage s'applique à la catégorie qui représente 39 p. 100, cela correspond à un effort beaucoup plus grand que 5 p. 100 des dépenses discrétionnaires.

M. Matthews : Vous faites référence à l'Examen stratégique et fonctionnel du budget fédéral de 2012. On a voulu établir une base et une grande partie des dépenses découlant d'une obligation légale de dépenser — les dépenses législatives — étaient exclues de la base. L'examen a donc porté en réalité sur le reste, une base d'environ 75 milliards de dollars. Comme vous le savez, on a demandé aux ministères de trouver des façons de réduire leurs dépenses de 5 p. 100 et de 10 p. 100, d'où les 5,2 milliards de dollars d'économies. L'exercice s'est fait en réalité sur une base d'environ 75 milliards de dollars.

Le sénateur De Bané : Merci beaucoup.

Le président : Merci madame Santiago, monsieur Matthews et madame Thornton. Vous représentez le Secteur de la gestion des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus nous aider à comprendre un autre de ces budgets supplémentaires des dépenses. Nous espérons vous revoir en janvier ou en février.

Mesdames et messieurs, si vous voulez vous repérer dans votre copie du Budget supplémentaire des dépenses, nous nous pencherons sous peu sur le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada et le ministère de la Santé du Canada.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.

[Traduction]

Nous accueillons notre deuxième groupe de témoins ce soir : M. Michael Wernick, sous-ministre, et Mme Susan MacGowan, dirigeante principale des finances, du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord

Nous sommes aussi ravis de souhaiter la bienvenue à Mme Glenda Yeates, sous-ministre, et à M. Jamie Tibbetts, contrôleur ministériel, de Santé Canada.

Merci à tous d'être venus. Vous avez entendu les témoins du Secrétariat du Conseil du Trésor et la discussion que nous avons eue avec eux plus tôt. Vous savez donc à quel point nous aimons nous pencher sur vos ministères et comprendre vos projets et pourquoi vous figurer dans le Budget supplémentaire des dépenses, en quête de fonds. Voulez-vous commencer, madame Yeates, puis nous entendrons M. Wernick? Je vous laisse la parole.

Glenda Yeates, Deputy Minister, Health Canada: Thank you very much, Mr. Chair and senators. It is a pleasure to be here. On behalf of Health Canada and the Health portfolio, we do appreciate the opportunity to talk to you about the spending that is in addition to the spending we have had in the Main Estimates. I am here, as was noted, with Jamie Tibbetts, our Chief Financial Officer. With me also are some officials in the back from the Canadian Institutes of Health Research and the Public Health Agency of Canada. If you have detailed questions for them, they will be pleased to answer.

[Translation]

As my colleagues from the Treasury Board Secretariat briefly explained, Supplementary Estimates (B) include important initiatives from the health portfolio. Those investments will help us improve First Nations community health and support health care innovation.

[English]

Health Canada has asked for a net increase of \$198.1 million in the 2012-13 Supplementary Estimates (B). This will increase our total to over \$3.7 billion. Most of the increases are strategic investments that were announced in Budget 2012.

The major increases for Health Canada are, first, \$226.4 million to maintain the current level of non-insured health benefits for eligible First Nations and Inuit members. This includes existing and new clients for the NIHB program, including new clients that result from the *McIvor* decision and the creation of the Qalipu Mi'kmaq First Nation band in Newfoundland and Labrador.

Second, there is approximately \$55.9 million to continue the implementation of the Indian Residential Schools Settlement agreement, which includes provisions for mental health and emotional support services to eligible former Indian residential school students and their families.

Third, there is \$25.6 million to support the implementation of the First Nations Water and Wastewater Action Plan. This funding supports activities such as monitoring the overall quality of drinking water, providing advice on drinking water safety, and safe disposal of wastewater, renewing infrastructure project proposals, and training community members.

Glenda Yeates, sous-ministre, Santé Canada : Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis ravie d'être ici. Au nom de Santé Canada et du Portefeuille de la santé, nous sommes heureux de vous parler des dépenses qui s'ajoutent aux dépenses que nous avons prévues dans le Budget principal des dépenses. Comme vous l'avez mentionné, Jamie Tibbetts, notre contrôleur ministériel, m'accompagne. Derrière moi, il y a aussi quelques fonctionnaires des Instituts de recherche en santé du Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada. Si vous avez des questions précises à leur adresser, ils se feront un plaisir d'y répondre.

[Français]

Comme l'ont brièvement expliqué mes collègues du Secrétariat du Conseil du Trésor, le Budget supplémentaire des dépenses (B) comporte des initiatives importantes du portefeuille de la santé. Ces investissements nous aideront à améliorer la santé des communautés des Premières nations et à appuyer l'innovation dans les soins de santé.

[Traduction]

Santé Canada a demandé une augmentation nette de 198,1 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour 2012-2013, ce qui portera notre total à plus de 3,7 milliards de dollars. En grande partie, ces augmentations représentent des investissements stratégiques annoncés dans le budget fédéral de 2012.

Les principales augmentations que Santé Canada demande sont, premièrement, 226,4 millions de dollars pour maintenir les services de santé non assurés, les SSNA, pour les membres des Premières nations et les Inuits admissibles. Cela comprend les clients actuels et nouveaux du programme des SSNA, notamment les nouveaux clients découlant de l'arrêt *McIvor* et de la création de la bande de la Première nation Mi'kmaq qalipu à Terre-Neuve-et-Labrador.

Deuxièmement, il y a environ 55,9 millions de dollars pour continuer de satisfaire aux obligations de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens dont des dispositions prévoient la prestation de services de santé mentale et de soutien psychologique aux anciens élèves des pensionnats indiens admissibles et à leurs familles.

Troisièmement, il y a 25,6 millions de dollars pour continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. Ces fonds sont destinés à soutenir des activités comme le contrôle de la qualité générale de l'eau potable, la prestation d'avis sur la salubrité de l'eau potable et l'élimination sécuritaire des eaux usées, la reconduction de propositions de projets d'infrastructure et la formation de membres de la collectivité.

Fourth, there is a proposed sum in the amount of \$1 million to support the development of community-integrated palliative care models. This funding is part of a four-year program that started in 2011 and will end in 2014.

Those proposed increases total \$308.8 million for Health Canada and they are offset by two items: \$71.8 million reduction that is related to savings identified in Budget 2012 in the spending review, and \$39 million in transfers out of Health Canada, the largest of which is related to a transfer to the Public Health Agency of Canada as part of our shared services arrangement.

The Public Health Agency of Canada increases put forward include \$20,000 for the reinvestment of royalties from intellectual property and approximately \$37.7 million in transfers. If there are any questions related to these, my colleagues from the Public Health Agency of Canada are here with me.

The Chair: We are hearing a bunch of numbers and we are trying to follow this. Are you able to go to your ministry summary in the supplementary estimates and just point out some of these numbers?

Ms. Yeates: Certainly. Let me get my place.

The Chair: It would make it a lot easier for us. This is under “Health — Ministry”?

Ms. Yeates: Yes. Details for Health Canada are on page 72. I was basically looking at that first set of four numbers, which are the voted appropriations. There is the \$226.4 million, if I round, which is in that first column. This was to maintain the provision of supplementary health benefits to eligible First Nations and Inuit.

The Chair: That is over on the total to the right.

Ms. Yeates: The total to the right in the far right-hand column, \$226.379 million. That is for First Nation and Inuit programs in terms of dental, medical transportation and prescription drugs. That is an additional amount to what we have in the base appropriation. This is the additional amount you see there.

The second note there, and again in the far right column, \$55.9 million is for the mental health and emotional support services under the Indian Residential Schools Settlement agreement. Those are the two largest figures we have there.

Third, as I mentioned, is the First Nations Water and Wastewater Action Plan. As we see in the far right-hand column, that is \$25.563 million. That is for Health Canada’s portion. It is part of a broader horizontal initiative with our colleagues in Aboriginal Affairs. Health Canada’s responsibilities are to help support communities in the testing of the water. We do

Quatrièmement, une somme d’un million de dollars est proposée pour faciliter l’élaboration de nouveaux modèles de soins palliatifs intégrés aux communautés. Ce financement fait partie d’un programme de quatre ans amorcé en 2011 et qui prendra fin en 2014.

Ces augmentations proposées totalisent 308,8 millions de dollars pour Santé Canada. Elles sont compensées par deux postes : une réduction de 71,8 millions de dollars liée aux économies découlant de l’Examen des dépenses exécuté dans le cadre du budget fédéral de 2012, et 39 millions de transferts de Santé Canada, en grande partie vers l’Agence de la santé publique du Canada au titre de notre entente sur les services partagés.

Les augmentations proposées pour l’Agence de la santé publique du Canada comprennent 20 000 \$ pour le réinvestissement de redevances de propriété intellectuelle et environ 37,7 millions de dollars de transferts. Si vous avez des questions sur celles-ci, mes collègues de l’Agence de la santé publique du Canada m’accompagnent.

Le président : Nous entendons beaucoup de chiffres et nous essayons de suivre. Pouvez-vous prendre le sommaire de votre ministère dans le Budget supplémentaire des dépenses et nous aider à repérer ces chiffres?

Mme Yeates : Bien sûr, laissez-moi m’y retrouver.

Le président : Ce serait beaucoup plus facile pour nous. C’est sous « Santé — ministère »?

Mme Yeates : Oui, les détails relatifs à Santé Canada figurent à la page 132 de la version française. Je regardais essentiellement la première série de quatre chiffres qui représentaient les crédits à adopter. Nous voyons 226,4 millions de dollars, si j’arrondis, dans cette première colonne. Ce montant est destiné à maintenir les prestations supplémentaires en santé des Premières nations et des Inuits admissibles.

Le président : Ça se trouve sous « Total » à droite.

Mme Yeates : Le total dans la dernière colonne à droite, 226,379 millions de dollars. Ce montant sert à soutenir les programmes destinés aux Premières nations et aux Inuits pour les soins dentaires, le transport médical et les médicaments d’ordonnance. Il s’agit d’un montant supplémentaire à celui que nous avons dans le crédit de base. C’est le montant supplémentaire que vous voyez là.

La deuxième note, encore dans la dernière colonne de droite, 55,9 millions de dollars pour les services de soutien en santé mentale et de soutien affectif aux termes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Ce sont les deux plus gros montants que nous avons là.

Troisièmement, comme je l’ai mentionné, le Plan d’action pour l’approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations, ce qui représente 25,563 millions de dollars comme nous pouvons le voir dans la dernière colonne à droite. C’est pour couvrir la part de Santé Canada. Cela fait partie d’une initiative horizontale plus étendue que nous menons avec nos

not construct the plants, but we help train community members to do the water testing. We sometimes help with advice in terms of how to construct, what kind of wastewater or water system will work in a particular geographic situation, and what kind of advice we can provide there. Much of that is to support communities as they do the testing.

Finally, this very small item, but it is this additional one, is the \$1 million I mentioned. That is to help develop new community-integrated palliative care models. That is working with the Canadian Hospice Palliative Care Association to develop some models there.

Those are the increases in the supplementary estimates. The remaining entries are transfers back and forth between us, largely, and the Public Health Agency of Canada. As part of our reductions, we have worked together to have some common services.

For example, whether it is HR, IT or some of our other corporate services such as communications, audit and evaluation functions, we are actually combining those between our two departments. We have a common minister and related mandates. We think this is good efficiency. It does mean that in the plates you will be looking at today there are many transfers back and forth between us and the Public Health Agency. Those are actually nets to and fro, but the four I mentioned are increases for Health Canada.

The Chair: Could you tell us why the three major First Nations expenditures that you have just described to us are in supplementary estimates? Why were they not in your Main Estimates?

Ms. Yeates: Year after year, there are significant supplementary estimates for the NIHB program. A lot of estimations go into the precise number of eligible clients. For example, as I mentioned, we have had some increases in numbers of clients this year with the *McIvor* decision adding about 23,000 new eligible recipients. Other considerations are whether we add new drugs in a given year, whether some drugs come off patent, and whether the patterns of medical transportation change.

We have a base budget of around \$950 million in these current Main Estimates, and we do the final estimation with central agencies and others, and that is reflected in the supplementary estimates.

collègues du ministère des Affaires autochtones. Santé Canada assume la responsabilité d'aider les collectivités à tester l'eau. Nous ne construisons pas les usines, mais nous aidons à former des membres de la collectivité à analyser l'eau. Nous apportons parfois notre concours en donnant des avis sur la façon de construire, le type de système de traitement des eaux usées ou de l'eau potable qui fonctionnera bien dans une situation géographique donnée, c'est le genre de conseils que nous pouvons fournir sous ce rapport. En grande partie, ces activités visent à aider les collectivités à analyser l'eau.

Enfin, un très petit poste, mais un poste supplémentaire néanmoins d'un million de dollars, comme je l'ai mentionné, pour aider à élaborer de nouveaux modèles de soins palliatifs intégrés aux communautés. Nous travaillons en collaboration avec l'Association canadienne des soins palliatifs pour élaborer des modèles.

Voilà pour les augmentations prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses. Les autres inscriptions sont des transferts, essentiellement entre nous et l'Agence de la santé publique du Canada. Dans le contexte de nos compressions budgétaires, nous avons collaboré afin d'établir des services partagés.

Par exemple, qu'il s'agisse de RH, de TI ou d'autres services généraux comme les communications et les fonctions de vérification et d'évaluation, nous les combinons pour nos deux ministères. Nous avons la même ministre et des mandats apparentés. À notre avis, c'est une façon efficace de fonctionner. Cela signifie que dans les tableaux que vous examinerez ce soir, vous verrez de nombreux transferts dans les deux sens entre nous et l'Agence de la santé publique. Il s'agit en réalité de compensations dans les deux sens, mais les quatre chiffres que j'ai mentionnés sont des augmentations pour Santé Canada.

Le président : Pourriez-vous nous expliquer pourquoi les trois principales dépenses pour les Premières nations que vous venez de nous décrire figurent dans le Budget supplémentaire des dépenses? Pourquoi n'étaient-elles pas dans votre Budget principal des dépenses?

Mme Yeates : Bon an, mal an, le programme des SSNA a des dépenses supplémentaires considérables. Il faut faire beaucoup d'estimations pour établir le nombre précis de clients admissibles. Entre autres, comme je l'ai mentionné, nous avons fait face à des augmentations de la clientèle cette année par suite de l'arrêt *McIvor* qui ajoute environ 23 000 nouveaux bénéficiaires admissibles. D'autres facteurs entrent en ligne de compte : si nous ajoutons de nouveaux médicaments dans une année donnée, si le brevet d'autres médicaments expire et si les régimes de transport médical changent.

Nous avons un budget de base d'environ 950 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses actuel et nous faisons l'estimation définitive avec les organismes centraux et d'autres parties concernées, ce qui se reflète dans le Budget supplémentaire des dépenses.

The Chair: Thank you. We will go on now to Aboriginal Affairs and Northern Development.

[Translation]

Michael Wernick, Deputy Minister, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you for the invitation to speak to Supplementary Estimates (B).

[English]

I think I can speed things along a little bit. Like Health Canada, most of the supplementary estimates here flow from decisions that were taken in the March budget. They were not in the Main Estimates because the mains did not reflect budget decisions, so this is the opportunity for the appropriations. The largest items that you will see in the departmental summary, which is on page 85 in English, reflect budget measures and the instalment for this fiscal year for initiatives that were announced by Minister Flaherty.

Rather than go through them all, I will touch on the highlights. The biggest one, the first line item, is a decision in the budget to extend the First Nations Water and Wastewater Action Plan. As my colleague indicated, our department takes care of financing the design and build of facilities and we collaborate on the training of operators. Health Canada takes care of the science and monitoring, the water testing part of that. We did not know we were going to get this money until the budget came out, so that is the largest item.

The Chair: That is \$136,469,000.

Mr. Wernick: Exactly, and that is part of an ongoing series of renewals of activity on water and waste water that the government has been pursuing for several years and several budgets, and this will take us through another couple of years.

The next two items are related to the Indian Residential Schools Settlement agreement, with which I think senators will be familiar. The agreement was reached in 2006 and implementation started in 2007. We are now in the sixth year of implementation of that. I would be happy to go through the components of the agreement. Again, the decision on putting money aside for the next few years on the implementation of the agreement was taken in the budget, so those funds flow through supplementary appropriations.

Part of it is for the operational side. There is pre-adjudication, adjudication and post-adjudication work on the claims of former students, and Ms. Yeates' department takes care of the mental

Le président : Merci. Nous passerons maintenant au porte-parole du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord.

[Français]

Michael Wernick, sous-ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à vous parler du Budget supplémentaire des dépenses (B).

[Traduction]

Je pense que je peux accélérer un peu les choses. Comme Santé Canada, la plupart des dépenses supplémentaires que nous proposons découlent de décisions énoncées dans le budget fédéral de mars. Elles ne figuraient pas dans le Budget principal des dépenses parce que ce dernier ne prenait pas en compte les décisions annoncées dans le budget fédéral et c'est donc maintenant l'occasion d'obtenir des crédits. Le poste le plus important que vous verrez dans le sommaire du ministère, à la page 44 en français, vise les mesures budgétaires et le versement nécessaire dans le présent exercice pour financer les initiatives que le ministre Flaherty a annoncées.

Au lieu de passer les postes en revue un à un, je vais mentionner les points saillants. Le poste le plus important, le premier article d'exécution, est une décision annoncée dans le budget fédéral de prolonger le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. Comme ma collègue l'a dit, notre ministère se charge du financement de la conception et de la construction des installations et nous collaborons à la formation des techniciens. Santé Canada s'occupe de la science et des contrôles de la qualité de l'eau. Nous ne savions pas où nous allions trouver cet argent avant la présentation du budget fédéral, c'est donc le poste le plus important.

Le président : Il représente 136 469 000 \$.

M. Wernick : C'est exact, et cela s'inscrit dans une série régulière de reconductions d'activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et au traitement des eaux usées que le gouvernement mène depuis plusieurs années et plusieurs budgets. Ce renouvellement nous permettra de poursuivre la mise en œuvre pendant deux ou trois ans.

Les deux postes suivants se rapportent à la Convention de règlement relative aux pensionnats pour Indiens que vous connaissez bien. La Convention a été établie en 2006 et sa mise en œuvre s'est amorcée en 2007. Nous en sommes à la sixième année de mise en œuvre. Il me ferait plaisir de passer en revue les composantes de la Convention. Encore une fois, la décision de réserver des fonds pour les quelques prochaines années aux fins de la mise en œuvre de la Convention a été annoncée dans le budget fédéral et c'est pourquoi ces fonds sont versés sous forme de crédits supplémentaires.

Une partie des fonds est destinée à l'aspect opérationnel. Il faut travailler sur les demandes d'indemnité d'anciens élèves avant, pendant et après l'étape de la décision et le ministère de

health supports for people who are participating in the process, because there are issues about triggering, trauma and mental health supports required for people to participate in the process.

The Chair: Is there more uptake on this than you had anticipated?

Mr. Wernick: There are six main pieces of the settlement agreement financially, but the two big ones are the common experience payment and the independent assessment process. The difference between the two is that with the common experience payment, as it suggests, everybody who could demonstrate that they attended a school got a payment, and the payment was proportional to the number of years they attended. There were about 79,000 recipients for that. We are about 95 per cent of the way through processing those payments. The deadline for application was a year ago. There are still a few cases in which they are ironing out eligibility, but that part is essentially done.

On a separate track, but largely with that pool of potential applicants, people could present claims related to physical and sexual abuse while they were students, and there is a series of adjudicators who hear the claims. This is all under the court settlement. The terms, the point scale and the way things are done is all pre-determined by the court settlement. We are acting essentially as the court's administrator for this process. There is the secretariat that supports it, and the management of the monies before and after and so on is something that a branch of our department looks after.

There was no reliable way of knowing how many people would apply. Based on some academic estimates, when the settlement agreement was reached, people thought it would be between 15,000 and 20,000 students. The deadline for application just came up this year, five years after the initial period, and we will have over 35,000 applicants, which indicates a very high rate relative to the pool of students that attended the schools, which means that, at the rate of adjudication of about 4,000 cases a year, we will probably be processing those claims until about 2016.

The Chair: Unless you get more revenue.

Mr. Wernick: There is a maximum, senator. There are only so many competent adjudicators who can handle it. There are only so many legal counsels available to support it. There is a maximum somewhere. The courts that supervise this have set a target of 4,000 hearings a year. We have managed to get to about 4,500, but I think it would be very difficult to do much more than that.

Mme Yeates s'occupe des mesures de soutien psychologique destinées aux participants au processus, vu la possibilité de réactions et de traumatismes à l'évocation de violences passées et les mesures de soutien psychologique nécessaires pour permettre aux personnes concernées de participer au processus.

Le président : La participation est-elle plus importante que prévu?

M. Wernick : Du point de vue financier, la Convention de règlement comporte six éléments principaux, mais les deux plus importants sont le paiement d'expérience commune et le processus d'évaluation indépendante. La différence entre les deux tient à ceci : dans le cas du paiement d'expérience commune, comme le nom l'indique, tous ceux qui peuvent prouver qu'ils ont fréquenté un pensionnat ont obtenu un paiement proportionnel au nombre d'années de fréquentation. Il y a eu 79 000 bénéficiaires dans ce volet de la Convention. Nous avons traité environ 95 p. 100 de ces paiements. La période de demande a pris fin il y a un an. On s'emploie encore dans quelques cas à statuer sur l'admissibilité, mais cette partie est essentiellement achevée.

Dans un autre volet, mais essentiellement dans ce bassin de demandeurs potentiels, d'anciens élèves pourraient présenter des demandes d'indemnité pour violence physique et sexuelle dont ils auraient été victimes et un groupe d'adjudicateurs entendent les demandes. Le tout se déroule en accord avec le règlement judiciaire. Les conditions, l'échelle de pointage et le fonctionnement sont tous établis dans le règlement judiciaire. Nous avons essentiellement le rôle d'administrateur judiciaire aux fins de ce processus. Une direction générale de notre ministère s'occupe du secrétariat connexe et de la gestion des sommes avant et après le processus.

Il n'y a aucun moyen fiable de déterminer au préalable le nombre de demandeurs. D'après certaines estimations d'experts formulées à l'époque où la Convention de règlement a été établie, on croyait qu'il y aurait entre 15 000 et 20 000 anciens élèves. L'expiration du délai de demande est survenue cette année, cinq ans après la période initiale, et nous aurons plus de 35 000 demandeurs, ce qui représente un taux très élevé par rapport au bassin d'élèves qui ont fréquenté les pensionnats. Ainsi, à un rythme d'adjudication d'environ 4 000 cas par année, nous traiterons probablement ces demandes jusqu'en 2016 environ.

Le président : À moins que vous obteniez plus de financement.

M. Wernick : Il y a un maximum, monsieur le sénateur. Il y a une limite au nombre d'adjudicateurs compétents en mesure de le faire. Il y a une limite au nombre d'avocats disponibles pour faciliter le processus. Il y a un maximum quelque part. Les tribunaux qui supervisent le processus ont fixé une cible de 4 000 audiences par année. Nous avons réussi à en tenir environ 4 500, mais il serait très difficile d'en faire plus.

The other item is related to the part of the budget that had to do with First Nations education. There was \$275 million injected into the education area through the budget, and the part that would flow this fiscal year is the fourth item, the \$45 million that you see on that page.

There are many other small pieces. I would be happy to take questions on them, but, rather than go through them all exhaustively, I am happy to take the ones that you are most interested in.

The Chair: That was very helpful and got us started. I now call on senators.

Senator Eaton: Thank you. I have a quick question out of interest. Funding for mental health and emotional support services, funding for awards to claimants, funding for development of systems and supports to ensure readiness for First Nations education legislation — are these programs designed by the First Nations themselves with the government paying for them, or do we design the programs and pay for them?

Mr. Wernick: It is a bit of both. They are federal programs. They are allocations of money from Parliament, through to our department, and then we flow them out to First Nations through funding agreements. The contribution agreements begin with money under a particular program design or formula for delivery of a particular service. For the most part, the actual administration and delivery is done by First Nations. The First Nations run the schools, build the water plants, manage the housing and so on. Ms. Yeates has a bit of an exception to that because they actually run health stations in communities, but it is largely a model where money flows from Parliament, to us, to the First Nation, and they deliver the activity.

There is a great deal of back and forth with a variety of First Nations organizations on the design of programs and how they should work and be improved. This is all described very well in the Auditor General's report of May 2011.

Senator Eaton: Thank you.

Senator L. Smith: I will start with a simple question. On page 85 of Indian Affairs, vote 1, vote 10, total; how many votes do you have? Are there numerous votes that you go through in setting up budgets? How does it work?

Mr. Wernick: There are two for the most part and a little rump on the other. Vote 1 is essentially our operating dollars. It is salary and non-salary operating, and vote 10 is the grants and contributions, which I just described, which essentially flow out through recipients. We have a tiny amount of money that is for

L'autre poste se rapporte à la section du budget fédéral qui portait sur l'éducation des Premières nations. Le budget prévoyait une injection de 275 millions de dollars pour l'éducation et la portion qui serait versée dans l'exercice en cours représente le quatrième poste, les 45 millions de dollars que vous voyez sur cette page.

Il y a beaucoup d'autres postes plus petits. Je répondrai à des questions sur ceux-ci avec plaisir, mais au lieu de les passer tous en revue, je traiterai volontiers de ceux qui vous intéressent le plus.

Le président : Ce fut très utile comme point de départ. Je donne la parole aux sénateurs.

Le sénateur Eaton : Merci. J'ai une brève question dictée par mon intérêt. Je vois ici : fonds pour les services de soutien en santé mentale et de soutien affectif; fonds pour les sommes allouées aux revendicateurs; fonds pour l'élaboration de systèmes et le soutien afin d'assurer la préparation aux systèmes d'éducation des Premières nations prévus par la loi — s'agit-il de programmes conçus par les Premières nations elles-mêmes dont le gouvernement supporte les coûts, ou est-ce que nous concevons les programmes et nous en acquittons les coûts pour elles?

M. Wernick : C'est un peu des deux. Il y a des programmes fédéraux. Il y a des affectations que le Parlement accorde à notre ministère, puis nous les versons aux Premières nations dans le cadre d'accords de financement. Les accords de contribution commencent avec une enveloppe accordée dans le cadre d'une structure ou d'une formule de programme particulière pour la prestation d'un service donné. Dans la plupart des cas, les Premières nations se chargent de l'administration et de la prestation comme telles. Les Premières nations administrent les écoles, construisent les usines de traitement de l'eau, gèrent le logement, et cetera. Le ministère de Mme Yeates fait un peu exception parce qu'il gère lui-même des postes sanitaires dans les collectivités, mais essentiellement, c'est un modèle dans lequel l'argent passe du Parlement à nous, puis à la Première nation qui exécute l'activité.

Il y a beaucoup d'échanges avec un éventail d'organismes des Premières nations au sujet de la conception des programmes et de la façon dont ils devraient fonctionner et être améliorés. C'est très bien décrit dans le rapport du Bureau du vérificateur général de mai 2011.

Le sénateur Eaton : Merci.

Le sénateur L. Smith : Je vais d'abord poser une question simple. À la page 85 qui porte sur le ministère des Affaires indiennes, on voit Crédit 1, Crédit 10, total : combien de crédits avez-vous? Utilisez-vous plusieurs crédits pour établir les budgets? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Wernick : Deux crédits couvrent la majeure partie du budget et un tout petit montant dans un autre. Le Crédit 1 est essentiellement notre budget d'exploitation. Il s'agit des dépenses salariales et des dépenses de fonctionnement non salariales. Le Crédit 10 représente les subventions et les contributions, que je

capital. The only thing we do with capital money essentially is the high Arctic research station project where we will build something.

Senator L. Smith: In the document we received with major items, we had First Nations Inuit health benefits of \$226 million, which Ms. Yeates went over; then under Aboriginal Affairs Health, we have four items. As a simple question, why would they not be sort of clumped together? It seems like they are segmented or segregated, but why would they not be just all together? I do not understand.

Mr. Wernick: I do not have the document you have, senator.

The Chair: We will give you a copy of it. We received this from the Treasury Board Secretariat. We will bring you down a copy.

Mr. Wernick: Okay.

The Chair: It is at page 6 of that Treasury Board Secretariat document.

Senator L. Smith: From a simple comprehension, I would have Indian Affairs and then my four amounts listed so that the readers can get it, because it can be misleading when you look at it. You say, oh, you had your Health First Nations Inuit benefits at \$226 million. You then go down the page and you see the other ones, and I wondered if there was a reason for that.

Mr. Wernick: I think it is essentially the way the whole spending process is structured. Parliament appropriates money to my department. My minister's answerable for it and I am the accounting officer for it for my programs and activities. Some of it is appropriated to Health Canada. Ms. Yeates' minister is accountable for that and she is the accounting officer for that. There are 34 federal departments involved in some way or another in Aboriginal issues. We have most of it, and I think between the two of us we would be accountable for about three quarters of the spending.

Senator L. Smith: When you look at your budget, you see the total budgetary expenditures on page 84 of about \$8 billion, if I understand correctly.

Mr. Wernick: It is probably closer to \$12 billion if you include the housing that is at CMHC and some of the training programs that are at our colleagues at HRSDC. We have about three quarters of it. I think the all-in number, I would not be too far wrong if it is between \$11 billion and \$12 billion a year.

viens de décrire. Celles-ci sont essentiellement versées à des bénéficiaires. Nous avons un tout petit montant pour les dépenses en capital. Les seules dépenses en capital que nous faisons servent au projet de la station de recherche de l'Extrême Arctique où nous construirons quelque chose.

Le sénateur L. Smith : Dans le document sur les principaux postes que nous avons reçu, nous avons les prestations en santé des Premières nations et des Inuits de 226 millions de dollars, dont Mme Yeates nous a fait la description; puis sous Affaires autochtones et Santé, nous avons quatre postes. Je me demande simplement pourquoi ils ne seraient pas tous regroupés? On dirait qu'ils sont morcelés ou séparés, mais pourquoi ne seraient-ils pas tous regroupés? Je ne comprends pas.

M. Wernick : Je n'ai pas ce document, monsieur le sénateur.

Le président : Nous allons vous en remettre un exemplaire. Nous l'avons reçu du Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous allons vous apporter un exemplaire.

M. Wernick : Bien.

Le président : C'est à la page 6 du document du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur L. Smith : Pour faciliter la compréhension, je vois Affaires autochtones et les quatre montants que j'ai énumérés pour que les lecteurs puissent s'y retrouver, parce que le portrait peut être trompeur à première vue. On se dit voilà, il y a les prestations en santé des Premières nations et des Inuits de 226 millions de dollars, puis on descend la page et on voit les autres chiffres, et je me demandais s'il y avait une raison de procéder ainsi.

M. Wernick : Je crois que c'est essentiellement dû à la façon dont le processus des dépenses est structuré dans son ensemble. Le Parlement affecte des fonds à mon ministère. Mon ministre est comptable de ces fonds et je suis l'agent comptable des fonds pour mes programmes et mes activités. Une partie des fonds est affectée à Santé Canada. Le ministre de Mme Yeates en est comptable et Mme Yeates elle-même est l'agente comptable de ces fonds. D'une manière ou d'une autre, 34 ministères fédéraux s'occupent de questions autochtones. Nous nous occupons de la plus grande partie de ces questions et je pense qu'à nous deux, nous sommes comptables d'environ les trois quarts des dépenses.

Le sénateur L. Smith : Si nous prenons votre budget, nous voyons à la page 42 de la version française des dépenses budgétaires totales d'environ 8 milliards de dollars, si je comprends bien.

M. Wernick : C'est probablement plus près de 12 milliards de dollars si on inclut le logement dont s'occupe la SCHL et certains programmes de formation dont s'occupent nos collègues à RHDC. Nous administrons environ les trois quarts de ces programmes. Je crois que tout compris, je ne serais pas trop loin de la réalité si je disais entre 11 milliards et 12 milliards de dollars par an.

Senator L. Smith: It must be quite a challenge for you to be able to plan. I was lucky enough to see in some visits to the First Nations the way they have their country set up. It is not the country of Canada. It is the First Nations and the various groups within. From a planning perspective, is this sort of like a moving target because of the number of issues that you have to deal with? It must be very difficult to plan each year in terms of what you will spend.

Mr. Wernick: I will certainly let my colleague chip in on that.

Senator L. Smith: It is not a trick question, by the way.

Mr. Wernick: No, it is a very good question.

Senator L. Smith: I would be interested to see how you guys do it.

Mr. Wernick: We are often described as sort of an eleventh province, but a very strange one, because First Nation Canadians — on-reserve, to be more precise — they are turning to us for things like primary education, health care, child protection, getting the roads fixed and all that sort of stuff. Other Canadians would turn to their premiers and their provinces for that. Our province, though, is a little archipelago of 600 islands spread across the country, and somehow we have to make that work.

There is a lot of diversity across the nations. They are at different stages of development. They have different relationships with the provinces in which they live, so, yes, it is complicated. There is certain continuity. We know because of the people that are on the registry how many kids there that are going to show up for school and want to be educated. We can do some planning based on demographics, and those services will continue to be asked for.

Not to be repetitive, but sort of the structural, fundamental issues were very well described by the Auditor General's report in how difficult it is to make sustained progress in this. She has some prescriptions to suggest.

Senator L. Smith: Is it tough to prioritize in terms of all the activities that you undertake?

Mr. Wernick: Yes.

Senator L. Smith: It is all tied to numbers.

Mr. Wernick: I think you are always torn between sort of remedial programs to sort of deal with crises and emergencies, and putting patches on things and investments in things which would make a big difference down the road. We would like to move child protection to a more preventative model so that you do not have to pay a lot of money in maintenance down the road.

Le sénateur L. Smith : La planification doit être assez difficile pour vous. J'ai été assez chanceux de voir en visitant des Premières nations comment leur pays est structuré. Ce n'est pas le pays du Canada, c'est celui des Premières nations et des différents groupes qu'on y trouve. Du point de vue de la planification, est-il juste de dire que c'est un peu comme une cible mouvante compte tenu du nombre de questions dont vous devez vous occuper? Il doit être très difficile de planifier chaque année ce que vous allez dépenser.

M. Wernick : C'est sûr que je vais laisser mon collègue mettre son grain de sel.

Le sénateur L. Smith : En passant, ce n'est pas une question piège.

M. Wernick : Non, c'est une très bonne question.

Le sénateur L. Smith : J'aimerais savoir comment vous vous y prenez.

M. Wernick : On nous décrit souvent comme une onzième province, mais une province très étrange, parce que les Canadiens issus des Premières nations — ceux qui vivent dans les réserves, pour être plus précis — font appel à nous pour des choses comme l'enseignement primaire, les soins de santé, la protection de l'enfance, la réfection de routes et ce genre de choses. Dans la même situation, d'autres Canadiens s'adresseraient à leur premier ministre et à leur province. Cependant, notre province est un petit archipel de 600 îles réparties à la grandeur du pays, et nous devons trouver un moyen de réussir.

Les nations sont très diversifiées. Elles sont à des étapes de développement différentes. Elles entretiennent des relations différentes avec les provinces dans lesquelles elles vivent, ce qui fait que oui, c'est complexe. Il y a une certaine continuité. Comme les habitants sont inscrits au Registre, nous savons combien d'enfants se présenteront à l'école pour être scolarisés. Nous pouvons planifier en partie selon les données démographiques dont nous disposons, et de toute façon, la population continuera d'utiliser les services en place.

Je ne voudrais pas sembler redondant, mais les enjeux fondamentaux, structureaux, ont été très bien décrits dans le rapport de la vérificatrice générale sur la difficulté de faire des progrès soutenus à cet égard. Elle a formulé des recommandations.

Le sénateur L. Smith : Est-il difficile de classer par priorité toutes les activités que vous exécutez?

M. Wernick : Oui.

Le sénateur L. Smith : Tout dépend des chiffres.

M. Wernick : Je crois qu'on est toujours tiraillé entre le financement de programmes d'assistance pour faire face à des crises et à des urgences, appliquer un cataplasme pour ainsi dire, ou l'investissement dans des choses qui auraient une grande incidence plus tard. Nous aimerions transformer la protection de l'enfance en un modèle plus préventif de sorte que nous n'aurions

We are working to try to get more skills and training for young adults so that we will not end up paying welfare, and so on. We would like to turn the policies more towards prevention.

The more economic activity there is in communities, the more people have jobs and income and revenues, the less dependency there will be on government programs down the road, but these are structural issues that will not be turned around overnight.

Senator D. Smith: Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Smith. Next is Senator Hervieux-Payette from Quebec.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I would like to discuss two specific topics — food subsidies and drinking water.

Regarding drinking water, it was said earlier that there were two budgets: the budget for in-service installations — regarding their operations — and a construction budget, I guess. Where do things stand when it comes to improving the quality of drinking water on reserves?

I see here some amounts that are definitely not huge, so I am wondering. This is certainly a good amount of money, but as I have worked in engineering offices, I know that it is not a lot of money for installing drinking water plants. What kind of work are you doing? Have you established a five-year program so that reserves will have drinking water by the end of that term? How are you planning that? I am under the impression that this will still not be finished in 2050, if no clear timeline is set.

Mr. Wernick: In a way, that work will never be completed because this service will be a permanent necessity for the community. The action plan the document refers to includes three streams of activity. The government's approach consists in tackling all three streams to achieve sustainable results.

The construction of water treatment plants is certainly an important element, but the second element — and we saw this in other communities, such as Walkerton, Ontario, or Prince Albert — is the professional training and capacity of service operators.

The third element is a governance and accountability regime with very clear standards. When it comes to that, we have very clear guidelines from the Auditor General and other sources, whereby everything must be integrated in a legislative framework.

pas à dépenser beaucoup d'argent plus tard pour le maintenir. Nous nous employons à permettre aux jeunes adultes d'acquérir plus de compétences et de suivre plus de formation pour qu'à l'avenir, nous n'ayons pas à leur verser d'aide sociale. Nous aimerions faire en sorte que les politiques tendent davantage vers la prévention.

Plus il y a d'activité économique dans les collectivités, plus leurs membres ont des emplois et des revenus, moins ils dépendront des programmes publics, mais ce sont des problèmes structurels qu'il est impossible de régler du jour au lendemain.

Le sénateur D. Smith : Merci.

Le président : Merci, M. Smith. Notre prochaine intervenante est Mme Hervieux-Payette du Québec.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'aimerais aborder deux sujets particuliers, c'est-à-dire les subventions à l'alimentation et l'eau potable.

Concernant l'eau potable, on a dit plus tôt qu'il y avait deux budgets, soit le budget pour les installations en service, à savoir comment les opérer, ainsi que le budget de construction, je suppose. Où en est-on en matière d'avancement de la qualité d'eau potable dans les réserves?

Je vois ici des montants qui ne sont certainement pas astronomiques, alors je me demande. Il s'agit sûrement d'un bon montant, mais comme j'ai travaillé dans des bureaux d'ingénieurs, je sais que ce n'est pas un gros montant pour installer des usines d'eau potable. Qu'est-ce que vous accomplissez? Avez-vous établi un programme sur cinq ans afin que d'ici ce terme toutes les réserves aient de l'eau potable? Comment planifiez-vous cela? J'ai l'impression qu'en l'an 2050 on n'aura pas encore fini si on ne sait pas où cela commence et où cela va se terminer.

M. Wernick : D'une certaine façon, cela ne sera jamais terminé parce que ce sera un service nécessaire pour la communauté de façon permanente. Le plan d'action auquel le document fait référence comprend trois volets d'activités. L'approche du gouvernement consiste à attaquer les trois piliers pour obtenir des résultats durables.

La construction d'usines de traitement des eaux est certainement un élément important, mais le deuxième élément — et on a vu cela dans d'autres communautés comme celle de Walkerton en Ontario ou Prince Albert — est la formation et la capacité professionnelles des gens qui sont les opérateurs des services.

Le troisième pilier consiste en un régime de gestion et d'imputabilité avec des normes très claires. Et là, on a les conseils très clairs du vérificateur général et d'autres sources, à savoir qu'il faut intégrer tout cela dans un cadre législatif. Ce sont

These are the only communities in Canada that are not regulated through legislative standards when it comes to drinking water. That is why we are moving forward with Bill S-8.

Senator Hervieux-Payette: Here, it says treatment of wastewater and drinking water, and — if I am reading this correctly — we are talking about \$136,439,000. Is that the total amount that will be spent over the course of the year?

Mr. Wernick: That is a summary of the fiscal year, but I think the government has spent over \$3 billion since 2006.

Senator Hervieux-Payette: Three billion dollars?

Mr. Wernick: Yes.

Senator Hervieux-Payette: For drinking water initiatives?

Mr. Wernick: Yes.

Senator Hervieux-Payette: It seems to me that this method is more expensive than what we use in our small towns. To me, reserves are sort of like small towns. There are 600 municipalities in Quebec. Many of them are about the same size as a reserve. The installation of wastewater treatment facilities takes longer than that of drinking water treatment facilities, but drinking water is vital to health. People cannot be healthy without drinking water.

Mr. Wernick: We want to be very transparent regarding the discrepancy between what we have and what the needs are. We have invested millions of dollars into an assessment by engineers of each plant in each community. Those data have been available on the Internet since 2011. That is a very clear assessment of where things stand in a number of areas, and we follow risk assessment criteria. In addition, annual progress reports are produced.

There are occasionally issues regarding the quality of source water in the region and, sometimes, it is a matter of capacity, considering the population growth.

There are a number of factors involved. However, investing into capacity enhancement without, at the same time, meeting the challenges of having well-trained operators and clear standards may not be efficient.

Senator Hervieux-Payette: I have participated in the implementation of certain programs for the fluoridation of drinking water in Quebec. The training was provided. Technicians, rather than engineers, are needed. That way, jobs are created on the reserve. So, if there are 600 reserves, 600 jobs would be created with this approach. And these are probably not full-time jobs. It would depend on the size of the reserve, as the same technology is not used on all reserves. Therefore, the figures would depend on the number of individuals and the fact that planning is done over a minimum of 10 years, if not 20 years. So this cannot be done in only a few years.

les seules communautés au Canada qui ne sont pas régies par des normes législatives dans le domaine de l'eau potable. C'est la raison pour laquelle nous allons de l'avant avec le projet de loi S-8.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ici, on a inscrit le traitement des eaux usées et l'eau potable et, si je lis bien, il s'agit de 136 439 millions de dollars. Est-ce le montant total qui sera dépensé dans l'année?

M. Wernick : C'est un sommaire de l'exercice financier, mais je crois que, depuis 2006, le gouvernement a dépensé plus de trois milliards de dollars.

Le sénateur Hervieux-Payette : Trois milliards de dollars?

M. Wernick : Oui.

Le sénateur Hervieux-Payette : Concernant l'eau potable?

M. Wernick : Oui.

Le sénateur Hervieux-Payette : Il me semble que c'est une méthode plus chère que dans nos petites villes parce que moi je mets les réserves un peu sur le même modèle qu'une petite ville. Il y a 600 municipalités au Québec. Parmi celles-ci, un grand nombre sont environ de la taille d'une réserve. L'implantation pour le traitement des eaux usées prend plus de temps que pour celui de l'eau potable, mais l'eau potable est essentielle pour la santé. Sans eau potable, il n'y a pas de santé.

M. Wernick : Nous voulons être très transparents concernant l'écart entre ce qu'on a et les besoins. Nous avons investi des millions de dollars pour une évaluation par des ingénieurs concernant chacune des usines dans chacune des communautés. Ces données sont disponibles sur le web depuis 2011. Il s'agit d'une évaluation très claire de l'état des choses dans plusieurs domaines et nous suivons les critères d'évaluation des risques. Également, des rapports de progrès annuels accomplis sont produits.

Il y a quelquefois des questions concernant la qualité de l'eau de source dans la région et, quelquefois, il s'agit de la capacité étant donné le taux de croissance de la population.

Il y a plusieurs facteurs. Mais des investissements pour construire une capacité sans pour autant attaquer les défis d'avoir des opérateurs bien formés et des normes très claires ne seraient peut-être pas performants.

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai participé à l'implantation de certains programmes de fluoruration des eaux de consommation au Québec. La formation était là; on n'a pas besoin d'ingénieurs mais plutôt de techniciens. Et cela crée des emplois sur la réserve. Donc s'il y a 600 réserves, on vient de créer 600 emplois. Et ce ne sont probablement pas des emplois à temps plein, dépendamment de la taille de la réserve, parce que ce n'est pas la même technologie d'une réserve à l'autre. Donc, le calcul dépend du nombre d'individus et du fait qu'il faut faire une planification sur un minimum de 10 ans, si ce n'est pas 20 ans. On ne peut pas faire cela sur seulement quelques années.

How long will it take to meet the needs of the Aboriginal community? We assume that planning is done over a certain number of years. Renovations and additions may be required. We have 600 reserves in Canada. When will the installation of drinking water plants in reserves be finished?

Mr. Wernick: I cannot estimate the timeline. That depends on the investments in future budgets that we cannot guarantee. We follow the risk assessment framework, we tackle high-risk situations as much possible, and we also try to explore other funding methods.

This is a very simple model. We wait for Parliament to allocate funds to the Department of Indian Affairs and Northern Development, but non-Aboriginal municipalities use other funding methods.

Senator Hervieux-Payette: Is an annual amount charged?

Mr. Wernick: We pay for drinking water. This system is underdeveloped in Aboriginal communities. We are working in public-private partnerships and looking for other ways to speed up the progress.

Senator Hervieux-Payette: Based on that, I will have retired before this is finished.

Does the funding to support the operation of Nutrition North Canada apply only to Nunavut, or to the Northwest Territories as well?

Mr. Wernick: The program applies to communities with no road access. So there are 110 communities, but I think that most of the program is delivered in Nunavut. The second-biggest beneficiary is Nunavik, in Quebec's far north.

Senator Hervieux-Payette: Is that a subsidy for transportation?

Mr. Wernick: It is a subsidy provided directly to retailers. They receive compensation from the government based on a framework — a few cents per kilogram for certain eligible foods.

Senator Hervieux-Payette: So not everything is eligible. You do not subsidize candy, I suppose?

Mr. Wernick: No. That is another area of co-operation between our departments. There is another aspect, which is public education on nutrition. We try to limit taxpayer subsidies to the most basic foods.

Senator Hervieux-Payette: The word “carrot” always comes to mind because it travels better than broccoli. It is very practical.

But I have always told myself that they need specific vitamins that come from certain foods. Clearly, always eating the same vegetables is boring, but at least, those vegetables contain essential nutrients.

Combien de temps aura-t-on besoin avant de pouvoir répondre aux besoins de la communauté autochtone? On tient pour acquis que la planification se fait sur un certain nombre d'années. Et il peut y avoir des rénovations et des ajouts. On a 600 réserves au Canada. Quand est-ce qu'on aura terminé l'implantation d'usines d'eau potable dans les réserves?

M. Wernick : Je ne peux pas improviser de date limite. Cela dépend des investissements dans les budgets futurs que l'on ne peut pas garantir. On suit le cadre d'évaluation de risques, on s'attaque le plus possible aux situations de haut risque, et on essaie aussi d'explorer d'autres moyens de financement.

C'est un modèle très simple. On attend une allocation des fonds du Parlement au ministère des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, mais pour les municipalités non-autochtones, ils ont d'autres moyens de financement.

Le sénateur Hervieux-Payette : On facture un montant annuel?

M. Wernick : On paie pour l'eau potable. Ce système est sous-développé dans les communautés autochtones. On travaille en partenariat public-privé ou on cherche d'autres moyens d'accélérer le progrès.

Le sénateur Hervieux-Payette : J'en conclus que j'aurai pris ma retraite avant que ce soit fini.

Les fonds pour appuyer l'exécution de Nutrition North Canada, est-ce que cela se fait uniquement au Nunavut ou également dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Wernick : Cela se fait dans les communautés où il n'y a pas d'accès par les routes. Donc il y a 110 communautés, mais je crois que la plus grande partie du programme est livrée au Nunavut, et le deuxième grand morceau, c'est le Nunavik, le Grand Nord du Québec.

Le sénateur Hervieux-Payette : On parle de subventions aux transports?

M. Wernick : C'est une subvention directement aux détaillants. Ils reçoivent les récompenses du gouvernement selon un cadre, quelques sous par kilogramme pour certains aliments éligibles.

Le sénateur Hervieux-Payette : Donc tout n'est pas éligible. Vous ne subventionnez pas les bonbons, je suppose?

M. Wernick : Non. C'est un autre domaine de collaboration entre nos ministères. Il y a un autre aspect qui est l'éducation publique sur la nutrition. On essaie de limiter la subvention des contribuables aux aliments les plus fondamentaux.

Le sénateur Hervieux-Payette : Le mot « carotte » me vient toujours à l'esprit parce que cela voyage mieux que des brocolis. C'est très pratique.

Mais je me dis toujours qu'ils ont besoin de vitamines spécifiques qui proviennent de certains aliments. Évidemment, il est ennuyant de toujours manger les mêmes légumes, mais au moins, ces légumes contiennent des éléments essentiels.

People cannot live only on seal meat and fish. They also need vitamin supplements. Is the \$2.5 million for this year?

Mr. Wernick: The annual subsidy amount is about \$53 million or \$54 million. Another \$6 million or \$7 million is provided for administering the program and for public education. So we subsidize as many kilograms as we can with the available funds.

Senator Hervieux-Payette: This year, I worked on a project called Wapikoni mobile. You have cut \$500,000 in subsidies. That was a program for rehabilitating young Aboriginals in reserves. It was developed because of mental health problems and suicide rates.

Professors visit reserves in trailers and educate young people about media, so that those young people can regain their self-confidence and find a job.

Where and how is this program assessed? Talking about quick implementation and withdrawal is fine and well, but we still need measures to ensure that, in a short period of time, the whole group of people who earn very low wages compared with public service employees —

I can tell you that the professors come from the National Film Board. They are professionals who used to earn at least three times what they earn now, but they remained involved in the program because of their passion. You cut this program that had to do with both health and education. Another very modest amount, which affects a number of reserves, has been cut. How are those decisions made?

Mr. Wernick: I am not familiar with that specific program. We always have to make decisions when it comes to requests and available funds. Is that a Health Canada program?

Senator Hervieux-Payette: It was a Health Canada program, but it had an impact on your operations, as it was used to train young people. At the same time, it greatly helped prevent youth suicide.

Ms. Yeates: I am also not familiar with the details of that program. There are many health and mental health programs. Some programs are very specific to one region or another. Regional developments are unique.

So there are many programs, and I was not familiar with that specific one. However, we can take down the question and come back to you with some details.

The Chair: Can you send us a letter with explanations?

Ms. Yeates: Yes.

On ne peut pas vivre seulement de phoques et de poissons, il faut aussi avoir des suppléments de vitamines. Est-ce que la somme de 2,5 millions est pour une année?

M. Wernick : Le montant de subvention annuel est d'environ 53 ou 54 millions. Et il y a 6 ou 7 millions supplémentaires pour l'administration du programme et l'éducation publique. Donc on subventionne autant de kilogrammes qu'on peut avec les fonds disponibles.

Le sénateur Hervieux-Payette : Cette année, je me suis occupée d'un projet qui s'appelle Wapikoni mobile. Vous avez fait couper 500 000 dollars de subventions. C'était un programme à la fois de réhabilitation des jeunes Autochtones dans les réserves, qui avait justement été mis sur pied à cause des problèmes de santé mentale et de taux de suicide.

Les professeurs vont avec des roulottes sur les réserves et forment des jeunes dans le domaine des médias, ce qui fait que ces jeunes peuvent reprendre confiance en eux et après cela, se retrouver un emploi.

Où et comment se fait l'évaluation de ce programme? C'est bien de parler de mise en place et de retrait rapide, mais il faut quand même qu'il y ait des mesures qui font que du jour au lendemain, toute l'équipe de gens qui sont très peu payés par rapport aux employés de la fonction publique...

Je peux vous dire que les professeurs sont des gens qui viennent de l'Office national du film. Ce sont des professionnels qui gagnaient au moins trois fois ce qu'ils gagnent maintenant, mais qui sont restés dans le programme par passion. Vous avez coupé ce programme qui touchait à la fois la santé et l'éducation, et il y a également une somme très modeste, qui touche plusieurs réserves, qui a été coupée. Comment est-ce qu'on prend ces décisions?

M. Wernick : Je ne connais pas ce programme précis. On a toujours des choix à faire en termes de demandes et de fonds disponibles. C'est un programme de Santé Canada?

Le sénateur Hervieux-Payette : C'était Santé Canada, mais cela avait un impact sur vos opérations, parce que cela formait des jeunes. En même temps, cela prévenait en grande partie le problème du suicide chez les jeunes.

Mme Yeates : Je ne connais pas non plus les détails de ce programme. On a beaucoup de programmes dans le domaine de la santé et de la santé mentale. On a des programmes qui sont très spécifiques d'une région à une autre. On a des développements régionaux qui sont uniques.

Il y a donc beaucoup de programmes mais je ne connais pas ce programme en particulier. Par contre, nous pouvons prendre note de la question et revenir avec les détails.

Le président : Vous pouvez envoyer une lettre avec des explications?

Mme Yeates : Oui.

[English]

Senator Buth: Thank you very much for being here this evening.

Ms. Yeates, can you explain what the *McIvor* decision was? You also mentioned another reason why the supplementary health benefits to eligible First Nations and Inuit would have increased.

Ms. Yeates: Yes. Thank you for the question.

I should say, first, that the Non-Insured Health Benefits program covers about 896,000 recipients, so this is a program unlike some of the others we have been speaking about, which are limited to on-reserve First Nations people. Our Non-Insured Health Benefits cover registered First Nations and Inuit, whether they are on or off reserve.

There was a court decision in *McIvor* that actually changed the eligibility based on an assessment of the way that certain past rules had been applied in terms of who was eligible to be a registered First Nations person. That has altered, again, the number of people under my colleague in Aboriginal Affairs, the lists. The registration changes as a result of that court decision increase the number who are considered to be First Nations, and that then affects our program. Whether people live on reserve or off, they become eligible recipients.

Mr. Wernick: If I could just clarify. The court decision was a challenge to the Indian Act provisions that said that there was gender discrimination. People had lost status throughout marriage. Parliament repaired that through legislation about two years ago.

Some of you might remember a bill, which was Bill C-3, at the time. It was called the Gender Equity in Indian Registration Act. It basically restored status to a number of people, essentially women and their descendants, and reinstated their ability for two generations.

You are correct, senator. We have a process for people to apply. The main questions are “who is your grandmother” and “what was her situation?” We process those, grant the status and issue people identity cards and so on. As of last week, there were 24,000 people who had essentially moved from being non-status to status. That then poses an issue for Ms. Yeates, because those people are eligible for benefits under her program.

Senator Buth: Did you say that the total number of recipients is 896,000?

[Traduction]

Le sénateur Buth : Merci beaucoup d'être ici ce soir.

Madame Yeates, pouvez-vous nous expliquer l'arrêt *McIvor*? Vous avez aussi mentionné une autre raison pour laquelle les prestations en santé supplémentaires pour les membres des Premières nations et les Inuits admissibles auraient augmenté.

Mme Yeates : Oui. Je vous remercie pour la question.

Premièrement, je dirais que le programme de services de santé non assurés couvre environ 896 000 bénéficiaires. C'est donc un programme qui ne ressemble à aucun des autres programmes dont nous avons parlé, dont la portée est limitée aux membres des Premières nations dans les réserves. Nos services de santé non assurés couvrent les membres des Premières nations inscrits et les Inuits, qu'ils habitent ou non dans une réserve.

L'arrêt *McIvor* a concrètement modifié les règles d'admissibilité. La Cour s'est fondée sur une évaluation de l'application dans le passé de certaines règles d'admissibilité au statut de membre inscrit d'une Première nation. Comme nous l'avons vu, la décision a modifié le nombre de personnes auxquelles mon collègue à Affaires autochtones doit donner des services, autrement dit, les listes. Les modifications des critères d'inscription par suite de cette décision judiciaire augmentent le nombre de personnes ayant le statut de membres d'une Première nation, ce qui a une incidence sur nos programmes. Que ces personnes vivent ou non dans une réserve, elles deviennent des bénéficiaires admissibles.

M. Wernick : Si vous me le permettez, j'apporterais une précision. La décision judiciaire découlait d'une contestation des dispositions de la Loi sur les Indiens qui constituait une discrimination selon le sexe. Des personnes avaient perdu leur statut en se mariant. Le Parlement avait réglé le problème par voie législative il y a deux ans environ.

Certains parmi vous se souviendront peut-être du projet de loi C-3 qui s'intitulait Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens. Il avait essentiellement pour effet de rétablir le statut de plusieurs personnes, essentiellement des femmes et leurs descendants, de même que leur capacité pour deux générations.

Vous avez raison, madame. Nous avons établi un processus de demande. Les principales questions sont : « Qui est votre grand-mère » et « Quelle était sa situation ». Nous traitons ces demandes, nous accordons le statut et nous délivrons des cartes d'identité individuelles, et cetera. En date de la semaine dernière, 24 000 personnes étaient essentiellement passées du statut d'Indien non inscrit à celui d'Indien inscrit, ce qui pose alors problème pour Mme Yeates parce que ces personnes sont admissibles à des prestations dans le cadre de son programme.

Le sénateur Buth : Ai-je bien entendu que le nombre total de bénéficiaires est de 896 000?

Ms. Yeates: I should be clear; that is the total number of eligible clients. Not everyone is a recipient of a benefit every year because some people would not use any of the program benefits. However, those are the numbers. Again, as Aboriginal Affairs registers more people, some of those people would use benefits under Health Canada's Non-Insured Health Benefits program.

Senator Buth: Do you think that that would be the total, then? Is that a finite number?

Mr. Wernick: No, people can continue to apply. I am checking my numbers here. We still have several thousand applications in the hopper, and there is not really a cut-off. Someone might turn up a year or two or three from now. We think that most of the people who are aware of it and likely to apply have come in. The projections of our demographers said it would probably level off around 40,000, which is significant on a base of 800,000 or so.

Senator Buth: Did you mention another reason why?

Ms. Yeates: Yes, there was a new band created in Newfoundland and Labrador, the Qalipu Mi'kmaq band. Again, Aboriginal Affairs goes through the legal process and the establishment, and they give us an estimate, obviously, for our planning purposes. We are now starting to see those people actually come forward and register. At this point, we have about 23,000 people who have registered as a result of that band. Again, some of those will begin the process of seeking out NIHB benefits. At this point, we do not know precisely how many will seek our benefits, but they become eligible.

Mr. Wernick: These are people, senator, who lived in Newfoundland and, when Newfoundland joined Canada in 1949, were not immediately made Indians. They successfully sued and won the court case, so we have had to give them status as Indians, not exactly like in the rest of the country, but essentially analogous. Again, we register them and they become clients of Ms. Yeates' programs.

Senator Buth: Thank you.

Senator De Bané: Just a question of vocabulary. In French, Ms. MacGowan has a title that I understand.

[Translation]

“Dirigeant principal des finances” — that is very clear. Mr. Tibbetts' title in French is “contrôleur ministériel” — which translates to “ministerial controller.” He controls the minister.

[English]

He controls the minister? No.

Mme Yeates : Je me dois d'apporter une précision : il s'agit du nombre total de clients admissibles qui ne reçoivent pas tous des prestations chaque année parce que certains d'entre eux ne les utilisent pas. Cependant, les chiffres sont là. Là encore, comme le ministère des Affaires autochtones fait davantage d'inscriptions, certaines de ces personnes utiliseraient les prestations dans le cadre du programme des services de santé non assurés de Santé Canada.

Le sénateur Buth : Croyez-vous que c'est le nombre total? Est-ce le chiffre définitif?

M. Wernick : Non, il est encore possible de présenter une demande. Laissez-moi vérifier mes chiffres. Nous avons encore plusieurs milliers de demandes en attente et il n'y a pas vraiment de date limite. Des demandeurs pourraient se présenter dans un an ou deux ou trois. Nous croyons que la plupart des gens au courant de la décision et susceptibles de présenter une demande l'ont déjà fait. Nos démographes avaient projeté que les demandes plafonneraient probablement autour de 40 000, un chiffre considérable sur une base de quelque 800 000 bénéficiaires.

Le sénateur Buth : Avez-vous évoqué une autre explication?

Mme Yeates : Oui, une nouvelle bande a été créée à Terre-Neuve-et-Labrador, la Bande Mi'kmaq qalipu. Là encore, Affaires autochtones passe par le processus juridique et l'établissement et nous donne une estimation, évidemment, aux fins de notre planification. Nous commençons à voir arriver ces personnes pour s'inscrire. À ce stade, environ 23 000 personnes se sont inscrites par suite de la création de cette bande. Encore une fois, certaines d'entre elles entreprennent le processus pour obtenir des SSNA. À ce stade, nous ne savons pas exactement combien de membres de cette population demanderont nos prestations, mais ils deviennent admissibles.

M. Wernick : Ces personnes vivaient à Terre-Neuve et quand Terre-Neuve est devenue une province canadienne en 1949, elles n'ont pas immédiatement reçu le statut d'Indien. Elles se sont adressées au tribunal et ont eu gain de cause, c'est pourquoi nous avons dû leur accorder le statut d'Indien, pas exactement comme dans le reste du pays, mais un statut essentiellement analogue. Nous inscrivons les membres de cette population et ils deviennent clients des programmes de Mme Yeates.

Le sénateur Buth : Merci.

Le sénateur De Bané : Juste une question de vocabulaire. En français, Mme MacGowan a un titre que je comprends.

[Français]

Dirigeant principal des finances, c'est très clair. M. Tibbetts est contrôleur ministériel. Il contrôle le ministre : il est le contrôleur ministériel.

[Traduction]

Il contrôle le ministre? Non.

[Translation]

I think the title “dirigeant principal des finances” is better.

[English]

Because, in English, the two are the same — Chief Financial Officer.

[Translation]

Both are translated as Chief Financial Officer.

[English]

Okay, I will leave the semantics and vocabulary.

Tell me, we know that there are some Aboriginal people sitting on oil reserves, and they are millionaires, et cetera. Tell me, what is the percentage of the Aboriginal people of our country who are in the middle class, and what is the percentage who are poor? Do we have a big picture?

Mr. Wernick: I do not have that data at my fingertips. The snapshots we get of Aboriginal Canada come mostly through the census, so there is data that we have on our website from 1996, 2001 and 2006. In May of next year, we will get, from our colleagues at Statistics Canada, data from the 2011 census.

I am not sure that I can give you that kind of income distribution. There is no question that, in comparison to the rest of the country, we have a sense of education levels and income. I do not think I have ever seen a distribution among Aboriginals. That would be an interesting question, but you would have to get into individual data. I am not sure exactly how you would do that.

Senator De Bané: Do you think that I am off the mark if I say that, both in the United States and in Canada, it is a tragedy to be born an Aboriginal because of the chance of belonging to the poorest community? Despite the great expenditures that we make, they are still mostly among the poorest Canadians and Americans. Is that too simplistic?

Mr. Wernick: I think our two ministers would say that there is no question that there is a lag and a gap between the social, economic and health conditions of Aboriginal people — particularly those who live on-reserve — and other Canadians. About half of status Indians live off-reserve in surrounding communities. There are large numbers in all of the Canadian cities, but there is a measurable gap between reserves and others.

The government, which we serve, is committed to trying to increase the economic participation. It is the same recipe that we would apply to other disadvantaged communities. Get them through high school and try to close the gap in education rates. That is why the government made such a big deal about education

[Français]

C’est mieux, « dirigeant principal des finances », il me semble.

[Traduction]

Parce qu’en anglais, le titre est le même dans les deux cas — Chief Financial Officer.

[Français]

Dirigeant principal des finances, contrôleur ministériel.

[Traduction]

Bon, je vais laisser de côté la sémantique et le vocabulaire.

Dites-moi, nous savons que des peuples autochtones sont assis sur des réserves de pétrole et qu’ils sont millionnaires, et cetera. Dites-moi, quel est le pourcentage d’Autochtones au Canada qui font partie de la classe moyenne et quel pourcentage d’Autochtones sont pauvres? Avons-nous un portrait général?

M. Wernick : Je n’ai pas ces données sous la main. Les instantanés que nous avons de la population autochtone au Canada nous viennent principalement du recensement. Ainsi, nous avons des données dans notre site web de 1996, 2001 et 2006. En mai de l’an prochain, nous obtiendrons de nos collègues à Statistique Canada des données du Recensement de 2011.

Je ne suis pas sûr de pouvoir vous renseigner sur la distribution du revenu. Nous avons bien sûr une idée des niveaux de scolarité et du revenu par rapport au reste du pays. Je ne me souviens pas avoir vu une répartition des revenus au sein de la population autochtone. Ce serait intéressant, mais il faudrait analyser les données à un niveau individuel. Je ne sais pas très bien comment on s’y prendrait.

Le sénateur De Bané : Croyez-vous que je suis à côté de la plaque si je dis que c’est une tragédie, tant aux États-Unis qu’au Canada, d’être né Autochtone à cause de la probabilité d’appartenir à la communauté la plus pauvre? Malgré les dépenses considérables que nous faisons, ils se classent encore parmi les plus pauvres des Canadiens et des Américains. Est-ce trop simpliste?

M. Wernick : À mon avis, nos deux ministres diraient qu’il ne fait aucun doute que les conditions sociales, économiques et sanitaires des Autochtones — en particulier ceux qui vivent dans une réserve — affichent un retard et un écart par rapport aux autres Canadiens. Environ la moitié des Indiens inscrits vivent à l’extérieur de la réserve dans les collectivités voisines. Ils sont très nombreux dans toutes les villes canadiennes, mais il y a un écart quantifiable entre les réserves et les autres milieux.

Le gouvernement que nous servons est bien résolu à s’employer à augmenter la participation économique. C’est la même recette que nous appliquions pour les membres d’autres collectivités défavorisées. Assurons-nous qu’ils terminent leurs études secondaires et essayons de combler l’écart des taux de scolarité.

in the last budget and why we hopefully will be bringing you education legislation next year.

There is skills training and employability, things that will get people out of dependence on government programs and into the economic mainstream. Those are the kinds of things that the government is pursuing. Other governments have also done so, but there is a real focus, at the moment, on economic participation.

There is no question that there are other things and pressures that will fall on government, but we will never close that gap that you very eloquently described if we do not give those kids a good education and a good start in life. They might stay in reserve communities, move to neighbouring communities or join the global economy and work in Shanghai, but they need that start in life, in particular, to really succeed. That is a focus.

Senator De Bané: Thank you. What is the main characteristic of the First Nation Education Act that will be enforced in two years time?

Mr. Wernick: Since we have not written it, I am not sure that I can describe that for you.

Senator De Bané: Yes, but there must be something in that formula, in that new act, about education, which, as you say, is really a base.

Mr. Wernick: It is a very big topic. The Auditor General's report from May 2011 indicated the lack of a legislative framework to hold people to account. Who is responsible for what? What are the norms? What are the expectations? What are the obligations of government? That is a big missing piece. The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples tabled a report on education and gave very clear advice. We conducted a national consultation with the Assembly of First Nations with an expert panel — people who know education. They have given us their advice, and there are other sources of advice.

The point of the legislation is largely to pull it all together.

[*Translation*]

A legislative framework similar to the one we have in the provinces.

[*English*]

It is to make it clear what the expectations —

Senator De Bané: You are optimistic that it will be a significant improvement?

Mr. Wernick: I think it will be more effective than pouring in money and hoping for the best.

Senator De Bané: May I have one last question?

C'est pourquoi le gouvernement a accordé autant d'importance à l'éducation dans le dernier budget fédéral et pourquoi nous espérons présenter un projet de loi sur l'éducation l'an prochain.

Il y a des programmes de formation professionnelle et d'amélioration de l'employabilité, des choses qui aideront les Autochtones à sortir de leur dépendance vis-à-vis des programmes publics et à participer à la vie économique. Ce sont les mesures que le gouvernement prend. D'autres gouvernements l'ont fait eux aussi, mais la participation économique est actuellement une véritable priorité.

Il n'y a aucun doute que d'autres choses exerceront des pressions sur le gouvernement, mais nous n'arriverons jamais à combler l'écart que vous avez décrit de façon si éloquente si nous ne donnons pas à ces enfants une bonne éducation et un bon départ dans la vie. Ils pourront continuer de vivre dans une réserve, s'installer dans une municipalité voisine ou participer à l'économie mondiale et travailler à Shanghai, mais ils ont surtout besoin de ce bon départ dans la vie pour réussir vraiment. C'est une priorité.

Le sénateur De Bané : Merci. Quelle est la principale caractéristique de la Loi sur l'éducation des Premières nations qui sera mise en œuvre dans deux ans?

M. Wernick : Comme nous ne l'avons pas encore rédigée, je ne suis pas certain d'être en mesure de vous la décrire.

Le sénateur De Bané : Je comprends, mais il doit y avoir quelque chose dans cette formule, dans cette nouvelle loi, au sujet de l'éducation qui, comme vous l'avez dit, est vraiment la base.

M. Wernick : C'est un sujet très vaste. Dans le rapport du Bureau du vérificateur général de mai 2011, on faisait état de l'absence d'un cadre législatif qui tiendrait des gens comptables. Qui est responsable de quoi? Quelles sont les normes? Quelles sont les attentes? Quelles sont les obligations de l'État? C'est une grande pièce manquante. Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a déposé un rapport sur l'éducation et donné des avis très clairs. Nous avons tenu une consultation nationale auprès de l'Assemblée des Premières Nations avec un groupe d'experts — des gens qui connaissent l'éducation. Ils nous ont donné leur avis, et il y a d'autres sources d'avis.

L'objet du projet de loi est essentiellement d'organiser le tout.

[*Français*]

Un cadre législatif comme dans les provinces.

[*Traduction*]

L'objet est de clarifier les attentes...

Le sénateur De Bané : Vous êtes optimiste qu'elle représentera une amélioration importante?

M. Wernick : Je crois que ce sera plus efficace que de dépenser de l'argent et d'espérer des miracles.

Le sénateur De Bané : Puis-je poser une dernière question?

The Chair: We will put your question and get the other senators who have questions. We will get all the questions out, because we are running out of time. You may put your question, but hold the answer.

Senator De Bané: We saw a community that did not have clean water, and no one could understand that. What percentage of people living on reserves have clean water?

Mr. Wernick: I can get back to you in writing with a response. There is an enormous difference. Some communities are 5,000 people and some are 200 people. In terms of the percentage covered by good systems, we can get you that information.

The Chair: Send to us in writing any information you may have.

I would like to get the questions and points of two senators still on my list on the record. Please note their questions. If you are able to give a quick answer, that is great. If not, please send us a written answer.

Senator Nancy Ruth: Back to the planning and the *McIvor* stuff, once the court made the judgment — and Parliament took some time making the law — did you start planning then for costs of the introduction of the two generations?

I understand *McIvor* is under appeal at the United Nations. What planning, if any, are your ministries doing about that?

[Translation]

Senator Chaput: My first question is for the Department of Indian Affairs officials. It is about the funding to continue to support the implementation of the drinking water action plan. How long has this plan been in operation? Your objective was to have drinking water on all 600 Canadian reserves, correct? Where are you at in terms of that? Do any reserves still lack that drinking water?

My second question is about the RCMP. There is a transfer to the RCMP, and document disclosure is mentioned. If my understanding is correct, money is taken from the Department of Indian Affairs, it is transferred, and it is used to pay the RCMP for providing you with documents. Is that right?

[English]

Mr. Wernick: In reverse order, we are the conduit for money to the RCMP to organize, digitize and get its documents to the Truth and Reconciliation Commission, which is collecting the historical record. They were a big piece of the history of residential schools. Perhaps after us and Health Canada, those are the major sources of documents.

Le président : Nous allons consigner votre question et entendre les autres sénateurs qui ont des questions. Nous allons entendre toutes les questions, parce que nous manquons de temps. Vous pouvez poser votre question, mais la réponse attendra.

Le sénateur De Bané : Nous avons vu une collectivité qui n'avait pas d'eau potable et personne ne pouvait le comprendre. Quel pourcentage des gens qui vivent dans une réserve ont accès à de l'eau potable?

M. Wernick : Je peux vous donner une réponse par écrit. Il y a une énorme différence. Des collectivités comptent 5 000 habitants et d'autres 200 seulement. En ce qui concerne le pourcentage d'habitants approvisionnés par de bons systèmes, nous pouvons vous fournir cette information.

Le président : Envoyez-nous par écrit toute l'information que vous avez.

Je tiens à inscrire au compte rendu les questions et les points des deux sénateurs qui restent sur ma liste. Veuillez noter leurs questions. Si vous pouvez répondre brièvement, c'est excellent. Sinon, veuillez nous répondre par écrit.

Le sénateur Nancy Ruth : Je reviens sur la planification et l'affaire *McIvor*, après que la Cour a rendu sa décision — et le Parlement a pris un peu de temps à adopter la loi — avez-vous commencé à planifier en fonction des coûts qu'engendre l'admissibilité des deux générations?

Je crois comprendre que l'arrêt *McIvor* a été porté en appel auprès des Nations Unies. Que font vos ministères en matière de planification à cet égard, si planification il y a?

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma première question s'adresse aux fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones et concerne le fonds pour continuer à soutenir le plan de la mise en œuvre pour l'approvisionnement en eau potable. Cela fait combien d'années que ce plan existe? Vous êtes-vous donné pour objectif d'avoir de l'eau potable sur les 600 réserves au Canada? Où en êtes-vous rendu? Et est-ce qu'il y a encore des réserves qui n'ont pas cette eau?

Ma deuxième question concerne la GRC. Il y a un transfert à la GRC, et on parle de divulgation de documents. Si je comprends bien, on prend de l'argent du ministère des Affaires autochtones, on le transfère, et on paie la GRC pour vous remettre des documents?

[Traduction]

M. Wernick : En ordre inverse, nous sommes le conduit de l'argent vers la GRC afin d'organiser et de numériser ses documents et de les faire parvenir à la Commission de la vérité et de la réconciliation qui rassemble le dossier historique. La GRC a joué un grand rôle dans l'histoire des pensionnats indiens. Après nous et Santé Canada, la GRC est peut-être la principale source de documents.

Yes, we plan for various contingencies in the courts. We started planning as soon as we had the legislation in play. We will start planning for proposed legislation that is currently before Parliament. The water plan was launched by Minister Prentice in 2007.

Senator Chaput: Do you have an objective?

Mr. Wernick: We would like to get to sustained high quality in all First Nations.

Senator Chaput: Where are we now?

Mr. Wernick: The evaluation still shows high-risk systems.

Senator Chaput: In how many reserves?

Mr. Wernick: I do not have the numbers at my fingertips. I think we are about two thirds of the way, but there are still communities at high risk.

The Chair: We still have half a minute. Senator Nancy Ruth, did you get your questions answered satisfactorily?

Senator Nancy Ruth: Sort of. It is a crap game; you do not know what any judge or institution will say.

Mr. Wernick: The United Nations finding would have no legal force on us, as opposed to a Canadian court decision.

Senator Nancy Ruth: I guess it would have political force that would then force the government to do stuff again.

[Translation]

Senator Chaput: My last question is for Health Canada. Among the transfers, we can see a transfer from the Public Health Agency for audits, verifications and international affairs services. Can you give me an example of what that is about? It is on page 132 of the French version.

[English]

Senator Chaput: It is on pages 72 to 75 in English.

Ms. Yeates: International Affairs, as I mentioned, has joined with the Public Health Agency of Canada in sharing services. We have one international affairs unit that serves both departments, so this is the to-ing and fro-ing of the staff salary dollars for this unit that supports both departments.

The Chair: It looks like I have exhausted my list just at the right time. I thank Mr. Wernick and Ms. MacGowan, from the Department of Indian Affairs and Northern Development; and Ms. Yeates and Mr. Tibbetts, from Health Canada, for telling us

Oui, nous planifions en fonction des différentes issues des causes dont les tribunaux sont saisis. Nous avons commencé à planifier dès que le projet de loi est entré en jeu. Nous commencerons à planifier en vue de l'adoption du projet de loi actuellement à l'étude du Parlement. Le ministre Prentice avait lancé en 2007 le plan pour l'approvisionnement en eau potable.

Le sénateur Chaput : Avez-vous un objectif?

M. Wernick : Nous aimerions arriver à assurer à long terme une excellente qualité dans toutes les collectivités des Premières nations.

Le sénateur Chaput : Où en sommes-nous aujourd'hui?

M. Wernick : L'évaluation révèle qu'il reste encore des systèmes à haut risque.

Le sénateur Chaput : Dans combien de réserves?

M. Wernick : Je n'ai pas les chiffres sous la main. Je crois que nous avons environ les deux tiers du chemin de fait, mais il y a encore des collectivités à haut risque.

Le président : Il nous reste 30 secondes. Madame Ruth, avez-vous obtenu des réponses satisfaisantes à vos questions?

Le sénateur Nancy Ruth : Plus ou moins. C'est un jeu de hasard; on ne sait jamais ce qu'un juge ou une institution peut décider.

M. Wernick : La conclusion des Nations Unies n'aurait pas force de loi pour nous, contrairement à une décision d'une cour canadienne.

Le sénateur Nancy Ruth : Je suppose qu'elle aurait une force politique qui obligerait ensuite le gouvernement à intervenir de nouveau.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma dernière question s'adresse à Santé Canada. Dans les transferts, on retrouve un transfert de l'Agence de la santé publique pour les services de vérifications d'évaluation d'affaires internationales. De quoi s'agit-il, à titre d'exemple? C'est à la page 132 en français.

[Traduction]

Le sénateur Chaput : C'est aux pages 72 à 75 en anglais.

Mme Yeates : Comme je l'ai dit, Affaires internationales s'est uni à l'Agence de la santé publique du Canada pour partager des services. Nous avons une unité des affaires internationales qui sert les deux ministères, il s'agit donc des allées et venues des enveloppes salariales pour le personnel de cette unité qui appuie les deux ministères.

Le président : On dirait que j'ai épuisé ma liste juste à temps. Je vous remercie monsieur Wernick et madame MacGowan, du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord; ainsi que madame Yeates et monsieur Tibbetts, de Santé

what you are doing in your departments and why you are under Supplementary Estimates (B). We look forward to continuing to hear good things from both departments.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 29, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:30 p.m. to study the subject-matter of all of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on October 18, 2012.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable Senators, this afternoon we are continuing our study on the subject-matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

[*English*]

In our first hour this afternoon, we will look at two divisions of the bill and their impact on those intended to be served by the legislation. Division 15 of Part 4 in the English version is at page 272 of the bill and proposes amendments to the Employment Insurance Act. Division 22 of Part 4 is at page 336 of the English version of the bill and proposes the temporary suspension of the Canada Employment Insurance Financing Board Act and the dissolution of the board that was created a few years ago under that legislation. The board is known as the Canada Employment Insurance Financing Board.

To speak to the amendments proposed in Division 15, we welcome Ms. Corinne Pohlmann, Vice President of National Affairs at the Canadian Federation of Independent Business. To speak to the amendments proposed in Division 22, we welcome Ms. Angella MacEwen, Senior Economist in the Social and Economic Policy Department of the Canadian Labour Congress.

I understand that each of you has opening remarks. We have set aside one hour for your remarks to be followed by discussion. If either of you wishes to talk about the other division, please feel free to do so.

Ms. MacEwen, please proceed.

Angella MacEwen, Senior Economist, Social and Economic Policy Department, Canadian Labour Congress: I am here on behalf of the 3.3 million members of the Canadian Labour Congress. We want to thank you for the opportunity to present

Canada, de nous avoir parlé de ce que vous faites dans vos ministères et de nous avoir expliqué pourquoi ils apparaissent dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Nous espérons continuer d'entendre de bonnes choses de vos deux ministères.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 29 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 30, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 18 octobre 2012.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, cet après-midi nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Dans la première heure, nous examinerons deux sections du projet de loi et leurs répercussions sur les personnes visées. La section 15 de la partie 4 se trouve à la page 272 du texte du projet de loi. On y propose des amendements à la Loi sur l'assurance-emploi. La section 22 de la partie 4 se trouve à la page 336. On y propose la suspension temporaire de la Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada et la dissolution de l'office en question, créé il y a quelques années, sous son régime.

Pour entendre ses observations sur les modifications proposées dans la section 15, nous accueillons Mme Corinne Pohlmann, vice-présidente des affaires nationales à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Pour entendre ses observations sur les modifications proposées dans la section 22, nous accueillons Mme Angella MacEwan, économiste principale du Service des politiques économiques et sociales du Congrès du travail du Canada.

Je pense que vous voulez toutes les deux faire une déclaration préliminaire. Nous avons réservé une heure pour vous entendre et pour la période de questions qui suivra. Si vous souhaitez parler de l'autre section du projet de loi, n'hésitez pas à le faire.

Madame MacEwan, je vous en prie.

Angella MacEwan, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales, Congrès du travail du Canada : Je représente ici les 3,3 millions de membres du CTC. Nous tenons à vous remercier de l'occasion que vous nous offrez de présenter

our views. The CLC brings together workers from virtually all sectors of the Canadian economy, in all occupations and in all parts of Canada.

Bill C-45, Part 22, proposes to temporarily suspend the Canada Employment Insurance Financing Board. We believe the suspension of the CEIFB makes sense, as it was constrained in setting rates by subsection 66(7) of the Employment Insurance Act, which limits rate increases or decreases to 0.5 per cent of insurable earnings. In fact, the CLC never agreed with the CEIFB as it was established because it failed to include input from the premium payers, who are the employees and employers.

In past submissions to the government, the CLC has called for a separate Employment Insurance account governed by an EI commission, or similar body, established at arm's length from the federal government. We argued that the EI account and any surplus funds placed in a reserve fund or premium stabilization fund should be used for EI purposes only.

The fact that the EI program is paid for by employer and worker premiums has not been reflected adequately in the governance of EI finances. If we consider the \$57 billion taken from the account without the consent of premium payers, the account would actually be in a surplus position right now. The government would be less concerned about cutting back EI programming, and EI would be performing one of its key roles as an automatic economic stabilizer more effectively.

When the CEIFB is reinstated, the premium payers — employees and employers — should have closer input into the premium-setting process and effective joint control with the government over the management of any reserve funds and the use of any surplus. As well, the EI financing system in place is not operating in an appropriately counter-cyclical way.

Even though the federal government directly covered the cost of the EI measures in Canada's Economic Action Plan, which included the cost of the premium freeze during the recession, training benefits, work sharing and the temporary five-week extension of regular benefits, the Employment Insurance Operating Account went into deficit. That was because of the large increase in the cost of regular EI beneficiaries caused by the increase in the national unemployment rate from about 6 per cent before the recession to a high of 8.6 per cent in 2009 and the continuing high unemployment since the worst of the recession.

Premiums were frozen during the worst of the recession rather than reduced, which would have been a counter-cyclical response to reduce premiums during the recession, and now they are rising

notre point de vue. Le CTC réunit des travailleurs de presque tous les secteurs de l'économie canadienne, dans toutes les professions et tous les métiers ainsi que de toutes les parties du Canada.

La partie 22 du projet de loi C-45 propose la suspension temporaire de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada. Nous croyons que cette mesure est pleine de bon sens, puisque l'office était obligé, en vertu du paragraphe 66(7) de la Loi sur l'assurance-emploi, de limiter les augmentations ou les diminutions du taux de prélèvement des cotisations d'assurance-emploi à 0,5 p. 100 de la rémunération assurable. En fait, le CTC n'a jamais été pour l'office, dont la création n'avait tenu aucun compte de l'avis des cotisants, c'est-à-dire des employés et des employeurs.

Dans des mémoires antérieurs adressés au gouvernement, le CTC a demandé la création d'un compte séparé de l'assurance-emploi, qui relèverait d'une commission de l'assurance-emploi ou d'un organe semblable, sans lien de dépendance avec le gouvernement fédéral. Nous préconisons la création d'une réserve ou d'un fonds de stabilisation des cotisations, pour y accumuler l'argent du compte et tous les montants excédentaires, et l'affectation exclusive de ce fonds à l'assurance-emploi.

La gestion financière de l'assurance-emploi semblait faire fi du fait que les cotisants du programme étaient les employeurs et les travailleurs. N'eût été des 57 milliards de dollars prélevés du compte, sans le consentement des cotisants, ce compte serait actuellement excédentaire. Le gouvernement serait moins obsédé par les éventuelles compressions à appliquer au programme d'assurance-emploi, et l'assurance-emploi jouerait plus efficacement l'un de ses principaux rôles économiques, celui de stabilisateur automatique.

Après la fin de la suspension de l'office, les cotisants, c'est-à-dire les employés et les employeurs, devraient participer de plus près au processus de fixation des cotisations et, conjointement avec le gouvernement, ils devraient effectivement contrôler la gestion du fonds de réserve et l'utilisation des excédents. De plus, le système de financement de l'assurance-emploi qui est en place neutralise mal les cycles.

Même si le gouvernement fédéral a directement épongé les coûts des mesures d'assurance-emploi dans le Plan d'action économique du Canada, ce qui comprend le coût du gel des cotisations pendant la récession, des prestations de formation, des mesures de partage du travail et du prolongement temporaire, pendant cinq semaines, des prestations ordinaires, le Compte des opérations de l'assurance-emploi est devenu déficitaire. Cela s'explique par la forte augmentation des prestations ordinaires de l'assurance-emploi sous l'effet du chômage, dont le taux est passé de 6 p. 100, avant la récession, à un maximum de 8,6 p. 100, en 2009, et qui, depuis le plus fort de la récession, est resté élevé.

Au plus fort de la récession, on a gelé les cotisations, plutôt que de les réduire, ce qui aurait été une mesure contracyclique, et maintenant, alors que la reprise est très faible, elles augmentent.

during a very weak recovery. While premium revenue is forecast to exceed EI expenditures for 2012, there was still a deficit of \$9.2 billion in the EI Operating Account at the end of 2011.

The stage is set for continuing premium increases over several years to eliminate the accumulated deficit. Again, this is the case notwithstanding the huge EI surplus that had been accumulated before the recession. We believe the federal government should pay into the segregated EI Operating Account an amount equal to the deficits in the account incurred from 2009 until such time as the account is segregated and should cover any future deficits incurred in the account until such time as the national unemployment rate falls below 6.5 per cent.

The Chair: It is clear what your position is.

Ms. Pohlmann, we will hear from you now.

Corinne Pohlmann, Vice President of National Affairs, Canadian Federation of Independent Business: Thank you for the opportunity to be here today. CFIB is a not-for-profit, non-partisan organization that represents more than 109,000 small- and medium-sized business owners across Canada. They collectively employ about 1.25 million Canadians and represent about \$75 billion in GDP. Our members represent all sectors of the economy and are found in every region of the country.

You should have a slide deck in front of you that I will walk you through over the next few minutes.

CFIB's most recent Business Barometer Index on slide 2 shows that following a slight rise in September, small business confidence posted a considerable gain in October. The CFIB's Business Barometer Index climbed to 65.6 for the month, about six points above the level in August. The gain is the biggest one-month improvement seen in two years and puts the index at its highest point since April.

These positive readings suggest that the economy is shaking off some of the sluggishness observed since the spring. Hiring plans also continue to be better than average for this time of the year. As you can see on slide 3, 19 per cent of business owners plan to hire full-time staff in the next three or four months compared to 12 per cent that plan to cut back. That is almost the same as it was for the last two months and is more positive than that seen in the fall of 2011 and 2010.

Having said that and with these signs that things may be improving, the economy remains fragile and uncertain as we wait to see the impacts of the U.S. fiscal cliff and the ongoing European debt issues. It is at times like these that smaller firms play a critical role in helping to stabilize the domestic economy. In fact, small- and medium-sized enterprises in Canada employ 64 per cent of all Canadians working in the private sector and produce about half of Canada's GDP. Measures that address

Même si, pour 2012, on prévoit que les recettes tirées des cotisations excéderont les dépenses de l'assurance-emploi, le déficit du compte des opérations, à la fin de 2011, était toujours de 9,2 milliards.

Tout est en place pour que les cotisations continuent d'augmenter pendant plusieurs années, pour éponger le déficit accumulé. Encore une fois, on oublie l'énorme surplus accumulé avant la récession. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait verser dans le compte courant séparé un montant égal aux déficits du compte encourus depuis 2009 jusqu'au moment de la séparation du compte et qu'il devrait éponger tous les éventuels déficits tant que le taux national de chômage ne descendra pas sous 6,5 p. 100.

Le président : Votre position est claire.

Madame Pohlmann, vous avez la parole.

Corinne Pohlmann, vice-présidente des affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de témoigner devant vous. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est un organisme non partisan, sans but lucratif, qui représente plus de 109 000 propriétaires de PME de partout au Canada. Collectivement, ils emploient 1,25 million de Canadiens, et leur part dans le PIB est de 75 milliards de dollars. Nos membres représentent tous les secteurs de l'économie et se recrutent dans toutes les régions du pays.

Vous devriez avoir devant vous une liasse de diapos dans l'examen duquel je vais vous guider quelques minutes.

Sur la diapo 2, l'indice du Baromètre des affaires de la Fédération montre que, après une augmentation timide en septembre, la confiance des petites entreprises a affiché un gain considérable en octobre. Ce mois-là, l'indice a atteint la valeur de 65,6, soit environ 6 points au-dessus de sa valeur en août. C'est la plus forte augmentation mensuelle en deux ans, et elle porte l'indice à son maximum depuis avril.

D'après ces bons résultats, l'économie est en train de sortir de la torpeur que nous avons observée depuis le printemps. Les projets d'embauche continuent aussi d'être plus optimistes que la moyenne de cette période de l'année. Comme le montre la diapo 3, 19 p. 100 des propriétaires d'entreprises prévoient d'embaucher du personnel à temps plein au cours des trois ou quatre mois à venir, contre 12 p. 100 qui prévoient des compressions de personnel. Ces pourcentages sont presque identiques à ceux des deux derniers mois, et ils sont plus encourageants que ceux de l'automne de 2011 et de 2010.

Cela dit et malgré les signes d'amélioration, l'économie reste fragile et flottante, dans l'expectative des répercussions du précipice budgétaire américain et des problèmes actuels d'endettement en Europe. C'est dans des périodes comme celle-là que les petites entreprises jouent un rôle essentiel, en aidant à stabiliser l'économie nationale. En fait, les PME canadiennes emploient 64 p. 100 de tous les Canadiens qui travaillent dans le secteur privé et elles produisent la moitié du PIB canadien. Les

barriers to small business growth are very important as that, more than anything, will help Canada's overall economy and job creation.

What are some of the barriers to that growth? As you can see on slide 4, payroll taxes have by far the greatest impact on growth when it comes to taxation. Why? It is a tax on jobs and must be paid regardless of any profit. That is why EI remains a key issue for us and why we continue to push for the extension and expansion of the Hiring Credit for Small Business as long as EI rates continue to go up as they did in 2012 and are set to do again in 2013.

Recently, we asked our members specifically about the EI hiring credit and found that almost two thirds said it was somewhat or very effective in helping to maintain or strengthen business performance, as you can see on slide 5. It does this by offsetting at least some of the EI premium increases when businesses grow their payroll. This is especially important for smaller firms that tend to be more sensitive to these kinds of cost increases.

To provide even further proof of the benefits of the EI hiring credit, in 2011 we did a survey asking our members how they got through the recession. In that report, we were able to identify a subset of our membership that grew and expanded their businesses during those previous three years, either by growing the number of employees and/or expanding into new markets. They were what we defined as "growth-oriented enterprises," GOEs. When we asked what measures would help small business owners maintain or strengthen their businesses during more difficult economic times, freezing EI premiums was the most important for both the general small-and medium-sized business population and for growth-oriented enterprises. Also important, especially for those growth-oriented enterprises, was a payroll tax credit for hiring new employees, as you can see on slide 6.

While small businesses would prefer to see EI premium rates frozen, the EI hiring credit does provide necessary and welcome relief to the smallest firms. We also believe that it should be extended for as long as EI rates continue to go up and be expanded to include larger firms and firms that are growing.

However, there is another EI change in this budget that does concern us. It is a suspension of the Canada Employment Insurance Financing Act and the dissolution of the board. We understand and support the need to cut costs and it makes sense to suspend the board's operations while it really has essentially nothing to do. However, our interest has always been that there be an EI account independent of general government revenues so that surpluses that accumulated in the past to the tune of \$57

mesures qui s'attaquent aux entraves de la croissance des petites entreprises sont très importantes, puisque, plus que tout autre acteur de l'économie, elles aideront au rétablissement général de l'économie canadienne et à la création d'emplois.

De quelles entraves parle-t-on, notamment? Comme le montre la diapo 4, les cotisations sociales sont de loin la principale entrave fiscale. Pourquoi? C'est une taxe sur les emplois, à acquitter sans égard aux profits. C'est pourquoi l'assurance-emploi reste un enjeu pour nous et c'est pourquoi nous continuons de préconiser l'élargissement et la prolongation du crédit pour l'embauche visant les petites entreprises, tant que les taux de cotisation à l'assurance-emploi continueront d'augmenter comme ils l'ont fait en 2012 et comme ils sont prêts à le faire encore, en 2013.

Dernièrement, nous avons questionné nos membres sur ce crédit. Près des deux tiers ont répondu qu'il aidait quelque peu ou beaucoup à maintenir ou à raffermir le rendement de leur entreprise, comme le montre la diapo 5. C'est qu'il permet, du moins en partie, d'annuler les augmentations des cotisations d'assurance-emploi, quand les entreprises embauchent. C'est particulièrement important pour les petites entreprises qui sont plutôt sensibles à ce genre de majoration des coûts.

Pour prouver encore mieux les avantages de ce crédit, nous avons effectué un sondage, en 2011, pour demander à nos membres comment ils avaient tenu le coup pendant la récession. Les réponses nous ont permis de cerner un sous-ensemble de nos membres dont les entreprises ont pris de l'expansion pendant les trois années précédentes, en embauchant, en trouvant de nouveaux marchés ou les deux. Nous les avons qualifiées d'entreprises en quête de croissance. Quand nous avons demandé aux propriétaires quelles mesures les aideraient à conserver leur petite entreprise ou à la renforcer pendant ces temps plus difficiles, ils ont répondu qu'ils considéraient le gel des cotisations d'assurance-emploi comme la mesure la plus importante pour les PME en général et pour les entreprises en quête de croissance en particulier. Dans ce dernier cas, les propriétaires considéraient aussi comme important un crédit sur les cotisations sociales des nouveaux employés, comme le montre la diapo 6.

Malgré la préférence des petites entreprises pour le gel des cotisations d'assurance-emploi, le crédit d'impôt pour l'embauche visant les petites entreprises ne procure pas le soulagement nécessaire et opportun aux plus petites d'entre elles. Nous croyons aussi qu'il faudrait le maintenir tant que les taux des cotisations d'assurance-emploi continueront d'augmenter et l'étendre aux grandes entreprises et à celles qui sont en croissance.

Toutefois, dans le budget, une autre modification à l'assurance-emploi nous préoccupe. C'est la mise en suspens de la Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada et la dissolution de l'office. Nous comprenons et nous appuyons la nécessité de comprimer les coûts. C'est logique, aussi, de mettre en suspens le fonctionnement de l'office pendant qu'il n'a essentiellement rien à faire. Cependant, nous avons toujours préconisé un compte d'assurance-emploi indépendant des recettes

billion could never again be spent on other government priorities. While we understand the practicality of suspending the board's operations, we insist that EI continue to be treated separately from general revenues.

Thank you for your attention. I would be happy to answer any questions.

The Chair: You understand the suspension of the board, but you would like to see it back as soon as possible?

Ms. Pohlmann: It does not have to be the board. The principle of having an account that is separate from general government revenues is the principle that we want to maintain, whether there is a board or some other way to do that. That is what we would support.

The Chair: I understand.

Senator Nancy Ruth: Could you tell me again your point that you wanted unemployment to be at the rate of 6.5 per cent before what happened?

Ms. MacEwen: We wanted the federal government to cover any deficits that might be in the EI account until unemployment is at 6.5 per cent.

Senator Nancy Ruth: My BlackBerry tells me it was December 2008 when unemployment was at 6.6 per cent.

Ms. MacEwen: Right.

Senator Nancy Ruth: That was the last time we were anywhere close to that number. Given that that was four years ago, have you any comments about how we should proceed into 2013, something that does not take us back to a number that is not a reality? That was 34,000 people at the time — 6.5 per cent — according to my schedule.

Ms. MacEwen: What we want to happen right now is for premium rates to be frozen. If we froze premium rates right now, we would be drawing in more. We would be in a surplus position, so there would not be any deficit. We are saying that if we go into a deficit situation, we would want the government to cover that.

[Translation]

Senator Bellemare: I would simply like to understand and follow what Senator Nancy Ruth has said. First, both of you agree that the employment insurance account should be kept at arm's length from the government. The union and management have an agreement on that.

Now, Ms. MacEwen, you said that the employment insurance account had a deficit of \$9.2 billion in 2011. Have I misunderstood?

générales de l'État pour que, jamais plus, on affecte les surplus accumulés par le passé, qui étaient de l'ordre de 57 milliards de dollars, à d'autres priorités du gouvernement. Tout en comprenant le caractère pragmatique de la suspension du fonctionnement de l'office, nous réitérons la nécessité de séparer l'assurance-emploi des recettes générales.

Merci de votre attention. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Vous comprenez la mise en suspens de l'office, mais vous aimeriez qu'il puisse fonctionner de nouveau le plus tôt possible?

Mme Pohlmann : Il n'est pas obligatoire que ce soit l'office. Le principe d'un compte séparé des recettes générales de l'État est celui que nous voulons préserver, peu importe qu'un office ou un autre organisme en soit chargé. C'est ce que nous préconisons.

Le président : Je comprends.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous m'expliquer encore ce qui doit arriver, mais après que le taux de chômage aura été de 6,5 p. 100?

Mme MacEwen : Nous voulons que le gouvernement fédéral éponge les déficits qui pourraient se trouver dans le compte d'assurance-emploi, tant que le taux de chômage ne sera pas à 6,5 p. 100.

Le sénateur Nancy Ruth : D'après mon BlackBerry, c'était en décembre 2008, quand le taux de chômage était de 6,6 p. 100.

Mme MacEwen : Exactement.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est la dernière fois que le taux de chômage s'est approché de cette valeur. Comme c'était il y a quatre ans, avez-vous des idées sur la façon dont nous devrions procéder, d'ici 2013, sans nous ramener à un chiffre irréal? D'après le tableau que je consulte, 6,5 p. 100 équivalaient à 34 000 personnes, à l'époque.

Mme MacEwen : Ce que nous voulons, dans l'immédiat, c'est un gel du taux des cotisations, qui permettrait d'augmenter les recettes. Nous serions excédentaires. Il n'y aurait plus de déficit. Si nous nous trouvons en déficit, nous voulons que l'État l'éponge.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Je voulais simplement comprendre et suivre un peu ce que le sénateur Nancy Ruth a dit. D'abord vous êtes toutes les deux d'accord sur le fait que le compte de l'assurance-emploi devrait être tenu à *arm's length* gouvernement. Du côté patronal et syndical il y a une entente là-dessus.

Maintenant, vous avez dit, madame MacEwen, que le compte de l'assurance-emploi avait un déficit de 9,2 milliards de dollars en 2011. Est-ce que j'ai mal compris?

[English]

Ms. MacEwen: At the end of 2011, it was \$9.2 billion.

[Translation]

Senator Bellemare: And you are also saying that, if the premiums were frozen right now, the account would have a surplus for 2012-13? Is that correct?

[English]

Ms. MacEwen: On an annual basis, we are bringing in more premiums than we are spending in benefits. We had a two-part request that the government repay some of that \$57 billion and eliminate that deficit, and if we froze rates from that point on, we would be in a surplus position. On a year-to-year basis, we are in a surplus.

[Translation]

Senator Bellemare: That is all very interesting. Now I have a specific question for Ms. Pohlmann. At the Canadian Federation of Independent Business, is the average salary higher or lower than or the same as the average salary in general? I think it is lower, but I just wanted to see if I am right in saying that, on average, your members have employees whose salaries are lower than the overall average.

[English]

Ms. Pohlmann: To properly answer that question would be difficult because we have 109,000 members. In the sectors that they represent, they would likely have a lower salary on average than that entire sector because we have members who are manufacturing plants, law offices and professionals. They might have fairly high salaries, but within that sector they might be, on average, somewhat lower than the overall.

[Translation]

Senator Bellemare: Looking at your statistics, I assume that payroll taxes are a heavier burden for your members than for business at large, for example. If so, the reason is that the salaries of employees working for your members are, generally speaking, lower than those of large companies. You have a higher concentration, and, since employment insurance premiums have an insurable maximum, the proportion of premiums represents a higher percentage of the payroll for smaller companies.

[English]

Ms. Pohlmann: I think that would partly explain it, yes. Also, smaller companies tend to operate at smaller profit margins, and they do not tend to have as much extra cash lying around as a

[Traduction]

Mme MacEwen : À la fin de 2011, il était de 9,2 milliards de dollars.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Et là vous dites que, si on gelait les cotisations actuellement, le compte serait en surplus pour 2012-2013? Ai-je bien compris?

[Traduction]

Mme MacEwen : Annuellement, les recettes excèdent les dépenses, les prestations. Dans notre demande à deux volets, nous voulions que le gouvernement rembourse une partie des 57 milliards et supprime ce déficit et que si on gelait les taux à partir de ce moment, nous serions excédentaires. Annuellement, nous sommes excédentaires.

[Français]

Le sénateur Bellemare : C'est très intéressant de savoir ça. Maintenant, j'avais une question particulière pour Mme Pohlmann. La moyenne des salaires, à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, est-elle supérieure, inférieure ou égale à la moyenne des salaires? Je pense qu'elle est inférieure, mais je voulais simplement savoir si mon impression est bonne si je dis que vos membres ont en moyenne des employés dont les salaires sont inférieurs à la moyenne globale.

[Traduction]

Mme Pohlmann : Il serait difficile de bien répondre à cette question, parce que nous avons 109 000 membres. Dans les secteurs qu'ils représentent, leurs salaires seraient probablement inférieurs, en moyenne, à ceux de tout le secteur, parce que certains de nos membres sont des usines, des cabinets d'avocats et des professions libérales. Leurs salaires peuvent être assez élevés, mais, dans leur secteur, en moyenne, ils pourraient se situer à un niveau inférieur au niveau général.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Ce que je comprends de vos statistiques, c'est que je suppose que les cotisations sociales sont pour vos membres un fardeau plus important que pour la grande entreprise, par exemple. Alors si c'est le cas, c'est parce que les salaires des employés de vos membres sont, en général, inférieurs à ceux des grandes entreprises. Vous avez une concentration, et donc, comme les cotisations de l'assurance-emploi ont un maximum assurable, la proportion des cotisations représente un plus grand pourcentage de la masse salariale pour les petites entreprises.

[Traduction]

Mme Pohlmann : Je pense que ce serait effectivement une explication partielle. En plus, la marge des petites entreprises tend à être plus étroite que celle des grandes entreprises, qui ont plus

larger company does. Any increase or hit is a major impact in terms of how they operate their business. Any kind of cost increase hits them harder because they tend to be on much thinner margin.

[Translation]

Senator Bellemare: If you were to allocate the costs of employment-insurance to a fund kept at arm's length from the government and managed by you, what would you do if the unemployment went up? How would you organize yourselves? Employment insurance is in part an automatic stabilizer. So, how would you achieve this automatic stabilization? Would you come to an agreement among yourselves?

[English]

Ms. Pohlmann: There are a couple of things. Of course, there was a surplus that had accumulated in the fund, as Ms. MacEwen talked about. Ostensibly, that surplus was there to help to deal with those changes in the economic cycle. Building a surplus — not as big as the one that was in there — would be appropriate to help balance those shocks in the system when they come.

Another thing the government did was to set rates over a much longer period of time so there is more stability in those rates going forward. That is an important element to ensure. From a business owner's perspective, it is the stability in the rates that is important. The shocks of going up and down from year to year — going down does not matter as much — can make a difference in terms of planning. The stability in rates is the other piece. Being able to set rates over a much longer period of time is also an important way to stabilize it, from our perspective.

Ms. MacEwen: We would agree. Analyses have been done of how big a reserve or stabilization fund you would need. Around \$10 billion is what we think would be a good reserve fund to have accumulated in economic boom times so that it is there in case unemployment spikes.

I would agree again with setting rates over a longer period of time so that they smooth that out for employers and employees, because both pay.

[Translation]

Senator Bellemare: If I understand correctly, you would like to manage the account. In your requests, do you include only part I of the employment insurance or also part II that you would like to finance through the account? Have you thought about that?

[English]

Ms. Pohlmann: When you talk about Part I, you are talking about the benefits?

d'argent à leur disposition. Toute augmentation ou tout revers influe beaucoup sur la méthode d'exploitation. Toute majoration des coûts a plus d'effet chez elles parce que leur marge est beaucoup plus étroite.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Si vous aviez à répartir les coûts de l'assurance-emploi dans un fonds qui serait loin du gouvernement, qui serait géré par vous, comment feriez-vous s'il y avait des hausses de chômage? Comment vous organiseriez-vous? Parce que dans l'assurance-emploi, il y a une partie qui est un stabilisateur automatique. Donc, comment organiseriez-vous cette stabilisation automatique? Arriveriez-vous à une entente entre vous?

[Traduction]

Mme Pohlmann : On peut dire deux ou trois choses. Bien sûr, un excédent s'était accumulé dans le fond, comme l'a dit Mme MacEwen. Apparemment, il devait servir à neutraliser les variations provoquées par le cycle économique. L'accumulation d'un excédent, mais pas aussi gros, permettrait d'absorber les chocs du système, dès qu'ils surviendraient.

De plus, le gouvernement a fixé les taux sur une plus longue période, pour qu'ils soient plus stables, dorénavant. Il faut préserver ça. Pour le propriétaire d'une entreprise, la stabilité des taux est importante. Les chocs des fluctuations annuelles peuvent perturber la planification, mais moins quand il y a une baisse. La stabilité des taux est l'autre élément. La capacité de fixer des taux pour une plus longue période est aussi une façon importante de les stabiliser, d'après nous.

Mme MacEwen : Nous aurions tendance à être d'accord. Nous avons fait des analyses pour déterminer la valeur nécessaire d'une réserve ou d'un fonds de stabilisation. D'après nous, un fonds d'environ 10 milliards de dollars constituerait une bonne réserve, à accumuler en période de prospérité, pour s'en servir en cas de montées brusques du taux de chômage.

J'approuve la proposition de fixer les taux sur une plus longue période afin qu'il y ait un équilibre pour les employeurs et les employés, car les deux groupes payent.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Si je comprends bien, vous voudriez gérer le compte. Dans vos demandes, incluez-vous la partie I de l'assurance-emploi seulement ou également la partie II que vous aimeriez financer à même le compte? Avez-vous réfléchi à cette question?

[Traduction]

Mme Pohlmann : Quand vous dites la partie I, vous parlez des prestations?

[Translation]

Senator Bellemare: The benefits. Then part II has to do with the funding for all the workforce training managed by the provinces, and it falls under part II of the Employment Insurance Act.

[English]

Ms. Pohlmann: Is the question, “Would we want to manage all aspects?”

[Translation]

Senator Bellemare: In my view, that would make more sense, because the government cannot be completely removed from revenue distribution. In fact, you would prefer tripartite management to avoid political debate, and that would basically be outside the budget. It would not be in the government’s budget, but outside the budget, so it would not be in the total votes, and so on. Thank you.

Ms. MacEwen: We called for tripartite discussion — government, business and labour — to have everyone at the table so that all of those interests are represented.

[English]

Senator Mitchell: I am a visitor to this committee, so I am playing a little catch-up; please be patient with me.

I am interested, Ms. MacEwen, in the point you were making. You said that if you took out the \$9.2 billion — and maybe you can clarify for me again what that is — then the payments that employees are making are more than is required to cover the benefit that they are buying. Is the \$9.2 billion a part of the \$57 billion?

Ms. MacEwen: No. The \$9.2 billion is the deficit that has been accumulated from the most recent recession because of the increase in the unemployment rate and payments of regular benefits. That is the current deficit as of the end of 2011.

Senator Mitchell: The previous deficit was what?

Ms. MacEwen: The \$57 billion is a surplus accumulated in the fund and stolen.

Senator Mitchell: Taken away. I got you.

I am interested in the question of the stability of rates. Are you saying that there is a policy to stabilize them over a long period of time, or that there is not and you would like to see one?

Ms. MacEwen: There is right now.

Senator Mitchell: Are you happy with that?

Ms. MacEwen: I think the stabilization of rates is a good thing in general, yes.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Le bénéfice. Quant à la partie II, c’est celle qui finance toutes les formations de la main-d’œuvre gérées par les provinces, qui est la partie II de la Loi sur l’assurance-emploi.

[Traduction]

Mme Pohlmann : La question est-elle : voudrions-nous gérer tous les aspects?

[Français]

Le sénateur Bellemare : Cela aurait plus de sens, à mon avis, parce que le gouvernement ne peut pas être complètement évacué de cet aspect de la répartition des revenus. En fait, vous désirez une gestion tripartite qui serait épargnée des débats politiques, qui serait extrabudgétaire, au fond. Cela ne serait pas dans le budget du gouvernement, mais à l’extérieur du budget, et donc, ce ne serait pas dans les crédits totaux, et cetera. Je vous remercie.

Mme MacEwen : Nous avons demandé une discussion tripartite — le gouvernement, les entreprises et les travailleurs — pour que les intérêts de tous soient représentés.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Je ne suis pas un membre régulier du comité; je dois donc me rattraper. Je vous demande un peu de patience, s’il vous plaît.

L’observation que vous avez faite m’intéresse, madame MacEwen. Vous avez dit que si on retire les 9,2 milliards de dollars — si vous pouviez préciser encore une fois de quoi il s’agit, s’il vous plaît —, les paiements des employés dépassent le montant nécessaire pour payer les prestations qu’ils achètent. Les 9,2 milliards de dollars font-ils partie des 57 milliards de dollars?

Mme MacEwen : Non. Les 9,2 milliards de dollars représentent le déficit accumulé depuis la dernière récession en raison de l’augmentation du taux de chômage et des paiements de prestations régulières. C’est le déficit actuel en date de la fin de 2011.

Le sénateur Mitchell : À combien s’élevait le déficit précédent?

Mme MacEwen : Les 57 milliards de dollars représentent un excédent accumulé dans le compte et volé.

Le sénateur Mitchell : Retiré. Je comprends.

La question de la stabilité des taux m’intéresse. Dites-vous qu’il y a une politique qui vise à les fixer sur une longue période ou que vous aimeriez qu’il y en ait une?

Mme MacEwen : Il y en a une.

Le sénateur Mitchell : Êtes-vous satisfaite de cette politique?

Mme MacEwen : De façon générale, je pense que la stabilisation des taux est une bonne chose, oui.

Senator Mitchell: This question is for Ms. Pohlmann, and it is not exactly on EI, but it is pretty close.

The Chair: I will watch closely.

Senator Mitchell: It has implications; let me put it that way. It is remotely related. It is about the economy.

I notice you have a list of measures that would help maintain or strengthen business. Believe me, I do not believe in higher taxes. You say “reduce the federal corporate income tax rate and the federal general corporate income tax rate.”

In your estimation, as a small business organization, where is the trade-off between the value of reducing government deficits and debt and the value of lower and lower taxes? Our corporate tax rates are 25 per cent below the U.S. already. It looks like the current deficits being run by government are about commensurate to the amount they have reduced corporate taxes and GST. Where is the trade-off? What would you rather have?

Ms. Pohlmann: When we ask our members about high-priority issues, debt and deficit are climbing higher and higher. They are still lower than the total tax burden overall, but that would include all levels of government. The federal levels are not necessarily seen as dramatic perhaps as some of the provincial levels. Even the municipal levels can be a tough one for our members to absorb because it is profit-insensitive taxes — property taxes, for example. It depends on the type of tax, as well.

When it comes to the corporate rate, it is not the general rate we are talking about more but the small business rate. The difference is that the general rate, as you noted, has been coming down quite dramatically, and we supported that because we felt it was good for the Canadian economy and our ability to compete globally. At the same time, the small business rate has not really changed much; it went from 12 to 11 per cent as we watched the large rate go from 28 to 15. Therefore, we believe there has been an erosion of the small business rate.

There are good reasons why there is a rate for small business versus large business. There is a much higher cost to dealing with regulations. They generally do not have access to the same types of credits and other ways of looking at the tax system. We believe it is important to maintain a bit more of a differential between the small business and large business rates.

Therefore, while we are not necessarily pushing hard at this point because we understand the need to fight the deficit right now and to get our books balanced, we believe that down the road the differential needs to be addressed and expanded.

Le sénateur Mitchell : Ma prochaine question s'adresse à Mme Pohlmann; elle ne porte pas précisément sur l'assurance-emploi, mais elle n'est pas loin.

Le président : Je vais écouter attentivement.

Le sénateur Mitchell : Disons qu'elle a des implications. Elle est liée de loin. Elle porte sur l'économie.

Je remarque que vous donnez une liste de mesures qui aideraient à soutenir ou à remonter les entreprises. Croyez-moi, je ne préconise pas les hausses d'impôt. Vous suggérez de réduire le taux d'imposition fédéral des sociétés et le taux d'imposition fédéral général des sociétés.

En votre qualité de représentante des petites entreprises, à votre avis, quel équilibre peut-on faire entre la valeur de réduire le déficit et la dette du gouvernement, et la valeur de réduire les impôts? Nos taux d'imposition des sociétés sont déjà inférieurs à ceux des États-Unis par 25 p. 100. Le déficit actuel du gouvernement semble correspondre à peu près au montant qui découle de la réduction des impôts des sociétés et de la TPS. Quel équilibre peut-on faire? Qu'est-ce qui est mieux, d'après vous?

Mme Pohlmann : Lorsque nous interrogeons nos membres sur les questions prioritaires, ils nous parlent de plus en plus souvent de la dette et du déficit. Or, le fardeau fiscal total demeure la plus grande priorité, mais cela inclut tous les ordres de gouvernement. Les taux fédéraux ne sont pas nécessairement considérés comme étant aussi imposants que certains taux provinciaux. Parfois, nos membres ont même de la difficulté à éponger les taux municipaux, car il s'agit d'impôts établis sans égard aux bénéficiaires — les impôts fonciers, par exemple. Cela dépend aussi du type d'impôt.

En ce qui touche le taux d'imposition des sociétés, nous parlons principalement de celui des petites entreprises, et non du taux général. La différence, c'est que, comme vous l'avez dit, le taux général a beaucoup diminué, et nous avons appuyé cette réduction parce que nous étions d'avis qu'elle était bonne pour l'économie canadienne et notre capacité de concurrencer à l'échelle mondiale. En même temps, le taux d'imposition des petites entreprises n'a pas beaucoup changé; il est passé de 12 à 11 p. 100, tandis que le taux général est passé de 28 à 15 p. 100. Nous pensons donc qu'il y a eu érosion du taux d'imposition des petites entreprises.

Il y a de bonnes raisons d'avoir des taux différents pour les petites et les grandes entreprises. Le respect des normes coûte beaucoup plus cher aux petites entreprises. De façon générale, elles n'ont pas droit aux mêmes types de crédits et elles ne jouissent pas de différentes manières d'envisager le régime fiscal. Nous sommes d'avis qu'il est important de maintenir un écart un peu plus grand entre les taux des petites et des grandes entreprises.

Ainsi, bien que nous n'exercions pas beaucoup de pression à l'heure actuelle puisque nous comprenons le besoin d'éponger le déficit et d'équilibrer le budget, nous croyons qu'il faudra plus tard examiner et élargir l'écart.

Senator Mitchell: You are saying that big companies have benefited more by tax relief than small businesses. Probably, on average, big companies' tax savings tend much more to be sent out of the country to foreign owners than small business tax. Is that what you are saying?

Second, who creates more jobs per dollar of tax reduced?

Ms. Pohlmann: The first question I cannot answer because we represent Canadian-owned-and-operated corporations.

Senator Mitchell: They are all owned here; they are not going out of the country.

Ms. Pohlmann: No, they are staying in Canada.

As for the second question, we would argue for sure that small businesses, generally speaking, tend to create the bulk of jobs. To be fair, it does fluctuate. It depends on the economic cycle. There are periods when the big businesses tend to create more jobs than small firms do. However, for consistency, the small firms tend to be the stabilizers of the economy. We like to say they are the "first to hire and last to fire;" they will hold on to their people as long as they can.

Senator Mitchell: It is personal.

I have one final question. If a big multinational company that was owned 70 per cent by Americans, for example, saves a dollar in taxes, give or take, 70 cents could go to the American owners; whereas if one of your members saves a dollar in tax, the whole dollar stays in Canada, probably gets invested in making more jobs and hiring more people in Ms. MacEwen's organization. It is far superior for our economy, is that not right? Am I leading you in that question?

Ms. Pohlmann: It is probably true, but at the same time you need to be open to expansion and growth. We want to watch those small firms grow into medium and large firms. That is ultimately the goal of growing an economy.

Senator Finley: How many of your small companies are subcontractors to large companies?

Ms. Pohlmann: It is a good question, but there are some linkages. It depends on the sector. In construction you would see a lot of the subcontracting to large companies. We do not even track that, so I could not tell you, but there is no doubt that there is synergy between small and large companies when it comes to growing the economy.

Senator Finley: Therefore, it would be a kind of unlikely economy that would get rid of all large businesses and just have small ones.

Ms. Pohlmann: We would never advocate for that.

Senator Mitchell: I am not advocating for that, either. I am just asking for fairness in taxation.

Le sénateur Mitchell : Vous dites que les grandes sociétés ont bénéficié davantage des allègements fiscaux que les petites entreprises. En moyenne, les grandes sociétés ont probablement plus souvent tendance à envoyer leurs économies d'impôt hors du pays à des propriétaires étrangers que les petites entreprises. Est-ce ce que vous dites?

Aussi, qui crée plus d'emplois par dollar de réduction d'impôt?

Mme Pohlmann : Je ne peux pas répondre à votre première question, car nous représentons des entreprises entièrement canadiennes.

Le sénateur Mitchell : Elles appartiennent toutes à des Canadiens; elles n'envoient rien à l'étranger.

Mme Pohlmann : Non, tout reste au Canada.

Pour répondre à la deuxième question, nous soutiendrions certainement que, de façon générale, les petites entreprises ont tendance à créer la grande majorité des emplois. Toutefois, il faut admettre qu'il y a des fluctuations. Cela dépend du cycle économique. Durant certaines périodes, les grandes sociétés vont créer plus d'emplois que les petites entreprises. Or, en général, les petites entreprises sont les stabilisateurs de l'économie. Nous aimons dire qu'elles sont « les premières à engager et les dernières à congédier »; elles gardent leurs employés aussi longtemps que possible.

Le sénateur Mitchell : C'est personnel.

J'ai une dernière question. Si une grande multinationale qui appartient à 70 p. 100 à des Américains, par exemple, économise environ un dollar en impôt, les propriétaires américains reçoivent 70 cents; tandis que si l'un de vos membres économise un dollar en impôt, tout le dollar reste au Canada et sert probablement à créer des emplois et à embaucher des membres de l'organisation de Mme MacEwan. C'est bien mieux pour notre économie, non? Est-ce que j'oriente votre réponse?

Mme Pohlmann : C'est probablement vrai, mais en même temps, il faut être ouvert à l'expansion et à la croissance. Nous voulons que les petites entreprises deviennent de moyennes et de grandes entreprises. C'est le but ultime de faire croître l'économie.

Le sénateur Finley : Combien de vos petites entreprises travaillent en sous-traitance pour de grandes sociétés?

Mme Pohlmann : C'est une bonne question, mais il y a des liens. Cela dépend du secteur. En construction, les grandes sociétés emploient beaucoup de sous-traitants. Nous ne tenons pas compte de cela, donc je ne peux pas vous répondre, mais c'est certain que les petites et les grandes entreprises travaillent en synergie pour faire croître l'économie.

Le sénateur Finley : Il est donc peu probable qu'une économie se débarrasse de toutes les grandes entreprises et ne garde que les petites.

Mme Pohlmann : Nous ne préconiserions jamais cela.

Le sénateur Mitchell : Je ne préconise pas cela non plus. Je demande simplement l'équité du régime fiscal.

[Translation]

Senator Chaput: On page 6 of the French version of your document, you show two graphs. Graph 5 shows a survey from 2013 whereas graph 6 is based on a survey from September 2011. They are two separate surveys but they are similar.

If I go back to graph 5, the 2013 survey, you have 5,138 respondents. What is the difference between the bill before us and the priority identified by the respondents?

[English]

Ms. Pohlmann: The three above the EI hiring credit, which are freezing EI premiums, would be number one. That would be our number one ask, but we also understand it is costly.

Senator Chaput: It is not in the bill?

Ms. Pohlmann: No, it is not in the bill.

The second is reducing the federal small business corporate income tax rate. That is not in the bill, but we are pushing strongly for it.

The third is freezing CPP and QPP premiums, which is not in the bill but we want it. We want to keep premiums where they are, and they are frozen at the moment.

[Translation]

Senator Chaput: Reintroducing the EI hiring credit.

[English]

Ms. Pohlmann: Yes. Reintroducing the EI hiring credit is definitely one area. The thing about this one is the percentage that did not say it was effective are likely not eligible; that is probably why. Only firms with under \$10,000 in EI premiums are eligible for this. That is a large proportion of our members, but I suspect the folks who said it was not effective were primarily those who were not able to benefit from it.

Senator Chaput: What proportion of your members is in the \$10,000?

Ms. Pohlmann: It would be a guess, but it is probably around 60 to 70 per cent of our members. It would be a good proportion. We equate the \$10,000 in EI premiums to about \$400,000 or \$415,000 in payroll. Depending how much you pay, that could be eight to twelve employees.

Senator Chaput: Eight to twelve employees?

Ms. Pohlmann: Yes, it could be but it depends on how much you pay. It could be more or far less.

[Français]

Le sénateur Chaput : À la page 6 de la version française de votre document, vous présentez deux tableaux. Le tableau 5 reflète un sondage effectué en 2013 tandis que le tableau 6 est basé sur un sondage qui date de septembre 2011. Il s'agit de deux sondages différents, mais qui se ressemblent.

Si je reviens au tableau 5, qui est le sondage de 2013, vous avez 5 138 répondants. Quelle est la différence entre le projet de loi qui nous concerne ici et ce que les répondants ont établi comme priorité?

[Traduction]

Mme Pohlmann : Il s'agit des trois points qui précèdent le crédit à l'embauche. Le premier est le gel des cotisations à l'assurance-emploi. Ce serait notre première demande, mais nous comprenons aussi que c'est coûteux.

Le sénateur Chaput : Ce n'est pas dans le projet de loi?

Mme Pohlmann : Non, ce n'est pas dans le projet de loi.

Le deuxième est la réduction du taux d'imposition fédéral des petites entreprises. Cette mesure n'est pas dans le projet de loi, mais nous la recommandons fortement.

Le troisième est le gel des cotisations au RPC et au RRQ, une mesure qui n'est pas dans le projet de loi, mais que nous demandons. Nous voulons que les cotisations demeurent ce qu'elles sont, et elles sont gelées en ce moment.

[Français]

Le sénateur Chaput : Rétablir le crédit d'emploi à l'embauche.

[Traduction]

Mme Pohlmann : Oui. Rétablir le crédit à l'embauche est certainement une mesure à prendre. Pour celle-ci, les répondants qui ont dit que ce ne serait pas efficace sont probablement ceux qui n'ont pas droit au crédit. Seules les entreprises dont les cotisations à l'assurance-emploi sont inférieures à 10 000 \$ y ont droit. C'est une grande part de nos membres, mais je soupçonne que la plupart des gens qui ont répondu que ce n'était pas efficace étaient ceux qui ne peuvent pas en bénéficier.

Le sénateur Chaput : Quel pourcentage de vos membres sont sous le seuil de 10 000 \$?

Mme Pohlmann : Je devine, mais c'est probablement 60 à 70 p. 100 de nos membres. C'est une grande part. Nous estimons que des cotisations à l'assurance-emploi de 10 000 \$ équivalent à environ 400 000 \$ ou 415 000 \$ de paie. Selon les salaires, cela pourrait revenir à 8 à 12 employés.

Le sénateur Chaput : Huit à 12 employés?

Mme Pohlmann : Oui, c'est possible, mais cela dépend des salaires. Le nombre d'employés pourrait être plus grand ou beaucoup plus petit.

The Chair: The EI credit for small business is being extended for another year, but the base year is moving forward. If you happened to get it last year, that does not mean you will get it this year unless you have an increase of \$1,000.

Ms. Pohlmann: No, but if you keep your payroll stable and the only impact is the increase in EI premiums, you will still get it.

The Chair: Yes. That is the question I wanted to get to. Do you believe this incentive is likely to increase employment?

Ms. Pohlmann: We believe that it will encourage people to hold on to their people. It will allow them to feel like this is a cost that they can perhaps absorb because they will get it back. I think it helps them make decisions around whether or not they should bring in that one extra person or increase the salary by so much the following year. We think it makes a difference in the very smallest of firms. We are not obviously talking about those that are a bit larger.

The Chair: Do you think it will result in more people being hired?

Ms. Pohlmann: Yes, I think it would potentially result in more people being employed.

The Chair: Yes. One is maintaining the number of people they have employed, which is an important aspect as well. We recognize that.

Ms. Pohlmann: It is difficult to know what drives people to hire. Our latest barometer shows there is an increased interest, yet our economy remains somewhat uncertain. Our barometer shows an increased appetite to perhaps start hiring again. I think that is a combination of what is going on in the economy and the growing confidence, and also measures that give them some confidence that they do not necessarily have to pay out certain taxes which they may think they have to in the future. There is some certainty that I have another year before I have to worry about this cost.

The Chair: In your table, you indicate that the payroll taxes have the highest disincentive effect of any type of tax that your members have to pay.

Ms. Pohlmann: Correct.

The Chair: Any initiative that would result in paying less would be welcome, presumably, as a result.

Ms. Pohlmann: Absolutely. We concur with Ms. MacEwen that freezing EI would be the most attractive option, but given that that is not on the table, this is something we believe is another way to get at least some relief when it comes to increasing EI.

The Chair: Refresh my memory in terms of EI. There is the limit that you mentioned in a section of the Employment Insurance Act, that 0.05 per cent increase we did through legislation, which took away the role of the board. Is there a

Le président : Le crédit à l'embauche visant les petites entreprises est prolongé d'un an, mais l'année de base est avancée. Une entreprise qui l'a reçu l'an dernier n'y aura pas nécessairement droit cette année, à moins qu'elle ait une augmentation de 1 000 \$.

Mme Pohlmann : Non, mais si elle maintient sa masse salariale et le seul effet est l'augmentation des cotisations à l'assurance-emploi, elle le recevra.

Le président : Oui. C'est la question à laquelle je voulais en venir. À votre avis, cette mesure incitative créera-t-elle des emplois?

Mme Pohlmann : Nous croyons qu'elle encouragera les entreprises à garder leurs employés. Elles se diront qu'elles peuvent supporter le coût parce qu'elles vont récupérer l'argent. D'après moi, elle les aide à décider d'embaucher ou non un autre employé ou d'augmenter les salaires par tant l'année suivante. À notre avis, elle a des répercussions dans les plus petites entreprises. Évidemment, nous ne parlons pas des grandes sociétés.

Le président : Pensez-vous qu'elle permettra d'embaucher plus de gens?

Mme Pohlmann : Oui, je pense qu'elle pourrait permettre d'engager plus d'employés.

Le président : Oui. Il y a aussi l'aspect important, nous le reconnaissons, de garder les employés.

Mme Pohlmann : C'est difficile de savoir ce qui pousse les gens à embaucher. Notre dernier baromètre montre que l'intérêt augmente, et pourtant, l'économie demeure plutôt fragile. Selon notre baromètre, les gens commencent de plus en plus à penser à embaucher. À mon avis, c'est le fruit de la combinaison de ce qui se passe dans l'économie et de la confiance croissante, ainsi que des mesures qui permettent aux entreprises de se dire qu'elles n'ont pas nécessairement à payer des impôts qu'elles auront peut-être à payer plus tard. Elles sont certaines de ne pas avoir à s'inquiéter d'un coût pendant encore un an.

Le président : Votre tableau montre que les cotisations sociales sont le type d'impôt que vos membres ont à payer qui a le plus grand effet dissuasif.

Mme Pohlmann : C'est exact.

Le président : Ainsi, je présume que toute initiative qui réduirait ces coûts serait la bienvenue.

Mme Pohlmann : Tout à fait. Nous sommes d'accord avec Mme MacEwan que le gel des cotisations à l'assurance-emploi est la mesure la plus attrayante, mais puisque ce n'est pas une option, nous croyons que c'est là une autre façon d'alléger les effets des augmentations liées à l'assurance-emploi.

Le président : Rafraîchissez-moi la mémoire au sujet de l'assurance-emploi. Il y a la limite que vous avez mentionnée et qui est prévue dans la Loi sur l'assurance-emploi, l'augmentation de 0,05 p. 100 que nous avons instituée au moyen d'une mesure

built-in escalator now? Is there an increase in the Employment Insurance premiums for corporations and individuals coming into play?

Ms. MacEwen: Yes, until the deficit is eliminated it will continue to increase every year.

Ms. Pohlmann: At that same rate.

Ms. MacEwen: Yes, at that same rate. I think it might be more now.

Ms. Pohlmann: It is 5 cents per \$100 in premiums for employees and 7 cents for employers.

The Chair: Thank you for clarifying that for me.

You talk about a surplus and a deficit. It is all in the same fictional account. Why do you not deduct the deficit from the surplus and talk about a \$49 billion surplus instead of saying, "There was a surplus and we want all that money back; someone stole it and we have a deficit, and, government, you should be paying that"?

Ms. MacEwen: I am sure my members would love it if I did that. However, that surplus has been written off officially. There is very little hope of getting it back. We bring it up to point out what can happen when the fund is not managed at arm's length from government. We pointed it out to illustrate how the account is meant to operate in a countercyclical way. In a good time, you accumulate a surplus so it is there to fund a deficit. During a recession, payroll taxes are not rising, making it harder for employers to keep people. That is the last thing you want to do in a recession or during a weak recovery. You need that surplus in order to fund this countercyclical response. That is why we bring it up, but it has been written off and we hold very little hope of getting it back. We feel that some small measure getting the current deficit paid off would go in some small way to making up for that.

The Chair: The \$9 billion current deficit has accumulated since when?

Ms. MacEwen: Since the recession in 2008.

The Chair: Since 2008 we accumulated \$9 billion. Has that included all the incentive programs that were charged to the account?

Ms. MacEwen: No. Some of those incentive programs were paid from the budget. They were parts of the Canada's Economic Action Plan and were funded through general revenue because they were a stimulus program delivered through EI rather than regular EI programs.

The Chair: I have an imperfect recollection but it seems there was \$2 billion or \$3 billion to be transferred from the federal government to this account when this board was created to give

législatif, qui a retiré le rôle de l'office. Y a-t-il une clause d'indexation maintenant? Est-ce qu'une augmentation des cotisations à l'assurance-emploi pour les sociétés et les particuliers entre en jeu?

Mme MacEwen : Oui, d'ici à ce que le déficit soit résorbé, elles augmenteront chaque année.

Mme Pohlmann : Au même taux.

Mme MacEwen : Oui, au même taux. Je pense qu'il est peut-être plus élevé maintenant.

Mme Pohlmann : Le taux est de 5 cents par 100 \$ de cotisations pour les employés et de 7 cents pour les employeurs.

Le président : Merci des précisions.

Vous dites qu'il y a un excédent et un déficit. Tout est dans le même compte fictif. Pourquoi ne déduisez-vous pas le déficit de l'excédent? Vous pourriez parler d'un excédent de 49 milliards de dollars plutôt que d'affirmer : « Il y avait un excédent; nous voulons ravoir l'argent qui a été volé. Le gouvernement devrait éponger le déficit. »

Mme MacEwen : Je suis certaine que nos membres seraient ravis que je fasse cela. Toutefois, cet excédent a été officiellement rayé. Nous avons très peu d'espoir de le récupérer. Nous en parlons pour souligner ce qui peut arriver quand le compte n'est pas géré par un organisme indépendant du gouvernement. Nous voulons illustrer pourquoi le compte devrait fonctionner de manière contracyclique. Quand les choses vont bien, on accumule un excédent qui peut être utilisé pour éponger un déficit. Durant une récession, les cotisations sociales n'augmentent pas; ainsi, ce n'est pas plus difficile pour les employeurs de garder leurs employés. C'est là la dernière chose qu'on veut faire pendant une récession ou une faible reprise. L'excédent est nécessaire pour financer la réaction contracyclique. C'est pour cette raison que nous en parlons, mais il a été rayé et nous avons très peu d'espoir de le récupérer. Nous pensons qu'une petite mesure qui aiderait à résorber le déficit actuel servirait au moins de faible compensation.

Le président : Le déficit actuel de 9 milliards de dollars se creuse depuis quand?

Mme MacEwen : Depuis la récession en 2008.

Le président : Depuis 2008, nous avons accumulé un déficit de 9 milliards de dollars. Est-ce que cela comprend tous les programmes d'encouragement qui ont été portés au débit du compte?

Mme MacEwen : Non. Certains de ces programmes incitatifs ont été payés à même le budget. Ils faisaient partie du Plan d'action économique du Canada et étaient financés par les revenus généraux. C'étaient des programmes de stimulation mis en œuvre à l'aide de l'assurance-emploi plutôt que des programmes d'assurance-emploi réguliers.

Le président : Je ne m'en souviens pas très bien, mais il semble que le gouvernement fédéral devait transférer 2 ou 3 milliards de dollars dans ce compte pour aider l'office lorsqu'il a été créé. Vous

them a start. You said the stabilization fund should be \$10 billion, but it was \$2 billion. Was that ever transferred? Did that ever get done?

Ms. Pohlmann: No. It was \$2 billion and it was never transferred. In fact, I think it has now been written off because of the change in the stabilization of the rates over a seven-year period. I think they felt that the surplus fund was no longer needed going forward. My understanding is that \$2 billion was never transferred and there are no plans for it now to be transferred.

The Chair: We looked at this a number of years ago and these are memories of what was in existence at that time. I want Ms. MacEwen to answer and then I would like Ms. Pohlmann to tell me if she agrees as well, because she is from the industry point of view.

It seems to me what you are saying is that we are prepared to pay — “we” being employees — for the program to a certain extent. However, if you get above that and you get into difficult economic times, then it should be to the federal government to look after any deficit in the program. Is that what you are saying?

Ms. MacEwen: No.

The Chair: Okay. Can I take it that the opposite is true and that your ideal situation would be that it would be entirely funded by employers and employees with no government intervention and no government top-up for anything?

Ms. MacEwen: You are saying, for example, some of the stuff that was introduced during the Canada’s Economic Action Plan?

The Chair: No.

Ms. MacEwen: That nothing like that would be allowed?

The Chair: I want to talk in general terms and then we can talk about the special things because maybe the government should not be charging an account for some of those special incentives.

In a normal Employment Insurance account you would like to see a separate fund that is funded by employees and employers with no government intervention or participation in it?

Ms. MacEwen: No government funding? No. HRSDC determines the programs, but the program we are looking at is to have it funded by employers and employees and then to have government, employers and employees sit around the table and determine how to allocate those funds.

The Chair: You do not want any government funds?

Ms. MacEwen: No.

The Chair: You do not think that is necessary.

avez dit que le fonds de stabilisation devrait s’élever à 10 milliards, mais il était question de 2 milliards. Cette somme a-t-elle été transférée?

Mme Pohlmann : Non. Les 2 milliards de dollars n’ont jamais été transférés. En fait, je pense que le transfert est annulé, à cause du changement relatif à la stabilisation des taux sur sept ans. Selon moi, le gouvernement a estimé que les fonds excédentaires n’étaient plus nécessaires. À ce que je sache, les 2 milliards de dollars n’ont jamais été transférés, et un tel transfert n’est pas prévu à l’heure actuelle.

Le président : Nous avons examiné les chiffres il y a un certain nombre d’années, et c’est ce dont je me souviens. Je demanderais à Mme MacEwen de fournir sa réponse, puis j’aimerais savoir si Mme Pohlmann est d’accord, parce qu’elle représente l’industrie.

Si je comprends bien, vous dites que les employés sont prêts à payer le programme dans une certaine mesure. Toutefois, si nous rencontrons des difficultés économiques, le gouvernement fédéral doit s’occuper du déficit dans le programme. Est-ce bien votre position?

Mme MacEwen : Non.

Le président : D’accord. Dois-je comprendre que l’opposé est vrai et que, dans l’idéal, vous voulez que les employeurs et les employés financent entièrement le programme, sans que le gouvernement intervienne et fournisse un complément pour quoi que ce soit?

Mme MacEwen : Parlez-vous, par exemple, de certaines mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d’action économique du Canada?

Le président : Non.

Mme MacEwen : Voulez-vous dire qu’aucuns fonds de ce genre ne seraient accordés?

Le président : Je parle des transferts en général. Nous pourrions discuter ensuite des fonds spéciaux, parce que le gouvernement ne devrait peut-être pas facturer le compte pour un certain nombre de mesures incitatives extraordinaires.

Voudriez-vous qu’en temps normal, l’assurance-emploi ait un fonds distinct financé par les employés et les employeurs, sans intervention ou contribution du gouvernement?

Mme MacEwen : Sans financement gouvernemental? Non. RHDC élabore les programmes, mais le programme qui nous intéresse est financé par les employeurs et les employés, qui établissent avec le gouvernement comment allouer les fonds.

Le président : Vous ne voulez pas de fonds du gouvernement?

Mme MacEwen : Non.

Le président : Vous pensez que c’est inutile.

Ms. MacEwen: That is not what EI is. It is an Employment Insurance program; it is not a social program like some others. It is funded by employers and employees. We believe that is what it should be.

The Chair: Ms. Pohlmann, do you share that point of view?

Ms. Pohlmann: Absolutely. Unfortunately, it has not been treated that way. Absolutely it should be 100 per cent funded by employers and employees. Obviously, the government plays a role in ensuring that the rates and so forth are being properly managed so the fund is being properly managed. Ultimately, it is employers and employees who fund the program and should pay the deficits and also benefit from the surpluses.

The Chair: That is clear. That is what I was looking for, and you both agree on that.

The supplementary question to that is this: Do you believe that if it is felt there should be special incentives, such as work training programs and maternity leave programs and programs for caregivers to take care of a spouse or a parent and still receive Employment Insurance — the programs that go on top of unemployment as we would normally understand — and if they are to be part of the Employment Insurance program, it should be agreed upon by the people that are funding it — the employees and the employers?

Ms. Pohlmann: Yes.

The Chair: If the government decides that they want to do it, then they can pay for it if you do not want to pay for it.

Ms. Pohlmann: I would agree.

The Chair: Is that the type of program you would like to see?

Ms. Pohlmann: Certainly, on the employer side we have questioned a lot of the growth of the more non-employment “traditional employment benefit” side of EI. Our members still support the inclusion of things like parental leave in EI. However, employers pay 60 per cent of the bill of EI and employees pay 40 per cent. That made sense when most of the benefits were related strictly to things that the employer controlled, such as laying people off. Currently, about one half of EI benefits are going to things over which the employer has no control, which are parental leave, sick leave and compassionate care leave. Therefore, we believe that perhaps there should be a 50-50 split in premiums between employers and employees today because the EI account is no longer just an EI benefit plan; it is more of a social plan as well.

The Chair: Yes. I wanted to get a sense of what each of your associations would think is ideal. We know what many of the problems are.

I will have a number of supplementaries arising out of the questions and answers that we have had.

Mme MacEwen : Le programme d'assurance-emploi n'est pas un programme social comme d'autres. Il est financé par les employeurs et les employés. Nous croyons qu'il doit en être ainsi.

Le président : Madame Pohlmann, êtes-vous d'accord là-dessus?

Mme Pohlmann : Tout à fait. Malheureusement, le programme n'est pas considéré de cette façon. Je suis tout à fait d'accord qu'il doit être financé à 100 p. 100 par les employeurs et les employés. Le gouvernement joue bien sûr un rôle pour que les taux, le fonds, et cetera, soient bien gérés. Au bout du compte, ce sont les employeurs et les employés qui financent le programme et qui devraient combler les déficits et profiter des excédents.

Le président : C'est clair. C'est ce que je voulais savoir, et vous êtes toutes les deux d'accord sur ce point.

De plus, croyez-vous que les employés et les employeurs qui financent l'assurance-emploi devraient donner leur accord pour inclure dans l'assurance-emploi les mesures incitatives extraordinaires, comme les programmes de formation professionnelle et de congé de maternité et les programmes pour ceux qui prennent soin de leur conjoint ou d'un parent et qui reçoivent tout de même des prestations d'assurance-emploi? Je parle des programmes qui concernent plus que le chômage au sens classique.

Mme Pohlmann : Oui.

Le président : Le gouvernement paierait les programmes que vous ne voudriez pas financer.

Mme Pohlmann : Je suis d'accord.

Le président : Est-ce le genre de programme que vous voulez?

Mme Pohlmann : Les employeurs remettent en question bon nombre d'avantages croissants qui ne sont pas liés à l'emploi et aux prestations classiques de l'assurance-emploi. Nos membres soutiennent toujours l'inclusion de mesures comme les congés parentaux. Mais ils assument 60 p. 100 des coûts de l'assurance-emploi, tandis que c'est 40 p. 100 pour les employés. C'était sensé quand la plupart des prestations concernaient strictement ce que les employeurs contrôlent, comme les mises à pied. Présentement, les employeurs n'ont aucun contrôle sur environ le tiers des prestations d'assurance-emploi, comme les congés parentaux, les congés de maladie et les prestations de soignant. Nous croyons qu'il faut répartir de nos jours les cotisations en deux parts égales entre les employeurs et les employés, parce que le programme d'assurance-emploi ne concerne plus seulement l'emploi et qu'il est aussi un programme social.

Le président : Oui. Je veux avoir une idée de ce qui est idéal selon chacune de vos associations. Nous connaissons bon nombre des problèmes rencontrés.

Nous allons poser un certain nombre de questions complémentaires, en fonction des réponses fournies.

Senator De Bané: How would you define the Canadian Federation of Independent Business? Is it research like the conference board? Is it a lobby group? Is it the spokesman for small businesses?

Ms. Pohlmann: We define ourselves as an advocacy organization for small- and medium-sized enterprises. We are 100 per cent funded by the membership of 109,000 small businesses.

Senator De Bané: At headquarters, I understand Ms. MacEwen is the principle economist. Do you have people doing research as she does?

Ms. Pohlmann: Yes. We have a chief economist, a VP of research and a research team. All of our policy direction is based on survey research that we do with our members. We do not have conferences or committees. It is all done through survey research. That is how the members, when we recruit them, understand how we set policy.

Senator De Bané: how many times during a year do you poll them?

Ms. Pohlmann: Anywhere between five and ten times, depending on the province. It can be as localized as a city or national in scope.

Senator De Bané: What is the percentage that responds to your market survey?

Ms. Pohlmann: It is generally between 10 per cent and 12 per cent.

Senator De Bané: Do you have occasion to make representations to the Department of Finance?

Ms. Pohlmann: Yes.

Senator De Bané: Good. They essentially do the same thing. They think about what could be done to help small businesses.

Do you see that you are in harmony with the kind of research that they do in Finance?

Ms. Pohlmann: Generally speaking, yes. We provide them with that input from a segment of the business population that can be more difficult to get to. We have been around for over 40 years so we have been able to perfect ways to draw information from the segment of the marketplace that has grown to become an important part of the economy of Canada. We know, for example, that the business barometer I shared in the research that I gave to you today is one of the indicators used by the Bank of Canada as part of its assessment of the Canadian economy. We know that some of our research is incorporated into some of the thinking that takes place in the Government of Canada.

Senator De Bané: Your total membership — those who pay their subscription — are how many?

Ms. Pohlmann: There are 109,000.

Le sénateur De Bané : En quoi consiste la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante? S'agit-il d'un groupe de recherche, comme le Conference Board, d'un groupe de pression, d'un groupe qui représente les petites entreprises?

Mme Pohlmann : Nous sommes une organisation de défense des PME. Nous sommes financés entièrement par nos 109 000 petites entreprises membres.

Le sénateur De Bané : Si je comprends bien, Mme MacEwen est économiste principale pour le congrès. Avez-vous des gens qui effectuent de la recherche comme elle?

Mme Pohlmann : Oui. Nous avons un économiste en chef, un vice-président et une équipe pour la recherche. Toutes nos orientations politiques se fondent sur les sondages réalisés auprès de nos membres. Nous ne tenons pas de conférences ou d'assemblées. Tout se fait par sondage. C'est ainsi que les membres que nous recrutons peuvent comprendre comment nous établissons les politiques.

Le sénateur De Bané : Combien de sondages par année menez-vous?

Mme Pohlmann : Entre 5 et 10 sondages, selon la province. Le sondage peut être mené à l'échelle municipale ou nationale.

Le sénateur De Bané : Quel est le pourcentage de réponse à votre étude de marché?

Mme Pohlmann : C'est en général entre 10 et 12 p. 100.

Le sénateur De Bané : Tenez-vous des discussions avec le ministère des Finances?

Mme Pohlmann : Oui.

Le sénateur De Bané : Bien. Grosso modo, le ministère se demande aussi comment aider les petites entreprises.

Diriez-vous que vous approuvez le type de recherche que le ministère des Finances effectue?

Mme Pohlmann : Dans l'ensemble, oui. Nous communiquons au ministère les positions d'un groupe du milieu des affaires, lesquelles peuvent être plus difficiles à obtenir. Notre fédération existe depuis plus de 40 ans. Nous avons donc réussi à perfectionner nos méthodes pour recueillir des renseignements du segment du marché qui est devenu une part importante de l'économie du Canada. Par exemple, nous savons que le baromètre de conjoncture que je vous ai transmis dans les résultats de recherche que je vous ai communiqués aujourd'hui est l'un des indicateurs que la Banque du Canada utilise pour évaluer l'économie canadienne. Nous savons qu'une partie de nos recherches sont incorporées dans les études qui sont menées au gouvernement du Canada.

Le sénateur De Bané : Combien de membres — qui paient leur adhésion — comptez-vous en tout?

Mme Pohlmann : Nous en avons 109 000.

Senator De Bané: About 15,000 of them respond to your polling.

Ms. Pohlmann: It is more than that, but per survey it can change. It will be different people every survey. Generally, we get between 8,000 and 12,000 responses to a national survey.

Senator De Bané: Are some topics priorities for your membership? Do you and the people at Finance, who also do a lot of studies, see eye to eye on some topics? What would they be?

Ms. Pohlmann: The EI account would be one of them for sure. Certainly, there are many areas, such as succession; lifetime capital gains, which is an important area for small businesses and we would like to see expanded but they are not necessarily seeing as in need of expansion; and transferring businesses to owners' children can be difficult, but there is a lot of resistance to allowing that to happen without paying capital gains. There are a number of issues. We talk to Finance regularly about the ones that come to our attention from our members. We work through some of them; and some take a lot longer to try to work through.

Senator De Bané: Ms. MacEwen, do you do studies to see to what extent the tax that our small businesses might shoulder compares with the taxation policies in the United States?

Ms. MacEwen: For small business specifically, no.

Senator De Bané: Thank you.

The Chair: You got us talking about section 84 and 85 rollovers under the Income Tax Act for succession purposes.

Senator Finley: I was about to ask a question, but you effectively elicited some of the answers that I was looking for. I would like to go back to that, if I may. You seemed fairly copacetic with the idea of 50 per cent funded by employers and 50 per cent funded by employees. Do I assume as part of this arrangement that the delivery of the services would also be carried by the same fund? Would all of the employment centres, Service Canada payouts and the administrative burden that goes with Employment Insurance be covered by this fund and by this three-person committee that you are talking about?

Ms. Pohlmann: I believe that much of that is already funded by the EI account.

Senator Finley: I realize that. I am talking about under your somewhat nirvanic description of what this should be — a pure employer-employee relationship with all of the collection and everything else that needs to be maintained handled by the fund that you would generate from this. Not only the fund but also the responsibility for all the offices and everything else would be handled by the fund. Is that what I understand?

Le sénateur De Bané : Environ 15 000 d'entre eux répondent à vos sondages.

Mme Pohlmann : C'est plus que 15 000, mais le taux de participation peut varier d'un sondage à l'autre. Ce ne sont pas toujours les mêmes répondants. De façon générale, entre 8 000 et 12 000 membres répondent aux sondages nationaux.

Le sénateur De Bané : Y a-t-il des sujets que vos membres jugent prioritaires? Est-ce que les fonctionnaires au ministère des Finances, qui réalisent de nombreuses études, et vous êtes d'accord sur certains sujets? Pouvez-vous nous dire lesquels?

Mme Pohlmann : La caisse d'assurance-emploi en est certainement un. Il y a de nombreux secteurs, comme la succession et les gains en capital à vie, qui revêtent une grande importance pour les petites entreprises. Nous aimerions élargir ces secteurs, mais le ministère des Finances n'en voit pas nécessairement l'utilité. Le transfert des entreprises aux enfants peut être difficile, mais le ministère est très réfractaire à l'idée de permettre que ce transfert se fasse sans paiement de gains en capital. Il y a plusieurs points à régler. Nous discutons régulièrement avec les responsables du ministère des Finances des questions que nos membres portent à notre attention. Nous en réglons certaines, mais d'autres prennent plus de temps à régler.

Le sénateur De Bané : Madame MacEwen, réalisez-vous des études pour comparer l'impôt que nous imposons à nos petites entreprises et les politiques fiscales en vigueur aux États-Unis?

Mme MacEwen : Pour les petites entreprises plus particulièrement, non.

Le sénateur De Bané : Merci.

Le président : Vous nous avez amenés à discuter des transferts aux fins successorales prévus aux articles 84 et 85 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le sénateur Finley : J'étais sur le point de poser une question, mais vous avez obtenu quelques-unes des réponses que je cherchais. J'aimerais y revenir, si vous le permettez. Vous semblez trouver plutôt excellente l'idée du partage des coûts à parts égales entre l'employeur et l'employé. Dois-je comprendre que la prestation des services serait également financée par le même fonds dans le cadre de cette entente? Est-ce que tout le fardeau administratif et toutes les dépenses des centres d'emploi et de Service Canada seront assumés par ce fonds et la commission tripartite dont vous parlez?

Mme Pohlmann : Je crois que la majeure partie de ces dépenses sont déjà financées par la caisse d'assurance-emploi.

Le sénateur Finley : Je le sais. Je parle de votre description quelque peu utopique de la façon dont on devrait procéder — une relation entre l'employeur et l'employé et tout ce qui doit être couvert par le fonds. Ce dernier assumerait non seulement le financement, mais aussi la responsabilité des bureaux et de tout le reste. Est-ce bien cela?

Ms. Pohlmann: My understanding is that it is currently handled by the fund. The administrative component of the EI revenues is something like \$2.3 billion per year.

Senator Finley: That is not what I am asking you. I am asking what it would be under your thing. You would, in effect, suggest that the EI fund, such as it is, become a completely stand-alone, self-generating, self-administering everything with all of the employees and all of the things involved in that paid out of your fund. Is that what I am hearing?

Ms. MacEwen: Much as it is now.

Ms. Pohlmann: Yes.

The Chair: All you have to do is say yes or no.

Senator Finley: That is a very debatable question because there are a lot of issues that come into this, including shared services and other things. I just really wanted to understand that your stance is that the employer and the employee should be entirely responsible for the EI system. That is what I am asking.

Ms. MacEwen: I think I said tripartite, where there is some government responsibility for setting program direction and some government responsibility for administrative services or service sharing and wherever else it makes sense, from an efficiency perspective, in terms of delivering programs.

Senator Finley: Who determines that?

Ms. MacEwen: Its already exists.

Senator Finley: In what format?

Ms. MacEwen: HRSDC.

Senator Finley: I am talking about under this new thing you have, where it is 50-50, stand-alone.

Ms. MacEwen: For the record, I do not support 50-50. The position of the Canadian Labour Congress is that employers do continue to benefit and to —

Senator Finley: You said 50-50 earlier. I understood that Senator Day asked that question.

Ms. MacEwen: I did not; Ms. Pohlmann did. I did not have time to respond to that question.

Senator Finley: You both agreed to it.

Ms. MacEwen: I did not, sir. I did not agree to 50-50.

The Chair: 60-40?

Ms. MacEwen: 60-40.

Senator Finley: We are negotiating already and the thing has not even started yet.

Mme Pohlmann : Je crois savoir que la caisse couvre actuellement ces dépenses. Les recettes de l'assurance-emploi sont de l'ordre de 2,3 milliards de dollars par année.

Le sénateur Finley : Ce n'est pas ma question. Je veux savoir si ce serait couvert par la caisse. Vous suggérez que la caisse d'assurance-emploi, telle qu'elle est à l'heure actuelle, devienne un fonds autonome qui s'autofinance au moyen des cotisations des employés et de tout le reste. Est-ce bien ce que vous dites?

Mme MacEwen : Comme c'est en grande partie le cas en ce moment.

Mme Pohlmann : Oui.

Le président : Tout ce que vous avez à faire, c'est de répondre par oui ou par non.

Le sénateur Finley : C'est une question qui doit assurément faire l'objet d'un débat car il y a de nombreux éléments à prendre en considération, dont les services partagés. Je voulais simplement comprendre votre position selon laquelle l'employeur et l'employé devraient être entièrement responsables du régime d'assurance-emploi. C'est ce que je veux savoir.

Mme MacEwen : Je pense avoir parlé d'une commission tripartite, où le gouvernement serait responsable d'établir l'orientation du programme et de gérer ou d'offrir en partie les services, au besoin, pour assurer la prestation efficace des programmes.

Le sénateur Finley : Qui prend ces décisions?

Mme MacEwen : Une entité responsable existe déjà.

Le sénateur Finley : Sous quelle forme?

Mme MacEwen : RHDCC.

Le sénateur Finley : Je parle du processus que vous proposez, où les coûts seraient partagés à parts égales et la caisse serait autonome.

Mme MacEwen : Je signale que je n'appuie pas le partage égal des coûts. Le Congrès du travail du Canada estime que les employeurs devraient continuer de profiter...

Le sénateur Finley : Vous avez parlé du partage des coûts à parts égales. Si je ne m'abuse, c'est le sénateur Day qui a posé la question.

Mme MacEwen : C'est faux; c'est Mme Pohlmann qui en a parlé. Je n'ai pas eu le temps de répondre à cette question.

Le sénateur Finley : Vous avez toutes les deux approuvé la proposition.

Mme MacEwen : Je ne l'ai pas approuvée, monsieur. Je ne souscris pas au partage égal des coûts.

Le président : 60-40?

Mme MacEwen : 60-40.

Le sénateur Finley : Nous sommes déjà en pourparlers et rien n'a été amorcé.

Thank you for the answers, but we will go back to the transcript on this, to the question I had where you said that it would be an equal share between the employer and employee.

The Chair: From the point of view of the Canadian Labour Congress it is good that we have that sort of doubt. You would not want to leave here with a false impression, would you?

Senator Mitchell has a supplementary.

Senator Mitchell: I have three supplementaries, if that is okay.

The Chair: We have three minutes left.

Senator Mitchell: I have a supplementary to this. Notice that I did not interrupt, though I was tempted.

Senator Finley: I was surprised.

Senator Mitchell: He always provokes me.

Would one not have to be careful about the road that Senator Finley is going down because of what should be attributed to the administration of EI? Certainly, hiring programs. They used to be called manpower programs. Thankfully, they are not called that now. There are lots of things that HRSDC does that I am sure some governments would be happy to fold into a free-standing EI program. You are talking about just running the actual Employment Insurance itself and not this other part where they make an effort, as governments should, to get people jobs, to post jobs, to hire and to encourage and all of that stuff. I think that you would want to be careful with that.

Senator Finley: Very careful.

Ms. MacEwen: All we are asking is that the money be held separately. We are not asking for a change in how the program is administered or anything like that. We want the money to be held at arm's length and the rate setting to be determined by the tripartite board. That was our specific goal and request.

Senator Mitchell: Back to the \$9.2 billion. There is this hiring credit for small business which subsidizes small business increases in rates. That is probably a very good thing. Is that credit added into the \$9.2 billion as part of that expense?

Ms. Pohlmann: Yes, that would be part of the deficit. It cost \$200 million the first year.

Senator Mitchell: This was partly answered in your response to Senator De Bané, but I am very interested in your Business Barometer Index. Is that now factored into some of the calculations, projections or thinking of the Bank of Canada?

Ms. Pohlmann: The Bank of Canada has told us they use that as one of their indicators, among many.

Je vous remercie de vos réponses, mais nous allons nous reporter à la transcription, lorsque vous avez dit que les coûts seraient partagés à parts égales entre l'employeur et l'employé.

Le président : Du point de vue du Congrès du travail du Canada, il est sain d'avoir ce genre de doute. Vous ne voudriez pas nous quitter en nous laissant avec une fausse impression, n'est-ce pas?

Le sénateur Mitchell a une question complémentaire.

Le sénateur Mitchell : J'ai trois questions complémentaires, si vous le permettez.

Le président : Il nous reste trois minutes.

Le sénateur Mitchell : J'ai une question complémentaire à ce sujet. Je vous signale que je n'ai pas interrompu le sénateur, même si j'en avais envie.

Le sénateur Finley : Cela m'a surpris.

Le sénateur Mitchell : Il est toujours en train de me provoquer.

Le sénateur Finley ne devrait-il pas faire attention lorsqu'il parle de ce qui doit faire partie de l'administration de l'assurance-emploi? Il doit certainement y avoir des programmes d'embauche, que l'on appelait autrefois des programmes de main-d'oeuvre. Heureusement, on ne les appelle plus ainsi. RHDCC prend de nombreuses mesures que des gouvernements seraient sans doute ravis d'incorporer dans un programme d'assurance-emploi autonome. Vous dites que l'assurance-emploi devrait s'autofinancer et s'autogérer, plutôt que de faire un effort, en tant que gouvernement, pour trouver du travail aux gens, afficher des offres d'emploi, embaucher des travailleurs et les encourager, et cetera. Je pense que nous devons être prudents à ce sujet.

Le sénateur Finley : Très prudents.

Mme MacEwen : Tout ce que nous voulons, c'est que l'argent soit géré séparément. Nous ne demandons pas de changer la façon dont le programme est administré ou quoi que ce soit de cet ordre. Nous voulons que l'argent soit géré séparément et que la commission tripartite fixe les taux. C'était précisément notre objectif et notre requête.

Le sénateur Mitchell : Je veux revenir aux 9,2 milliards de dollars. Il y a le crédit à l'embauche pour les petites entreprises qui subventionne l'augmentation des taux des petites entreprises. C'est probablement une excellente mesure. Ce crédit s'ajoute-t-il aux 9,2 milliards de dollars?

Mme Pohlmann : Oui, il fait partie du déficit. Le crédit a coûté 200 millions de dollars la première année.

Le sénateur Mitchell : Vous en avez parlé lorsque vous avez répondu à la question du sénateur De Bané, mais je m'intéresse beaucoup à votre baromètre de conjoncture. Est-il désormais pris en considération dans des calculs, des prévisions ou des études de la Banque du Canada?

Mme Pohlmann : La Banque du Canada nous a dit que c'est l'un parmi de nombreux indicateurs qu'elle utilise.

Senator Mitchell: Is it seen as a leading indicator? Generally, if it is going up, do you, in a certain number of months, get an increase in —

Ms. Pohlmann: No, we are careful to say that it is not a leading indicator. It is sort of a business confidence index. It has been shown to be fairly close to GDP, but we are careful to say that it is not a leading indicator at this point.

Senator Mitchell: That might or might not lead to greater activity.

Ms. Pohlmann: Correct. It has been shown to be fairly close to GDP, but we are careful not to say that it is a leading indicator at this point.

Senator Mitchell: Sometimes it is down and that does not lead to GDP going down or vice versa.

Ms. Pohlmann: That can happen, but it has tracked fairly closely to GDP. Once the GDP numbers come out, we check it against our index and find that sometimes it tends to follow GDP fairly closely, but we would not call it a lead indicator.

Senator Mitchell: In this case, it might just be that it is coincidental with Mr. Obama getting re-elected and people being hopeful that the U.S. economy will pick up and that our economy will also as a result.

Ms. Pohlmann: It could be that or many other factors. It could be that business is starting to spend some money, and we are benefiting from that. Who knows? If this continues for another two or three months, then we can start to feel more optimistic. It is only the second month that we have seen the index start to go up. We would like to see it happen for a few more months before we are confident that it really means that things are turning around.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to turn to Division 22, the suspension of the financing board, and I would also like to draw the link to the tripartite boards. In Canada, we have previously had tripartite organizations managing workforce programs with the government. And that is the way things work in a number of countries. We generally talk about a commission.

In Division 22, the government is suspending the board that sets the rate, but the Employment Insurance Commission still remains. I am not really familiar with the Employment Insurance Commission, but I know that it has played a rather significant role in the past.

In your view, what chance do labour market partners have to make their voices heard within the EI Commission in the future?

Le sénateur Mitchell : Le considère-t-on comme étant l'un des principaux indicateurs? Généralement, si l'indice augmente, après un certain nombre de mois, obtenez-vous une hausse...

Mme Pohlmann : Non, nous prenons soin de dire qu'il ne s'agit pas d'un des principaux indicateurs. On peut le comparer à un indice de confiance des entreprises. Il est assez près du PIB, mais nous prenons soin de dire que ce n'est pas l'un des principaux indicateurs à l'heure actuelle.

Le sénateur Mitchell : Cela pourrait donner lieu ou non à une reprise des activités.

Mme Pohlmann : C'est exact. L'indice est assez proche du PIB mais, pour l'instant, nous prenons soin de signaler que ce n'est pas l'un des principaux indicateurs.

Le sénateur Mitchell : Il est parfois en baisse, ce qui ne signifie pas forcément que le PIB l'est aussi, ou vice versa.

Mme Pohlmann : C'est possible, mais il est assez près du PIB. Lorsque les résultats concernant le PIB sont rendus publics, nous les comparons à notre indice, qui suit habituellement d'assez près le PIB, mais nous ne le qualifierions toutefois pas d'indicateur principal.

Le sénateur Mitchell : Dans ce cas-ci, c'est peut-être simplement parce que M. Obama a été réélu et que les gens ont bon espoir que l'économie américaine reprendra de la vigueur et la nôtre aussi, par le fait même.

Mme Pohlmann : Ce pourrait être pour cette raison ou à cause de bien d'autres facteurs. Ce pourrait être parce que les entreprises commencent à dépenser de l'argent et que nous en bénéficions. Qui sait? Si les choses continuent ainsi pour encore deux ou trois mois, nous pourrions alors être plus optimistes. L'indice n'est en hausse que depuis deux mois. Nous voulons qu'il continue d'augmenter pendant quelques mois encore avant d'espérer que cette hausse signifie vraiment que la conjoncture va en s'améliorant.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Je voudrais revenir à la section 22, à la disparition du comité de financement, et je voudrais faire le lien en même temps avec les commissions tripartites. Au Canada, on a déjà eu par le passé des organisations tripartites qui géraient les programmes de main-d'œuvre avec le gouvernement. Et cela fonctionne ainsi dans plusieurs pays. On parle alors généralement de commission.

À la section 22, le gouvernement suspend actuellement le comité qui fixe le taux, mais la Commission de l'assurance-emploi, elle, demeure. Je ne connais pas tellement la Commission de l'assurance-emploi, mais je sais que dans le passé, elle jouait un rôle assez important.

Comment verriez-vous la possibilité, pour les partenaires du marché du travail, de s'exprimer à l'intérieur de la Commission de l'assurance-emploi dans le futur?

I would like to hear what you have to say about the EI Commission. Do you think that it would be an instrument that would enable you to gain a bit of control over funding and to initiate discussions with the government?

[English]

Ms. MacEwen: No. The CEIFB did not take any input from labour. You mean the EI Commission?

Senator Bellemare: Yes.

Ms. MacEwen: Oh, okay, with the Commissioner for Workers?

Senator Bellemare: Yes.

Ms. MacEwen: We have seen some benefit from that, and we do think that that is a good tripartite reflection. When we had the board of referees and the EI commissioner appointed referees, we thought that was very beneficial so that we had input from labour and a voice through her. We are seeing less of a role now. That role, that tripartite voice from labour and from employers, especially at the local level, seems to be diminishing, partly through the elimination of the board of referees and other factors. We think that that is a good institution and a model for how EI should behave.

Senator Bellemare: Ms. Pohlmann?

Ms. Pohlmann: We have always worked well with the EI Commission. There is also a Commissioner for Employers for EI, and that person has always reached out to employer communities to get feedback and input and has been a good advocate on the inside of HRSDC. We would agree that the board of referees was a system that worked quite well, but it is now being dismantled for this larger social security tribunal. That was part of the role of the EI commissioner. They would go and find these folks to work on the board of referees.

The EI Commission in the past, prior to the Canada Employment Insurance Financing Board, also helped to set the rates with the Chief Actuary. The issue, of course, is that they are within the department. While they are independent, the third member of that tripartite is the deputy minister of HRSDC. I think there was a perception that they were not arm's length enough to be properly managing the fund and seen as separate. However, I think, as a unit, it works well and could be something that could be explored further.

Je voudrais vous entendre un peu sur votre perception de la Commission de l'assurance-emploi. Pensez-vous que ce serait un véhicule qui vous permettrait de prendre un peu le contrôle au niveau du financement et d'entreprendre des discussions avec le gouvernement?

[Traduction]

Mme MacEwen : Non. L'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada n'a pas recueilli l'avis des travailleurs. Vous voulez parler de la Commission de l'assurance-emploi?

Le sénateur Bellemare : Oui.

Mme MacEwen : Oh, d'accord, avec le commissaire représentant les travailleurs et les travailleuses?

Le sénateur Bellemare : Oui.

Mme MacEwen : Cela comporte des avantages, et nous estimons que c'est une bonne commission tripartite. Lorsque nous avions le conseil arbitral et les juges-arbitres nommés par le commissaire de l'assurance-emploi, nous jugions que c'était très bénéfique car nous recueillions l'avis des travailleurs et pouvions faire valoir notre point de vue par son entremise. Nous avons constaté que ce rôle a maintenant perdu de son importance. Le rôle de cette commission tripartite où les travailleurs et les employeurs ont voix au chapitre, surtout à l'échelle locale, semble s'amenuiser, en partie à cause de l'abolition du conseil arbitral et d'autres facteurs. Nous estimons que c'est une bonne institution et un modèle à suivre pour le régime de l'assurance-emploi.

Le sénateur Bellemare : Madame Pohlmann?

Mme Pohlmann : Nous avons toujours bien travaillé avec la Commission de l'assurance-emploi. Il y a aussi un commissaire représentant les employeurs, qui a déjà communiqué avec les organisations patronales pour connaître leur avis et qui a bien défendu les intérêts des employeurs à RHDCC. Nous convenons que le conseil arbitral était un système qui fonctionnait très bien, mais on le dissout maintenant pour mettre en place ce Tribunal de la sécurité sociale de plus grande taille. Cela faisait partie du rôle du commissaire de l'assurance-emploi. On trouvera des gens pour siéger au conseil arbitral.

La Commission de l'assurance-emploi, qui existait lors de la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi, a aussi contribué à établir les taux conjointement avec l'actuaire en chef. Le problème, c'est qu'ils travaillent au sein du ministère. Même si la commission tripartite est indépendante, le troisième membre est le sous-ministre de RHDCC. Je pense que l'on croyait que les membres n'étaient pas assez indépendants pour administrer adéquatement la caisse et la considérer comme étant distincte. Toutefois, je pense que la commission fonctionne bien et pourrait être une initiative sur laquelle on devrait se pencher davantage.

[Translation]

Senator Bellemare: As I understand it, to sum up, you would be in favour of a tripartite employment insurance board that would act more as an advisory board, advising the minister on program operations, financing and rate setting? Could this type of advisory board go as far as employment insurance programs?

[English]

Ms. MacEwen: Yes. The example we point to is CPP and CPP financing, where that money is no longer accessible to governments. We would look for the same type of thing.

The Chair: The record should show that the original intent of the Canada Employment Insurance Financing Board was to have the authority to fix the rates based on some principles of sustainability and balancing. It never really did get working because we got into the recession. Being disbanded now is really just confirming what happened: The government began to fix the increases in the rate as opposed to the board, which was supposed to have the independent authority to do that. That is my recollection.

Ms. MacEwen: Yes.

Ms. Pohlmann: We like to say it was the right idea at the wrong time.

The Chair: I suspect that is why it is just being disbanded now and the whole thing suspended as opposed to being totally done away with in that it gives us the opportunity to reconsider this initiative at another time.

Ms. MacEwen: Yes. When it is reconsidered, we would like for labour and employers to have a voice in that.

The Chair: We would like you to come back at that time, when we get over this recession.

Ms. MacEwen and Ms. Pohlmann, thank you. We appreciate you being here and helping us out.

[Translation]

Honourable Senators, we will continue our study on the subject-matter of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

[English]

Honourable senators will know that five other committees have been diligently working away on Bill C-45 at the same time as we have. As the primary committee charged with this bill, we will be required to do clause-by-clause consideration of the entire bill, including those parts that have been studied by other

[Français]

Le sénateur Bellemare : Si je comprends bien, pour résumer, vous seriez d'accord pour vous baser sur une commission tripartite d'assurance-emploi qui serait plutôt comme une commission consultative qui conseillerait le ministre sur le fonctionnement du programme, le financement et la détermination des taux? Cela pourrait aller aussi jusque dans les programmes d'assurance-emploi, tel un comité consultatif conseiller?

[Traduction]

Mme MacEwen : Oui. Nous donnons l'exemple du RPC et du financement du RPC, auxquels les gouvernements n'ont plus accès. Nous cherchons à instaurer le même genre de choses.

Le président : On devrait pouvoir lire dans la transcription que l'intention initiale de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada consistait à demander aux autorités de fixer les taux à partir de principes de viabilité et d'équilibre. Ce processus n'a jamais vraiment fonctionné parce que nous avons été frappés par la récession. Le démantèlement confirme ce qui s'est passé : Le gouvernement s'est mis à fixer les augmentations de taux à la place de l'office, qui était censé avoir l'autorité indépendante de le faire. C'est ce dont je me souviens.

Mme MacEwen : Oui.

Mme Pohlmann : Nous nous plaisons à dire que l'idée était bonne, mais pas le moment.

Le président : J'imagine que c'est la raison pour laquelle on opte pour la dissolution plutôt que l'abolition complète, car cela nous donne la possibilité de réexaminer l'initiative plus tard.

Mme MacEwen : Oui. Lorsqu'on réexaminera l'initiative, nous aimerions que les employés et les employeurs puissent avoir leur mot à dire.

Le président : Nous aimerions vous convier de nouveau lorsque la récession sera terminée.

Mesdames MacEwen et Pohlmann, merci. Nous vous sommes reconnaissants d'être venues nous aider dans le cadre de notre étude.

[Français]

Honorables sénateurs, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[Traduction]

Les sénateurs savent qu'à part nous, cinq autres comités étudient attentivement le projet de loi C-45 à l'heure actuelle. En tant que principal comité chargé du projet de loi, nous serons tenus de procéder à l'étude article par article de tout le projet de loi, ce qui comprend les parties qui ont été étudiées par d'autres

committees. For that reason, we felt it prudent to try to understand those portions of the bill that we did not study ourselves that were studied by other committees.

We have consulted with our colleagues and asked if representatives of the other committees involved in the subject matter study could, in an informal manner, come before us and tell us generally what was contained in the divisions of Bill C-45 that they studied.

To that end, we are very pleased to welcome the Chair and the Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications, Senator Dawson, from Quebec City, and Senator Greene, from Nova Scotia. We will be dealing with the subject matter of the elements contained in all of Part 4, Division 5 at page 206, Division 12 at page 258, and Division 20 at page 331 — all in the English version of the bill.

I would ask Senators Dawson and Greene to give us an overview now and questions may arise out of that. I should point out that we have in front of us your seventh report, which outlines in brief form the work you have done in your committee.

[*Translation*]

Hon. Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications, as an individual: As you have pointed out, the report that was introduced in the House of Commons this afternoon is very short. We will go over the report in more detail, but as you have also mentioned, the report has not been adopted by the committee; we are here as individuals to express our points of view.

I am first going to share with you the list of witnesses we have heard from; then, we will talk about three separate divisions of the report: division 5, which deals with the Windsor-Detroit bridge; division 12, dealing with the amendments to the Customs Act; and division 20, dealing with the Cape Town Convention.

I will talk about the Windsor bridge. Of course, we have heard from the Minister of Transport, Infrastructure and Communities, as well as Helena Borges, the Assistant Deputy Minister, for the Programs Group, from the same department, and Colin Stacey, Director of National Air Services Policy.

We have also heard from the Canada Border Services Agency. Witnesses included Anita Henderson, Counsel, Legal Services, and Sharon McKeen, Manager, Travellers Unit.

Finally, in terms of organizations, we have heard from the Canadian Trucking Alliance, Air Canada, and witnesses from the Office of the Privacy Commissioner of Canada.

comités. Pour cette raison, nous avons jugé qu'il serait prudent d'essayer de comprendre les parties du projet de loi que d'autres comités ont étudiées.

Nous avons consulté nos collègues et demandé à des représentants des autres comités en question de comparaître de façon informelle et de nous expliquer la teneur des parties du projet de loi C-45 qu'ils ont étudiées.

À cette fin, nous sommes ravis d'accueillir le président et le vice-président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, le sénateur Dawson, de Québec, et le sénateur Greene, de la Nouvelle-Écosse. Nous étudierons la teneur des éléments des sections 5, 12 et 20 aux pages 206, 258 et 331 respectivement de la partie 4, qui se trouvent tous dans la version anglaise du projet de loi.

Je demanderais aux sénateurs Dawson et Greene de nous donner maintenant un aperçu qui suscitera peut-être des questions. Je vous ferai remarquer que nous avons devant nous votre septième rapport, qui définit brièvement le travail que vous avez fait en comité.

[*Français*]

L'honorable Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications, à titre personnel : Comme vous l'avez souligné, c'est un rapport très bref qui a été présenté cet après-midi à la Chambre. Nous irons plus en détail dans le rapport, mais comme vous l'avez aussi souligné, ce n'est pas un rapport qui a été adopté par le comité; nous venons à titre d'individus pour faire rapport de notre point de vue.

Je vais premièrement vous faire part de la liste des témoins entendus; et ensuite, le rapport sera abordé en trois sections différentes : la section 5, a trait au pont de Windsor-Detroit; la section 12, a trait aux amendements à la Loi sur les douanes; et la section 20, quant à elle, a trait à la Convention du Cap.

Je traiterai moi-même du pont de Windsor. Nous avons, bien sûr, entendu le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, et, du même ministère, Mme Helena Borges, sous-ministre adjointe au Groupe des programmes; et Colin Stacey, directeur des politiques et des services nationaux aériens.

Nous avons ensuite entendu des témoins provenant de l'Agence des services frontaliers du Canada, soit Mme Anita Henderson, avocate, Services juridiques et Sharon McKeen, gestionnaire de l'Unité des voyageurs.

Enfin, au niveau des organisations, nous avons entendu l'Alliance canadienne du camionnage, Air Canada, ainsi que des témoins du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

[English]

I will start with Division 5, the Detroit-Windsor bridge, better known as the Ambassador Bridge issue, if I can use that term. Bill C-45 proposes the new bridge to strengthen the Trade Act. These changes are intended to facilitate the construction and operation of the proposed new international bridge linking the cities of Windsor, Ontario and Detroit, Michigan. Construction will probably start in about four years, according to the witnesses.

The issue raised basically was whether the new bridge is a necessity. The Windsor-Detroit corridor is by far Canada's busiest border crossing with the U.S.; it handles almost 30 per cent of all Canada's U.S. service trade and almost one third of Canada-U.S. truck traffic. Presently, 99 per cent of the Windsor-Detroit truck traffic crosses over an 83-year-old bridge that is four lanes and goes through the hearts of Windsor and Detroit.

It was a long process; this negotiation has been going on for 10 years. It was brought before our committee six or seven years ago. As you might know, a referendum was held during the American election. The opponents to building this bridge lost and that made our life as a committee that much easier.

Let me speak to the environmental review. This project has already undergone a rigorous and coordinated five-year environmental process on both sides of the border that met the requirements of the respective legislation in three jurisdictions: Canada, Ontario and the United States.

The environmental assessment decisions were upheld last year in Federal Court after it was challenged by the owner of the existing bridge. The decision was appealed and the Federal Court of Appeal confirmed that the project complied with all of the obligations under the Canadian Environmental Assessment Act. Legal challenges to this bill will shield the new bridge from existing and future legal challenges of permitting decisions and administrative approvals required under specified Canadian law.

I will ask my colleague Senator Greene to talk about amendments to the Customs Act.

Hon. Stephen Greene, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications: Thank you very much. The amendments proposed to the Customs Act would specify the type of information that the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness may require about any person who is, or is expected to be, on board a flight entering Canada. It makes some changes to that. It would also formalize procedures applying to legal entities wishing to obtain a carrier code. A legal entity means a trucking company, for example. A carrier code is required to do business with the Canada Border Services Agency.

[Traduction]

Je vais commencer par la section 5, le pont entre Detroit et Windsor, mieux connu sous le nom de pont Ambassador, si je puis m'exprimer ainsi. Le projet de loi C-45 propose la Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce. Ces modifications visent à faciliter la construction et l'exploitation du nouveau pont international reliant les villes de Windsor, en Ontario, et de Detroit, au Michigan. Selon les témoins, les travaux de construction devraient commencer dans quatre ans environ.

La question qui a été soulevée était, essentiellement, celle de savoir si le nouveau pont était une nécessité. Le corridor Windsor-Détroit est de loin le passage frontalier le plus occupé entre le Canada et le États-Unis; c'est là que transite près de 30 p. 100 du commerce des services américains du Canada et près du tiers de la circulation des camions. À l'heure actuelle, 99 p. 100 des camions qui circulent entre Windsor et Detroit empruntent un pont à quatre voies vieux de 83 ans qui traverse en plein cœur des deux villes.

Ce fut un long processus; ces négociations durent depuis 10 ans. Notre comité a été saisi de la question il y a six ou sept ans. Comme vous le savez peut-être, on a tenu un référendum pendant l'élection américaine. Les personnes opposées à la construction de ce pont ont perdu et cela a beaucoup simplifié la tâche du comité.

Permettez-moi de parler de l'examen environnemental. Ce projet a déjà été soumis à un processus d'examen environnemental quinquennal coordonné et rigoureux des deux côtés de la frontière qui a répondu aux exigences des lois respectives dans trois administrations : le Canada, l'Ontario et les États-Unis.

Les décisions concernant l'examen environnemental ont été maintenues l'an passé à la Cour fédérale après avoir été contestées par le propriétaire du pont en existence. La Cour d'appel fédérale a confirmé que le projet était conforme à toutes les obligations prévues dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Les contestations judiciaires du présent projet de loi protégeront le nouveau pont contre les contestations judiciaires actuelles et futures des décisions d'octroi de permis et des approbations administratives exigées sous le régime de certaines lois canadiennes.

Je vais demander à mon collègue, le sénateur Greene, de parler des modifications apportées à La Loi sur les douanes.

L'honorable Stephen Greene, vice-président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications : Merci beaucoup. Les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les douanes précisaient le type de renseignements que le ministre de la sécurité publique et de la protection civile peut exiger d'une personne qui se trouve à bord d'un avion en partance pour le Canada ou qui est supposée l'être. Le projet de loi y apporte des modifications. Il officialiserait aussi les procédures qui s'appliquent aux raisons sociales qui souhaitent obtenir un code de transporteur, par exemple une entreprise de camionnage. Un code de transporteur est nécessaire pour faire affaire avec l'Agence des services frontaliers du Canada.

One of the issues raised is that the Office of the Privacy Commissioner is concerned about privacy safeguards on advance passenger data. The CBSA has had a number of consultations and sessions with the Office of the Privacy Commissioner and has done a privacy impact assessment. At this point, the CBSA is doing a revision of the privacy impact assessment to reflect changes in the program over the past 10 years, since the program came into inception, and has also met with the Privacy Commissioner as recently as June and more meetings are planned.

With regard to carrier codes, if I can quote Mr. Bradley of the Canadian Trucking Alliance:

This is another one that from an industry perspective is a rather minor thing because we have been doing it. We are ready to go. It is part of the automated border environment that we want to move to; and we support it as well.

With regard to the Cape Town Convention, Division 20, this is an international treaty that was signed in 2001 by 55 countries, including Canada. We have not ratified it until now. This convention seeks to provide a legal framework to reduce transaction costs and mitigate risk in international aircraft financing. Although the convention came into force on March 2006 after eight countries ratified it, Division 20 would allow a ratification of the convention by Canada.

The convention has wide industry approval, including Air Canada, WestJet and Bombardier. Ratification has taken time because provincial participation was required for certain elements of the legal framework. All provinces except three now have the necessary legislation.

[Translation]

Mr. Chair, we are pleased to answer any questions you may have.

[English]

The Chair: Thank you. We appreciate your summary.

Senator Buth: Thank you for coming here today. Can you tell me which provinces have not ratified?

Senator Greene: British Columbia, New Brunswick and Prince Edward Island have not yet ratified.

Senator Buth: Is it their intent?

Senator Greene: It is their intent, as far as I know.

The Chair: You have no indication that they are resisting?

Senator Greene: I have no indication whatsoever that they are resisting.

L'une des questions soulevées par le Commissariat à la protection de la vie privée porte sur les mesures de protection de la vie privée relatives aux données préalables sur les voyageurs. L'ASFC a tenu un certain nombre de consultations et de sessions avec le Commissariat à la protection de la vie privée et a procédé à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. À ce stade, elle la révisé pour tenir compte des changements apportés au programme au cours des 10 dernières années, depuis sa création, et elle a aussi rencontré la Commissaire à la protection de la vie privée en juin dernier et doit le rencontrer de nouveau.

S'agissant des codes de transporteur, permettez-moi de citer M. Bradley, de l'Alliance canadienne du camionnage :

C'est une autre exigence qui, du point de vue de l'industrie, est plutôt mineure, car nous le faisons déjà. Nous sommes prêts. Cela s'inscrit dans le passage automatisé à la frontière auquel nous voulons en venir, et nous y sommes aussi favorables.

Pour ce qui est de la section 20 de la Convention de Cape Town, il s'agit d'un traité international qui a été signé en 2001 par 55 pays, dont le Canada. Nous ne l'avons pas ratifié avant maintenant. Cette convention cherche à servir de cadre juridique pour réduire le coût des transactions et atténuer les risques dans le secteur du financement international des aéronefs. Bien que cette convention soit entrée en vigueur en mars 2006 après avoir été ratifiée par huit pays, la section 20 permettrait au Canada de ratifier la convention.

L'industrie appuie généralement la convention, dont Air Canada, WestJet et Bombardier. Il a fallu du temps pour la ratifier, car les provinces devaient être consultées concernant certains éléments du cadre juridique. Toutes les provinces sauf trois disposent maintenant des mesures législatives nécessaires.

[Français]

Si vous avez des questions, monsieur le président, nous sommes à votre disposition pour y répondre.

[Traduction]

Le président : Merci. Nous vous savons gré de nous avoir fait ce résumé.

Le sénateur Buth : Merci d'être venus aujourd'hui. Pouvez-vous nous dire quelles sont les provinces qui n'ont pas ratifié la convention?

Le sénateur Greene : La Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ne l'ont pas encore fait.

Le sénateur Buth : Ont-elles l'intention de le faire?

Le sénateur Greene : Pour autant que je sache, oui.

Le président : Rien n'indique qu'elles montrent de la résistance?

Le sénateur Greene : Rien ne l'indique.

Senator Mitchell: I am interested in the concept of the crossing authority. By the way, that was a great presentation. Thank you.

Senator Dawson: I will come back as a questioner, so be careful.

Senator Mitchell: I will be sitting there next week.

This is a really easy question. The crossing authority is being established to in turn establish, set and charge tolls for the use of this bridge. Given we are paying for this and the U.S. elements are not, is there any way that they could charge a toll for traffic one way or the other?

Senator Dawson: We are advancing the funds, not paying for it, because it is a toll bridge. It was a lot faster and easier with all the complications and the lobby against it in Michigan to have the Canadian government fund this ahead of time and all of it will be recuperated through tolls over the lifespan of the bridge. The existing bridge is a very good example. It has been a very profitable operation for the existing bridge owners.

Senator Finley: Being from Ontario's south coast, I can tell you that the bridge has to be profitable given the fact that I have bought it twice over.

Generally speaking, not on specifics, with the three divisions you covered in your committee, was anything raised by witnesses or committee members that could be a red flag to any part of this?

Senator Greene: That is a good question. I am trying to think back to all the testimony and I really cannot think of anything that jumps out at me.

Senator Dawson: In our report — and we stated this in the official report we tabled this afternoon — there is the access to privacy side of it that is a bit of a problem, the example being when you register to go on a plane, you will give them a lot of information. If you do not take that flight in the end, the information is still there, even though you did not take the plane. That information is collected and accumulated, and after a while they can have some kind of profiling. The Privacy Commissioner's position is clear that if that person is not getting on the plane, why should you collect the information?

Senator Greene: That is reasonable.

Senator Finley: Yes.

I was about to ask if you are concerned. Would this be something that on a different level or at a different time —

Senator Greene: We have not seen the regulations yet. A lot of those issues will be solved there. There are a lot of things yet to happen. This enables the regulations to proceed.

Le sénateur Mitchell : Je m'intéresse au concept de l'administration du passage. En passant, vous avez fait un excellent exposé. Merci.

Le sénateur Dawson : Je vais revenir comme interrogateur, alors faites attention.

Le sénateur Mitchell : Je serai là la semaine prochaine.

C'est une question vraiment facile- L'administration du passage est mise en place pour, à son tour, mettre en place, fixer et imposer des péages pour utiliser ce pont. Étant donné que nous payons pour ce service, mais pas les éléments américains, serait-il possible que l'on impose un poste de péage pour la circulation qui arrive d'un côté, mais pas de l'autre?

Le sénateur Dawson : Nous avançons le financement, mais nous ne payons pas, vu qu'il s'agit d'un pont à péage. Avec tout le lobby contre ce projet au Michigan et les complications que cela a causé, il était beaucoup plus simple et rapide pour le gouvernement du Canada de donner du financement à l'avance et que tous ces montants soient récupérés par l'intermédiaire des postes de péage pendant la durée de vie du pont. Le pont actuel en est un très bon exemple. Il a beaucoup profité à ses propriétaires.

Le sénateur Finley : Comme je suis originaire de la côte Sud de l'Ontario, je peux vous dire que le pont doit être profitable étant donné que je l'ai acheté deux fois.

Pour parler en termes généraux et non précis, dans le cadre des trois sections que vous avez couvertes en comité, les témoins ou les membres du comité ont-ils soulevé des points qui seraient matière à préoccupation?

Le sénateur Greene : C'est une bonne question. J'essaie de repenser à tous les témoignages et il ne me revient vraiment rien de marquant.

Le sénateur Dawson : Dans notre rapport — et nous l'avons déclaré dans le rapport officiel que nous avons déposé cet après-midi — il y a un côté accès aux renseignements personnels qui est un peu problématique, par exemple lorsque vous vous enregistrez pour prendre l'avion, vous donnerez beaucoup de renseignements. Si, au bout du compte, vous ne partez pas, les renseignements restent, même si vous n'avez pas pris l'avion. Ces renseignements sont recueillis et accumulés, et après un certain temps, on peut établir un type de profil. La Commissaire à la protection de la vie privée dit clairement que si cette personne ne monte pas à bord de l'avion, pourquoi devriez-vous recueillir les renseignements?

Le sénateur Greene : C'est raisonnable.

Le sénateur Finley : Oui.

J'allais demander si cela vous préoccupe. Est-ce que ce serait quelque chose qui, à un autre niveau ou un autre moment...

Le sénateur Greene : Nous n'avons pas encore vu le règlement. Il règlera une bonne partie de ces questions. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas encore arrivées. Cela permet au règlement de suivre son cours.

Senator L. Smith: In the back of your report, Division 5, Part 4 of Bill C-45 seems to have been well received. In Division 12 you outlined the privacy issue and Part 4 seems to have been well received.

I have a general question. Your reaction was that you said it is well received. Is there anything else you could share with us that you heard which gives you a degree of confidence?

Senator Dawson: We might not have the same opinion on this, but I still believe it would always be better studying bills if they were given in a separate segment — one from the other — and not in an omnibus bill. Given the pressure of time, we probably would have had more witnesses if a lot of these issues were treated independently, one from the other. That is more the Liberal commenting than the chair of the committee.

Senator L. Smith: I would expect that.

How about the other side?

Senator Greene: This is a wonderful bill.

The Chair: That is very helpful.

Senator L. Smith: You have overwhelmed me with analytical information.

Senator Dawson: You have the short version. Do you want the long one?

The Chair: Senator Smith, do you have another penetrating question?

Senator L. Smith: I am overwhelmed with that answer, Mr. Chair.

The Chair: I can understand that.

Senator Greene, in terms of page 258 — I do not have the full bill, the Customs Act with me — I am seeing this new section (3.1). It says:

A regulation made under subsection (3) may, if it so provides, have retroactive effect and apply with respect to any pending action or judicial proceeding.

It refers to “retroactive effect.”

Senator Greene: I wish I had that wording in front of me and the context of that. Unfortunately, I do not. The way you have expressed it is a little troublesome, I have to agree. However, I am commenting completely out of context and I do not know what you are actually referring to.

The Chair: It jumped out at me. You will see it at page 258. Perhaps we will ask our researchers to give us more context.

Senator Dawson: I do not believe that it was addressed by any of the witnesses.

Senator Greene: It is not a red flag that sparked any comment by any of our witnesses.

Le sénateur L. Smith : À l’endos de votre rapport, la section 5 de la partie 4 du projet de loi C-45 semble avoir été bien reçue. À la section 12, vous soulignez la protection de la vie privée et la partie 4 semble avoir été bien accueillie.

J’ai une question générale. Votre réaction a été de dire qu’elle a été bien accueillie. Pourriez-vous nous relater autre chose dont vous avez entendu parler et qui vous donne confiance?

Le sénateur Dawson : Nous ne sommes peut-être pas du même avis là-dessus, mais je crois qu’il serait toujours préférable d’étudier les projets de loi s’ils étaient présentés individuellement et non dans un projet de loi omnibus. Compte tenu du temps limité dont nous disposons, nous aurions probablement invité plus de témoins si nombre de ces questions avaient été traitées indépendamment l’une de l’autre. C’est plus le libéral qui parle que le président du comité.

Le sénateur L. Smith : Je m’y attendais.

Qu’en est-il de l’autre côté?

Le sénateur Greene : C’est un projet de loi formidable.

Le président : C’est très utile.

Le sénateur L. Smith : Vous m’avez obnubilé avec des renseignements analytiques.

Le sénateur Dawson : Vous avez la version courte. Voulez-vous la longue?

Le président : Monsieur Smith, avez-vous une autre question perspicace?

Le sénateur L. Smith : Je suis tout confus de cette réponse, monsieur le président.

Le président : Je peux comprendre.

Sénateur Greene, s’agissant de la page 258 — je n’ai pas avec moi le projet de loi complet, la Loi sur les douanes — je vois le nouvel article (3.1). Il dispose :

Tout règlement pris en vertu du paragraphe (3) peut, s’il comporte une disposition en ce sens, avoir un effet rétroactif et s’appliquer à toute procédure judiciaire ou administrative en cours.

Il fait référence à l’« effet rétroactif ».

Le sénateur Greene : J’aimerais avoir le libellé devant moi et le contexte. Malheureusement, ce n’est pas le cas. La façon dont vous l’avez exprimé est un peu gênante, je dois en convenir. Cela dit, je fais des commentaires entièrement hors contexte et je ne sais pas à quoi vous faites vraiment allusion.

Le président : Cela m’a sauté aux yeux. Vous le verrez à la page 258. Peut-être que nous demanderons à nos analystes de nous donner un peu plus de contexte.

Le sénateur Dawson : Je ne crois pas qu’un témoin en ait parlé.

Le sénateur Greene : Ce n’est pas un point qui a suscité le moindre commentaire de la part de nos témoins.

Senator De Bané: I understand that the proprietor of the bridge has been lobbying ferociously to oppose a new bridge. Can you tell me a little bit about that? How much were they charging for the toll to use the bridge? Did they have to go before a commission to approve their toll? Do you have an idea of the net income they made from their bridge? They were so opposed to a new modern bridge that I thought theirs must be like a licence to print money.

Senator Greene: I believe that is exactly what it was. It is very old bridge that was built at least 80 years ago. It has long been paid for. I believe it was a good business.

The problem with the bridge, of course, especially on the Canadian side, is that to get to it you have to go through very narrow streets in Windsor. With the trucking industry and all the trade that we do, it is the busiest border crossing in the world. It meant that it was not a very efficient place to have the bridge.

The bridge will still be there. The owner will still be able to make money off the bridge, but the bridge, I suspect, will be mainly for local traffic back and forth. The advantage is that we will have two bridges. If something should happen to one, there will be another one. That is quite important.

Senator Dawson: They will be operating in a competitive environment. Today, as you mentioned, there is no competition. It is a private bridge, so we do not have any knowledge of the revenues. In addition to the bridge, you might know that on both sides of the bridge there are gas stations, customs services, duty-free shops and all kinds of things that generate revenue for the people who operate the bridge; but we are not privy to that information as well.

Senator Mitchell: I am interested in some of the regulatory approvals. I understand that certain exemptions have been provided in this bill to obtain permits, approvals and authorizations. Some exemptions have been approved. At the same time, somehow the operation or construction of the bridge would require the builders to go directly to relevant departments to get certain approvals. How do you square those?

Senator Dawson: First, there are two sets of approvals on both sides. The bill aims to stop the abuse of legal challenges.

[Translation]

The bill seeks to put an end to all legal challenges and to any request that is made. Every time a rock gets moved, or a road is being planned, the current owner comes up with a whole set of legal procedures to delay the approval process.

Le sénateur De Bané : Je crois comprendre que le propriétaire du pont a exercé des pressions furieuses pour s'opposer à la construction d'un nouveau pont. Pouvez-vous m'en parler brièvement? Quel était le montant du péage pour utiliser le pont? Ont-ils dû soumettre ce montant à l'approbation d'une commission? Avez-vous une idée du revenu net généré par leur pont? Ils étaient si opposés à un nouveau pont moderne que j'ai pensé que le leur devait être comme un permis d'imprimer de l'argent.

Le sénateur Greene : Je crois que c'est exactement ce que c'était. C'est un très vieux pont construit il y a au moins 80 ans. Il est payé depuis longtemps. Je pense que c'était une bonne affaire.

L'ennui avec le pont, bien entendu, surtout du côté canadien, est que pour y accéder, vous devez emprunter des rues très étroites à Windsor. Avec l'industrie du camionnage et tout le commerce que nous faisons, c'est le passage frontalier le plus occupé au monde. Cela signifie que ce n'était pas l'endroit le plus efficace où avoir un pont.

Le pont sera toujours là. Le propriétaire pourra toujours en tirer un revenu, mais je soupçonne qu'il ne sera plus utilisé que pour la circulation locale de part et d'autre de la frontière. L'avantage est que nous aurons deux ponts. S'il devait arriver quelque chose à l'un d'eux, il y en aurait un autre. C'est très important.

Le sénateur Dawson : Ils exploiteront leurs ponts dans un contexte concurrentiel. Aujourd'hui, comme vous l'avez mentionné, il n'y a aucune concurrence. C'est un pont privé, alors nous ne connaissons pas les revenus qu'il génère. En plus, vous savez peut-être que des deux côtés du pont, il y a des stations-service, des douanes, des boutiques hors taxes et toutes sortes de choses qui génèrent des revenus pour les exploitants du pont; mais nous n'avons pas non plus accès à ces informations.

Le sénateur Mitchell : Je m'intéresse à certaines des approbations réglementaires. Je crois savoir que certaines exceptions ont été prévues dans ce projet de loi pour obtenir des permis, des approbations et des autorisations. Certaines exceptions ont été approuvées. Parallèlement, l'exploitation ou la construction du pont obligerait en quelque sorte les constructeurs à s'adresser directement aux ministères concernés pour obtenir certaines approbations. Comment les conciliez-vous?

Le sénateur Dawson : Premièrement, il y a deux séries d'approbations des deux côtés. Le projet de loi vise à mettre fin au recours abusif aux contestations judiciaires.

[Français]

Le projet de loi veut mettre fin à toutes les contestations légales de toutes les demandes qui sont faites. Le propriétaire actuel, chaque fois qu'une roche est déplacée, qu'une route est prévue, arrive avec un ensemble de procédures juridiques qui retardent l'approbation.

There have been and there will continue to be environmental studies from both governments to make sure that the construction will be done within a reasonable framework. But in order to be able to build the bridge, this bill is preventing some legal proceedings that would needlessly delay the project.

[English]

Senator Finley: I wonder if anyone who appeared before your committee commented on how much this was causing delays to go across this bridge. I realize that the infrastructure of the bridge and the roads are not the only reasons for the thickening of the border, given the extra regulations, searches and other things. I read somewhere — and I am just asking if you can confirm this because it is a large sum of money — that the thickening in this area was likely going to cost Canada about \$11 billion a year in trade loss, not necessarily as a gross number but with any delay in this thing going through and the expense of waiting. Did anyone in your committee work raise that macroeconomic data?

Senator Dawson: No.

Senator Greene: Not to our committee. I am sure that number is out there.

Senator Finley: I was interested in what the number might have been. There had to have been some interest in it.

The Chair: You probably had this letter from the Canadian Bar Association with respect to Division 20.

Senator Dawson: I received it just a few minutes ago, so I have not had the chance to go through it.

The Chair: It looks like they are supportive of the initiative, as I read it. When I read “Canadian Bar Association,” I was thinking of the provisions with respect to the Ambassador Bridge and removing any right of a citizen to bring a legal action. I wondered if the Canadian Bar Association had spoken to you with regard to those provisions, having in mind that you cannot help but draw a parallel to the airport in Toronto a good number of years ago — a similar attempt that was challenged heavily by the public and the Canadian Bar Association.

Senator Dawson: We had no witnesses or testimony or documents pertaining to that side of the subject.

The Chair: You had no resistance to this extraordinary removing of legal rights.

Senator Greene: There was none.

The Chair: I am looking at your material. The Privacy Commissioner has written on Division 12. You spoke earlier about privacy issues. I believe that she is talking about the

Il y a eu, et il continuera d’y avoir, des études environnementales de la part des deux gouvernements pour assurer que cela se fasse dans un cadre raisonnable, mais afin de pouvoir arriver à le construire, ce projet de loi empêche certaines poursuites qui retardent le projet inutilement.

[Traduction]

Le sénateur Finley : Je me demande si un quelconque témoin a formulé un commentaire sur les retards que cela causait pour traverser le pont. Je suis conscient du fait que l’infrastructure du pont et les routes ne sont pas les seules raisons qui expliquent l’épaississement de la frontière, compte tenu des nouvelles règles, fouilles et autres. J’ai lu quelque part — et je vous demande simplement si vous pouvez le confirmer, car il s’agit d’un gros montant d’argent — qu’il était probable que l’épaississement dans ce secteur coûte au Canada environ 11 milliards de dollars par année en pertes commerciales, pas nécessairement comme montant brut, mais avec tout retard occasionné par le traitement de cette chose et les coûts liés à l’attente. Est-ce que quelqu’un au sein de votre comité a soulevé ces données macroéconomiques?

Le sénateur Dawson : Non.

Le sénateur Greene : Pas dans le cadre de notre comité. Je suis certain que ce montant se trouve quelque part.

Le sénateur Finley : J’aurais aimé connaître ce montant. Il a sûrement suscité de l’intérêt.

Le président : Vous avez probablement reçu la lettre de l’Association du Barreau canadien concernant la section 20.

Le sénateur Dawson : Je l’ai reçue il y a quelques minutes à peine, alors je n’ai pas encore eu la chance de la lire.

Le président : Il semble qu’ils approuvent l’initiative, d’après ce que j’ai compris. Lorsque j’ai lu « Association du Barreau canadien », j’ai pensé aux dispositions concernant le pont Ambassador et le fait d’enlever aux citoyens le droit d’intenter une action en justice. Je me demandais si l’Association du Barreau canadien vous avait parlé de ces dispositions, si l’on songe qu’il est difficile de ne pas faire de parallèle avec l’aéroport de Toronto il y a bon nombre d’années — une tentative semblable qui avait été grandement contestée par le public et l’Association du Barreau canadien.

Le sénateur Dawson : Cet aspect du sujet n’a été abordé par aucun témoin et dans aucun témoignage ou document.

Le président : Personne ne vous a opposé la moindre résistance s’agissant de la perte extraordinaire de ces droits reconnus par la loi.

Le sénateur Greene : Personne.

Le président : Je regarde vos documents. La Commissaire à la protection de la vie privée a écrit un commentaire concernant la section 12. Vous avez parlé tout à l’heure de protection de la vie

information of the trucker being forwarded before the trucker ever gets to the border. The next-to-final paragraph, sometimes referred to as the penultimate paragraph, says:

We believe that the government should be more transparent about how it uses passenger information;

It sounds like she is a little concerned that the government is not quite open enough.

Senator Dawson: That is the testimony that the Privacy Commissioner made in front of the other chamber's committee. It is not pertaining to our committee. We were sent copies of it again today, but it is testimony that she delivered in the other chamber, not in front of us.

The Chair: You did not focus on this issue.

Senator Greene: Not in front of us, no.

The Chair: Seeing no other questions and having no other names on my list, it remains for me to thank both of you for coming and helping us out on this. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

privée. Je crois qu'elle parle de transmettre les renseignements personnels du camionneur avant qu'il n'arrive à la frontière. L'avant-dernier paragraphe, parfois appelé le pénultième, dispose :

Nous croyons que le gouvernement devrait être davantage transparent au sujet de l'utilisation qu'il fait des informations recueillies sur les passagers.

Il semble qu'elle se préoccupe du fait que le gouvernement ne soit pas suffisamment ouvert.

Le sénateur Dawson : C'est le témoignage que la Commissaire à la vie privée a livré devant le comité de l'autre Chambre. Il ne se rapporte pas à notre comité. Nous en avons encore reçu des copies aujourd'hui, mais c'est le témoignage qu'elle a livré à l'autre endroit, pas devant nous.

Le président : Il n'a pas été question de ce point.

Le sénateur Greene : Pas devant nous, non.

Le président : Comme il n'y a pas d'autres questions et plus de noms sur ma liste, il ne me reste qu'à vous remercier tous les deux d'être venus et de nous avoir aidés à y voir plus clair. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

Public Service Alliance of Canada:

Chris Aylward, National Executive Vice President, Executive Office.

National Association of Federal Retirees:

Rosemary Pitfield, Director of Communications;
Sayward Montague, Pension Information and Research Officer.

Wednesday, November 28, 2012 (evening session)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;
Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates, Expenditure Management Sector;
Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Management Sector.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Michael Wernick, Deputy Minister;
Susan MacGowan, Chief Financial Officer.

Health Canada:

Glenda Yeates, Deputy Minister;
Jamie Tibbetts, Chief Financial Officer.

Thursday, November 29, 2012 (afternoon session)

Canadian Labour Congress:

Angella MacEwen, Senior Economist, Social and Economic Policy Department.

Canadian Federation of Independent Business:

Corinne Pohlmann, Vice President of National Affairs.

As individuals:

The Honourable Senator Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications;
The Honourable Senator Stephen Greene, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications.

Alliance de la fonction publique du Canada :

Chris Aylward, vice-président exécutif national, Bureau de la direction.

Association nationale des retraités fédéraux :

Rosemary Pitfield, directrice des communications;
Sayward Montague, agente d'information et de recherche dans le domaine des pensions.

Le mercredi 28 novembre 2012 (séance du soir)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion de dépenses;
Sally Thornton, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses;
Marcia Santiago, directrice principale, Secteur de la gestion des dépenses.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Michael Wernick, sous-ministre;
Susan MacGowan, dirigeante principale des finances.

Santé Canada :

Glenda Yeates, sous-ministre;
Jamie Tibbetts, contrôleur ministériel.

Le jeudi 29 novembre 2012 (séance de l'après-midi)

Congrès du travail du Canada :

Angella MacEwen, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

Corinne Pohlmann, vice-présidente des affaires nationales.

À titre personnel :

L'honorable sénateur Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications;
L'honorable sénateur Stephen Greene, vice-président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

WITNESSES

Tuesday, November 27, 2012 (morning session)

Mining Association of Canada:

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer.

Prospectors and Developers Association of Canada:

Ross Gallinger, Executive Director.

Rio Tinto:

Jocelin Paradis, Vice President, Taxation Canada.

Borden Ladner Gervais:

Steve Suarez, Taxation Lawyer.

Canadian Advanced Technology Alliance (CATA Alliance National):

Russ Roberts, Senior Vice President, Tax and Finance.

Certified Management Accountants of Canada (CMA Canada):

Richard G. Monk, Advisor of National Affairs, President and Chief Executive Officer of Msight Global Inc.

Tuesday, November 27, 2012 (afternoon session)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joan Arnold, Senior Director, Pensions and Benefits Sector;

Kim Gowing, Director, Pensions and Benefits Sector;

Dennis Duggan, Labour Relations Consultant;

David Belovich, Senior Director, Compensation and Labour Relations;

Sylvie Tanguay, Senior Policy Analyst.

Office of the Superintendent of Financial Institutions:

Jean-Claude Ménard, Chief Actuary.

Wednesday, November 28, 2012 (afternoon session)

Pierlot Pension Law:

James Pierlot, Pension Lawyer and Consultant.

Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:

Ron Sanderson, Director, Policyholder Taxation and Pensions.

C.D. Howe Institute: (by video conference)

William B. P. Robson, President and Chief Executive Officer.

Fair Pensions for All: (by video conference)

Bill Tufts, Founder and Executive Director;

Mark Mullins, Director.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mardi 27 novembre 2012 (séance du matin)

Association minière du Canada :

Pierre Gratton, président-directeur général.

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Ross Gallinger, directeur exécutif;

Rio Tinto :

Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité Canada.

Borden Ladner Gervais :

Steve Suarez, avocat fiscaliste.

Alliance canadienne des technologies avancées (Alliance national CATA) :

Russ Roberts, vice-président principal, Taxes et Finances.

Conseillers en management certifiés (CMC Canada) :

Richard G. Monk, conseiller en affaires nationales et président-directeur général de Msight Global Inc..

Le mardi 27 novembre 2012 (séance de l'après-midi)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joan Arnold, directrice principale, Pensions et avantages sociaux;

Kim Gowing, directrice, Pensions et avantages sociaux;

Dennis Duggan, consultant en relations de travail;

David Belovich, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Sylvie Tanguay, analyste principale, Politique.

Bureau du surintendant des institutions financières :

Jean-Claude Ménard, actuaire en chef.

Le mercredi 28 novembre 2012 (séance de l'après-midi)

Pierlot Pension Law :

James Pierlot, avocat et conseiller en régimes de retraite.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes Inc. :

Ron Sanderson, directeur, Rentes et imposition des titulaires de polices.

Institut C.D. Howe : (par vidéoconférence)

William B. P. Robson, président et chef de la direction.

Fair Pensions for All : (par vidéoconférence)

Bill Tufts, fondateur et directeur exécutif;

Mark Mullins, directeur.

(Suite à la page précédente)